

Un évêque parle

Mgr Marcel Lefebvre

Ecrits et allocutions

TABLE DES MATIÈRES

1963.

1. Lettre à tous les membres de la Congrégation du Saint-Esprit sur le port de la soutane

2. Lettre à tous les membres de la Congrégation du Saint-Esprit au sujet de la première session du Concile de Vatican II

1964.

Après la deuxième session du Concile de Vatican II

1965.

Entre la troisième et la quatrième session du Concile de Vatican II

1966

1. Un peu de lumière sur la crise actuelle de l'Eglise

2. Pour une vraie rénovation de l'Eglise

3. L'autorité dans la famille et dans la société civile au service de notre salut

1969.

Après le Concile : l'Eglise devant la crise morale contemporaine

1970.

Pour demeurer bon catholique faudrait-il devenir protestant ?

1971.

1. Le prêtre et le Saint-Sacrifice de la Messe

2. Les fruits de la nouvelle Messe

1972.

1. Le prêtre et la crise actuelle de l'Eglise

2. Un évêque nous parle

3. Pour que l'Eglise continue

1973.

Des prêtres pour demain

1974.

Crise de l'Eglise ou crise du Sacerdoce

1975.

1. Déclaration

Annexe

2. De la messe évangélique de Luther au nouvel Ordo Missae

3. Relation sur la manière dont la « Commission des trois Cardinaux » a procédé pour aboutir à la décision de supprimer la Fraternité sacerdotale saint Pie X et son Séminaire

4. Lettre à la « Libre Belgique »

5. De la messe et du sacerdoce catholique

6. Lettre aux Amis et Bienfaiteurs

CHAPITRE I

Lettre à tous les membres de la Congrégation du Saint-Esprit sur le port de la soutane

Mes chers Confrères,

Les mesures prises par un certain nombre d'évêques dans différents pays au sujet de la tenue ecclésiastique méritent qu'on y réfléchisse, puisqu'elles peuvent avoir des conséquences qui ne nous sont pas indifférentes.

En soi le port de la soutane ou du clergyman n'a de signification que dans la mesure où cet habit marque une distinction d'avec l'habit laïc. Ce n'est pas d'abord une question de décence. Au plus, le gilet montant du clergyman manifeste une certaine austérité et discrétion; à plus forte raison la soutane.

Il s'agit donc davantage d'une désignation du clerc ou du religieux par son habit. Il va de soi que cette désignation aille dans le sens de la modestie, de la discrétion, de la pauvreté, et non dans le sens opposé. Il est évident que le particularisme de l'habit doit porter au respect, et faire penser au détachement des vanités de ce monde.

Il est bon d'insister surtout sur la première qualité qui est la spécification du clerc, du prêtre ou du religieux, au même titre que le militaire, l'agent de police ou de circulation. Cette idée se manifeste dans toutes religions. Le chef religieux est facilement reconnaissable par sa tenue, souvent par ses accompagnateurs. Le peuple fidèle attache une grande importance à ces marques distinctives. On a tôt fait de distinguer un chef musulman. Les marques distinctives sont multiples : les habits de qualité, les anneaux, les colliers, l'entourage montrent qu'il s'agit d'une personne particulièrement honorée et respectée. Il en est de même dans la religion bouddhiste, et dans tout l'Orient chrétien, catholique ou non.

Le sentiment très légitime du peuple fidèle est surtout le respect du sacré et de plus le désir de recevoir les bénédictions du ciel, en toute occasion légitime, de la part de ceux qui en sont les ministres.

En fait, le clergyman semblait jusqu'à présent être la tenue qui désignait une personne consacrée à Dieu, mais avec le minimum de signe apparent, surtout dans les pays où la veste correspond exactement au veston du laïc. Dans certains pays, comme au Portugal et il y a peu de temps encore, en Allemagne, la veste est longue et descend jusqu'aux genoux.

Les prêtres habitués dans ces pays à porter le clergyman le considèrent comme un habit de sortie et non comme un habit d'intérieur. Souvent, d'ailleurs, ce costume à l'extérieur a été rendu obligatoire par les lois de l'Etat, contre le catholicisme romain, ce qui explique le désir de reprendre la soutane dès qu'on se trouve dans l'intérieur des locaux ecclésiastiques : presbytères et églises.

Il y a donc très loin de l'esprit dans lequel est porté le clergyman dans ces pays à l'esprit que l'on constate chez certains prêtres vis-à-vis de l'habit ecclésiastique.

Il faut lire les considérants donnés par les évêques pour bien situer le sens de la mesure prise.

C'est en effet devant le fait du port de l'habit laïc sans plus aucune distinction particulière de l'état clérical et afin de l'interdire plus sûrement qu'ils ont concédé l'autorisation du port du clergyman, sans aucun encouragement, et à plus forte raison, sans aucune obligation.

Or, il faut constater que depuis ces ordonnances le port de l'habit laïc a

énormément progressé partout, même là où il n'existait pas. Pratiquement, la mesure prise dans beaucoup de diocèses a été l'occasion d'abandonner tout signe distinctif de la cléricature. Les ordonnances ont été complètement dépassées. Et il n'est pas question de soutane au presbytère ni souvent même de soutanelle à la paroisse. Il est donc important de nous poser la question suivante : oui ou non est-il souhaitable que le prêtre soit distingué, reconnu parmi les fidèles et les laïcs, ou au contraire est-il aujourd'hui désirable en vue de l'efficacité de l'apostolat que le prêtre ne se distingue plus des laïcs.

A cette question, nous répondrons par la conception du prêtre d'après Notre-Seigneur et les apôtres, en considérant les motifs apportés par l'Évangile, afin de savoir s'ils sont encore valables aujourd'hui.

Dans saint Jean, chap. XV, en particulier le v. 19 : « Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret, quia vero DE MUNDO NON ESTIS, sed ego ELEGI vos DE MUNDO, propter ea odit vos mundus... Si vous étiez du monde, le monde aimerait son bien; mais parce que vous n'êtes pas du monde, puisque mon choix vous a tirés du monde, le monde vous hait »; v. 21 : « Nesciunt eum qui misit me... ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé », v. 27 : « et vos testimonium perhibebitis, quia ab initia mecum estis... et vous aussi, vous témoignerez, parce que vous êtes avec moi depuis le commencement ». Dans saint Paul aux Hébreux, chap. V, v. 1 : « Omnis namque pontifex ex hominibus ASSUMPTUS pro hominibus constituitur in Us quæ sunt ad Deum... tout grand prêtre, en effet, pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu ».

Il est clair que le prêtre est un homme qui est choisi et distingué des autres. De Notre-Seigneur, saint Paul (Héb., chap. VII, v. 26) dit qu'il est « segregatus a peccatoribus... séparé des pécheurs ». Ainsi doit être le prêtre qui a fait de la part de Dieu l'objet d'un choix particulier.

Il faudrait ajouter à cette première considération celle du témoignage de Dieu, de Notre-Seigneur, que doit rendre le prêtre vis-à-vis du monde. « Et eritis mihi testes..., vous serez alors mes témoins » (Actes, chap. I, v. 8). Le témoignage est une notion qui vient souvent sur les lèvres de Notre-Seigneur. Comme Lui témoigne de son Père, nous aussi nous devons témoigner de Lui.

Ce témoignage doit être vu et entendu sans difficulté de la part de tous. « On ne met pas la lumière sous le boisseau, mais sur le chandelier, afin qu'elle procure la lumière à tous » (Math., chap. V, v. 15).

La soutane du prêtre procure ces deux fins d'une manière claire et sans équivoque : le prêtre est dans le monde sans être du monde, il s'en distingue tout en y vivant, et il est aussi protégé du mal. « Je ne demande pas que vous les enleviez du monde, mais que vous LES PRÉSERVIEZ DU MAL, car ils ne sont pas du monde, comme moi je n'en suis pas non plus » (Jean, chap. XVII, v. 15-16).

Le témoignage de la parole qui est certes plus essentiel au prêtre que le témoignage de l'habit, est cependant grandement facilité par la manifestation très nette du sacerdoce qu'est le port de la soutane.

Le clergyman, encore que suffisant, est cependant déjà plus équivoque. Il n'indique pas clairement le prêtre catholique.

Quant à l'habit laïc, il supprime toute distinction et rend le témoignage beaucoup plus difficile, ainsi que la préservation du mal moins efficace. Cette disparition de tout témoignage par le costume apparaît clairement comme un manque de foi dans le sacerdoce, une mésestime du sens religieux chez le prochain

et au surplus une lâcheté, un manque de courage dans les convictions.

Un manque de foi dans le sacerdoce

Depuis bientôt cent ans les papes ne cessent de déplorer la laïcisation progressive des sociétés. Le modernisme, le sillonnisme ont diffusé les erreurs concernant les devoirs des sociétés civiles vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de l'Eglise.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, acceptée, estimée parfois comme le meilleur statut, a fait pénétrer peu à peu l'athéisme dans tous les domaines de l'activité de l'Etat et en particulier dans les écoles. Cette influence délétère continue, et il nous faut bien constater que bon nombre de catholiques et même de prêtres n'ont plus une idée exacte de la place de la religion et de la religion catholique dans la société civile et en toutes ses activités. Le laïcisme a tout envahi, même nos écoles libres et nos petits séminaires. La pratique religieuse diminue nettement dans ces institutions. On y communie de moins en moins.

Le prêtre qui vit dans une société de ce genre a l'impression grandissante d'être étranger à cette société, puis d'être gênant, d'être le témoin d'un passé périmé et définitivement révolu. Sa présence est tolérée. C'est du moins une impression fréquente chez les jeunes prêtres. D'où ce désir de s'aligner sur le monde laïcisé, déchristianisé, qui se traduit aujourd'hui par l'abandon de la soutane.

Ces prêtres n'ont plus la notion exacte de la place du prêtre dans le monde et vis-à-vis du monde. Ils ont peu voyagé et jugent superficiellement de ces notions. S'ils étaient demeurés quelque temps dans des pays moins athées, ils eussent été édifiés en constatant que la foi dans le sacerdoce est encore, grâce à Dieu, très vive dans la plupart des pays du monde.

Une mésestime du sens religieux du prochain

La laïcité, disons l'athéisme officiel, a du même coup supprimé dans beaucoup de relations sociales les sujets de conversation concernant la religion. La religion est devenue très personnelle, et un faux respect humain l'a reléguée au rang des affaires personnelles, des affaires de conscience. Il existe donc dans tout le milieu humain ainsi laïcisé une fausse honte, qui a pour conséquence de fuir ce sujet de conversation.

C'est pourquoi l'on suppose gratuitement que ceux qui nous entourent dans les relations d'affaires ou relations fortuites sont a-religieux.

Or s'il est vrai, hélas, que beaucoup de personnes dans certains pays ignorent tout de la religion, c'est cependant une erreur de penser que ces personnes n'ont plus aucun sentiment religieux et c'est surtout une erreur de croire que tous les pays du monde se ressemblent sous cet aspect.

Là encore les voyages nous apprennent beaucoup de choses et nous montrent que les hommes en général sont encore, grâce à Dieu, très préoccupés par la question religieuse.

C'est mal connaître l'âme humaine que de la croire indifférente aux choses de l'esprit et au désir des choses célestes. Bien au contraire.

Ces principes sont essentiels dans l'exercice quotidien de l'apostolat.

C'est une lâcheté

Devant le laïcisme et l'athéisme, s'aligner entièrement c'est capituler et enlever les derniers obstacles à leur extension.

Le prêtre est une prédication vivante par sa soutane, par sa foi. L'absence apparente de tout prêtre, surtout dans une grande ville, est un recul grave de la

prédication de l'Évangile. C'est la continuation de l'œuvre néfaste de la révolution qui a saccagé les églises, des lois de séparation qui ont chassé les religieux et religieuses, qui a laïcisé les écoles.

C'est renier l'esprit de l'Évangile qui nous a prédit les difficultés venant du monde à l'adresse du prêtre et des disciples de Notre-Seigneur.

Ces trois constatations ont de très graves conséquences dans l'âme du prêtre qui se laïcise et elles entraînent vers une rapide laïcisation les âmes des fidèles.

Le prêtre est le sel de la terre. « Si le sel s'affadit, de quelle utilité sera-t-il, sinon à être jeté dehors pour être foulé sous les pas des passants ? » (Math., chap. V, v. 13).

Hélas ! n'est-ce pas ce qui guette à tout instant ces prêtres qui ne veulent plus paraître tels. Le monde ne les aimera pas pour autant, mais les méprisera. Les fidèles, eux, seront douloureusement affectés de ne plus savoir à qui ils ont affaire. La soutane était une garantie d'authenticité du sacerdoce catholique.

Il ne s'agit donc pas dans le cas présent, vu le contexte historique, les circonstances, les motifs, les intentions, d'une affaire minime, d'une affaire de mode ecclésiastique, ce qui n'aurait qu'une importance très secondaire. Il s'agit du rôle même du prêtre comme tel dans le monde et vis-à-vis du monde. Et c'est bien de cela qu'entendent juger les prêtres et religieux qui portent l'habit civil malgré les défenses épiscopales. C'est pourquoi la mesure autorisant le clergyman n'a eu aucun effet restrictif vis-à-vis du port de l'habit laïc mais bien au contraire, a pris la signification d'un encouragement à le porter.

Il ne s'agit plus de savoir si le prêtre gardera la soutane, ou s'il portera le clergyman au dehors et la soutane à l'église et au presbytère; il s'agit de savoir si le prêtre gardera un habit ecclésiastique ou non.

Pour nous, dans ces conjonctures, nous avons choisi de garder l'habit ecclésiastique, c'est-à-dire la soutane dans nos Provinces où elle a été en usage jusqu'ici et le clergyman dans les Provinces où il est en usage, avec le port de la soutane dans les communautés et à l'église.

Nous disons : « dans les conjonctures », car il va de soi que si des mesures nouvelles étaient prises vis-à-vis du costume ecclésiastique qui sauvegarderaient les deux principes énoncés ci-dessus : la marque extérieure du sacerdoce et le témoignage évangélique et ce d'une manière décente et discrète, mais évidente, nous n'hésiterions pas à les adopter.

Puissent, mes chers confrères, ces quelques considérations nous attacher de toute notre âme à notre sacerdoce et à notre mission en ce monde. Avec Notre-Seigneur puissions-nous dire à la fin de notre vie : « Père, j'ai manifesté votre nom aux hommes que vous m'avez donnés du monde... je vous ai rendu gloire sur la terre, j'ai consommé l'œuvre que vous m'avez donné de faire » (Jean, XVII).

Paris, en la jeté de Notre-Dame de Lourdes, le 11 février 1963.

CHAPITRE II

Lettre à tous les membres de la Congrégation du Saint-Esprit au sujet de la première session du Concile de Vatican II

Fondements de la liturgie

Le faisceau de toutes les prières qui ont leur origine dans l'Église, celles qui ont été par elle formulées, groupées, harmonisées autour d'actes prescrits forme cette admirable liturgie qui est l'expression de la foi, de l'espérance et de la charité de

l'Eglise de la terre à l'égard de Dieu par le Christ Notre-Seigneur. La pensée de cette liturgie est tout orientée d'abord vers Dieu qui entraîne l'Eglise dans la vie trinitaire. Le Père se complaît dans son Eglise, car il y retrouve partout son Fils bien-aimé, qui n'a eu d'autre désir que d'embraser de son Esprit de vérité et d'amour l'Eglise, ainsi vraiment assumée par la vie trinitaire.

Mais de même que tout ce qui vient de la Trinité est fait pour en vivre et y retourner, ainsi l'Eglise, à l'image de la Trinité et dans son esprit d'amour, entraîne toutes les âmes qui viennent à elle et qui entendent son appel à cette nouvelle vie divine en Jésus et par l'Esprit saint. Elle les engendre, elles les nourrit, elle les transforme dans et par sa liturgie. On peut dire en vérité que la liturgie est vraiment le sein de l'Eglise où les âmes trouvent la nourriture complète, l'aliment parfait de leur vie spirituelle, l'enseignement de la vérité, l'appréciation des vraies valeurs et leur hiérarchie, l'apprentissage de toutes les vertus. C'est dans l'ambiance de la liturgie que sont nés les écoles, les hôpitaux, les hospices, la formation des clercs, l'apprentissage de la culture et des métiers, les sciences et les arts « *In novitate spiritus* ».

L'histoire de la civilisation chrétienne trouve son fondement et son développement, sa vitalité dans la grande prière publique de l'Eglise qui infuse l'esprit de charité, l'esprit de justice à ceux qui en vivent. Toutes les initiatives charitables et saintes ont leur origine dans l'esprit qui nous est donné par les sacrements et le sacrifice de l'autel.

Renouveau liturgique

C'est pourquoi nous devons nous réjouir profondément de constater chez nos contemporains un grand désir de vivre de la liturgie, une nouvelle estime de cette source incomparable de l'esprit de Dieu. Le Concile se devait d'encourager ces saintes aspirations en les guidant et les orientant.

C'est l'Eglise tout entière qui ressent ce désir de remettre la liturgie à sa vraie place dans la vie chrétienne. Les papes les premiers ont été à l'origine de ce renouveau, ne faisant par ailleurs qu'exprimer ce que de nombreux évêques, prêtres et fidèles ressentaient intimement. N'est-ce pas là d'ailleurs la manière d'agir profonde et suave du Saint-Esprit.

Liturgie et apostolat

Mais la question de ce qu'on peut appeler la renaissance liturgique pose des problèmes fondamentaux pour l'Eglise tout entière. En effet quel est le rôle de la liturgie dans l'apostolat de l'Eglise? La réforme de l'ensemble liturgique édifié au cours des siècles doit-elle porter sur l'aspect du culte liturgique ou particulièrement sur la liturgie comme moyen d'apostolat? Ne serait-ce pas en effet sous-estimer la liturgie que de la réduire à un moyen d'apostolat et de ne plus la considérer sous son aspect de culte public et de louange de Dieu? La mésestime de la liturgie venait-elle surtout de la présentation liturgique des actes et des enseignements qui gardent en soi une valeur toujours aussi vivante ou au contraire a-t-elle son origine dans la diminution de l'esprit de foi et de l'esprit religieux chez les fidèles, et cela pour des motifs étrangers à la liturgie.

L'activité humaine est redevenue tellement étrangère à Dieu, tellement éloignée de son créateur, de son esprit vivificateur, que les âmes encore religieuses aspirent à renouer les liens brisés entre la prière et l'action.

Il serait trop simple et presque enfantin d'accuser la liturgie dans son mode d'expression et d'action actuel d'être à l'origine de la diminution de la foi chez les

fidèles, et d'en être la cause unique ou du moins principale.

Le pape Pie XII disait aux curés et prédicateurs de carême : « Quand nous regardons l'humanité qui nous entoure et que nous nous demandons si elle est disposée et apte à recevoir en elle cette réalité de la vie surnaturelle, évidemment pour beaucoup la réponse ne peut être affirmative. Le monde surnaturel leur est devenu étranger, ne leur dit plus rien. C'est comme si les organes spirituels de la connaissance de vérités aussi hautes et salutaires étaient en eux atrophiés ou morts. On a prétendu expliquer un tel état d'âme par les défauts de la liturgie de l'Eglise; on a cru qu'il suffirait de la purifier, de la réformer, de l'honorer pour voir ceux qui errent aujourd'hui retrouver le chemin des saints mystères. Qui raisonne ainsi montre qu'il a une conception très superficielle de cette anémie et de cette apathie spirituelle. Elle a des racines plus profondes » (Pie XII, 17 février 1948).

Disons donc sans hésitation que certaines réformes liturgiques étaient nécessaires et qu'il est souhaitable que le Concile continue dans cette voie, tout en y mettant ensuite une pause, car il est inconcevable que l'on change tous les dix ans de missels, de bréviaires, de rituels, etc., comme il est inconcevable que l'on modifie continuellement les textes et les traductions officielles.

Mais pour que ce renouveau liturgique soit pleinement efficace, il est peut-être plus nécessaire encore de renouer les liens de la prière liturgique, de la louange de Dieu, liens naturels et liens surnaturels avec les activités quotidiennes. Ce fut et c'est encore le travail de l'Eglise missionnaire : « Omnia instaurare in Christo ». « Omnia » : c'est-à-dire surtout la famille, l'école, la commune, la profession, la cité. Il faut refaire ce travail avec l'aide des familles chrétiennes et avec le concours de tous les mouvements d'Action catholique et autres Associations qui s'efforcent d'étendre le règne de Notre-Seigneur.

Il est nécessaire pour bien situer la réforme liturgique de considérer d'une manière claire et évidente que la liturgie qui est d'abord louange de Dieu est un culte public et véritablement une prière de la société, de la communauté prise sous tous ses aspects. Les grâces de la liturgie descendent sur le peuple chrétien et sur le monde pour le sanctifier dans toutes ses activités.

L'esprit du monde a refoulé à l'église et enfermé dans les limites des lieux de culte la liturgie, la prière publique et les ministres de l'autel, envahissant des domaines qui étaient soumis à l'esprit chrétien, creusant ainsi un fossé entre la prière et l'action, entre l'église et l'école, entre l'autel et la profession, entre l'eucharistie et la Cité; il a désintéressé les hommes de la prière, dont l'efficacité n'apparaît plus dans la vie.

N'est-ce pas un des motifs de la sclérose de la liturgie à l'intérieur même des églises. La liturgie privée de son épanouissement normal dans toute la vie extérieure est devenue sous certains aspects inintelligible aux âmes simples pour lesquelles sont nécessaires les manifestations religieuses prolongeant le culte à l'extérieur de l'église.

Mais laissons pour le moment ce dernier aspect qui fera certainement l'objet des préoccupations du Concile pour essayer de préciser comment peut se concevoir une nouvelle expression de la liturgie et quels sont les principes qui doivent nous guider en cette matière.

Principes directeurs d'une réforme liturgique

Caractère humain de la liturgie

Reconnaissons en tout premier lieu que la liturgie a un double caractère qui la marque et la marquera toujours : « un caractère profondément humain : « Sciebat

quid esset in homine » (St Jean, II, 25). La psychologie de Notre-Seigneur marque la liturgie, il connaît les besoins profonds des hommes, de leurs pauvres âmes marquées par le péché, mais aussi âmes d'enfants vis-à-vis de leur Père céleste, âmes sensibles à la Passion du Fils de Dieu, âmes confiantes envers ce que représente pour eux leur mère l'Eglise, âmes plus sensibles aux exemples qu'aux paroles, plus remuées par le chant que par la lecture, plus touchées par une parole vivante que par une récitation, âmes soucieuses d'un pardon visible, âmes plus facilement éduquées par les yeux que par les oreilles.

Il sait, notre Maître, que tout cela nous est nécessaire, du moins utile à notre sanctification, à l'élévation de nos âmes vers lui.

Caractère divin de la liturgie

A ce caractère humain de la liturgie doit s'ajouter encore plus réellement le caractère divin. Tout ce qu'il y a d'humain en elle est pour nous conduire à Dieu, par Notre-Seigneur, dans l'esprit de lumière et de charité.

Nous sommes sur le seuil du mystère de la liturgie. Jusque-là, elle pouvait ressembler à toutes les initiations des rites païens. Nous entrons maintenant dans le domaine divin, dans lequel Dieu lui-même s'est chargé de nous guider.

Notre-Seigneur a dit : « Nemo venit ad Patrem nisi per me ». Plus personne ne va au Père sans passer par lui, par son sacrifice, par sa prière. Ainsi donc seule sa liturgie ouvre les mystérieux horizons célestes dans toute leur réalité, dans toute leur union avec les réalités terrestres.

Le ministre parfait de la liturgie est le Pontife, celui qui établit le lien entre les réalités d'ici-bas et la vie éternelle.

Notre-Seigneur était seul aussi à connaître son Père : « Neque Patrem quis novit nisi Filius » (Math., xi, 27). Le ciel, c'est-à-dire le Père, reste pour nous le grand mystère et la liturgie se doit de refléter ce mystère, dans ses silences ou dans certaines de ses cérémonies symboliques, dans certains de ses rites et dans toute son ambiance architecturale, musicale, ornementale et rituelle.

Il faut que tout y soit noble, grand, beau, ordonné, à l'image de Dieu lui-même présent dans le sanctuaire, car le temple n'est pas d'abord maison du peuple de Dieu, mais d'abord « Domus Dei » où le peuple vient rencontrer, trouver Dieu et communier à lui.

Ce mystère s'exprime davantage dans certaines liturgies orientales où le prêtre semble s'isoler avec Dieu pour venir le porter plus parfaitement au peuple fidèle.

La liturgie doit donc toujours essentiellement garder ces deux caractères fondamentaux : être ce qu'elle est : divine et humaine, avec l'orientation de l'humain vers le divin qui est sa fin ultime. L'homme s'approchant de Dieu ne peut devenir que plus humain, retrouver la véritable image de Dieu selon laquelle il a été créé. « Induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis » (Eph., IV, 24). « Revêtez-vous de l'homme nouveau, créé à l'image de Dieu dans la justice et la sainteté véritable ».

C'est en nous souvenant de ces principes fondamentaux du mystère de Dieu et de la psychologie humaine, avec toutes les données de la théologie du péché et de la justification, de la rédemption par Notre-Seigneur, son sacrifice et ses sacrements, avec les données de la vraie philosophie concernant l'éducation et l'enseignement de la vérité, embrassant toutes les facultés du corps et de l'esprit, que nous pourrons donner aux adaptations liturgiques leur juste place et leur véritable opportunité.

Efforçons-nous donc de circonscrire et de définir de plus près le problème qui a

tant préoccupé les Pères conciliaires.

Élément humain important : intelligence des textes

Pour participer réellement à ces mystères de la liturgie, l'âme fidèle éprouve le besoin de comprendre toujours mieux et plus profondément les textes liturgiques, et de s'associer intimement à l'action qui s'opère sous ses yeux.

Elle recherche sa nourriture spirituelle dans ces admirables textes chargés de vérité et de vie; il apparaît donc indispensable de lui en donner l'intelligence, qu'il s'agisse de textes lus ou chantés.

Langue liturgique : doit-elle être universelle ou vernaculaire ?

Il conviendra donc de faciliter cette compréhension. De là à conclure qu'il faut proscrire une langue incompréhensible, le pas est vite franchi. Cependant d'autres considérations nous invitent à réfléchir avant de procéder à des mesures aussi radicales.

Avantages de la langue universelle

En effet, il convient donc de nous rappeler que nous participons à une action d'Eglise, d'Eglise catholique, à une prière qui nous enseigne notre foi, notre foi catholique. Ainsi la liturgie, dans la mesure où elle garde un caractère universel nous forme à une communion catholique et universelle. Dans la mesure où la liturgie se localise, s'individualise, elle perd cette dimension universelle et catholique qui marque profondément les âmes.

Il semble opportun de citer deux faits d'expérience.

Il est indéniable que les actions liturgiques et l'action par excellence : la sainte messe, exprimées entièrement en langue vernaculaire, comme c'est le cas dans certains rites orientaux, circonscrivent la communauté chrétienne, lui imposant des limites. Elles nécessitent pour les communautés en diaspora la présence de prêtres du pays pour participer au rite liturgique. Les communautés s'isolent et ses membres souffrent de cet isolement. Et il n'apparaît pas d'une manière évidente que ces communautés soient plus ferventes et plus pratiquantes que celles qui usent d'un langage universel, incompris de beaucoup, mais susceptible de traduction à la portée de tous.

Un deuxième fait est celui qui se manifeste dans les nouvelles chrétientés, qui argumentent de cette universalité de la liturgie catholique pour prouver la vérité de l'Eglise catholique, contre la multiplicité des rites protestants. C'est d'ailleurs une des principales raisons de la cohésion de l'Islam qui considère l'arabe comme la langue unique du Coran, et va jusqu'à en interdire la traduction.

C'est une première considération qui prête à la réflexion. Nous faisons allusion à l'expression de la foi universelle catholique, par une langue universelle. On ne peut nier que la foi est en fonction de la rédaction de la prière liturgique : « Lex orandi, lex eredendi ». La langue unique protège l'expression de la foi, contre des adaptations linguistiques au cours des siècles et, conséquemment, la foi elle-même. Les langues vivantes sont changeantes et mouvantes. Et si l'on n'adapte pas l'expression liturgique à la langue de l'époque moderne, on en arrive peu à peu à s'exprimer également dans une langue incomprise, comme c'est le cas de la langue employée dans le rite éthiopien; le Ghèze qui était la langue vernaculaire ancienne n'est plus ni parlé ni compris aujourd'hui.

Fin ultime de la liturgie : l'union à Dieu

Autre considération qui a sa valeur : l'intelligence des textes n'est pas la fin ultime de la prière, ni le seul moyen de mettre l'âme en prière, c'est-à-dire dans l'union à Dieu, qui est le but de la prière.

L'objet propre de la prière est Dieu. L'âme qui atteint Dieu et s'unit spirituellement à lui est en prière et s'abreuve à la source de vie.

Il serait donc contraire à la fin même de l'action liturgique de tendre à une attention à l'intelligence des textes telle qu'elle fasse obstacle à l'union à Dieu.

D'autre part l'âme simple, peu cultivée, vraiment chrétienne, trouvera son union à Dieu tantôt par un chant religieux et céleste, tantôt par l'ambiance générale de l'action liturgique, la piété et le recueillement du lieu, sa beauté architecturale, la ferveur de la communauté chrétienne, la noblesse et la piété du célébrant, la décoration symbolique, l'odeur de l'encens, etc.

Peu importe le marchepied, pourvu que l'âme s'élève en Dieu et y trouve son aliment surnaturel par la grâce de Notre-Seigneur.

Toutes ces considérations ne diminuent en rien la nécessité de rechercher une meilleure compréhension des textes liturgiques et une plus parfaite participation à l'action liturgique. Mais elles atténuent ce désir spontané et imprudent de ne vouloir qu'un seul moyen pour y parvenir, qui serait l'emploi pur et simple de la langue vernaculaire et la suppression de la langue universelle de l'Eglise dans toute la messe.

Conclusion sur la liturgie

Quelles seront en définitive les décisions du Concile ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Peut-être y aura-t-il une adaptation dans le sens de la langue vernaculaire pour la première partie de la messe, mais le Concile insistera vivement sur la préparation des fidèles et leur instruction liturgique par les exhortations et prédications des pasteurs et des catéchistes, sur une recherche constante de l'adaptation des missels mis à leur disposition pour faciliter cette meilleure intelligence de la liturgie et une active participation spirituelle et surnaturelle à l'action liturgique. Et dominant ces réformes de détail, l'Eglise appellera tous ses enfants et ceux qui ne le sont pas encore, à s'approcher des mystères divins pour approcher du mystère de Dieu, à s'unir au corps et au sang de la divine victime pour vivre de la vie trinitaire et augmenter ainsi la vitalité du corps mystique de Notre-Seigneur, la Sainte-Eglise de Dieu.

Car tout est moyen par rapport à ce but essentiel qui pst de sauver les âmes en leur rendant leur filiation divine.

Ces quelques réflexions évoquent les soucis qu'eurent les Pères du Concile à propos de la liturgie et leur désir de lui rendre sa véritable place dans la vie chrétienne.

Autres sujets abordés par le Concile

D'autres sujets ont été abordés tels que les sources de la révélation, l'œcuménisme, les schémas dogmatiques en général proposés en deux groupes de schémas : le premier abordant des sujets divers de la théologie dogmatique et morale, le second traitant spécialement de l'Eglise.

Il nous est impossible de décrire dans le détail les discussions qui eurent lieu à propos de ces schémas, non seulement à cause du secret des délibérations, mais nous devrions y employer de nombreuses pages.

Il me semble toutefois pouvoir dire qu'on a pu distinguer trois groupes d'interventions en général.

Aspect œcuménique

Les uns avaient pour principal objet l'aspect œcuménique du Concile et de ce fait tendaient à omettre tout ce qui dans les textes présentés risquait d'aviver les séparations au lieu de tendre à l'unité.

Ce souci est certainement pour une bonne part à l'origine de la discussion au sujet des deux sources de la révélation; à l'origine aussi des modifications demandées au sujet des schémas de l'œcuménisme.

Ajoutons aussi que ceux qui étaient spécialement préoccupés de cet aspect du Concile tendent à insister sur la collégialité épiscopale de l'Eglise, s'efforçant de prouver la juridiction universelle habituelle du collège épiscopal uni au Pape, même dispersé à travers le monde, souhaitent la constitution d'une représentation épiscopale doublant la Curie romaine, aspirent à doter de pouvoirs de magistère et de juridiction les Assemblées épiscopales nationales.

Tout ceci tendrait à faciliter l'union avec les églises dissidentes.

Aspect pastoral

Un autre groupe est particulièrement soucieux d'orienter le travail du Concile vers la pastorale, c'est-à-dire d'une part, que les Actes conciliaires s'adressent directement au monde et aux fidèles et d'autre part qu'il étudie de près les adaptations possibles de la liturgie, des sacrements, de la discipline ecclésiastique, du Droit Canon, aux nécessités de l'apostolat d'aujourd'hui.

D'où la tendance de ceux-ci à ne pas rechercher les expressions dogmatiques, ni les précisions scolastiques relatives aux définitions théologiques. Le Concile de Vatican II doit donner naissance à une nouvelle expression conciliaire. Le monde d'aujourd'hui attend cela du Concile.

En ceci ils rejoignent le premier groupe opposé aux schémas dogmatiques présentés traditionnellement, mais le motif est différent.

Aspect doctrinal

Enfin un troisième groupe estime qu'un Concile ne se conçoit pas sans exprimer des précisions dogmatiques contre les erreurs modernes qui tendent à déformer le dogme ou même à le nier. D'où la nécessité de réaffirmer des vérités traditionnelles de telle manière que ces erreurs soient formellement éliminées. Pour ces Pères c'est le premier but du Concile qui leur apparaît comme un but pastoral aussi, car c'est être bon pasteur que de protéger son troupeau contre les loups.

Ils affirment que les erreurs apparaissent nombreuses de notre temps et se publient même dans les milieux d'église : qu'il s'agisse de l'Écriture sainte, du péché originel, de la morale, des fins dernières pour ce qui est du dogme; qu'il s'agisse de vérités philosophiques, des preuves de l'existence de Dieu, de la connaissance de la vérité, de la métaphysique, de la cosmologie, de la distinction de la nature et de la grâce; tout est remis en question, il leur apparaît donc indispensable que le Concile indique clairement les sources de la vérité et réaffirme certains dogmes de manière explicite.

Ceux-là sont d'abord préoccupés de faire apparaître la foi dans toute sa pureté et son intégrité. Ils ne pensent pas que l'omission soit un encouragement à l'œcuménisme, mais au contraire que la vérité porte en elle la grâce de faire

l'Unité.

Ils craignent également que l'aspect purement pastoral du Concile l'entraîne dans des discussions sans fin et préfèrent laisser le soin des adaptations à des Commissions post-conciliaires.

Ils ne souhaitent pas non plus une décentralisation abusive et répugnent à une multiplication d'assemblées nanties de pouvoirs importants, introduisant dans l'Eglise une démocratisation contraire à toute sa tradition.

Ces craintes ne suppriment pas le désir de certaines réformes de la Curie romaine, des Assemblées épiscopales, de la liturgie, etc., mais avec une grande prudence, et une tendance très nette à laisser ce soin au Souverain Pontife lui-même.

Ces trois groupes ont exposé leur manière de penser en toute franchise et liberté.

Pourquoi ne pas dire qu'il apparaît évident que le Saint-Père désire obtenir ces trois objectifs. Les documents importants communiqués aux Pères conciliaires à l'occasion de l'ouverture et de la clôture de la première session le manifestent.

Doctrines, pastorales, œcuménisme, tel est le triptyque soumis aux yeux des Pères du Concile.

Et c'est parce que la poursuite de ces objectifs dans une seule et même expression a provoqué des divergences sérieuses qu'humblement je me suis permis de proposer la solution d'une double expression : doctrinale d'une part, exigeant des termes scientifiques, scolastiques, précis pour éliminer les ambiguïtés et les erreurs; pastorale et œcuménique d'autre part, avec une présentation comprise de ceux auxquels elle s'adresse, sous forme d'exhortation et de Directoire.

Le Concile de Trente nous a donné un exemple de cette double expression dans ses définitions et exposés dogmatiques et dans son catéchisme plus pastoral.

N'est-ce pas un fait d'expérience que ce dilemme se pose continuellement aux pasteurs chargés d'enseigner le catéchisme et surtout à ceux qui le rédigent. Il est très difficile de garder au catéchisme toute sa richesse doctrinale et sa précision si l'on veut l'adapter dans son expression à la mentalité et la psychologie des enfants et des catéchumènes : d'où la nécessité des explications, de l'enseignement donné par les catéchistes.

La deuxième session nous éclairera sur tous ces problèmes passionnément intéressants et qui ont eu un écho extraordinaire dans le monde entier.

Le Saint-Père veille à l'élaboration de nouveaux schémas par les Commissions conciliaires.

Tandis que les membres des Commissions travaillent, l'heure est pour nous à la prière, comme les apôtres au Cénacle dans l'attente de la venue de l'Esprit saint. La Vierge Marie était là et fut certainement toute-puissante sur le Cœur de Jésus pour qu'il envoie son Esprit. Ne cessons de la prier afin qu'elle intercède auprès de son divin Fils pour qu'il daigne envoyer l'Esprit saint illuminer les intelligences et les cœurs des successeurs des apôtres en une nouvelle Pentecôte.

Paris, en la fête de l'Annonciation
de la Bienheureuse Vierge Marie,
le 25 mars 1963.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE - Le 21 janvier 1964

Après la deuxième session du Concile de Vatican II

Après cette deuxième session du Concile du Vatican II, il n'est pas inutile de faire le point, en prenant particulièrement comme base de nos jugements ceux que le Pape a formulés lui-même à la fin de cette seconde session.

Nous devons avec le Souverain Pontife affirmer en premier lieu « qu'on ne peut tout embrasser dans une description; tant d'éléments de ce Concile relèvent du domaine de la grâce et de ce royaume intime des âmes où il est souvent difficile de pénétrer, et du reste beaucoup de ces fruits de notre travail ne sont pas encore arrivés à maturité, ils se trouvent plutôt comme à l'état de germes confiés à la glèbe, ils attendent du temps à venir et de nouvelles interventions de la mystérieuse action divine leur développement effectif et bienfaisant ».

Cependant le Saint-Père après quelques considérations entre effectivement dans le vif du sujet et, énumérant les objectifs qui furent soumis à l'assemblée, donne des précisions extrêmement importantes qui doivent être pour tous les Pères acceptées comme une orientation pour la future session. En des circonstances comme celles du Concile où les Papes ont toujours voulu concilier la liberté des Pères et exercer cependant leur rôle de guide que Notre-Seigneur leur a confié, les moindres allusions, si elles sont claires, ne doivent-elles pas être accueillies avec dévotion filiale par les Pères et orienter leurs jugements ?

La liberté dans le Concile

Le Saint-Père se réjouit de constater que le « travail conciliaire s'est déroulé dans une entière liberté d'expression et ce sentiment de satisfaction n'est nullement diminué du fait que les sentences qui ont été formulées dans les discussions conciliaires ont été variées, multiples, diverses aussi... ». Cette liberté existait d'ailleurs déjà au Concile de Trente et du Vatican I. « Les instructions des Papes étaient que la plus entière liberté de parole fut réservée à chacun jusqu'à permettre qu'on proférât des hérésies, pourvu que, la décision prise, on se soumît » (Theiner-Introduction XIX).

Résultats acquis La Liturgie

En suivant l'ordre proposé par le Pape lui-même, nous abordons en premier lieu la Liturgie.

La place et la fonction de la Liturgie sont admirablement tracées par le Saint-Père en un exposé succinct mais vigoureux. « Nous y découvrons, dit le Pape, un hommage à l'échelle des valeurs et des devoirs : Dieu a la première place, la prière est notre premier devoir... » Puis vient la fonction de la Liturgie « source première de la vie divine, ... première école de vie spirituelle... premier don que nous puissions faire au peuple chrétien ». En quelques lignes le Saint-Père trace tout un programme. Enfin « invitation au monde, afin qu'il délie ses lèvres jusqu'ici muettes... qu'il chante avec nous les louanges de Dieu... ». Appel ardent à ceux qui ne prient pas encore avec le peuple chrétien.

Puis dans un deuxième paragraphe le Saint-Père étudie la relation de la Liturgie et de l'Eglise, et il affirme l'importance capitale de la Liturgie dans la vie de l'Eglise. « L'Eglise est une société religieuse, elle est une communauté de prière... » Il prévient avec insistance que si quelques simplifications sont apportées, elles ne signifient nullement « une diminution de l'importance de la prière, ni la faire

passer après les autres soucis du ministère sacré ou des activités pastorales, ni amoindrir sa force d'expression ou ses attraits artistiques ». Ceci est à retenir pour bien interpréter les décrets qui seront pris dans l'avenir.

« Pour atteindre ce résultat, ajoute enfin le Saint-Père, dans un troisième paragraphe, nous ne voulons pas qu'on porte atteinte aux nonnes de la prière officielle de l'Eglise en introduisant des réformes privées ou des rites particuliers. Nous ne voulons pas qu'on s'arroge le droit d'anticiper arbitrairement l'application de la Constitution... Son harmonie à travers le monde fait la noblesse de la prière de l'Eglise. Que personne ne la trouble, que personne ne lui porte atteinte... »

Paroles fortes, vigoureuses, hélas rendues nécessaires par tant d'initiatives les plus invraisemblables dont des milliers de fidèles sont les témoins impuissants et profondément peines. Nombreuses en effet sont les églises où les règles liturgiques sont impunément violées. Ce qui est plus grave peut-être que l'innovation liturgique elle-même de la part de ces prêtres est surtout l'habitude et l'exemple de la désobéissance publique de ceux qui ont promis obéissance et qui devraient en être des modèles.

Bientôt seront rendues publiques les instructions officielles du Saint-Siège. Il est à souhaiter que le premier résultat de leur publication soit la cessation des initiatives privées.

A propos de la Constitution sur la Liturgie il n'est pas inutile de rappeler que le Pape demeure toujours libre de la modifier s'il le juge opportun, même sans aucun recours aux évêques, même après l'avoir approuvée solennellement. Comme il s'agit d'une Constitution disciplinaire et non dogmatique, le Successeur de Pierre est à lui seul juge de la publication et de l'application.

Communications sociales

Après la Liturgie Notre Saint-Père le Pape indique comme deuxième fruit du Concile « le décret sur les moyens de communication sociale ». Et le Pape ajoute que « le décret montre que l'Eglise est capable d'unir ensemble vie intérieure et vie extérieure, contemplation et action, prière et apostolat ». L'Eglise en traitant de ce sujet ne sort pas de son rôle. D'aucuns auraient voulu rejeter ce schéma insuffisamment scientifique, à leur sens. Le Pape n'a pas jugé bon de souscrire à leur désir et a proposé le schéma aux Pères qui l'ont approuvé.

Facultés nouvelles concédées aux évêques

Puis le Pape fait allusion aux facultés données aux évêques qui étendent ainsi leur compétence. La présentation des facultés accordées aux évêques n'a pas eu l'heur de plaire à ceux qui avaient affirmé dans le Concile que ces facultés ne devaient pas être considérées comme concédées aux évêques mais restituées. Ils affirmaient en effet que le Souverain Pontife ne devait limiter les facultés

dues aux évêques que pour des raisons de bien commun de l'Eglise, les évêques ayant un droit strict à ces facultés par le fait même de leur sacre et de leur mission canonique à un diocèse ou une juridiction particulière.

Or il apparaît clairement que le Pape n'ait pas jugé bon de faire droit à cette exigence. Aucune allusion n'est faite à un droit des évêques. C'est toujours le terme « concedere » « accorder » qui est employé et les motifs sont la grande estime que le Pape porte aux Pères conciliaires, la dignité épiscopale mise davantage en lumière, le moyen de rendre plus efficace leur charge pastorale.

On peut légitimement conclure que le Pape confirme indirectement la thèse traditionnelle qui veut que tout le pouvoir de juridiction des évêques soit dispensé

par le Pape dans la mesure où il le juge opportun. Si par son pouvoir d'Ordre l'évêque a une aptitude radicale à la juridiction et si lorsqu'elle lui est donnée, il l'exerce de droit divin, il n'en est pas moins vrai que le Pape en demeure le dispensateur avec tout pouvoir d'augmenter ou de diminuer cette juridiction. Le Droit Canon indique ces pouvoirs concédés par le Pape, mais en cette matière le droit ne lie pas le Successeur de Pierre.

Résultats partiellement acquis

« Mais ce n'est pas tout, dit le Saint-Père, le Concile a beaucoup travaillé. Il a, comme vous le savez, abordé de nombreux problèmes; pour une part leurs solutions sont déjà virtuellement arrêtées... D'autres questions restent ouvertes à une étude et une discussion ultérieures... Nous ne sommes pas fâchés de ce que des problèmes d'une telle gravité soient l'objet d'une réflexion à tête reposée... » Le Pape fait alors allusion à une réduction plus grande encore des textes, ce qui fait entrevoir une nouvelle refonte des schémas, en « des textes profondément étudiés, des énoncés rigoureux et portés à toute la densité et la concision désirable ». En définitive, il nous faut revenir à un énoncé dogmatique précis, seul capable de réaliser le désir du Saint-Père, tellement compréhensible après les interminables discussions dues à l'ambiguïté des termes et aux énoncés équivoques.

Les exemples qui vont suivre paraissent se rattacher plutôt « aux problèmes graves » « qui restent ouverts à une étude et une discussion ultérieures ». En effet les trois exemples indiqués par le Pape sont très importants : la Révélation, l'Episcopat, la Vierge Marie.

Ici encore les indications et orientations données par le Pape sont de grande valeur, suffisamment claires quoique très nuancées, surtout en ce qui concerne l'Episcopat.

De la Révélation

Au sujet de la Révélation la pensée du Saint-Père s'exprime clairement et dans le sens d'une grande prudence :

« Le Concile y répondra (cette expression est nette) tout à la fois de façon à garder le dépôt sacré... et de manière à marquer une direction aux études bibliques... dans la fidélité au magistère de l'Eglise et en assimilant tous les apports sérieux de la science moderne.

Les limites sont bien tracées et indiquent la ligne générale à suivre.

De l'Episcopat

Deuxième exemple : « la grande et complexe question de l'épiscopat » abordée en ce Concile, « lequel, ne l'oublions pas, est la continuation naturelle et le complément du premier Concile œcuménique du Vatican »; et le Saint-Père développe sa pensée d'une manière non équivoque. « Le Concile, dit le Pape, veut par conséquent mettre en lumière, selon la pensée de Notre-Seigneur et selon l'authentique tradition de l'Eglise la nature et la fonction divinement instituées de l'Episcopat. » Deux sources sont indiquées : la pensée de Notre-Seigneur et l'authentique Tradition de l'Eglise qui évidemment ne peuvent se contredire, l'authentique tradition étant la manière la plus sûre de trouver la pensée de Notre-Seigneur dans la mesure où l'Écriture ne détermine pas les modalités de l'institution divine. S'il y a quelque hésitation à l'interprétation de la parole de Notre-Seigneur qui confère la mission aux Apôtres et leur donne leurs pouvoirs, il faudra interroger la tradition et principalement les faits historiques, depuis les Apôtres jusqu'à nos

jours. Comment ont agi les Apôtres pour se donner des successeurs ? quels furent leurs pouvoirs ? quelles furent les relations des successeurs de Pierre avec les évêques ? particulièrement une fois la paix établie. Que disent les premiers écrits après les évangiles à propos des évêques ? Quelle fut la participation des évêques de Rome dans les Conciles ?

Il est clair que tous les Apôtres ont agi de la même manière, c'est-à-dire ont établi des évêques sur des églises particulières, sur des sièges stables avec une juridiction limitée. Il apparaît avec une évidence de plus en plus manifeste que seul l'Evêque de Rome a une juridiction universelle. On recourt à lui comme à la seule instance suprême. Le Pape saint Boniface I, en 422, disait à Rufus, évêque de Thessalonique : « Jamais, en effet, il n'a été permis de traiter à nouveau ce qui a été décidé une fois par le Siègne apostolique. »

Sur ce sujet la tradition est lumineuse. Pour affirmer que les évêques ont en communion avec le Pape une juridiction habituelle, de droit divin, sur l'Eglise universelle, il faut forcer les textes et nier les faits. « C'est confirmer, dit le Pape, les prérogatives pontificales du Pontife romain, lesquelles comportent toute l'autorité nécessaire au gouvernement universel de l'Eglise, que de déclarer quels sont les pouvoirs de l'Episcopat et comment ils doivent être exercés. » Comment les confirmer sinon en affirmant avec toute la tradition qu'il est seul à avoir ces prérogatives et que les évêques n'ont un pouvoir que sur des Eglises particulières, pouvoir propre, de droit divin, mais dont l'exercice ne peut avoir lieu que par l'autorité du Pape. En effet, si le Pape a toute l'autorité nécessaire à sa charge, elle n'est donc pas partagée.

Vouloir tirer exemple et argument du Concile pour prouver cette affirmation c'est chercher un bien mauvais argument, qui conclut trop et par conséquent ne conclut rien. Il conclurait en effet au droit divin des évêques d'être en quasi-concile permanent, c'est-à-dire au droit divin des évêques de gouverner habituellement l'Eglise universelle avec le Pape, ce qui est évidemment contraire à toute la tradition, ce qui équivaldrait à dire que l'Eglise a ignoré sa constitution pendant dix-neuf siècles ou que les Papes ont frustré les évêques d'un pouvoir qu'ils tenaient de Notre-Seigneur lui-même. Autant d'absurdités !

L'histoire montre au contraire que les Conciles n'ont jamais eu le caractère d'institution permanente et que les Conciles ont rejeté les propositions, tant à Trente qu'au Vatican I, qui tendaient à demander des conciles œcuméniques convoqués à période fixe.

Le désir conforme à cette affirmation qui s'est manifesté dans le Concile de Vatican II est celui du droit qu'auraient des délégués élus par l'épiscopat de siéger auprès de Pierre d'une manière permanente afin d'exercer le droit divin qu'ont les évêques unis au Pape sur l'Eglise universelle. Si ce droit existe vraiment, le Pape doit évidemment accepter ce conseil épiscopal et ne peut le refuser. Or que dit Notre Saint-Père le Pape Paul VI ? « Naturellement nous nous ferons une joie de choisir dans les rangs de l'épiscopat mondial et des Ordres religieux, comme cela se fit pour les Commissions préparatoires du Concile, des Frères distingués et compétents, qui, avec des membres qualifiés du Sacré Collège, nous apporteront aide et conseil pour traduire en règles adaptées et détaillées les décisions générales arrêtées par le Concile. Ainsi, sans aucune atteinte aux prérogatives du Pontife romain définies par le premier Concile du Vatican, l'expérience et l'aide de la divine Providence nous indiqueront comment rendre plus efficace dans la suite le concours cordial et dévoué des évêques pour le service de l'Eglise universelle. »

Aucune allusion à un droit des évêques, à une élection de délégués par les

Conférences épiscopales, au contraire le Pape indique qu'il se fera une joie (non un devoir) de choisir (non d'accueillir) comme cela se fit pour les commissions préparatoires du Concile (c'est-à-dire selon le choix du Pape seul et non comme cela se fit pour les Commissions du Concile où deux tiers sont élus). Tous les mots ont été pesés et étudiés attentivement.

Que reste-t-il de la collégialité habituelle du Pape et des évêques ? sinon une communion de foi, de charité, dans l'exercice d'une Mission universelle pour le Pape et particulière pour les évêques; sollicitude pour tous envers l'Eglise universelle, mais responsabilité diverse selon l'extension des pouvoirs et leur exercice.

Le Pape n'aborde pas la question des Conférences épiscopales, mais on peut dire de même que la collégialité au niveau des groupes d'évêques a subi de sérieuses amputations au cours de la session et qu'en définitive il n'en reste plus également qu'un sens de communauté fraternelle, de mise en commun d'efforts bénévoles pour des buts précis, mais qui n'affectent en rien le pouvoir de chaque pasteur dans son diocèse et ne diminue pas sa responsabilité. Les évêques allemands, hollandais, américains l'ont clairement affirmé, qui cependant s'étaient montrés pour la plupart ardents défenseurs de la collégialité avec le Successeur de Pierre pour le gouvernement de l'Eglise universelle.

Bref aperçu historique sur la primauté de Pierre

Il est instructif et salutaire à l'occasion des paroles du Souverain Pontife sur l'Episcopat de se reporter à l'Evangile et à toute l'histoire de l'Eglise, en particulier l'histoire des Conciles. Déjà les pharisiens se scandalisaient des honneurs rendus à Notre-Seigneur par la foule et lui disaient : « Maître, réprimandez vos disciples », et Notre-Seigneur leur répondait : «. Je vous l'affirme, si eux se taisent les pierres parleront » (Luc 19, v. 39). « Vous voyez bien, dirent alors les pharisiens, nous n'arrivons à rien, tout le monde le suit » (Jean 12, v. 19). Or ceci est vrai de nombreux conciles, c'est au pouvoir de l'Evêque de Rome, du Vicaire du Christ que bien des objections s'adressent, quand elles ne se transforment pas en hérésies. Luther a pris la succession des pharisiens, après Wicléf (xive s.), après les Vaudois (xne s.), après Michel Cérulaire (xie s.). Ils se sont tous attaqués au pouvoir du Vicaire du Christ, mais ce fut chaque fois en vain, le résultat fut au contraire une affirmation plus ferme de l'autorité souveraine du Pape et de son infaillibilité. Au Concile du Vatican I on assista au même processus : malgré tous les efforts d'une minorité agissante et organisée, malgré l'appui de certains gouvernements qui prenaient ombrage de l'autorité du Pape, la primauté du Pape et son infaillibilité furent proclamées.

Nous assistons aujourd'hui au même phénomène sous des aspects différents : avec l'argument d'une collégialité renforcée, qui se présente comme un argument dogmatique, avec des critiques sur la Curie romaine et spécialement contre le Saint-Office, on s'efforce d'imposer au Pape un conseil épiscopal élu, obligatoire, de droit divin pour partager son gouvernement.

A l'extérieur du Concile dans la presse, au cinéma, on s'efforça de critiquer la Papauté. C'est Pie XII qui est pris à partie dans la pièce « Le Vicaire ». A la télévision, en France, le dimanche même où le Saint-Père se trouve à Nazareth, un religieux dénonce la papolâtrie et le pape-idole. Enfin un autre religieux bien connu écrit qu'il éprouvait la nausée en entendant sans cesse au Concile rappeler le « tu es Petrus » (I.C.I., 15 déc. 1963).

Mais ce sont les petits et les humbles qui ont raison, ce sont les foules de

Jérusalem et de Rome acclamant le Vicaire du Christ qui d'instinct saisissent la grandeur et la suavité de ce Père qui nous est donné en la personne du Successeur de Pierre. Que demain le Pape se rende aux Etats-Unis ou aux Indes, des millions d'âmes se précipiteront pour voir celui qui est le vrai Pasteur universel sur cette terre et le supplier de les bénir. Il faut avoir l'esprit des pharisiens ou de Luther pour leur reprocher cette manifestation d'amour filial.

Du Concile ne peuvent résulter que l'illustration du pouvoir de Pierre comme Vicaire du Christ, Pasteur de l'Eglise universelle, et du pouvoir des évêques comme Pères et Pasteurs des âmes qui leur son confiées, l'illustration de l'intime communion « entre les évêques et le Souverain Pontife et les évêques entre eux » comme des membres unis à la tête dans l'assemblage d'un seul corps (Cône. Vat. I, La Foi cathol., n° 469), « travaillant avec Pierre et sous lui au bien commun et à la fin suprême de l'Eglise elle-même, si bien que la connexion hiérarchique s'en trouve renforcée et non affaiblie, la collaboration interne resserrée et non pas relâchée, l'efficacité apostolique accrue et non pas affaiblie, l'amour réciproque rendu plus ardent et non pas attiédi ». Ce sont les propres paroles du Souverain Pontife Paul VI.

De la Vierge Marie

Enfin le troisième exemple dont parle le Saint-Père est celui de la Vierge Marie. Ici encore le Souverain Pontife n'hésite pas à donner une orientation claire. Les acclamations des Pères du Concile à l'audition de ce passage ont été significatives.

« De même, dit le Saint-Père, pour le schéma concernant la Sainte Vierge nous espérons (qui désormais n'espère pas avec le Successeur de Pierre ?) la solution qui convient le mieux à ce Concile, à savoir la reconnaissance unanime et fervente de la place absolument privilégiée que la Mère de Dieu occupe dans la Sainte-Eglise, objet principal du présent concile. Marie y occupe après le Christ la place la plus élevée et en même temps

la plus proche de nous, si bien que nous pourrions l'honorer du titre de « Mater Ecclesiae » pour sa gloire et notre réconfort. »

Qui osera, après ces paroles, reléguer la Vierge Marie en dernière place dans le Schéma de l'Eglise ou même en appendice, ou n'en parler que par quelques allusions ? C'est en ces lignes que le Saint-Père se montre le plus affirmatif et indique de la manière la plus nette sa pensée et son désir.

Que Dieu soit loué qui a fondé son Eglise sur Pierre. Nous vivons des moments où le surnaturel, où l'action de l'Esprit saint est visible, tangible. Qu'on interroge les observateurs du Concile; ils n'auront pas de termes assez expressifs pour nous féliciter et nous envier d'avoir un Evêque à qui a été donné le pouvoir suprême sur l'Eglise, un Evêque vers qui nous tourner lorsque le doute ou les ténèbres nous accablent et en qui nous sommes assurés d'avoir la Lumière. « Simon, Simon, voici que Satan va vous passer au crible comme le froment, cependant j'ai demandé pour toi que ta foi ne défaille pas, et toi quand tu seras converti affermis tes frères » (Luc 22, v. 32).

C'est ce que le Pape Paul VI, le Successeur de Pierre, vient de faire par ce mémorable discours de clôture de la deuxième session du Concile Vatican II.

Le 21 janvier 1964.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-CINQ - En la fête de la Pentecôte, 6 juin 1965

Entre la troisième et la quatrième session du Concile de Vatican II

Le Concile de Vatican II sera-t-il en définitive un bienfait pour l'Eglise ? On le verra à l'application. Mais il est une chose certaine dont il est impossible de douter sans attendre la fin du Concile, c'est qu'il aura manifesté avec une évidence incontestable combien l'Eglise en certains de ses membres les plus élevés peut être influencée par le magistère des temps nouveaux : l'opinion publique.

Un nouveau magistère : l'opinion publique

Jamais on n'avait pu mesurer comme à cette occasion la terrible puissance des moyens de communication sociale et en particulier de la presse et de la radio au service des inspireurs de l'opinion publique.

N'a-t-on pas entendu et lu dans les textes conciliaires ces paroles « le monde attend, le monde désire, ... le monde est impatient... ». Que d'interventions ont été faites, même inconsciemment, sous cette influence. Que de Pères ont voulu se faire les porte-parole de cette « opinion publique », combien d'autres ont approuvé ces interventions par peur de n'être pas conformes à ce nouveau magistère.

Rechercher les fins, les moyens des inspireurs de l'opinion publique serait une étude passionnante et très instructive. Pour ma part je me contente de constater les faits, de rechercher les lignes de force de ces faits et, en les regroupant, de montrer avec certitude qu'il ne s'agit pas de manifestations occasionnelles, mais bien plutôt d'une des phases du combat du Prince de ce monde contre l'Eglise de Notre-Seigneur.

Il est impossible en effet de ne pas comparer ce que nous ont enseigné nos maîtres vénérés de la Grégorienne et du Séminaire français, ce qu'ont enseigné les Papes en ces dernières décades, avec ce que nous avons entendu et avec ce que nous lisons à l'occasion du Concile. Comment ne pas conclure qu'il s'agit d'un autre magistère que celui de l'Eglise. Les discours des Papes clôturant les sessions, leurs interventions, ne font que corroborer cette affirmation.

Nombreux sont les prêtres, plus nombreux encore les fidèles qui sont bouleversés par ce qu'ils lisent ou entendent et qui le plus souvent n'est que l'écho de ce nouveau magistère. Non, l'Eglise en la personne du Successeur de Pierre ne l'a pas encore substitué au magistère traditionnel; l'Eglise romaine non plus, et ceci est d'une importance majeure; en effet l'Eglise de Rome est, par l'union à son évêque « mater et caput omnium ecclesiarum ». Or la majorité des cardinaux et spécialement les cardinaux de Curie, la majorité des archevêques de la Curie et donc de l'Eglise de Rome, les théologiens romains dans l'ensemble ne sont pas de ce nouveau magistère. Et c'est là ce qui fait la force de cette minorité, dont l'opinion publique parle avec une certaine commisération. Jusqu'à présent elle se trouve avec Pierre et l'Eglise romaine, c'est une bonne garantie.

Peut-on essayer de découvrir les éléments principaux du magistère ? Un recul dans le temps faciliterait sans doute cette analyse. Mais comme il apparaît certain que beaucoup de ces principes sont hérités des tendances modernistes abondamment décrites par les derniers Papes, il est donc plus aisé de les déceler.

On peut, me semble-t-il, grouper les observations autour de deux faits ou deux points névralgiques du Concile : la collégialité juridique et la liberté religieuse.

La Collégialité juridique contre la Hiérarchie

Il paraît indéniable que l'un des premiers objectifs que proposaient ceux qui se faisaient les porte-parole de l'opinion publique était le remplacement du pouvoir personnel du Pape par un pouvoir collégial. Les temps modernes, soi-disant, ne permettant plus une autorité personnelle comme celle du Pape, exercée par des services entièrement à sa discrétion, il fallait donc supprimer la Curie et donner au Pape un conseil d'évêques avec lequel il gouvernerait l'Eglise, les évêques ayant eux aussi une réelle participation au gouvernement de l'Eglise universelle.

Cette affirmation atteindrait à la fois le pouvoir personnel du Pape et le pouvoir personnel de l'évêque.

Il fallait donc à tout prix prouver que la collégialité juridique a des fondements dans la tradition et en conséquence dans la théologie. La suppression de la distinction entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction faciliterait la preuve. L'évêque ayant par son sacre le pouvoir sur l'Eglise universelle, le Pape ne peut pas gouverner l'Eglise universelle sans faire appel aux évêques. Du même coup le Pape ne peut enlever ou trop restreindre les pouvoirs de juridiction des évêques puisqu'ils les tiennent de leur sacre.

La collégialité était donc l'objectif à atteindre. Cet objectif atteint, toutes les conclusions venaient d'elles-mêmes; elles modifiaient radicalement les structures traditionnelles de l'Eglise. Désormais tant à Rome que dans les nations l'Eglise serait gouvernée par des assemblées et non plus par une autorité personnelle absolument contraire à tous les principes de la société moderne selon les novateurs.

La collégialité se présentait donc comme le premier « cheval de Troie » destiné à ruiner les structures traditionnelles. D'où l'acharnement avec lequel tout fut mis en œuvre pour une réussite assurée. Il faut avouer qu'humainement, vu le nombre de ceux qui croyaient devoir approuver, vu les moyens employés, le succès de la thèse nouvelle était certain.

Mais l'Esprit saint veillait et il faut lire attentivement la Note explicative¹ pour se rendre compte que ce message est vraiment descendu du Ciel, car premièrement elle élimine la collégialité juridique et en conséquence supprime tout droit des évêques au gouvernement de l'Eglise universelle, deuxièmement elle soumet la juridiction personnelle des évêques à l'entière disposition du successeur de Pierre, troisièmement elle réaffirme que le rôle de Pasteur de l'Eglise universelle appartient au Pape seul, quatrièmement elle notifie avec clarté que les évêques ne peuvent agir collégialement que selon la volonté explicite du Pape.

La structure traditionnelle de l'Eglise est donc sauvegardée, comme le Pape lui-même l'affirma dans son discours de clôture, au moins dans les textes.

Il faut avouer qu'après les angoisses que nous avons connues au cours de la deuxième session et au début de la troisième, cette lumière divine projetée à nouveau sur l'immuable constitution de l'Eglise nous a paru comme un signe éclatant de la divinité de l'Eglise.

Comment d'ailleurs ne pas lier les deux événements : l'éloignement des erreurs qu'apportait une collégialité mal comprise et l'apparition de Marie Mère de l'Eglise, de l'Eglise de Notre-Seigneur, de l'Eglise catholique romaine, de l'Eglise faite du Pape, des Evêques unis et soumis au Pape et chefs de leurs Eglises particulières, des Prêtres et particulièrement des Curés coopérateurs des Evêques et enfin des fidèles, recevant par ce sacerdoce hiérarchique les grâces innombrables qui leur

¹ Document ajouté par ordre du Saint-Père à la constitution *Lumen Gentium* et faisant partie des actes conciliaires.

permettent de se sanctifier, de sanctifier la famille, la paroisse, la commune, la profession, la cité, et ainsi de soumettre tout à l'ordre divin, par la pratique de la vertu de justice : « Opus justitiae Pax ».

L'Eglise est vraiment éternelle et Marie, qui à elle seule a vaincu toutes les hérésies, continue de veiller sur elle avec une maternelle sollicitude.

La Liberté religieuse contre le Magistère

Dès le début du Concile les attaques contre le Magistère de l'Eglise et contre ses organes essentiels ont été d'une telle virulence qu'il est apparu avec évidence que l'un des objectifs à atteindre était une modification profonde dans le Magistère traditionnel.

Le Magistère du Pape, le Saint-Office, l'un des principaux organes du magistère du Pape, la Sacrée Congrégation de la Propagande, et tout ce qui sert de fondement traditionnel au magistère de l'Eglise : l'Ecriture, la Tradition, l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, les institutions de l'enseignement de l'Eglise comme les écoles catholiques, le zèle des conversions, c'est-à-dire le prosélytisme, tout cet ensemble a été attaqué systématiquement.

Il me semble que le « cheval de Troie » destiné à réaliser cette opération contre le Magistère traditionnel de l'Eglise se trouve être l'inconcevable schéma de la « Liberté religieuse ».

Celui-ci admis, toute la vigueur et toute la valeur du Magistère de l'Eglise sont frappées à mort d'une manière radicale, car de soi le magistère est contraire à la Liberté religieuse. Le Magistère impose sa Vérité, oblige moralement le sujet à l'accepter, le prive donc de sa liberté morale. Sans doute sa liberté psychologique demeure, mais sa possibilité de refuser l'enseignement ne lui donne pas pour autant le droit de refuser. Il doit croire sous peine de condamnation. N'est-ce pas là une coaction contraire à la liberté.

Le Magistère doit s'imposer aux enfants, aux mineurs par ceux qui ont charge d'eux et qui croient. L'autorité croyante doit protéger le magistère et sauvegarder la foi de ceux dont elle a la charge. Autant d'atteintes à cette

- Liberté religieuse qui donne à chaque conscience le libre choix de sa religion.
- Ainsi s'expliquent mieux les constatations qui suivent. Le Magistère du Pape sera fortement attaqué, son infailibilité sera présentée comme l'expression de l'infailibilité de l'Eglise prise dans son ensemble et non comme une Infailibilité personnelle. Les documents du Magistère ordinaire des Papes seront exclus dans la rédaction des schémas, comme indignes d'un texte conciliaire.

Nous savons trop de quelle manière a été traité le Saint-Office et son si admirable secrétaire. Cette méthode de jeter le discrédit sur la personne pour discréditer la fonction est abominable et suffit à montrer de quel esprit sont animés ceux qui l'emploient.

La Sacrée Congrégation de la Propagande n'a pas été épargnée. Elle aussi est essentiellement au service du Magistère : peut-il y avoir propagation de la foi sans Magistère, sans prosélytisme, sans zèle pour l'enseignement sous toutes ses formes ? Or cela n'est pas conforme à la conception de la Liberté religieuse qui peut accepter le dialogue d'égal à égal, le témoignage, mais pas l'ardente prédication sur la nécessité de la conversion pour être sauvé et sur la menace de la damnation éternelle qui pèse sur ceux qui refusent de croire et qui demeurent dans leurs péchés.

Il faudrait modifier le nom de la Congrégation, certains suggérèrent même de la supprimer, son existence est offensante pour la Liberté religieuse. Propager la foi a

un aspect de coaction morale qu'il faut absolument éviter.

Le Magistère se manifeste d'une manière trop catégorique et par voie d'autorité dans les Séminaires, dans les écoles catholiques, il faudra apporter des réformes profondes dans ces institutions, peut-être même les supprimer en assimilant les séminaristes aux étudiants d'universités et en supprimant les écoles catholiques là où il y a des écoles d'Etat.

L'enseignement devra se faire plutôt par carrefours que par cours, par consultations en bibliothèques plutôt que par un manuel expliqué, d'ailleurs il serait préférable de partir de l'apostolat pratique pour arriver à l'enseignement de la théologie. L'enseignement thomiste doit être présenté comme une solution possible et non pas comme l'enseignement de l'Eglise.

Les écoles catholiques devront en toutes circonstances se montrer respectueuses de toutes les religions et admettre les candidats indistinctement. Il est fâcheux d'ailleurs que les écoles soient affirmées catholiques, car ce caractère se présente avec un certain aspect d'intolérance religieuse qui ne convient plus à notre époque.

Mais les réformes désirées ne s'appliquent pas seulement aux organes et institutions du Magistère de l'Eglise, mais aux sources mêmes de ce Magistère.

Les Ecritures doivent admettre une interprétation très diverse selon les genres littéraires et même selon la théorie des formes. L'inerrance sera donc diverse selon la diversité des genres. On pourra ainsi admettre des doutes légitimes sur de nombreux passages de l'Ecriture. Quant à la Tradition, il faut nécessairement la considérer en fonction du temps, des circonstances. D'où il est évidemment inutile d'apporter des documents de la Tradition à rencontre de ce que désire affirmer le Concile d'aujourd'hui. Dire que l'Encyclique « Libertas praestantissimum » de Léon XIII s'oppose au concept de la Liberté religieuse que désire affirmer le Concile conformément à l'opinion publique n'a pas de sens : Léon XIII a parlé pour son temps et non pour 1965.

Il y aurait bien d'autres affirmations formulées par le nouveau magistère », mais il me semble que cette énumération suffit amplement pour prouver que les interventions qui apparaissent dispersées ont une convergence (incroyable. Il est clair que le Magistère de l'Eglise gêne les Adeptes du magistère de l'opinion publique. Il faut donc de toutes manières le diminuer. Le moyen propice sera la « Liberté religieuse ». Ces mots magiques, ambigus, sont plaisants comme la pomme plaisait à Eve. Quelle formidable victoire contre l'Eglise militante, « triomphaliste », et cette Liberté était admise. Que de conclusions on pourrait tirer ! Jusqu'où pourrait-on amener l'Eglise acceptant en son sein les arguments qui doivent la ruiner. Le Magistère de l'Eglise est sa raison d'être et la raison d'être du Magistère est la certitude de posséder la Vérité. Or la vérité est de soi intolérante vis-à-vis de l'erreur, comme la santé est opposée à la maladie. Le Magistère ne peut pas admettre le droit à la Liberté religieuse, même s'il la tolère. Dieu en effet n'a pas laissé à l'homme le droit de choisir sa religion, mais seulement la malheureuse possibilité, qui est une faiblesse de la liberté humaine.

On reproche à l'Eglise de réclamer la liberté religieuse lorsqu'elle est en minorité et de la refuser lorsqu'elle est en majorité. La réponse est aisée.

La Vérité est source du bien, de la vertu, de la justice, de la paix. Là où est la vérité, ces bienfaits se manifestent dans la société. L'Eglise demande que l'on reconnaisse qu'elle apporte ces biens précieux pour les Etats et qu'en conséquence on lui accorde la liberté de les dispenser. Les hommes d'Etat sensés et soucieux du bien de leurs concitoyens admettent volontiers la valeur des bienfaits culturels et sociaux apportés par l'Eglise catholique et lui accordent aisément une liberté qu'ils

refusent parfois aux autres.

L'Eglise est en droit de demander cette liberté d'existence et d'action parce qu'elle apporte avec elle les dons précieux qui découlent de la Vérité dont elle est seule détentrice d'une manière totale. Toute l'histoire contemporaine des Missions montre cette situation privilégiée de l'Eglise catholique, qui fait fleurir les vertus familiales et sociales en ses membres. C'est pourquoi des Etats à majorité non chrétienne placent à leur tête ou à des fonctions importantes ces catholiques qui par leur dignité de vie, leur probité, leur conscience apportent le témoignage éclatant de la vérité de l'Eglise catholique.

N'était-ce pas ce que disait déjà saint Cyprien à l'empereur pour lui demander d'épargner les chrétiens et leur laisser la liberté.

Quand l'Eglise est majoritaire, elle doit à la Vérité et au bien des peuples de dispenser la bonne doctrine et de répandre ainsi tous les bienfaits qui découlent de la Vérité auprès des citoyens, les mettant à l'abri de l'erreur et des vices qui l'accompagnent. C'est vivre dans l'abstraction, dans l'irréel, que de raisonner de la Vérité sans faire allusion au bien qui lui est inséparablement uni, de même que le mal et le vice sont inséparablement unis à l'erreur. Il est plus aisé de reconnaître que seul le bien a des droits et que le mal n'en a pas. Or ce qui s'affirme du bien doit se dire de même de la Vérité. « Esse, verum et bonum convertuntur », ce que l'on affirme de l'Etre peut se dire du Vrai et peut se dire du Bien et inversement, ces trois réalités ne sont qu'une et même chose.

Avant d'esquisser certains remèdes aux maux qui affectent l'Eglise, il me semble nécessaire d'insister sur le danger qui menace l'Eglise en montrant combien les objectifs désirés par les novateurs servent exactement les thèses soutenues par les protestants et les communistes.

Qu'il suffise de dire ce que disent des pasteurs comme M. Richard-Molard dans ses articles du Figaro, qu'on écoute M. Garaudy à la rencontre de Louvain : ce dont se réjouissent ces Messieurs, qui évidemment prennent leurs idées à une autre source que celle de l'Eglise romaine, c'est de constater qu'enfin une grande partie des catholiques comprennent que deux caractères de l'Eglise catholique romaine sont inadmissibles : son magistère et son genre d'autorité.

Le Magistère est intolérable parce qu'il s'impose et s'attribue la Vérité dans les domaines de la foi et des mœurs, c'est-à-dire dans la vie sociale et dans les principes moraux qui dirigent la politique, l'économie, la technique.

Il faut en finir avec ce magistère, le remplacer par un dialogue, que l'Eglise descende de la chaire, se mêle au peuple sur un pied d'égalité avec toutes les confessions. Qu'elle dialogue, mais n'enseigne plus avec autorité. Qu'elle soit la première à accorder la « Liberté religieuse ».

D'où l'immense intérêt porté par les communistes et les protestants à ce thème de la Liberté religieuse.

De plus, comme le dit Garaudy à Louvain : « Finissons-en avec les classes dans la société. » Donc, dans l'Eglise : Finissons-en avec « l'Ordre » qui est précisément un sacrement instituant des classes parmi les personnes, les unes étant supérieures, les autres inférieures. Finissons-en avec la juridiction qui elle aussi crée des classes.

Que la distinction entre prêtres et laïcs, entre évêques et prêtres, entre le Pape et les évêques s'estompe, tous frères, égaux dans tous les domaines. Il faut supprimer les marques extérieures de ces différences d'ordre et juridiction, et voilà trouvé le mot magique de « triomphalisme » qui servira admirablement à détruire toutes les marques de respect envers l'autorité vouée au nivellement.

Sans doute peu nombreux sont les Pères du Concile qui ont pensé que les protestants et les communistes viendraient applaudir à leurs interventions faites en ce sens. Mais la réalité est là qui aujourd'hui crève les yeux. Ces affirmations sont nombreuses, des ennemis traditionnels de l'Eglise se réjouissant de voir des membres éminents de l'Eglise abonder dans les idées qu'ils ont toujours défendues. Mais ceux-ci se sont trompés, l'Eglise ne vient pas à leurs idées. Ni la collégialité, ni la Liberté religieuse mal entendues, contraires à la doctrine de l'Eglise, ne passeront : c'en est fait pour la première thèse, c'en sera bientôt fait pour la seconde.

Liturgie

Au milieu des oppositions, des exagérations, des discussions qui caractérisent cette période d'adaptation de la Liturgie, peut-on esquisser quelques réflexions ?

A voir la rapidité, inaccoutumée dans l'Eglise, avec laquelle dans tous les pays les applications se sont réalisées, on ne peut s'empêcher de craindre que certaines mesures n'entraînent des résultats imprévus et malheureux. Ainsi en est-il de la dévotion au Saint-Sacrement, de la dévotion à la Vierge Marie et aux Saints dont les statues sont éliminées de nombreuses églises, sans aucun souci de la plus élémentaire pastorale et catéchèse; de la belle et bonne ordonnance de la maison de Dieu, qui est devenue une maison des hommes plus qu'une maison de Dieu; de la beauté vraiment divine des chants latins supprimés et non encore remplacés par des mélodies équivalentes.

Cependant de ces constatations devons-nous conclure qu'il fallait garder toutes ces choses sans changement ? Le Concile avec mesure et prudence a répondu par la négative. Quelque chose était à réformer et à retrouver.

La Vierge Marie veille sur le Magistère et sur l'autorité dans son Eglise catholique et romaine.

Suggestions pour l'avenir

Malgré une certaine confusion des idées à l'heure actuelle, peut-on rechercher les clartés de la nouvelle aurore que le Concile fera lever sur le monde ?

Ces perspectives seront sans doute plus aisées à découvrir dans quelques années. Mais n'est-il pas souhaitable que ceux qui ont vécu la vie du Concile s'efforcent, dans la parfaite soumission au Successeur de Pierre, de les déterminer afin de susciter les initiatives vraies et généreuses sorties de la plus pure tradition de l'Eglise, surgissant vraiment de l'Esprit de Dieu toujours vivant dans son Epouse.

Il est clair que la première partie de la Messe faite pour enseigner les fidèles et leur faire exprimer leur foi avait besoin d'atteindre ces fins d'une manière plus nette et dans une certaine mesure plus intelligible. A mon humble avis deux réformes dans ce sens semblaient utiles : premièrement les rites de cette première partie et quelques traductions en langue vernaculaire.

Faire en sorte que le prêtre s'approche des fidèles, communique avec eux, prie et chante avec eux, se tienne donc à l'ambon, dise en leur langue les lectures de l'Epître et de l'Evangile; que le prêtre chante dans les divines mélodies traditionnelles le Kyrie, le Gloria et le Credo avec les fidèles. Autant d'heureuses réformes qui font retrouver à cette partie de la Messe son véritable but. Que l'ordonnance de cette partie enseignante se fasse d'abord en fonction des Messes chantées du Dimanche, de telle manière que cette Messe soit le modèle suivant lequel les rites des autres Messes seront adaptés, autant d'aspects de renouvellement qui apparaissent excellents. Ajoutons surtout les directives nécessaires à une prédication vraie, simple, émouvante, forte dans sa foi et

déterminante dans les résolutions. C'est là un des points les plus importants à obtenir dans le renouveau liturgique de cette partie de la Messe.

Pour les sacrements et les sacramentaux, l'usage de la langue des fidèles dans les monitions peut être utile puisqu'ils les concernent plus directement et plus personnellement, mais non pour les exorcismes, prières et bénédictions.

Mais les arguments en faveur de la conservation du latin dans les parties de la Messe qui se font à l'autel sont tels qu'on peut espérer qu'un jour prochain des limites seront mises à l'envahissement de la langue vernaculaire dans ce trésor d'unité, d'universalité, dans ce mystère qu'aucune langue humaine ne peut exprimer et décrire.

Que ne devons-nous pas souhaiter pour que l'âme des fidèles s'unisse spirituellement, personnellement, à Notre-Seigneur présent dans l'Eucharistie et à son divin Esprit, de telle sorte que tout ce qui peut nuire à ce but, par exagération de prières vocales et exagération de rites, par manque de respect à l'Eucharistie, par une vulgarité inconvenante pour les mystères divins, doit être absolument proscrit. Une réforme en ce domaine ne peut être bonne que si elle assure d'une manière plus certaine les fins essentielles des mystères divins tels que Notre-Seigneur les a établis et que la Tradition les a transmis.

La Constitution de l'Eglise

Mais voici un sujet peut-être plus délicat à évoquer et qui semble cependant peu à peu s'acheminer vers des formes plus précises, c'est le problème qui a été l'occasion du débat sur la collégialité.

Nous vivons à une époque de multiplication à l'extrême des moyens de communication sociale. En soi, cette multiplication peut avoir d'excellents effets et devrait en avoir. Il apparaît donc normal que la communication des pensées, l'échange des idées soit plus fréquent, plus riche. Or selon le traité de la prudence de saint Thomas, l'autorité, le chef, avant d'exprimer un jugement, de prendre une décision, doit dans sa sagesse prendre conseil auprès des personnes qu'il juge aptes à le conseiller. Il apparaît donc normal aujourd'hui, grâce à ces possibilités de prendre conseil auprès des personnes aptes, mais qu'on ne pouvait facilement atteindre il y a seulement quelques décades, que le chef de l'Eglise universelle, le Pape, s'entoure de conseillers qu'il ne pouvait avoir autrefois. Que cette possibilité, dont seul le chef est juge, apporte quelques modifications dans la Curie romaine, c'est-à-dire dans ce qui forme le Conseil habituel du Saint-Père et ceux auxquels il confie une part de sa responsabilité, c'est possible et vraisemblable. Mais à cette occasion faire dire aux Pères du Concile qu'ils avaient un droit de co-gouvernement avec le Pape fut une entreprise insensée.

Il est inconcevable de changer ce qui est depuis que la volonté de Notre-Seigneur s'est exprimée clairement et que la Tradition inspirée a mis en exercice ce gouvernement qui a d'ailleurs fait ses preuves d'origine divine, par sa stabilité, et en définitive sa parfaite adaptation à tous les temps. On ne changera jamais le fait que le Pape, et lui seul, a, comme vicaire de Jésus-Christ, un pouvoir qui s'étend à l'Eglise universelle.

Mais cela n'a jamais empêché les Papes d'adapter leurs services aux nécessités du temps. Et cela demeure le domaine propre du successeur de Pierre. Les évêques ne peuvent, même comme Pères du Concile, que faire de très respectueuses et discrètes suggestions.

Toutefois ce problème tant agité à l'intention du gouvernement de l'Eglise universelle a des répercussions graves dans un domaine qui touche de près les

évêques, leur propre pouvoir dans leur diocèse. Là aussi il y a des directives nouvelles à attendre, mais quel besoin de vouloir attaquer ce qu'il y a de plus beau, de plus sacré, de plus efficace dans l'Eglise, après le pouvoir pastoral du Pape, le pouvoir pastoral et paternel de l'évêque, en l'absorbant dans un pouvoir collectif. Toute la vigueur de l'apostolat de l'Eglise se trouve dans ces deux pouvoirs. C'est grâce à ces deux pouvoirs hiérarchisés, en ce qui concerne la juridiction, mais pouvoirs très bien répartis et donnant une autorité considérable aux évêques dans les diocèses, que l'Eglise est une organisation d'apostolat remarquablement vivante, souple, s'adaptant aux lieux, aux populations, avec une sagesse et une vitalité qui n'existe en aucun gouvernement de ce monde.

Ainsi ce pouvoir est et ne peut être qu'intangible. Toute restriction qui ne viendrait pas directement du Pape serait profondément nuisible à l'apostolat et paralyserait le zèle et l'initiative épiscopale, qui sont la vertu de l'apostolat.

Cependant, certaines conditions sociales actuelles demandent sans aucun doute que les évêques d'une région ou d'un pays ou de plusieurs pays se rencontrent, échangent leurs préoccupations en fonction de certaines difficultés qui peuvent être similaires, instaurent ensemble certains services d'information, de presse, et même d'apostolat, mais tout ceci à des conditions extrêmement précises, surtout en ce qui concerne directement l'apostolat. Il semble que l'on puisse dire : d'abord qu'il est dangereux de créer des Directions, mais qu'il est utile de développer des Services auxquels les évêques peuvent s'adresser; et ensuite qu'il est souhaitable qu'une certaine unanimité puisse se faire sur certains problèmes importants comme celui de l'enseignement, par exemple, mais que toujours tout évêque demeure libre et juge de l'application dans son diocèse, à moins que la question soit soumise au Saint-Siège qui jugera de ce qu'il faut faire.

Il est inconcevable qu'une majorité en impose à une minorité par le simple jeu des votes. C'en serait fini de l'autorité épiscopale.

Il est de première importance que l'évêque soit considéré dans son diocèse comme le seul responsable de l'apostolat après et sous le Pape. Toute autorité intermédiaire serait intolérable et ruinerait toute initiative épiscopale. Elle serait manifestement contraire à toute l'histoire de l'Eglise.

Cependant qui niera que ces rencontres épiscopales fraternelles, que certains services communs puissent être utiles et bienfaisants : qu'on songe au Secours Catholique, à Misereor, aux Œuvres Pontificales Missionnaires, à la Mutuelle sacerdotale. Que de services peuvent être ainsi rendus. Mais toute organisation ayant une répercussion sur l'apostolat ne peut être qu'un service et non une direction. L'évêque en son diocèse doit demeurer entièrement libre, sous peine de n'être plus qu'un fonctionnaire et, disons-le, un mineur.

Autant les assemblées faites dans les normes jusqu'ici admises par le Saint-Siège sont encourageantes et fécondes, autant faites dans le sens de limiter sans cesse le pouvoir personnel de l'évêque, elles deviendraient étouffantes et intolérables parce que contraires à la nature même du pouvoir épiscopal.

Combien il semble bon d'évoquer ici tout ce que peut apporter dans le gouvernement épiscopal une heureuse mise en pratique de ce que suggère le Droit Canon : les synodes, les conférences sacerdotales, les consultants diocésains. Que d'heureux échanges peuvent être ceux de l'évêque avec ses prêtres conseillers, responsables de l'apostolat immédiat. Ce qui importe, c'est le respect de l'autorité épiscopale décidant en dernier lieu. Mais les suggestions seront d'autant plus franches et plus fraternelles que le respect de l'évêque sera plus grand. Bienheureux l'évêque qui vit fraternellement avec ses prêtres, les aime, les comprend,

les visite personnellement, les encourage, les édifie. On peut tout espérer d'un diocèse où les prêtres sont vraiment les coopérateurs de l'évêque et où chaque prêtre remplit la fonction qui lui est donnée en se gardant de détruire l'autorité des autres et en particulier du Curé, pasteur directement responsable des âmes qui lui sont confiées. Quand les pouvoirs sont bien ordonnés, entre les Curés, les prêtres chargés de l'Action Catholique, les aumôniers des écoles, sous l'œil paternel de l'évêque, les résultats peuvent être admirables. Seul l'évêque du diocèse peut créer cet ordre et lui donner vie et efficacité. Si l'organisation vient d'en dehors du diocèse, sans l'autorité personnelle de l'évêque du lieu, c'est le désordre qui s'introduit. Il en est de même pour la paroisse, lorsque le Curé ignore ce qui s'y fait et qui concerne son apostolat. « Omnia In ordine fiant ! »

Nombreux sont les problèmes étudiés par le Concile, mais il en est dont il est difficile de déterminer les conclusions étant donné que les textes ne sont pas encore définitifs : ceux qui concernent le magistère en particulier, la liberté religieuse, les Missions, le schéma de l'Eglise dans le monde, la Révélation, les écoles, les séminaires...

On peut cependant espérer en toute vérité que le Concile portera des fruits abondants, tout autant par le maintien ferme des vérités traditionnelles que par les perspectives nouvelles qu'il permet d'entrevoir. En définitive les efforts pour obtenir un faux « aggiornamento » auront contribué à situer exactement le véritable, tel que l'Eglise le désire.

Persévérons donc dans la prière avec Marie et les Apôtres pour que l'Esprit de Notre-Seigneur descende en abondance dans les âmes de tous les pasteurs et de tous les fidèles.

En la fête de la Pentecôte, 6 juin 1965.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-HUIT - Le 7 mars 1968 CHAPITRE I

Un peu de lumière sur la crise actuelle de l'Eglise

On me demande de définir et de décrire d'une manière plus explicite le mal qui s'introduit dans l'Eglise à notre époque. Combien je comprends ce désir de la part de nombreux catholiques ou non-catholiques qui demeurent stupéfaits, indignés ou consternés de voir se répandre à l'intérieur de l'Eglise — et par ses ministres — des doctrines qui mettent en doute les vérités jusqu'ici estimées comme les fondements immuables de la foi catholique. Tandis que l'intelligence de ces pasteurs indignes se rebelle contre l'autorité du magistère infaillible de l'Eglise, leur volonté se rebelle également contre ceux qui détiennent l'autorité dans l'Eglise.

S'il est vrai que toute autorité, quelle qu'elle soit, est une participation à l'autorité de Dieu, combien cela est plus évident lorsqu'il s'agit de l'autorité qui a été conférée à Pierre et aux apôtres ! Le Seigneur l'a dit : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi mais moi qui vous ai choisis » (I Jean xvi, 15). Ainsi en a-t-il toujours été dans l'Eglise. Quand bien même la désignation du successeur de Pierre se fait par voie d'élection, son autorité n'est pas pour autant dépendante de ses électeurs.

Toute autorité a, dans une certaine mesure, les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Les évêques possèdent ces trois pouvoirs dans la mesure de leur charge ou de leur service, c'est-à-dire pour prêcher, sanctifier et gouverner.

La structure de l'Eglise est une institution admirable, vraiment divine, tant elle

répond à la fois à la centralisation, à l'unité nécessaire et à la décentralisation avec une grande possibilité et liberté d'action. En ajoutant à cela tous les organismes de consultation, d'entraide fraternelle entre les évêques — et entre les évêques et le Pape — prévus par le Droit Canon, la divine institution de l'Eglise a traversé les siècles, demeurant elle-même, adaptée à tous les lieux et à toutes les circonstances avec un réalisme et une unité remarquables.

C'est cette unité dans la multiplicité qui permet à son magistère, à sa parole de s'étendre à tous les temps, à tous les lieux avec une permanence doctrinale étonnante. Des branches entières se sont séparées du tronc, mais n'ont pas atteint la structure, ni la substance doctrinale. De graves erreurs et hérésies ont semblé mettre l'Eglise en péril, mais, avec le secours de l'Esprit saint, l'institution et la parole n'ont pas varié.

C'est précisément ce qui déplaît souverainement non seulement aux ennemis traditionnels de l'Eglise inspirés par le Prince de ce monde, mais, disons-le, à la nature humaine déchue, retrouvant toujours en elle ce sursaut misérable de rébellion contre l'autorité, c'est-à-dire contre Dieu. Le « Non Serviam » est encore dans toutes nos âmes, même après le baptême. Quand les assauts des adversaires de Notre-Seigneur et de son obéissance trouvent écho dans les rangs des fidèles et des pasteurs de l'Eglise, alors se prépare une nouvelle déchirure dans l'Eglise,, une nouvelle hérésie, un nouveau schisme.

Garaudy l'a bien dit, il y a quelques années à Louvain, parlant aux étudiants de l'université : « Nous ne pourrions vraiment collaborer que lorsque l'Eglise aura modifié son magistère et son genre d'autorité. » On ne peut mieux dire. Et quand on sait qu'au regard de ceux qui cherchent à dominer le monde, les communistes et les technocrates de la finance internationale, le seul véritable obstacle à l'asservissement de l'humanité est l'Eglise catholique et romaine, on ne sera pas surpris des efforts conjugués des communistes et des francs-maçons pour modifier et le magistère et la structure hiérarchique de l'Eglise.

Gagner une victoire au Proche ou en Extrême-Orient est appréciable, mais paralyser le magistère de l'Eglise et modifier sa Constitution représenterait une victoire sans précédent, car il ne suffit pas de conquérir les peuples pour abolir leur religion; parfois, au contraire, elle s'enracine davantage. Mais ruiner la foi en corrompant le magistère de l'Eglise, étouffer l'autorité personnelle en la rendant dépendante de multiples organismes qu'il est beaucoup plus aisé de noyauter et d'influencer, alors la fin de la religion catholique apparaîtra possible. Par ce magistère d'assemblées, on pourra introduire des doutes sur tous les problèmes de la foi et le magistère décentralisé paralysera le magistère romain.

Il est aisé de voir que ces attaques savantes soutenues par une presse mondiale même catholique, permettront de diffuser dans le monde entier des campagnes d'opinion qui troubleront les esprits; toutes les vérités du Credo seront ébranlées, tous les commandements de Dieu, les sacrements... c'est-à-dire tout le catéchisme bouleversé. Nous en avons des exemples retentissants.

Le magistère décentralisé perd le contrôle immédiat de la foi; les multiples commissions théologiques des assemblées épiscopales tardent à se prononcer, parce que les membres sont divisés dans leurs opinions, dans leurs méthodes.

Il y a dix ans — et à plus forte raison vingt ans —, le magistère personnel du Pape et des évêques aurait réagi immédiatement, même si, parmi les évêques et les théologiens, certains n'étaient pas consentants. Maintenant, le magistère se trouve soumis à des majorités. C'est la paralysie qui empêche l'intervention immédiate ou la rend faible et inefficace pour contenter tous les membres des Commissions ou

des Assemblées.

Cet esprit de démocratisation du magistère de l'Eglise est un danger mortel, sinon pour l'Eglise que Dieu protégera toujours, du moins pour des millions d'âmes désemparées et intoxiquées, auxquelles les médecins ne viennent pas en aide.

Il suffit de lire les comptes rendus des Assemblées à tous les échelons pour reconnaître que ce qu'on peut appeler la « collégialité du magistère » équivaut à la paralysie du magistère. Notre-Seigneur a demandé aux personnes de paître son troupeau et non à une collectivité; les Apôtres ont obéi aux ordres du Maître et jusqu'au xxe siècle il en fut ainsi. Il a fallu arriver à notre temps pour entendre parler de l'Eglise en état de Concile permanent, de l'Eglise en continuelle collégialité. Les résultats ne se sont pas fait attendre longtemps. Tout est sens dessus-dessous : la foi, les mœurs, la discipline. On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Paralysie du magistère et affadissement du magistère : ce dernier aspect se manifeste par l'absence de définition des notions, des termes employés, par l'absence des précisions, des distinctions nécessaires, de telle sorte qu'on ne sait plus ce que parler veut dire : que l'on songe à ces mots de dignité humaine, de liberté, de justice sociale, de paix, de conscience... On peut désormais, dans l'Eglise elle-même, donner à ces mots un sens marxiste ou un sens chrétien avec la même conviction.

A la démocratisation du magistère fait suite naturellement la démocratisation du gouvernement. Les idées modernes sur ce point sont telles qu'il était plus aisé encore d'obtenir ce résultat. Elles se sont traduites dans l'Eglise par le fameux slogan de la « collégialité ». Il fallait collégialiser le gouvernement : celui du Pape ou celui des évêques avec un collège presbytéral, celui du curé avec un collège pastoral des laïcs, le tout flanqué de commissions, de conseils, de sessions, etc., avant que les autorités ne s'avisent de donner des ordres et des directives.

Le combat de la collégialité appuyé par toute la presse communiste, protestante, progressiste restera fameux dans les annales du Concile. Peut-on dire qu'il a été mis en échec ? Ce serait exagéré de l'affirmer. A-t-il pleinement réussi conformément aux désirs de leurs auteurs ? On n'oserait pas davantage le dire quand on a constaté le mécontentement qu'ils ont manifesté à l'occasion de la fameuse « note explicative » ajoutée à la Constitution dogmatique sur l'Eglise, et dernièrement lors du Synode épiscopal qu'ils voulaient délibératif et non consultatif.

Mais, si le Pape personnellement a gardé une certaine liberté de gouvernement, comment ne pas constater que les Conférences épiscopales la limitent singulièrement ? On peut citer plusieurs cas précis en ces dernières années où le Saint-Père est revenu sur une décision sous la pression d'une Conférence épiscopale. Or son gouvernement s'étend non seulement aux pasteurs, mais aux fidèles. Seul le Pape a un pouvoir de juridiction s'étendant au monde entier.

Une conséquence beaucoup plus apparente du gouvernement collégial est la paralysie du gouvernement de chaque évêque dans son diocèse. Que de réflexions faites par les évêques eux-mêmes à ce sujet et qui sont instructives ! Théoriquement, l'évêque peut, dans de nombreux cas, agir contre un vœu de l'Assemblée, parfois même contre une majorité si le vote n'est pas soumis au Saint-Siège; mais, dans la pratique, cela se révèle impossible. Dès la fin de l'Assemblée, les évêques publient les décisions. Elles sont connues de tous les prêtres et fidèles. Quel évêque pourra s'opposer de fait à ces décisions sans montrer son désaccord avec l'Assemblée et trouver immédiatement devant lui quelques esprits

révolutionnaires qui en appelleront à l'Assemblée contre lui ? L'évêque est prisonnier de cette collégialité qui aurait dû se limiter à un organisme de consultation, de mise en commun, mais non un organisme de décision (1).

Certes, saint Pie X avait déjà approuvé des Conférences épiscopales, mais il leur avait donné une définition précise qui justifiait parfaitement ces Assemblées : « Nous sommes persuadés que ces Assemblées d'évêques sont de la plus grande importance pour maintenir et développer le règne de Dieu dans toutes les régions et toutes les provinces. Lorsque les évêques, gardiens des choses saintes, mettent ainsi leurs lumières en commun, il en résulte que non (1) Pour donner un exemple concret de cette réalité, je puis citer un fait dont je fus le témoin. Dans un diocèse où je visitais nos communautés, M^r l'Evêque, très accueillant, vint me chercher à la gare et, s'excusant de ne pouvoir m'héberger dans son évêché, me conduisit au petit séminaire. J'y trouvais, dans les escaliers et couloirs, de nombreux jeunes gens et jeunes filles et, comme je demandais à M^r l'Evêque si les jeunes gens étaient séminaristes, il me répondit avec un profond soupir : « Hélas non, croyez bien que je ne suis pas d'accord sur la présence de ces jeunes dans mon séminaire, mais c'est la Conférence épiscopale qui a décidé que nous devons désormais faire des sessions d'Action Catholique de jeunes gens et jeunes filles dans nos petits séminaires. C'est ainsi que ces aspirants et aspirantes catéchistes demeurent ici depuis huit jours. Que voulez-vous que je fasse ? Je ne puis faire autrement que les autres. »

Seulement ils aperçoivent mieux les besoins de leurs peuples et choisissent les remèdes les plus convenables, mais encore qu'ils resserrent les liens qui les unissaient entre eux. » (Aux Evêques du Pérou, 24 sept. 1905. Cf. aussi conclusion de la lettre aux Evêques du Portugal du 5 mai 1905).

Ce collégialisme s'applique aussi à l'intérieur des diocèses, des paroisses, des congrégations religieuses, de toutes les communautés d'Eglise, de telle sorte que l'exercice du gouvernement devient impossible : l'autorité est constamment mise en échec.

Qui dit élections, dit partis et, par conséquent, divisions. Quand le gouvernement habituel est soumis à des votes consultatifs dans son exercice normal, il est rendu inefficace. C'est alors la collectivité qui en souffre, car le bien commun ne peut plus être poursuivi efficacement, énergiquement.

L'introduction du collégialisme dans l'Eglise est un affaiblissement considérable de son efficacité, d'autant plus que l'Esprit saint est moins facilement centriste et contrarié dans une personne que dans une Assemblée. Quand les personnes sont responsables, elles agissent, elles parlent, même si certains se taisent. En Assemblée, c'est le nombre qui décide, alors qu'au Concile, c'est le Pape qui décide, même contre la majorité s'il le juge prudent. Le nombre ne fait pas la vérité.

Ainsi la dialectique est introduite dans l'Eglise par le collégialisme ou la démocratisation et, en conséquence, la division, le malaise, le manque d'unité et de charité. Les adversaires de l'Eglise peuvent se réjouir de cet affaiblissement du magistère et du gouvernement collégialités. C'est une victoire partielle. Certes, ils la souhaitent plus complète, mais déjà les effets s'en font sentir en leur faveur : la puissance de résistance de l'Eglise au communisme, à l'hérésie, à l'immoralité a considérablement diminué.

Tels sont les faits que nous pouvons constater et qui causent dans l'Eglise une crise très grave.

Mais déjà les funestes effets de cette situation provoquent de saines réactions.

La Conférence épiscopale espagnole vient de remettre à nouveau la responsabilité de l'Action Catholique aux Evêques des diocèses, supprimant les pouvoirs de direction de l'organisme national qui est ramené à sa juste fonction, c'est-à-dire un trait d'union, un carrefour.

Le réalisme, le bon sens et surtout la grâce de l'Esprit saint aideront à rendre à l'Eglise ce qui a toujours fait sa vigueur et son adaptation : des apôtres au magistère et au gouvernement personnels agissant selon les normes de la sainte prudence et du don de conseil. C'est ainsi qu'ont pu sauver l'Eglise des Augustin, Athanase, Hilaire et tant d'autres.

Le 7 mars 1968.

CHAPITRE II

Rome, le 12 septembre 1968

Pour une vraie rénovation de l'Eglise

* Une dépêche A.F.P., en date du 30 septembre de la Cité du Vatican, avait confirmé la décision de Mgr Marcel Lefebvre de résigner ses fonctions de Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit « afin de laisser pleine liberté au chapitre de procéder à l'aggiornamento de la société dans l'esprit du Concile ».

L'Eglise accomplira-t-elle à temps sa véritable rénovation ? Le peut-elle encore ? Si l'Eglise était une société purement humaine, nous devrions répondre non, car la corruption des idées, des institutions, de la discipline est telle qu'aucun espoir de redressement n'apparaîtrait possible. Cependant, depuis que Dieu veille sur l'humanité afin que la foi ne disparaisse pas, les exemples ne se comptent plus d'une situation humainement désespérée devenant subitement l'occasion d'un extraordinaire renouveau : l'intervention la plus inattendue et la plus sublime que Dieu ait trouvée dans sa sagesse et sa miséricorde infinie est la promesse du Messie par Marie après que l'homme, par son péché, eut mérité la damnation.

Depuis cette promesse jusqu'à nos jours, l'histoire de la miséricorde de Dieu envers l'humanité, c'est l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, et donc toute l'Histoire de l'Eglise. Or l'Esprit souffle où Il veut et se choisit pour venir au secours de l'Eglise en détresse, des Pontifes et d'humbles fidèles, des princes et de jeunes pastourelles. Les noms sont sur toutes les lèvres de ceux qui connaissent tant soit peu la véritable histoire de l'Eglise.

Mais, si l'Esprit saint souffle où il veut, son souffle a toujours la même origine, les mêmes moyens fondamentaux et la même fin. L'Esprit saint ne peut faire autre chose que ce que Notre-Seigneur a dit de lui : « Il ne parle pas de son propre fond, mais Il parle de ce qu'il entend... Il me glorifiera car Il recevra de moi et vous l'annoncera » (Jean, XVI, 13) autrement dit l'Esprit saint ne peut que faire écho à Notre-Seigneur.

C'est pourquoi, sous des modalités extérieures diverses, ceux qu'il a choisis ont répété et fait les mêmes choses, se sont nourris aux mêmes sources pour rendre vitalité à l'Eglise. Saint Hilaire, saint Benoît, saint Augustin, sainte Elisabeth, saint Louis, sainte Jeanne d'Arc, saint François d'Assise, saint Ignace, le saint curé d'Ars, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ont tous enseigné la même spiritualité dans ses principes fondamentaux, de pénitence, de prière, de dévotion totale à Notre-Seigneur et à la Vierge Marie. D'obéissance sans limite à la Volonté de Dieu, de

respect envers ceux qui l'interprètent, cette volonté, depuis les parents jusqu'aux autorités civiles légitimes et aux autorités religieuses. Tous eurent une grande estime des sacrements et spécialement de l'Eucharistie et du Saint-Sacrifice de la Messe. Tous manifestèrent le détachement des biens de ce monde et le zèle pour le salut des pécheurs. Ils n'avaient rien de plus cher que la gloire de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'Honneur de son unique Eglise. L'Ecriture Sainte leur était familière et ils vénéraient la Tradition de l'Eglise exprimée dans les Credo, les Conciles et les catéchismes où se trouve l'authentique doctrine léguée par les Apôtres. C'est dans ces sources qu'ils puisèrent une grâce, une communication particulière de l'Esprit saint, qui fit d'eux des témoins extraordinaires de la foi et de la sainteté de l'Evangile.

Des renouveaux s'imposent, mais...

Telles sont les constatations historiques de l'action de l'Esprit saint qui nous permettent de croire que l'Eglise peut toujours se renouveler par la sanctification de ses membres. Dieu n'a jamais abandonné son Eglise. Il ne l'abandonnera pas aujourd'hui, mais les épreuves, les apparences de triomphe de l'Esprit mauvais, du Prince de ce monde, peuvent être un objet de scandale, c'est-à-dire de chute et d'abandon de la foi pour beaucoup. Ceux-là ont tort qui se laissent dérouter par les faux prophètes, qui prêchent que leur temps ne ressemble en rien aux temps qui précèdent et que l'Evangile d'hier ne peut plus être l'Evangile d'aujourd'hui. Le Christ est de tous les temps : « Jésus Christus heri, hodie et in saecula », Jésus-Christ hier, aujourd'hui et pour tous les siècles. C'est saint Paul qui nous l'enseigne.

Hélas, il faut bien l'avouer, le Concile Vatican II devait, aurait dû être le Concile du renouveau par un retour aux sources, comme il est de règle dans l'Eglise. En effet, à mesure que l'Eglise militante chemine, il peut se faire que le message s'estompe, que les ennemis de l'Eglise réussissent à étouffer le bon grain, que la négligence des pasteurs atténue la foi, que les mœurs se corrompent, que la chrétienté prête une oreille bienveillante aux persiflages de ce monde pervers.

Alors, des renouveaux s'imposent, mais, à l'exemple de Notre-Seigneur qui n'est que l'écho du Père, de l'Esprit saint qui est l'écho du Fils, les apôtres n'ont cessé de répéter à leurs disciples : retenez ce qui vous a été dit, demeurez dans la doctrine qui vous a été enseignée, gardez le dépôt de la foi, ne vous laissez pas circonvenir par les faux prophètes, menteurs, fils de perdition, destinés au feu éternel avec tous ceux qui les suivent. Qu'on relise les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, les épîtres de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jean.

Si l'on recherche dans saint Jean Chrysostome, saint Hilaire, saint Augustin le critère de leur jugement sur les erreurs de leur temps, ils en reviennent toujours à ce qu'ont enseigné ceux qui ont entendu les apôtres ou les témoins directs des apôtres et spécialement ce qu'ont enseigné ceux qui ont succédé sur les sièges des apôtres en particulier sur le siège de Pierre.

Plus tard, on fera appel plus spécialement aux Conciles et aux Pères de l'Eglise, témoins de la doctrine des Anciens. Tout l'enseignement des séminaires s'efforcera d'être l'écho fidèle de cette tradition de la Révélation, qui est un fait passé, mais toujours source de vie pour tous les temps jusqu'à la consommation des siècles.

L'orgueil de nos temps modernes

Comment expliquer que, depuis quelques années, cette règle d'or de l'Eglise a paru être abandonnée jusqu'au jour béni du 30 juin dernier qui nous a rendu la foi de Pierre, écho de cette tradition immuable et féconde pour tous les temps ? On ne

peut l'expliquer que par l'orgueil de nos temps modernes, qui se croient des temps nouveaux, « des temps où l'homme enfin a compris par lui-même sa dignité, où il a pris une plus grande conscience de lui-même, à tel point qu'on peut parler de métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent sur la vie religieuse... Le mouvement même de l'histoire devient si rapide que chacun a peine à le suivre... Bref, le genre humain passe d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et évolutive : de là naît, immense, une problématique nouvelle, qui provoque à de nouvelles analyses et à de nouvelles synthèses... »

Avec des prémisses comme celles-là on peut s'attendre à tout sauf au retour de l'esprit évangélique, car il était, sans doute, d'ordre statique.

Il est donc radicalement condamné. D'ailleurs, bien d'autres textes vont le confirmer : « Une société de type industriel s'étend peu à peu, transformant radicalement les conceptions de la vie en société. » L'on affirme ce que l'on souhaite voir se produire : une nouvelle conception de la société qui n'aura rien à voir avec la conception chrétienne selon la doctrine sociale de l'Eglise.

A temps nouveau nouvel Evangile, nouvelle religion. Parlant de nous, catholiques, ou plutôt des croyants, on écrit : « Qu'ils vivent donc en très étroite union avec les autres hommes de leur temps, et qu'ils s'efforcent de comprendre à fond leurs façons de penser et de sentir, telles qu'elles s'expriment par la culture (singuliers conseils qui font écho à l'Evangile qui nous demande d'éviter les doctrines perverses)... Qu'ils marient la connaissance des sciences et des théories nouvelles, comme les découvertes les plus récentes, avec les mœurs et l'enseignement de la doctrine chrétienne pour que le sens religieux et la rectitude morale marchent de pair chez eux avec la connaissance scientifique et les incessants progrès techniques ! Ils pourront ainsi apprécier et interpréter toutes choses avec une sensibilité authentiquement chrétienne... »

Pour ma part, je pense que ces croyants y perdront la foi chrétienne, ni plus ni moins. Voilà les conclusions du fait affirmé, confirmé et réaffirmé sans cesse : « Nos temps sont des temps nouveaux auxquels il faut marier l'Evangile et la Tradition. » La règle d'or de l'Eglise est complètement inversée par l'orgueil des hommes de notre temps. On n'est plus à l'écoute de la parole toujours vivante et féconde de Notre-Seigneur, mais nous devons « marier » les théories nouvelles avec les mœurs et l'enseignement de la doctrine chrétienne. » (G. et S., n. 62-6).

Cet « aggiornamento » se condamne lui-même. Il serait inconcevable que ces paroles sortent de la bouche du Divin Maître. La racine du désordre actuel est dans cet esprit moderne ou plutôt moderniste, qui refuse de reconnaître le Credo, les Commandements de Dieu et de l'Eglise, les Sacrements, la morale chrétienne, comme la seule base et source de renouveau pour tous les temps jusqu'à la fin du monde. En définitive, c'est le rejet de Notre-Seigneur Jésus-Christ incompatible avec nos temps modernes, qui sont, paraît-il, des temps que Notre-Seigneur ne pouvait pas prévoir et, par conséquent, auxquels son message ne pouvait pas être adapté...

Revenir à la règle d'or de toute la Tradition

Il faut donc revenir à la règle d'or de toute la Tradition, comme vient de le faire le Pape Paul VI le 30 juin et le 25 juillet, tant pour la foi que pour les mœurs, pour lesquelles il ne peut y avoir de nouveau mariage en prévision. Il faudra revenir à la Tradition : dans l'autorité du Pontife romain, il faut qu'apparaissent à nouveau ses pouvoirs signifiés par la tiare, qu'un tribunal protecteur de la foi et des mœurs

siège à nouveau en permanence, que les Evêques retrouvent leurs pouvoirs et leur initiative personnelle et que leurs problèmes communs soient résolus en de vrais Conciles régionaux sous l'autorité du Pasteur Suprême.

Il faudra bien, un jour, libérer le vrai travail apostolique à réaliser dans un diocèse de tous les « impedimenta » par lesquels on l'a paralysé aujourd'hui et qui, avec de bonnes intentions, font disparaître l'essentiel du message : la gloire de Dieu et de Notre-Seigneur, la sanctification des âmes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'enseignement et l'éducation vraiment chrétiens dispensés par le prêtre, par les religieux, la remise en ordre de la société chrétienne où l'évêque et le prêtre ont la place officielle due au sacerdoce dans toute société.

Redonner aux séminaires leur véritable fonction, la formation de saints prêtres remplis de foi, de science et de zèle pour la gloire de Notre-Seigneur et le salut des âmes. Recréer des sociétés religieuses pépinières d'âmes saintes et généreuses manifestant au monde la présence de l'Esprit saint dans l'Eglise et dans les âmes par l'exercice d'une charité héroïque dans tous les domaines et dans toutes les contrées. Restaurer les écoles catholiques et Universités catholiques sans se préoccuper des programmes d'Etat qui laïcisent les écoles catholiques.

Rendre aux familles chrétiennes le sens de la vraie foi et de la chrétienté, les mettant en garde contre les séductions du monde. Organiser des ligues ou tiers ordres de familles décidées à être chrétiennes dans tout leur comportement vis-à-vis de la société moderne corrompue.

Soutenir les organisations patronales et ouvrières décidées à collaborer fraternellement dans le respect des devoirs et des droits de tous, s'interdisant le fléau social de la grève, qui n'est autre qu'une guerre civile froide, instaurant des organismes de dialogue et d'entente, ainsi que des tribunaux paritaires dirimant les litiges en dernier ressort.

Enfin, promouvoir une législation civile conforme aux lois de l'Eglise et aider à la désignation de représentants catholiques décidés à orienter la société vers une reconnaissance officielle de la Royauté sociale de Notre-Seigneur.

Telle semble devoir être la vraie rénovation de l'Eglise, désirée par les vrais fidèles, car celle qu'on attendait du Concile fut viciée par l'introduction de l'esprit moderne et de son orgueil antichrétien au Concile même et depuis surtout.

Une jeunesse visiblement inspirée par l'Esprit saint

Or, pour la consolation de ceux qui souffrent, nous voudrions qu'ils sachent que, si l'Esprit saint les a consolés dans les derniers actes du Saint-Père d'une manière ineffable, l'Esprit saint se manifeste dans la naissance d'une jeunesse visiblement inspirée par lui : jeunesse vigoureuse, généreuse, assoiffée de vérité, d'amour de Notre-Seigneur, de la Vierge Marie, de l'Eglise. Jeunesse aux mœurs pures et saines, décidée à ne pas se laisser séduire par les mirages de ce monde, réagissant contre la subversion, prête à réaliser de belles et grandes initiatives.

Et cette jeunesse pousse comme génération spontanée dans tous les pays, sous tous les parallèles. Elle est la même, ayant la même orientation, les mêmes désirs, les mêmes enthousiasmes, signe évident que c'est le même Esprit saint qui l'anime.

Pour ceux qui ont été à Lausanne et ont côtoyé les 800 jeunes venus au Congrès, ils en ont gardé une immense espérance. Désormais, de jeunes universitaires, de jeunes employés réfléchissent, s'instruisent et éclairent leur foi, ils prient avec ferveur, ont une grande dévotion à la Vierge Marie, ils veulent retrouver les principes et la grâce qui ont fait la chrétienté d'autrefois, afin de bâtir une société chrétienne de leur temps sur les mêmes bases éternelles. Ils

découvrent alors la vraie place de Notre-Seigneur et de l'Eglise dans la société familiale, économique, politique.

Et de ces groupes, évidemment, sortent de nombreuses et saintes vocations. Daigne le Seigneur faire surgir de cette jeunesse de nouveaux François d'Assise, Dominique, Ignace, Vincent de Paul, Jean-Marie Vianney, Don Bosco ! A nous, par nos prières, par notre générosité, par nos encouragements, d'aider de toutes manières cette jeunesse à construire la cité chrétienne, c'est-à-dire à édifier le corps du Christ, afin d'apporter aux hommes dans la paix, la justice, le salut éternel de leurs âmes.

Rome, le 12 septembre 1968.

CHAPITRE III

L'autorité dans la famille et dans la société civile au service de notre salut

Dans une récente allocution publique de ce mois d'octobre, Notre Saint-Père le Pape Paul VI mettait en garde sur l'interprétation erronée de certaines affirmations du Concile concernant la dignité de la personne humaine, interprétation qui conduirait au rejet de l'autorité et au mépris de l'obéissance.

Les faits si nombreux dont nous sommes témoins en cette époque post-conciliaire, qui manifestent les conséquences de cette fausse interprétation, justifient les craintes de Notre Saint-Père le Pape. Ne sommes-nous pas bouleversés par ces révoltes ouvertes de certains groupes d'Action catholique contre les évêques, de séminaristes contre leurs supérieurs, de prêtres, de religieux, de religieuses qui manifestent une attitude négative vis-à-vis de l'autorité, en rendent l'exercice impossible.

La dignité humaine, l'exaltation de la conscience personnelle devenue la règle fondamentale de la moralité, les charismes personnels sont les prétextes pour réduire l'autorité à un principe d'unité sans aucun pouvoir. Comment ne pas rapprocher cette fermentation, prélude de rébellion, du libre examen qui a été la source des grandes calamités des derniers siècles.

Il nous semble plus opportun que jamais de rétablir la vraie notion de l'autorité, et à cet effet d'en montrer les bienfaits voulus par la Providence dans les deux sociétés naturelles de droit divin, qui ont ici-bas sur chaque individu une influence primordiale : la famille et la société civile.

Il nous est bon de rappeler que l'autorité est la cause formelle de la société. Elle a donc pour but de régir, de diriger tout ce qui oriente vers la cause finale de la société, qui est un bien commun à tous les membres. Les membres d'une société étant des êtres intelligents, l'autorité dirigera nécessairement leur activité vers la fin commune par des directives ou des lois, veillera à leur application et sanctionnera les opposants au bien commun.

Le sujet de l'autorité sera désigné de multiples manières, mais le pouvoir de l'autorité, c'est-à-dire la faculté de diriger d'autres êtres humains, est une participation à l'autorité de Dieu. Les sociétés étant multiples, les règlements concernant l'autorité pourront être très divers, ils n'empêcheront jamais l'autorité d'être d'origine divine : « Il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu » (Paul, Rom., XIII, 1) « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, s'il ne t'était donné d'En-Haut », dit Notre-Seigneur à Pilate (Jean, XIX, 11).

Dans son Traité de philosophie (t. IV, n° 384), Jolivet nous décrit ainsi la source première de l'autorité. « Dieu seul a le droit absolu de commander, parce qu'un tel droit qui consiste à obliger les volontés ne peut appartenir qu'à celui qui donne

l'être et la vie. Aussi disions-nous que Dieu est le « Droit vivant » parce qu'il est le principe premier de tout ce qui est. Il suit de là que toute autorité, en quelque société que ce soit, ne peut s'exercer qu'au titre d'une délégation de Dieu, tout chef investi d'un pouvoir légitime est le représentant de Dieu. »

L'autorité ayant pour but le bien commun des membres et les membres eux-mêmes désirant l'obtention de ce bien de leur propre détermination, il ne devrait jamais y avoir de heurt entre l'autorité et les membres qui poursuivent le même but. Il ne devrait pas y avoir en soi d'opposition entre le chef et le sujet, entre l'autorité et la liberté. C'est parce que l'autorité ne recherche plus le vrai bien commun ou que le sujet fait passer son bien personnel avant le vrai bien commun qu'il y a heurt et mésentente. A moins d'évidence contraire, l'autorité légitime et prudente est juge du bien commun et les membres doivent se soumettre a priori à ce jugement. Faire passer le jugement personnel avant celui de l'autorité légitime est la destruction de la société. Se soumettre aux directives de l'autorité légitime c'est exercer la vertu d'obéissance, dont Notre-Seigneur nous a montré un exemple émouvant, en sacrifiant jusqu'à sa vie par obéissance : « obediens usque ad mortem, mortem autem crucis ».

Saint Pie X écrit dans sa lettre « Notre charge apostolique » du 25 août 1910 : « Est-ce que toute société de créatures indépendantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi ?... Peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre l'autorité et la liberté à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté ? Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par « l'autorité consentie » ? Est-ce que l'apôtre Paul n'avait pas en vue la société humaine à toutes ses étapes possibles quand il prescrivait aux fidèles d'être soumis à toute autorité ? Est-ce que l'état religieux fondé sur l'obéissance serait contraire à l'idéal de la nature humaine ? Est-ce que les saints qui ont été les plus obéissants des hommes étaient des esclaves et des dégénérés ?... » L'autorité est la clé de voûte de toute société.

Bienfait de l'autorité dans la société familiale

S'il est une période de la vie humaine au cours de laquelle l'autorité joue un rôle considérable, c'est bien cette période qui va de la naissance à l'âge de la majorité. C'est bien une merveilleuse institution divine que celle de la famille au sein de laquelle l'homme reçoit l'existence, une existence tellement limitée qu'il lui faudra une longue période d'éducation, dispensée d'abord par les parents, puis par ceux qui concourront à cette éducation, en principe selon le choix des parents.

L'enfant reçoit tout de son père et de sa mère, nourriture corporelle, intellectuelle, religieuse, éducation morale, sociale. Ils se font aider de maîtres, qui partageront dans l'esprit des jeunes l'autorité des parents. Que ce soit par l'intermédiaire des maîtres ou des parents, il n'en est pas moins vrai que la presque totalité de la science acquise au cours de l'adolescence sera plus une science apprise, reçue, acceptée, qu'une science acquise par l'intelligence et l'évidence des jugements, des raisonnements. Le jeune étudiant croit en ses parents, en ses maîtres, en ses livres, et ainsi ses connaissances s'étendent, se multiplient. Sa science proprement dite, celle qui peut rendre compte de ses connaissances est bien limitée. Si l'on pense à l'ensemble de l'enfance, de la jeunesse dans l'humanité et dans l'histoire, on constate que la transmission des connaissances vient pour une part considérable de l'autorité qui transmet, plus que de l'évidence de la science acquise.

Assurément, s'il s'agit d'études supérieures, la jeunesse acquiert des connaissances plus personnelles et s'efforce de connaître les disciplines étudiées à la manière dont leurs maîtres eux-mêmes les connaissent. Mais l'abondance des connaissances requises permet-elle aujourd'hui à l'étudiant d'aller jusqu'au bout des preuves et des expériences ? D'ailleurs bien des sciences, l'histoire, la géographie, l'archéologie, les arts, ne peuvent en vérité que reposer sur la foi dans les maîtres et dans les livres.

Qu'il s'agisse des connaissances religieuses, de la pratique de la religion, de l'exercice de la morale conforme à la religion, aux traditions, aux coutumes, c'est encore plus vrai que pour d'autres sciences ! Les hommes généralement vivent selon la religion transmise par les parents. La conversion à une autre religion trouve un énorme obstacle dans la rupture avec la religion ancestrale. Un être humain demeure toujours sensible au rappel de la religion maternelle.

Et disons, sans plus tarder, combien cette éducation marquée par la famille, par le milieu des maîtres complétant l'éducation familiale est considérable dans la vie humaine. Rien ne persévère autant dans l'individu que ses traditions familiales. Cela est vrai sur toute la surface du globe.

Cette extraordinaire influence de la famille et du milieu de l'éducation est providentielle. Elle est voulue par Dieu. Il est normal que les enfants gardent la religion de leurs parents, de même qu'il est normal que le chef de famille se convertissant toute sa famille se convertisse. L'exemple en est fréquemment donné dans l'évangile et dans les Actes des Apôtres.

Dieu a voulu que ses bienfaits se transmettent aux hommes par la famille d'abord. C'est pourquoi il a accordé au père de famille cette grande autorité, qui lui confère un immense pouvoir sur la société familiale, sur son épouse, sur ses enfants. Plus les biens à transmettre sont grands et plus l'autorité est grande. L'enfant naît dans une faiblesse si grande, si imparfait, on pourrait dire si incomplet, qu'on peut juger de la nécessité absolue de la permanence au foyer, de son indissolubilité.

Vouloir exalter la personnalité et la conscience personnelle de l'enfant au détriment de l'autorité familiale, c'est faire le malheur des enfants, les pousser à la révolte, au mépris des parents, alors que la longévité est promise à ceux qui honorent leurs parents. Certes saint Paul demande aux pères de ne pas provoquer la colère de leurs fils, mais, ajoute-t-il, éduquez-les dans la discipline et la crainte du Seigneur (Eph., VI, 4).

On s'écarte de la voie suivie par Dieu en prétendant que seule la vérité par sa propre force et lumière doit indiquer aux hommes la vraie religion, alors qu'en réalité Dieu a prévu la transmission de la religion par les parents et par des témoins dignes de la confiance de ceux qui les écoutent. S'il fallait attendre d'avoir l'intelligence de la vérité religieuse pour croire et se convertir, il n'y aurait que bien peu de chrétiens à l'heure actuelle. On croit aux vérités religieuses parce que les témoins sont dignes de croyance par leur sainteté, leur désintéressement, leur charité. On croit à la religion véritable parce qu'elle comble les désirs profonds d'une âme humaine droite en particulier en lui donnant une Mère divine, Marie, un Père visible, le Pape, une nourriture céleste, l'Eucharistie. Notre-Seigneur n'a pas demandé à ceux qu'il a convertis s'ils comprenaient, mais s'ils croyaient. Puis la foi vive donne l'intelligence, comme le dit saint Augustin.

Il est évident dans le cas de la société familiale, de la première période de toute vie humaine, que les bienfaits de l'autorité sont immenses, indispensables et la voie la plus sûre pour une éducation complète qui prépare à la vie dans la société

civile et dans l'Eglise. Déjà l'Eglise intervient d'une manière considérable dans l'aide apportée à la famille et dans les moyens indispensables à la vie chrétienne et sociale des fidèles.

Mais vient le moment où les deux sociétés devront prendre ensemble le relais de la famille tant il est évident que même éduqué l'être humain est incapable de vivre et de poursuivre sa vocation sur terre sans l'aide de ces deux sociétés.

Bienfait de l'autorité dans la société civile

Peut-on en effet affirmer que l'homme arrivé à sa majorité n'a plus besoin de secours pour continuer à progresser dans ses connaissances, se maintenir dans la vertu et accomplir son rôle dans la société ? Si la société familiale a terminé sa tâche essentielle, il est clair que la société civile et l'Eglise demeurent les moyens normaux pour lui donner, celle-ci les moyens spirituels, celle-là le milieu social favorable à une vie vertueuse et orientée vers la fin ultime à laquelle tout ici-bas est ordonné par la Providence divine.

C'est ici qu'il convient de répéter avec l'enseignement traditionnel de l'Eglise et avec tous les Papes du siècle dernier : l'Etat, la société civile a un rôle considérable à accomplir auprès des citoyens pour les aider et les encourager dans la foi et la vertu. Il ne s'agit nullement de contrainte dans l'acte de foi, il ne s'agit pas de contrainte vis-à-vis de la conscience de la personne dans ses actes internes et privés. Il s'agit du rôle naturel de la société civile voulu par Dieu pour aider les hommes à obtenir leur fin dernière.

« On ne saurait mettre en doute, dit le Pape Léon XIII (*Libertas*), que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu et cela qu'on le considère dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme... ». Pie XI affirme à son tour (*Divini Redemptoris*) : « Dieu destina l'homme à vivre en société comme la nature le demande. Dans le plan du Créateur la société est le moyen naturel dont l'homme peut et doit se servir pour atteindre sa fin. »

Et ailleurs (*Ad Salutem*) : « Les princes et les gouvernants ayant reçu le pouvoir de Dieu afin que chacun, dans les limites de sa propre autorité, ils s'efforcent de réaliser les desseins de la divine Providence dont ils sont alors les collaborateurs... Non seulement ils ne doivent rien faire qui puisse tourner au détriment des lois de la justice et de la charité chrétienne, mais ils sont tenus de faciliter à leurs sujets la connaissance et l'acquisition des biens impérissables. »

Pie XII (11 juin 1941) dit aussi : « De la forme donnée à la société conforme ou non aux lois divines dépend et découle le bien ou le mal des âmes, c'est-à-dire, le fait que les hommes appelés tous à être vivifiés par la grâce du Christ respirent, dans les contingences terrestres du cours de la vie, l'air sain et vivifiant de la vérité et des vertus morales ou au contraire le microbe morbide et souvent mortel de l'erreur et de la dépravation. »

Le Pr Jolivet (*Traité de philosophie*, t. IV, n° 435) conclut d'une manière très claire son étude sur l'origine du pouvoir dans la société civile : « Quel que soit le point de vue qu'on adopte touchant la cause efficiente de la réalité sociale, la doctrine de l'origine naturelle de la société implique ce principe essentiel que la société politique rassemblant d'une manière permanente, en vue du bien commun temporel, les groupements particuliers de familles et d'individus, est une institution voulue par Dieu auteur de la nature ou en d'autres termes qu'elle est de droit divin naturel. De là suit immédiatement que le pouvoir de gouverner est également de droit divin naturel. »

L'auteur complète cette étude en exposant la fin de la société civile ou de l'Etat : « C'est diminuer grandement la fonction générale de l'Etat que de se faire du bonheur temporel une idée toute matérialiste. Le bonheur temporel dépend pour une grande part des vertus intellectuelles et morales des citoyens, de la moralité publique, c'est-à-dire de l'heureux épanouissement de toutes les activités morales et spirituelles de l'homme et en premier lieu de la vie religieuse de la nation. » « Aussi est-il du devoir de l'Etat, sans rien négliger, bien entendu, de sa fonction économique, de s'efforcer de créer les conditions les plus favorables à la prospérité morale et spirituelle de la nation. » « Cette tâche a un aspect négatif et un aspect positif... »

Il nous faut insister sur ce lien intime de la religion avec la fonction temporelle de l'Etat. Car c'est là que se tient vraiment la clé de nombreux problèmes qui préoccupent aujourd'hui les gouvernants et l'Eglise elle-même : problèmes de justice sociale, problèmes de la faim, problèmes de la paix, problèmes de la régulation des naissances, etc.

Traiter ces problèmes en dehors d'une conception catholique de la cité est illusoire : on s'attaquera à pallier à certains désordres momentanément, on résoudra quelques problèmes locaux, mais on ne s'attaquera pas à la racine des plaies de l'humanité. Il faut dire et redire ce que l'Eglise a toujours proclamé : la solution des problèmes sociaux est dans le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ tel qu'il est connu et enseigné par l'Eglise catholique.

Que l'on énumère les plaies actuelles des sociétés on verra immédiatement que leurs sources viennent du désordre et de l'erreur des gouvernants et souvent de nombreux membres de la société. Vouloir instaurer une justice sociale entre les employés et employeurs sans les principes de la justice chrétienne c'est aller ou au capitalisme totalitariste, à l'hégémonie financière et technocratique mondiale ou au totalitarisme communiste. Faire du bien-être matériel le seul but de la société civile et de l'activité sociale, c'est aller rapidement vers la décadence, conséquence de l'immoralité, de l'hédonisme.

Qu'il s'agisse du mariage et de tout ce qui le concerne, seule la doctrine catholique préserve réellement cette institution qui est la base même de la société civile, qui par conséquent l'intéresse au plus haut point : divorce, limitation des naissances, contraception, homosexualité, avortement, polygamie sont des plaies mortelles pour l'Etat. Seule l'Eglise y apporte les vrais remèdes.

Les relations sociales entre fonctionnaires et administrés, entre l'Etat et les citoyens, le véritable amour de la patrie, les relations internationales sont intimement et profondément liées à la religion et seule la religion catholique y apporte les principes de justice, d'équité, de conscience professionnelle, de dignité humaine, conformes à la vie sociale telle que Dieu l'a voulue et la veut toujours.

L'éducation et les moyens de communication sociale qui aujourd'hui complètent et continuent l'éducation, ont des liens très intimes avec les mœurs honnêtes, avec la vertu et le vice, et en conséquence avec la religion et la religion catholique.

C'est faire preuve de grande ignorance ou feindre l'ignorance que de ne pas vouloir constater que toutes les religions, hormis la vraie, la religion catholique, apportent avec elles un cortège de tares sociales qui sont la honte de l'humanité : que l'on songe au divorce, à la polygamie, à la contraception, à l'union libre, en ce qui concerne la famille; que l'on songe aussi dans le domaine de l'existence même de la société, aux deux tendances qui la ruinent : une tendance révolutionnaire, destructrice de l'autorité, tendance démagogique, ferment de continuel désordres, fruit du libre examen, ou une tendance totalitaire et tyrannique grâce à l'unité de

la religion et de l'Etat ou d'une idéologie et de l'Etat. L'histoire des derniers siècles est une illustration frappante de cette réalité.

Il est donc inconcevable que les gouvernements catholiques se désintéressent de la religion ou qu'ils admettent par principe la liberté religieuse dans le domaine public. Ce serait méconnaître et la fin de la société et l'extrême importance de la religion dans le domaine social et la différence fondamentale entre la vraie religion et les autres dans le domaine de la moralité, élément capital pour l'obtention de la fin temporelle de l'Etat.

Telle est la doctrine enseignée depuis toujours dans l'Eglise. Elle confère à la société un rôle capital dans l'exercice de la vertu des citoyens, donc indirectement dans l'obtention de leur salut éternel. Or la foi est la vertu fondamentale qui conditionne les autres. Il est donc du devoir des gouvernants catholiques de protéger la foi et de l'entretenir en la favorisant surtout dans le domaine de l'éducation.

On ne saurait trop insister sur le rôle providentiel de l'autorité de l'Etat pour aider et soutenir les citoyens dans l'obtention de leur salut éternel. Toute créature a été et demeure ordonnée à cette fin ici-bas. Les sociétés : famille, Etat, Eglise, chacune à leur place, ont été créées par Dieu dans ce but. On ne peut nier qu'en fait l'expérience de l'histoire des nations catholiques, l'histoire de l'Eglise, l'histoire de la conversion à la foi catholique, manifeste le rôle providentiel de l'Etat à tel point qu'on doit légitimement affirmer que sa part dans l'obtention du salut éternel de l'humanité est capitale, sinon prépondérante. L'homme est faible, le chrétien est chancelant. Si tout l'appareil et le conditionnement social de l'Etat est laïque, athée, areligieux, à plus forte raison persécuteur de l'Eglise, qui osera dire qu'il sera aisé pour les non catholiques de se convertir, et pour les catholiques de demeurer fidèles. Plus que jamais avec les moyens modernes de communication sociale, avec les relations sociales qui se multiplient, l'Etat a une influence de plus en plus grande sur le comportement des citoyens et sur leur vie intérieure et extérieure, en conséquence sur leur attitude morale, et en définitive sur leur destinée éternelle.

Il serait criminel d'encourager les états catholiques à se laïciser, à se désintéresser de la religion et à laisser indifféremment l'erreur et l'immoralité se répandre et, sous le faux prétexte de la dignité humaine, introduire un ferment dissolvant de la société avec une liberté religieuse exagérée, avec l'exaltation de la conscience individuelle aux dépens du bien commun comme dans la légitimité de l'objection de conscience.

Le Pape Pie XII disait (*Summi Pontificatus*) : « La souveraineté civile a été voulue par le Créateur... afin qu'elle rendit plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, l'obtention de la perfection physique, intellectuelle et morale et qu'elle l'aidât à atteindre sa fin surnaturelle. »

Ainsi qu'il s'agisse de l'autorité dans la famille, de l'autorité de l'Etat, ou celle de l'Eglise, on ne peut qu'admirer le dessein de la Providence, de la Paternité divine qui nous gratifie l'existence, la vie surnaturelle, l'exercice de la vertu et en définitive la perfection ou la sainteté éternelle par le moyen de ces autorités.

L'autorité est en définitive une participation à l'Amour Divin qui de soi se répand et se diffuse. L'autorité n'a d'autre raison d'être que de répandre cette Charité divine qui est Vie et Salut. Mais, de même que l'Amour de Dieu, elle est exigeante par sa nature même. En effet, l'Amour Divin ne peut vouloir que le Bien, et le Bien Suprême qui est Dieu. Dieu en nous donnant la Vie qui est une participation à son Amour nous l'oriente inflexiblement, pointe notre vie vers le Bien qu'il nous indique

soit par notre nature, mais surtout par ses porte-parole et ses intermédiaires dans les lois positives.

Il oblige, Il nous lie par son Amour au Bien et à la Vertu. Il nous donne l'orientation de son Amour par ses lois, il nous en commande l'exécution et il nous menace si nous refusons son Amour qui est notre Bien.

Ainsi en est-il des autorités. Toute législation légitime est véhicule de l'Amour Divin, toute mise en application de la législation n'est autre que l'expression de l'Amour de Dieu dans les faits, dans les actes et donc une acquisition de vertu. Ces lois s'adressent à notre intelligence et à notre volonté, qui, hélas, peuvent refuser d'être des véhicules de l'Amour de Dieu. Les sanctions tomberont sur ceux qui mettent ainsi obstacle à l'Amour, à la Vie, au Bien et en définitive à Dieu. On ne peut en effet concevoir l'autorité sans les pouvoirs de législation, de gouvernement et de justice. Ces trois manifestations se résument et trouvent leur synthèse dans l'Amour Divin qui en lui-même porte sa manifestation, son exercice et sa sanction.

Puissions-nous en conclusion de cet aperçu bien incomplet sur la grandeur de l'autorité dans les desseins de Dieu partager les sentiments de saint Paul et dire avec lui (Eph., III, 14-15) : « Je ploie les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ de qui procède toute paternité au ciel et sur la terre. »

4 Octobre 1968.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF

Après le Concile: l'Eglise devant la crise morale contemporaine

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner l'occasion de parler à cette assemblée. Je n'aurai sans doute pas l'éloquence du Professeur de Droit (M. Achille Dauphin-Meunier, Doyen de la Faculté Autonome d'Economie et de Droit de Paris, avait précédé, comme orateur, ce soir-là, Mgr Lefebvre). Je suis un missionnaire, peu habitué à parler devant un auditoire aussi distingué que le vôtre ! Mais, cependant, j'espère parler avec la même foi et avec le même courage, vous savez bien qu'il en faut aujourd'hui pour contredire les idées qui sont inhérentes à notre époque.

J'aurai soin au moment où j'aurai peut-être des propos qui pourraient vous étonner, de vous les faire remarquer, afin que vous y réfléchissiez et que vous sachiez faire les distinctions nécessaires.

Vous m'avez demandé de parler de la situation de l'Eglise face à la crise morale contemporaine. Je pense, et vous le savez aussi bien que moi, que cette crise morale contemporaine a des racines très profondes dans toute notre histoire. Il faut certainement remonter jusqu'au moment où, dans la chrétienté, la première crise morale a été publique (car des crises morales personnelles, nous en avons tous), c'est-à-dire celle qui a ruiné le fondement même de la morale, en remplaçant l'autorité de Dieu par la conscience personnelle. Et ce fut le moment de la naissance du Protestantisme qui a remplacé, en définitive, l'autorité de Dieu, l'autorité de l'Eglise, par le libre arbitre.

Le deuxième moment où la crise de cette moralité s'est manifestée au monde d'une manière encore plus dramatique, plus tragique, ce fut celui où l'on a remplacé ceux qui nous commandaient et dirigeaient dans la société civile au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nom de Dieu, par ceux qui nous ont commandés au nom de la Déesse Raison !

Et ainsi, que ce soit pour la personne ou pour la société civile, on a remplacé le fondement du droit et de l'obligation morale qui est Dieu, par la conscience et par les hommes. C'en était fini de la société !

Nous en sommes encore là, plus ou moins, maintenant.

Sans doute, il y a eu des réactions. Mais à partir- du moment où l'on nous a livrés à des hommes qui ne se référaient plus à Dieu, nous avons été esclaves de ces hommes... Et Dieu sait quelles en ont été les conséquences !

Vous connaissez l'histoire de toutes ces guerres qui s'en sont suivies, de tous les drames que, depuis deux siècles, la France a vécus, de tout le sang qui a coulé à cause de cet oubli, à cause de cette substitution à Dieu de la conscience et de la raison.

Sans doute, la chrétienté a réagi dans certains cas particuliers et dans certains pays. Mais quelle a été l'attitude de l'Eglise devant cette rébellion vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis d'elle-même ? Les papes et beaucoup d'évêques, la majorité des clercs et la majorité des fidèles s'y sont résolument opposés. On a vu renaître des congrégations religieuses après la Révolution. On a vu revenir à une certaine autorité, qui se voulait encore attachée à Dieu; on a vu dans certains pays le retour de la Monarchie chrétienne. Mais, il faut bien le dire, tout au cours du xixe siècle, des catholiques (je ne parle pas des ennemis de l'Eglise, de ceux qui voulaient garder absolument leurs conquêtes), des catholiques ont cru qu'il pouvait y avoir une compromission, une entente avec ces principes de la Révolution, ces principes du Protestantisme. Ce fut l'histoire du libéralisme catholique. Ils l'ont affirmé de bonne foi, peut-être, mais l'Eglise, elle, a toujours maintenu ses principes et elle a condamné ce libéralisme. Les successeurs de ce libéralisme ont été ensuite le Sillon, le Modernisme et, aujourd'hui, le Néo-Modernisme. Hélas ! ce sont ceux-là qui ont fait échouer, dans une certaine mesure, les efforts des papes, d'un bon nombre d'évêques, ceux des clercs et des fidèles pour remettre Notre-Seigneur Jésus-Christ comme fondement de la société et comme fondement de notre moralité.

Nous avons vu jusqu'à Notre Très Saint-Père le Pape Pie XII ces vérités affirmées d'une façon solennelle, claire. On peut dire que, sur tous les problèmes difficiles de notre temps, Pie XII nous a toujours donné une lumière extraordinaire. Ce fut un pape exceptionnel. Nous aurions pu, au Concile, tout simplement consulter ce que le Pape Pie XII avait écrit, et mettre dans nos schémas les solutions qu'il avait données aux problèmes modernes — et nous aurions eu un Concile infiniment supérieur à celui que nous avons eu !

Au temps du Pape Pie XII, il faut le dire, l'Eglise s'est trouvée dans une situation relativement florissante, au moins dans certains pays. Souvenons-nous de la Hollande, dont les Catholiques croissaient avec une telle rapidité que la majorité devenait catholique. La Suisse se transformait aussi rapidement, dans le canton de Genève, par exemple. Le Portugal, après sa révolution, retrouvait sa foi chrétienne d'antan. L'Espagne revenait à la foi de ses ancêtres.

Il y avait des conversions en très grand nombre : aux Etats-Unis, on comptait 180000 conversions par an. En Angleterre, on en comptait 50 à 80 000. Les Protestants, très certainement, venaient à l'Eglise catholique.

Comment expliquer que les forces subversives aient pu arriver à pénétrer partout, et en particulier dans nos séminaires ? Hélas ! on y faisait circuler déjà des feuilles clandestines, on ne voulait plus y apprendre la doctrine de saint Thomas, les professeurs commençaient à y faire des cours personnels incontrôlables. La plupart des évêques étaient incapables de savoir ce qui s'enseignait dans leurs

séminaires. Lentement, mais sûrement, cette œuvre de destruction a commencé déjà du temps du vénéré Pape Pie XII.

Et nous voilà arrivés à la veille du Concile.

Ce Concile n'a pas fini de faire parler de lui !

Personnellement, ayant été membre de la Commission centrale pré-conciliaire — dont faisaient partie quatre-vingts Cardinaux, une vingtaine d'Archevêques, une dizaine d'Evêques et quatre Supérieurs Généraux de Congrégations —, j'ai pu constater que la préparation du Concile a été très sérieuse et très conforme à la tradition. Il serait heureux que l'on puisse maintenant éditer tous ces schémas préparatoires du Concile, pour constater où en était la doctrine de l'Eglise au jour qui a précédé le Concile.

Mais voici où se situe le drame, et je ne suis pas seul à le penser : Le Concile, dès les premiers jours, a été investi par les forces progressistes. Nous l'avons éprouvé, senti — et quand je dis « nous », je puis dire la majorité des Pères du Concile à ce moment-là.

Nous avons eu la conviction que quelque chose se passait dans le Concile, qui était anormal. La manière dont ceux qui ont voulu détourner le Concile de sa fin en attaquant la Curie romaine et, par elle, Rome et le successeur de Pierre, fut scandaleuse.

Lorsque le Cardinal Ottaviani nous a proposé les noms de ceux qui avaient fait partie des Commissions pré-conciliaires, en vue de choisir les membres des Commissions conciliaires (et c'était tout à fait normal), puisque nous ne nous connaissions pas entre nous (nous étions deux mille quatre cents qui venions de tous les pays du monde !), ce fut un « tollé » de la part de « Ceux des bords du Rhin ». Ils se sont élevés contre la « pression » qui était faite par Rome pour imposer les membres des Commissions. Stupeur dans l'assemblée ! Or, le lendemain, on nous distribuait des listes internationales toutes prêtes, faits de noms que nous ne connaissions pas et qui ont fini par passer. Ceux qui avaient préparé les listes connaissaient parfaitement ces évêques, qui étaient évidemment (je n'ai pas besoin de vous le dire) tous de la même tendance.

C'est ainsi que les Commissions ont été, pour les deux tiers, formées par des membres qui étaient progressistes.

Il va de soi que les textes des schémas qu'on nous a remis au cours des sessions, reflétaient nettement les idées de la majorité des membres des Commissions.

Nous nous sommes donc trouvés dans une situation absolument inextricable. Comment changer complètement et profondément tous ces schémas du Concile ? On peut bien modifier quelques phrases, quelques propositions : on n'en change pas l'essentiel. Les conséquences en sont lourdes.

On nous affirme cependant : « Ce Concile est infallible, vous n'avez pas le droit d'en douter; tout ce qui a été approuvé par le Pape et les évêques doit être accepté tel quel et il n'y a pas à en discuter. » Je pense qu'il faut faire les distinctions nécessaires, et d'abord définir ce Concile.

En effet, ce Concile a été dit « pastoral » maintes et maintes fois, et lorsque nous avons voulu faire préciser un terme, une expression, on nous répondait : « C'est inutile; nous ne faisons pas ici un Concile dogmatique, nous faisons un Concile pastoral. Nous parlons pour des gens qui ne sont pas des spécialistes, ni des théologiens. »

Concluons donc : il s'agit d'un texte de prédication et non d'un texte scientifique. Nous en avons — hélas ! — des preuves évidentes.

Avouez qu'il n'est pas très honorable pour une assemblée de deux mille quatre

cents évêques de faire un schéma sur l'Eglise, qui a pour but principal la Collégialité, et d'être obligé ensuite de faire une note explicative pour dire ce que signifie cette Collégialité ! Je pense que si le texte avait été suffisamment étudié et suffisamment clair, il n'y aurait pas eu besoin de note explicative.

Les Conciles ont toujours été des Conciles dogmatiques. Certes, Vatican II est un Concile œcuménique par le nombre des évêques, par sa convocation par le Saint-Père, mais ce n'est pas un Concile comme les autres. Le Pape Jean XXIII l'a clairement exprimé. Il est évident que son objet fut différent de celui des autres Conciles.

Pour éviter l'ambiguïté d'un Concile pastoral, nous avons dans une intervention demandé qu'il y ait deux textes : un texte doctrinal et un texte de considérations pastorales. On a exclu l'idée du texte doctrinal, pour retenir uniquement la rédaction pastorale.

Ceci a tout de même, à mon avis, une importance capitale. Ainsi, nous comprenons mieux la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais on nous parle sans cesse de « l'esprit post-conciliaire », cause de tous nos maux, qui provoque ces rébellions de clercs, qui soulève ces contestations, qui est à l'origine de ces occupations de cathédrales, de paroisses et de toutes les extravagances de la liturgie et de la nouvelle théologie. Cet « esprit postconciliaire » n'aurait-il vraiment rien à voir avec le Concile ? Ce serait un phénomène totalement étranger au Concile ? On juge l'arbre à ses fruits...

Mais alors, que faire ? Quelle est l'attitude du Saint-Père ?

Le Saint-Père a proclamé sa profession de Foi. Or, c'est un acte qui, du point de vue dogmatique, est plus important que tout le Concile !

Je dis bien : du point de vue dogmatique. Ce Credo qui a été rédigé pour affirmer la foi de Pierre, et par le successeur de Pierre, a revêtu une solennité absolument extraordinaire. Car le Pape a manifesté son intention de le faire comme successeur de Pierre et seul, en tant que vicaire du Christ. Quand il s'est levé pour proclamer le Credo, les cardinaux se sont levés aussi, et toute la foule a voulu faire de même. Le Pape a fait asseoir tout le monde, voulant bien montrer par là qu'il était seul à proclamer en tant que Vicaire du Christ, en tant que successeur de Pierre, son Credo — et il l'a proclamé avec les paroles les plus solennelles, au nom de la Sainte-Trinité, devant les Saints Anges, devant toute l'Eglise. Par conséquent, il a fait là un acte qui engage la foi de l'Eglise. Ainsi, nous avons cette consolation et cette confiance de sentir que le Saint-Esprit n'abandonne pas son Eglise !

En conséquence, étant donné que les autres Conciles ont été des Conciles dogmatiques, et que cette profession de Foi est une profession de Foi dogmatique, on peut dire en vérité que l'arche de la Foi, prenant son point d'appui sur le Concile Vatican Ier, retrouve un nouveau point d'appui sur la profession de Foi de Paul VI !

Et le Pape vient de confirmer son Credo par l'acte qu'il vient de faire au sujet du catéchisme hollandais.

Les textes du Concile, et particulièrement celui de « *Gaudium et Spes* » et celui sur la liberté religieuse, ont été signés par le Pape et par les évêques, donc nous ne pouvons pas douter de leur contenu. Ce serait faire fi de ce qui nous a été constamment répété concernant la fin et donc la nature de Vatican II. Et pourtant, comment interpréter, par exemple, le texte sur la liberté religieuse qui porte en lui une certaine contradiction interne ? On y affirme, au début, qu'on ne change rien à la tradition et, en fait, rien dans le texte ne correspond à la tradition !

Que devons-nous faire en définitive ? Je conclus.

Laissons à la Providence et à l'Eglise le soin de se prononcer un jour sur la valeur des textes de Vatican II.

Mais c'est sur la Foi catholique et romaine réaffirmée par le successeur de Pierre qu'il faut rebâtir la Chrétienté !

Il faut la rebâtir avec les principes qui ont servi à la construire. Comme l'avait dit très justement le Saint-Pape Pie X, il y a eu une civilisation chrétienne, elle n'est plus à inventer. Elle a existé : nous n'avons qu'à la faire revivre. Il ne faut pas hésiter à rebâtir la Société sur Notre-Seigneur Jésus-Christ : il n'y a pas d'autre fondement à notre morale, à notre vie personnelle, à notre vie familiale, à notre vie publique.

C'est sur ces mêmes principes que nous devons en notre temps, refaire une société chrétienne. Il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse pas rebâtir la société chrétienne, la famille chrétienne, l'école chrétienne, la corporation chrétienne, la profession et le métier chrétiens et l'Etat chrétien. Ce serait douter de notre Foi. Nos successeurs seuls en profiteront, peut-être, peu importe ! Il faut que nous y travaillions, et je pense que cette Faculté Autonome d'Economie et de Droit de Paris qui vient de se fonder en sera un exemple magnifique. Mais comme il a été dit tout à l'heure, il faut bâtir avec un esprit de Foi soutenu par la prière. Il ne faut pas que nous nous contentions de demi-mesure, que nous nous laissions aller nous-mêmes à des compromissions. Si nous ne bâtissons pas sur le roc de la catholicité, sur la pierre d'angle qu'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous recommencerons encore à tergiverser et à nous retrouver avec le Libéralisme et le Néo-Modernisme aux portes du Communisme.

Grâce à Dieu nous pouvons avoir confiance, parce qu'il y a une jeunesse qui désire ces solutions, qui ne veut plus du désordre. Toute la jeunesse n'est pas corrompue, comme on s'efforce de nous le faire croire. Beaucoup ont un idéal; beaucoup sont à la recherche de quelqu'un qui leur donne ces solutions. L'exemple de la Cité Catholique, comme celui de tous ceux qui s'efforcent par la presse, par des associations, de faire pénétrer ces idées chez les jeunes, est significatif. Il est remarquable que dans un Congrès comme celui de Lausanne, il y avait, l'an dernier, huit cents jeunes entre vingt et trente ans !

Les vocations ne manquent pas de jeunes séminaristes qui demandent à être formés, non pas dans les séminaires où il n'y a plus aucune formation, aucune discipline, mais dans des maisons où ils savent qu'ils recevront une bonne formation sacerdotale conforme aux saines traditions de l'Eglise.

Nous pouvons donc compter sur la jeunesse : avec elle, il y a un magnifique travail à accomplir !

Je terminerai en vous disant pourquoi nous devons remettre Notre-Seigneur Jésus-Christ à la place qui Lui revient : parce que, sans Lui, nous n'arriverons à rien. Il est le fondement du droit, Il est la raison de nos devoirs, Il est la fin de nos vies, Il est le protecteur des faibles, Il est la miséricorde des pécheurs, le juste Juge dans nos tribunaux.

Récemment, à la télévision italienne, à l'occasion d'un procès qui avait lieu, je remarquai, derrière le juge, le crucifix, et je pensais : « Pour celui qui est condamné et qui aperçoit le crucifix derrière le juge, il y a un appel. Il peut, en effet, dire au juge : « J'ai peut-être mal agi, mais Celui qui est là, devant nous, sait sans doute que vous aussi, vous n'êtes pas sans faute. Soyez donc miséricordieux ! » Quand il n'y a plus de crucifix, nous sommes entre hommes, nous sommes livrés à la merci de nos jugements personnels.

Il est donc le juste Juge dans les tribunaux. Il est la force au service du droit

dans les armées, Il est le travail en commun dans la profession, Il est notre joie, notre espérance, notre salut.

La Révolution, je vous le disais, en chassant le Christ, nous a livrés aux hommes. Des clercs voudraient eux aussi, aujourd'hui, chasser le Christ de nos églises pour ne nous retrouver qu'entre hommes. Quand nous nous retrouverons entre hommes uniquement, dans des églises sans la présence réelle de Jésus-Christ, sans Dieu, nous n'aurons plus rien à faire dans ces églises !

C'est en Son Nom que sont morts tous les martyrs. Ils sont foule, dans notre Patrie, ceux qui sont tombés comme les martyrs de Vendée pour rebâtir une France vraiment chrétienne !

C'est ceux-là que nous devons suivre, si nous voulons que nos vies vailent la peine d'être vécues !

MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX - En la fête du Sacré-Cœur de Jésus,
Rome, le 5 juin 1970

Pour demeurer bon catholique faudrait-il devenir protestant ? *

* Ce texte a été composé en octobre 1964, alors que peu de schémas du Concile avaient été approuvés. Pour des motifs tout à fait étrangers au texte lui-même, il n'a pas été publié. Nous pensons que ce cri d'alarme de 1964 demeure plus que jamais actuel. Il prouve aussi que, dès ce moment, on pouvait prévoir les conséquences de cet esprit néo-moderniste qui régnait au Concile, conséquences dont nous sommes les témoins atterrés aujourd'hui.

« *Vae mihi si non evangelizavero* » (Cor., IX, 16)

Sans parler des voies inattendues par lesquelles les Pères du Concile se sont trouvés devant certains schémas dépourvus de racines dans le magistère de l'Eglise, nous voudrions dans les pages qui suivent faire écho à cette parole que les Pères du Concile n'ont pu oublier : « Caveamus ! »

Prenons garde de nous laisser influencer par un esprit absolument inconciliable avec celui que les Pontifes romains et les précédents Conciles se sont inlassablement efforcés de répandre chez les chrétiens. Ce n'est pas un esprit de progrès, c'est un esprit de rupture et de suicide.

Les déclarations de certains Pères à ce sujet sont instructives : Les uns affirment qu'entre les déclarations du passé et celles des auteurs de certains schémas il n'y a pas de contradiction, parce que les circonstances se sont modifiées. Ce que le magistère de l'Eglise a affirmé il y a 100 ans valait pour ce temps et non pour le nôtre.

D'autres trouvent un refuge dans le mystère de l'Eglise.

D'autres estiment qu'un Concile a pour but de modifier la doctrine des Conciles précédents.

D'autres enfin qu'un Concile étant au-dessus du magistère ordinaire, n'a pas à en tenir compte et se suffit à lui seul.

Qu'on écoute d'ailleurs la voix de la presse libérale qui affirme qu'enfin l'Eglise a fini par admettre l'évolution du dogme.

Est-il possible de déceler le motif, du moins apparent, qui a permis à ces thèses révolutionnaires de prendre place officiellement à la barre du Concile ? Nous croyons pouvoir dire que c'est à la faveur d'un œcuménisme qui, se présentant

d'abord comme catholique est devenu au cours même des Sessions un œcuménisme rationaliste.

Cet esprit d'œcuménisme non catholique a été le bélier dont des mains mystérieuses se sont servies pour tenter d'ébranler et de pervertir la doctrine enseignée dans l'Eglise depuis les temps évangéliques jusqu'à nos jours, doctrine pour laquelle le sang de tant de martyrs a été versé et coule encore aujourd'hui.

Aussi inconcevable que cela puisse paraître, cela est : on parlera toujours désormais dans l'histoire de l'Eglise de ces thèses contraires à la doctrine de l'Eglise qui sous prétexte d'œcuménisme ont été présentées aux Pères conciliaires de Vatican II.

Ainsi sur des points de doctrine spécifiquement catholiques on s'est efforcé de composer des schémas qui atténuent ou font même disparaître ce qui peut déplaire aux orthodoxes et surtout aux protestants.

Nous voudrions aborder quelques exemples des thèses nouvelles proposées. Il nous semble inutile de développer les thèses catholiques traditionnelles sur ces points. Cette doctrine est connue de tous, enseignée dans nos catéchismes, elle nourrit notre Liturgie, elle a fait l'objet des enseignements (1) les plus fermes et les plus lumineux des Papes depuis un siècle.

Exprimer la douleur que ressentirent les Pères fermement attachés à la continuité de la doctrine, en écoutant l'exposé des nouvelles thèses fait par les rapporteurs officiels des Commissions, est chose impossible. Nous pensions aux voix des Papes dont les corps sont ensevelis dans le lieu même où nous nous trouvons. Nous pensions à l'immense scandale bientôt accompli par la manière dont la presse ferait écho à ces exposés.

La Primauté de Pierre

Venons-en d'abord à la Primauté de Pierre, qu'on veut mettre en échec par une collégialité mal définie et mal comprise, qui aboutit à un défi au simple bon sens', alors qu'il eût été si beau et si profitable de montrer le rôle de l'Evêque dans l'Eglise par rapport à son troupeau particulier sous la vigilance de Pierre, et par ce troupeau auquel il se doit en justice, montrer comment il se doit par devoir de charité à l'Eglise universelle et d'abord aux Eglises qui lui sont proches, puis aux Eglises des missions,

(1) Les moines de Solesmes ont admirablement édité ces enseignements dans la collection « Les Enseignements Pontificaux », On peut également trouver dans l'Enchiridion Symbolorum de Denzinger édité chez Herder la collection des documents officiels de l'Eglise concernant la doctrine traditionnelle.

puis à l'Eglise entière, mais en dépendance immédiate de Pierre qui seul se doit en justice vis-à-vis de toutes les Eglises et de toute l'Eglise.

Mais qu'on juge de la thèse nouvelle qui contient deux affirmations :

1. Tout, absolument tout pouvoir sur l'Eglise est donné à Pierre seul.
2. Tout ce même pouvoir a été donné aussi à Pierre et aux Apôtres collectivement.

Si vraiment tout a été donné à Pierre seul, ce que les autres peuvent avoir avec lui, ils ne peuvent l'avoir que par lui. Si les Evêques avec Pierre ont une part au gouvernement universel, part que Pierre ne peut pas leur enlever, ou qui ajoute tant soit peu au pouvoir que Pierre possède seul, Pierre n'a plus pouvoir à lui seul.

Qu'on ne parle pas de mystère ! La contradiction est flagrante. Pierre dans ce cas n'a plus que la plus grande partie du pouvoir, ce qui est condamné par Vatican I : « Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que les « *potiores partes* » et non

toute la plénitude du pouvoir suprême, qu'il soit anathème. »

Après Pierre on s'attaque à la Curie, qu'on considère comme le secrétariat du Pape, alors qu'elle est la partie la plus noble de l'Eglise particulière de Rome, Eglise dont la foi est indéfectible et qui est Mère et Maîtresse de toutes les Eglises. C'est vers elle que tous les regards des Pères doivent être tournés, c'est chez elle qu'ils sont certains de trouver la vérité.

Hélas, pourquoi faut-il que l'Eglise Maîtresse de Vérité se taise ou peu s'en faut ? D'où la lumière nous viendra-t-elle si les Pères conciliaires de l'Eglise de Rome sont muets ?

D'autre part intercaler entre l'Evêque de Rome et son Eglise le corps épiscopal de l'Eglise universelle d'une manière institutionnelle reviendrait à enlever à l'Eglise de Rome son titre de Mère et Maîtresse de toutes les Eglises.

Ceci ne veut nullement contredire la possibilité pour le Souverain Pontife de consulter plus fréquemment les Evoques et de modifier, s'il le juge bon, certaines modalités ou structures de la Curie.

Mais le dessein de ceux qui veulent créer une institution juridique nouvelle conformément à une collégialité qui serait sans cesse en exercice, pourrait bien être de faire de cette nouvelle institution le corps électoral du Souverain Pontife. Or, il est inconcevable que le Pape ne soit pas élu par son clergé, étant donné qu'il doit d'abord être Evêque de Rome pour devenir le Successeur de Pierre.

La Vierge Marie

C'est avec une impudence incroyable, en dépit du désir explicite du Saint-Père, que le schéma proposé supprime le titre de Marie Mère de l'Eglise; les œcuménistes regrettent que la Vierge Marie y soit nommée Médiatrice.

On peut espérer cependant que la dévotion des Pères à Marie rétablira l'honneur que le Concile doit à la Vierge Marie, en la proclamant solennellement Mère de l'Eglise et en consacrant le monde à Son Cœur Immaculé.

L'Eucharistie

Au sujet de l'Eucharistie, bien que ce sujet n'ait pas été traité ex professa, on aura remarqué deux allusions qui tendent à diminuer l'estime de la présence réelle de Notre-Seigneur.

On met l'Ecriture et l'Eucharistie sur un pied d'égalité en fin du schéma de l'Ecriture Sainte. Comment ne pas penser à tous ces évangiles qui désormais ont remplacé l'Eucharistie sur les autels principaux de nos Eglises.

D'autre part on dit des protestants qu'ils n'ont pas « la pleine réalité de l'Eucharistie » ! De quelle Eucharistie s'agit-il ? Certainement pas d'une Eucharistie catholique, car la présence réelle est ou n'est pas !...

La Révélation

Dans tous les schémas de la Révélation, on cherche à minimiser la valeur de la Tradition au profit de l'Ecriture. On reproche exagérément aux fidèles et aux prêtres de ne pas avoir une assez grande dévotion à la Sainte-Ecriture.

En effet l'Ecriture a été destinée à la communauté du peuple de Dieu dans ses chefs et non précisément à chaque individu isolément, comme le prétendent les protestants. C'est pourquoi l'Eglise, comme une Mère, donne le lait de la doctrine à ses enfants en faisant une heureuse présentation de l'Ecriture dans la Liturgie, dans le catéchisme, dans l'homélie du Dimanche. Combien il est dans l'ordre de la nature que nous ayons des personnes autorisées pour nous enseigner, pour nous présenter

l'Écriture. C'est ce que Notre-Seigneur a voulu. Nous n'avons rien à emprunter aux protestants dont l'histoire a suffisamment prouvé que l'Écriture a elle seule ne peut ni maintenir l'unité ni préserver de l'erreur.

La Vérité de l'Eglise

La Vérité de l'Eglise a évidemment des conséquences qui gênent les protestants et hélas aussi un certain nombre de catholiques imbus de libéralisme.

Désormais le nouveau dogme qui prendra la place de celui de la Vérité de l'Eglise sera la dignité de la personne humaine et le bien suprême de la liberté : deux notions qu'on évite de définir clairement.

D'où il suit, d'après nos novateurs, que la liberté de manifester publiquement la religion de sa conscience devient un droit strict de toute personne humaine qu'aucune personne au monde ne peut interdire. Que la religion soit vraie ou non, qu'elle entraîne à sa suite des vertus ou des vices, peu leur importe. La seule limite sera un bien commun qu'on se garde bien de définir !...

Il deviendrait donc nécessaire de réviser les accords entre le Vatican et certaines nations qui accordent très justement d'ailleurs un statut préférentiel à la religion catholique. L'Etat devrait être neutre en matière de religion. Bien des constitutions d'Etat seraient à réviser non seulement dans les Etats de religion catholique. Et ont-ils songé, ces nouveaux législateurs de la nature humaine, que le Pape est lui aussi chef d'Etat !... L'invitera-t-on à laïciser le Vatican ?

Il s'ensuivrait que les catholiques n'auraient plus le droit de travailler à établir ou à rétablir un Etat catholique. Ils auraient le devoir de maintenir l'indifférentisme religieux de l'Etat.

Pie IX a appelé cela « du délire » à la suite de Grégoire XVI et encore une « liberté de perdition » (*Quanta Cura*. S.àéc. 1864).

Léon XIII a fait sur ce sujet une encyclique admirable « *Libertas praestantissimum* ». Mais tout cela était pour leur temps et non pour mil neuf cent soixante-quatre !

La liberté telle qu'elle est désirée par ceux qui en font un bien absolu est chimérique. S'il est vrai qu'elle est souvent restreinte dans l'ordre moral, combien plus dans l'ordre d'un choix intellectuel. Dieu a admirablement pourvu aux déficiences de la nature humaine par les familles dont ils nous a entourés : la famille qui nous a donné le jour et doit nous éduquer; la patrie dont les dirigeants doivent faciliter le développement normal des familles vers la perfection matérielle, morale et spirituelle; l'Eglise par ses diocèses dont l'Evêque est le Père, et dont les paroisses forment autant de cellules religieuses où les âmes naissent à la vie divine et s'alimentent à cette vie par les sacrements.

Définir la liberté par l'absence de coaction c'est détruire toutes les autorités placées par Dieu au sein de ces familles pour faciliter un bon usage de la liberté qui nous a été donnée pour rechercher spontanément le Bien et éventuellement pour y suppléer comme c'est le cas pour les enfants ou assimilés.

La Vérité de l'Eglise est la raison d'être de son zèle à évangéliser, de son prosélytisme, et par conséquent la raison profonde des vocations missionnaires, des vocations sacerdotales et religieuses qui demandent générosité, sacrifice, persévérance dans les afflictions et les croix.

Ce zèle, ce feu qui veut embraser le monde est gênant pour les protestants. On fera un schéma sur l'Eglise dans le monde qui évitera soigneusement de parler d'évangélisation. Toute la cité terrestre pourra se construire sans qu'il soit question des prêtres, des religieux ou religieuses, des sacrements, du Sacrifice de la Messe,

des institutions catholiques : écoles, œuvres spirituelles et corporelles de charité !...

Dans cet esprit un schéma sur les Missions devient bien difficile à faire. Les novateurs pensent-ils de cette façon remplir les séminaires et les noviciats ?

La Vérité de l'Eglise est encore la raison d'être des écoles catholiques. Avec le nouveau dogme on insinue qu'il vaudrait mieux fusionner avec d'autres écoles pourvu que celles-ci observent le droit naturel (sic).

Evidemment il n'est plus question de Frères ou de Sœurs enseignants !... Et l'Encyclique admirable de Pie XI sur l'éducation de la jeunesse c'était pour mil neuf cent vingt-neuf, et non pour mil neuf cent soixante-quatre !...

La doctrine sociale de l'Eglise

La doctrine sociale de l'Eglise, elle aussi gêne l'œcuménisme.

C'est pourquoi on nous dira « que la distribution de la propriété est laissée à la sagesse des hommes et aux institutions des peuples, étant donné qu'aucune partie de la terre et qu'aucun bien n'a été donné par Dieu à un homme en particulier ». Ainsi la doctrine encore affirmée par Jean XXIII de la propriété privée comme droit essentiel à la nature humaine n'aurait son fondement que dans un droit positif !

La lutte des classes, des nations serait nécessaire au progrès, et à l'évolution continue des structures sociales.

Le bien commun serait une notion qui est en continue évolution et « personne n'étant universel, personne n'aurait une vision complète du bien commun » dont on donne cependant une nouvelle définition : « la liberté et la plénitude de la vie humaine ».

Que deviennent tous les enseignements des Papes sur la doctrine sociale de l'Eglise : « *Rerum novarum* », « *Quadragesimo anno* », « *Pacem in terris* » ? Nous sommes en mil neuf cent soixante-quatre. Mais alors qu'on veuille bien nous dire ce que deviendront les enseignements de mil neuf cent soixante-quatre en mil neuf cent soixante-quatorze...

Ces exemples suffisent amplement à prouver que les commissions ont une majorité de membres imbus d'un œcuménisme qui non seulement n'est plus catholique selon leur propre affirmation mais ressemble étrangement au modernisme condamné par saint Pie X et dont le Pape Paul VI nous affirme dans son Encyclique « *Ecclesiam suam* » qu'il en constate la reviviscence.

Mais voici que la presse libérale s'est emparée de ces thèses avant qu'elles soient proposées, depuis qu'elles sont passées dans les schémas et surtout depuis que certaines de ces thèses, apparemment les mêmes que les premières ont eu une majorité importante dans la salle conciliaire.

La victoire est obtenue, la voie est ouverte pour tous les dialogues, c'est-à-dire pour eux à toutes les compromissions. Enfin finie la « papolâtrie » et le régime monarchique de l'Eglise, finis le Saint-Office et l'Index, les consciences elles aussi enfin libérées, etc...

Que devons-nous faire devant ce déchaînement, devant cette tempête ?

1. Garder indéfectible notre foi, notre attachement à ce que l'Eglise nous a toujours enseigné, ne pas nous émouvoir, ni nous décourager. Notre-Seigneur met à l'épreuve notre foi, comme il l'a fait pour les Apôtres, comme elle a été éprouvée chez Abraham. Il faut pour cela que nous ayons vraiment l'impression que nous allons périr. Ainsi la Victoire de la Vérité sera vraiment celle de Dieu et non la nôtre.

2. Etre objectif. Reconnaître les aspects positifs qui se manifestent dans les

désirs des Pères conciliaires, désirs qui malheureusement et comme à leur insu ont été utilisés

pour établir des textes juridiques qui servent à des thèses auxquelles la plupart des Pères eux-mêmes n'ont pas songé.

Ces désirs on peut essayer de les définir comme suit : Désir profond de collaboration plus grande pour une plus grande efficacité de l'apostolat : collaboration entre pasteurs et collaboration avec le Pasteur Suprême. Qui peut condamner un semblable désir ?

Désir de manifester aux frères séparés et au monde entier leur grande charité afin que tous viennent à Notre-Seigneur et à Son Eglise.

Désir de donner à l'Eglise une plus grande simplicité, dans sa Liturgie, dans le comportement habituel des pasteurs et en particulier des évêques, dans une formation des clercs qui les préparent plus directement au ministère pastoral. Tendance motivée par la crainte de ne plus être écouté ni compris par l'ensemble du peuple fidèle.

Ces désirs légitimes et si opportuns pouvaient parfaitement se manifester dans d'admirables textes et orientations adaptés à notre temps sans la collégialité mal fondée et mal définie; sans la liberté religieuse fautive; sans la déclaration sur les Juifs inopportune; sans un semblant de mise en échec de l'autorité du Pape en refusant le titre de Mère de l'Eglise à la Vierge Marie et sans calomnier la Curie romaine.

Ce ne sont pas les Pères du Concile dans leur ensemble qui ont désiré ces textes tels qu'ils ont été rédigés, selon une doctrine nouvelle, mais bien un groupe de Pères et de *periti* qui ont profité des désirs très légitimes des Pères pour faire passer leurs doctrines.

Les schémas, grâce à Dieu, ne sont pas encore rédigés dans la forme définitive. Le Pape ne les a pas encore approuvés en séance publique. D'ailleurs le Concile a affirmé ne vouloir définir aucun dogme nouveau, mais être un Concile pastoral et œcuménique. L'Eglise de Rome seule indéfectible parmi toutes les Eglises particulières demeure ferme dans la foi : les Cardinaux dans leur majorité n'approuvent pas ces nouvelles thèses. Les Pères conciliaires qui ont une tâche importante dans l'Eglise romaine, ainsi que la plupart sinon la presque totalité des théologiens romains ne se rangent pas du côté des novateurs. Ceci est capital, car c'est en cette Eglise de Rome Maîtresse de Vérité que doivent s'unir les fidèles du monde entier, c'est saint Irénée qui l'affirmait déjà.

3. Affirmer notre foi publiquement sans défaillance : dans la presse, dans nos conversations, dans nos correspondances; et être prêts à obéir au Pape, lui demeurant indéfectiblement attachés.

4. Prier et faire pénitence. Prier la Vierge Marie, Mère de l'Eglise, car Elle est au cœur de tous ces débats et Elle a toujours vaincu les hérésies. C'est en Elle que les Pères conciliaires se retrouveront unanimes comme des enfants autour de leur Mère. C'est Elle qui veille sur le Successeur de Pierre et qui fera en sorte que Pierre soit toujours celui qui confirme ses frères dans la foi, dans la foi qui fut celle des Apôtres et de Pierre en particulier et de tous ses Successeurs.

Il faut faire pénitence pour mériter le secours de la grâce de Notre-Seigneur; pénitence dans l'accomplissement du devoir d'état sans défaillance, sans abandon, sans découragement, malgré l'ambiance infernale de licence, d'impudicité, de mépris de l'autorité, d'irrespect envers soi-même et envers le prochain.

Ayons confiance, Dieu est tout puissant et Il a donné à Notre-Seigneur tout pouvoir au ciel et sur la terre. Cette toute puissance serait-elle moindre en mil

neuf cent soixante-quatre qu'en mil huit cent soixante-dix au dernier Concile et dans tous les autres Conciles ? Notre-Seigneur n'abandonnera pas les promesses de perpétuité qu'il a faites à la Sainte-Eglise catholique et romaine.

« Confidite, ego sum, nolite timere » (Marc, VI, 50) O Marie, Mère de l'Eglise, montrez-vous notre Mère.

Il octobre 1964, en la Fête de la Maternité de la Vierge Marie.

Note complémentaire

De ce texte nous n'avons rien modifié et nous pensons qu'il nous faut aujourd'hui réfléchir particulièrement sur la réalité qu'exprime le titre : on ne peut, en effet, nier que dans tous les domaines s'est opéré dans l'Eglise un dangereux glissement vers le protestantisme :

– Le plus grave est celui qui concerne la foi par la rédaction des nouveaux catéchismes, depuis celui de Hollande jusqu'au fonds commun de la nouvelle catéchèse italienne, en passant par celui de France, d'Allemagne et spécialement l'in vraisemblable catéchisme canadien. Tous se ressentent de la doctrine qui nous a été soumise dans le premier schéma de « l'Eglise dans le monde », qui, il faut le dire, n'est pas catholique. La foi, la Parole de Dieu, l'Esprit, le Peuple de Dieu sont expliqués à la manière moderniste et protestante, c'est-à-dire rationaliste. La Révélation est remplacée par la conscience qui sous le souffle de l'Esprit s'exprime par le Prophétisme. Ce prophétisme qui appartient à tout le peuple de Dieu s'exprime particulièrement dans la Liturgie de la Parole. Le baptême et les sacrements sont plus des expressions de la Foi que causes de la grâce et des vertus. Mais nous n'en finirions pas si nous voulions signaler tous les dangers que portent en eux tous ces catéchismes, qui tous se réfèrent à Vatican II Et certes, on peut trouver dans le Concile et particulièrement dans le document « *Gaudium et Spes* » des phrases équivoques et tout un esprit qui est issu du premier schéma.

– Après le magistère, c'est le ministère sacerdotal qui lui aussi est attribué à tout le Peuple de Dieu. C'est en vertu de ce ministère que le Peuple de Dieu constitue l'Assemblée Eucharistique et accomplit le culte communautaire dont le prêtre est le Président et bientôt le délégué élu. Son caractère sacerdotal et son célibat n'ont plus de raison d'être. On ne peut nier que les réformes liturgiques prêtent leur concours à cette orientation. Tous les commentaires de ces réformes s'expriment à la manière protestante en minimisant le rôle du prêtre, la réalité du Sacrifice et la présence réelle et permanente de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie.

– Enfin le gouvernement attaché par Notre-Seigneur au Sacerdoce devient le pouvoir royal du Peuple de Dieu, c'est-à-dire la « démocratisation » de l'autorité dans l'Eglise par la Collégialité entendue à la manière du Cardinal Suenens, par les Synodes nationaux dans lesquels toutes les institutions de l'Eglise sont soumises aux votes du Peuple de Dieu, prophète, prêtre et roi.

Ainsi dans les trois pouvoirs confiés au Sacerdoce par Notre-Seigneur, s'introduit le virus protestant, rationaliste, naturaliste et libéral. Ces pouvoirs destinés à diviniser et à humaniser les personnes recrées à l'Image de Dieu par Notre-Seigneur, minés par le virus du rationalisme déshumanisent et livrent les personnes et les Sociétés à tous les vices de l'humanité déchue.

Nous devons donc à tout prix lutter pour la sauvegarde du Sacerdoce tel que Notre-Seigneur l'a institué, dans l'intégrité de son magistère, de son ministère et de son gouvernement.

Nous devons enseigner la foi de toujours, adorer l'Eucharistie et vénérer le Saint-Sacrifice de la Messe comme l'enseignent l'Ecriture et la Tradition, respecter la per-

sonne de nos prêtres, de nos évêques et du Vicaire de Jésus-Christ parce qu'ils portent en eux le Sacerdoce et la Mission de Notre-Seigneur Jésus-Christ et non parce qu'ils sont délégués du Peuple de Dieu.

Les Synodes nationaux se préparent après celui de Hollande et de Copenhague. S'ils ont les mêmes effets, il y aura bientôt autant de nouvelles sectes protestantes. Nous en sommes avertis par l'opposition des conclusions de ces Synodes aux directives du Saint-Siège. L'heure est très grave. Le choix qui s'impose aux Hollandais et aux Danois fidèles risque de s'imposer demain pour nous. Déjà il s'impose pour les catéchismes et pour certaines formes du culte liturgique, pour les orientations de certains Evêques ou groupes d'Evêques contraires à celles du Successeur de Pierre, par exemple au sujet de la morale familiale et du célibat sacerdotal.

Rappelons que Pierre a la charge de tous les Pasteurs et de tous les agneaux et qu'en cas de contradiction entre la foi de notre Pasteur et celle de Pierre, nous n'avons pas à hésiter, nous devons garder celle de Pierre. Pierre nous a mis en garde contre le catéchisme hollandais et donc contre tous les nouveaux catéchismes qui en sont plus ou moins issus. Pierre nous a dicté la morale familiale. Pierre nous a affirmé son Credo. Pierre nous a prescrit le maintien du célibat sacerdotal. Nos Pasteurs n'ont pas le droit de minimiser ces enseignements du Pasteur des Pasteurs.

Rappelons aussi que des autorisations accordées dans le domaine de la Liturgie ne signifient pas des obligations : ainsi en est-il de la Messe face au peuple, de la concélébration, de la communion sous les deux espèces, de la communion debout, de la réception de la Sainte-Eucharistie dans la main.

Cette attitude de vigilance est rendue nécessaire par tous les scandales dont nous sommes les témoins dans l'Eglise elle-même. Nous ne pouvons nier les faits, les écrits, les discours, qui tendent à l'asservissement de l'Eglise de Rome et à son anéantissement comme Mère et Maîtresse de toutes les Eglises et qui tendent à faire de nous des protestants. Résister à ces scandales, c'est vivre sa foi, la garder pure de toute contagion, garder la grâce dans nos âmes; ne pas résister c'est se laisser lentement mais sûrement intoxiquer et devenir protestants inconsciemment.

En la fête du Sacré-Cœur de Jésus, Rome, le 5 juin 1970.

MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE **Le prêtre et le Saint-Sacrifice de la Messe**

Conférence prononcée en mars 1971, à la retraite sacerdotale de l'Association de Sacerdotes y Religioses de S. Antonio Maria Claret de Barcelone.

Bien chers amis,

Que les responsables de votre Fraternité soient remerciés de leur aimable invitation. Depuis que votre Association s'est constituée, un grand espoir est né dans les cœurs des évêques et des prêtres qui vous estiment.

En effet, il est évident que la grande souffrance de l'Eglise d'aujourd'hui lui vient de tant de prêtres parjures, de tant de prêtres qui, méprisant leur caractère sacré, se sécularisent, prennent l'esprit du Monde, abandonnent la seule vraie sagesse que Notre-Seigneur nous a enseignée; la sagesse de la Croix.

Devant ces trahisons, ces abandons vous avez par votre attitude, par vos déclarations et vos publications réagi sagement, affirmant votre foi. Soyez remerciés, félicités, encouragés pour le saint exemple que vous avez donné et que vous donnez encore à tous les prêtres du monde entier.

Puisque vous m'avez fait l'honneur de venir vous adresser quelques mots, je voudrais, avec la grâce de Dieu et en toute humilité, vous poser en quelques interrogations un problème vital pour le Prêtre, pour tout Prêtre catholique.

Vous reconnaissez que beaucoup de prêtres ont perdu le vrai sens du sacerdoce, qu'ils se demandent ce qu'est le Prêtre, quel est son rôle dans la Société !

Eh bien ! je me permets de vous poser cette question : quel est le rôle essentiel du Prêtre, ce pourquoi il a été établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ? Il nous faut pour guérir ces prêtres qui doutent d'eux-mêmes, savoir nous-mêmes ce qu'est le Prêtre, à la fois pour aider nos confrères hésitants et en danger de se dévoyer et aussi pour nous-mêmes, pour notre propre sanctification.

Certes vous avez déjà répondu à la question : qu'est-ce que le Prêtre ? vous y répondez dans vos cœurs, je pense, par ces paroles qui ont présidé à la naissance du sacerdoce « Faites ceci en mémoire de moi »...

En effet, l'Eglise a toujours cru et affirmé que c'est par ces paroles que les Apôtres ont reçu la participation au sacerdoce de Notre-Seigneur, c'est-à-dire le sacrement de l'Ordre.

Paroles brèves, certes, mais combien lourdes de signification : « ceci » « en mémoire de moi ».

Ceci : c'est le Sacrifice de la Croix continué, perpétué dans sa réalité physique et mystique, c'est le Sacrifice de la Croix continué par le Pain et le Vin consacrés et devenus substantiellement le corps et le sang de Jésus.

Ceci : c'est le sacrifice d'oblation non sanglante du Christ vivant immolé sur la Croix une fois pour toutes et continuant d'interpeller pour nous.

Ceci : c'est ce corps et ce sang que Jésus ressuscité devenant la nourriture de son corps mystique, car c'est de ce Sacrifice de la Croix que viennent les grâces de résurrection des âmes des fidèles au baptême, à la pénitence, à l'extrême-onction et toutes les grâces des sacrements.

Participant au sacerdoce du Christ Jésus, Ministre des mystères divins, choisis et marqués par l'élection de Notre-Seigneur comme prêtres pour l'éternité, nous le sommes pour le sacrifice de la Sainte-Messe et par le sacrifice de la Croix, les deux étant substantiellement le même et unique sacrifice de Notre-Seigneur.

Ainsi à l'évocation du Prêtre se dresse la Croix où est attaché le Prêtre par excellence et la Victime par excellence, raison d'être du Verbe Incarné, raison d'être du Rédempteur. *Tota vita crux et martyrium !...*

Le Prêtre n'a de raison d'être, de sens, que dans le Sacrifice de la Messe.

Essayons donc de mieux comprendre notre Messe, pour mieux comprendre notre Sacerdoce.

Nous dirons quelques mots du sacerdoce et du sacrifice en général, puis du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, enfin de ce sacerdoce continué dans la Sainte-Messe par le ministère des prêtres.

Religion, Sacrifice, Sacerdoce

« Le genre humain a toujours éprouvé le besoin d'avoir des prêtres, c'est-à-dire des hommes qui, par une mission officielle à eux confiée, soient des médiateurs entre Dieu et l'humanité et qui, consacrés entièrement à cette médiation, en fassent la tâche de leur vie; des hommes choisis pour offrir à Dieu des prières

officielles et des sacrifices au nom de la société, qui, elle aussi, comme telle, a l'obligation de rendre à Dieu ce culte public et social, de reconnaître en Lui le suprême seigneur et le principe premier, de tendre à Lui comme sa fin dernière en le remerciant et en cherchant à Le rendre propice.

« En fait, chez tous les peuples dont nous connaissons les usages, lorsque du moins ils ne sont pas contraints par la violence à renier les lois les plus sacrées de la nature humaine, on trouve des prêtres, quoique souvent au service de fausses divinités; partout où l'on professe une religion, partout où se dressent des autels, il y a également un sacerdoce, entouré de marques spéciales d'honneur et de vénération... » (Pie XI, *Ad Catholicii Sacerdotii*, 20 déc. 1935.)

Léon XIII disait, le 25 juillet 1898, dans son Encyclique « *Caritatis studium* » : « Necessitaient sacrificia vis ipsa et natura religionis continent... Remotis que sacrificia nulla nec esse nec cogitari religio potest. »

Saint Thomas dans la *Ila-IIae*, à la question 80, art. 1, nous montre très clairement que la religion, qui est une vertu annexe à la vertu de justice, nous relie à Dieu « *Religio proprie importat ordinem ad Deum* » ... « *Religio habet duplices actus : quosdam immediatos et proprios quos elicit, per quos homo ordinatur ad solum Deum sicut sacrificare, adorare et alla huiusmodi...* T>

« *Alios quos mediantibus virtutibus producit quibus imperat ordinans eos in divinam reverentiam sicut visitare pupillos et viduas...* »

Le sacrifice qui signifie l'oblation et la soumission de l'homme à Dieu est l'acte extérieur qui convient le plus parfaitement à la nature de l'homme.

A la question quatre-vingt-cinq, art. 1, saint Thomas nous dit : « *Ex naturali ratione procedit quod nemo qui-busdam sensibilibus rébus utatur offerens a Deo, in signum debitas subjectionis et honoris, secundum similitudinem eorum qui dominis suis aliqua afférent in recognitionem domini. Hoc autem pertinet ad rationem sacrificia. Et ideo oblatio sacrificia pertinet ad jus naturale...* »

Rien n'est donc inscrit aussi profondément dans la nature humaine que la religion et son acte essentiel, le sacrifice. Or, pour accomplir une chose sacrée « *sacrum jacere* », il faudra aussi des personnes consacrées, désignées, capables d'approcher de Dieu et de le servir. Cette personne sera le prêtre « *sacerdos* » « *sacra dans* ». Nous verrons comment Dieu a dans son infinie bonté et miséricorde tout disposé pour qu'un culte, digne de Lui, soit rendu par des hommes qui se sont éloignés de Lui.

Sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ

S'il est vrai, en effet, que l'ordre de la nature demande que la religion — le sacrifice — et le sacerdoce soient intimement unis, à ce point qu'on ne peut les dissocier l'un de l'autre sans ruiner totalement la religion, l'ordre de la révélation nous le confirme d'une manière admirable.

On ne peut comprendre l'Incarnation du Fils de Dieu sans appliquer à Jésus ces notions fondamentales qui sont la raison d'être de son Incarnation.

« *Ego te glorificavi super terram, opus consummavi quod dedisti mihi ut jaciám... Manifestavi nomen tuum hominibus...* ». (Jean, XVII).

Jésus est le religieux de Dieu par excellence, il est l'oblation, la victime par excellence.

Jamais nous ne méditerons assez ces réalités sublimes et divines. Saint Paul nous a décrit en termes émouvants la grandeur du sacerdoce de Notre-Seigneur, la sublimité de son oblation et de son sacrifice.

Jésus est essentiellement prêtre-Médiateur, l'Oint, c'est-à-dire le Christ — par

son union hypostatique. Il sera toujours le seul et l'unique vrai prêtre, la seule et vraie victime agréable à Dieu- « Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech. »

Ainsi les actes essentiels de notre religion naturelle et surnaturelle sont déterminés pour toujours par Dieu en Jésus-Christ son divin Fils.

Admirons donc comment Dieu a disposé les choses qui concernent désormais le culte qui lui est dû. Il va de soi que ce que Dieu a disposé sera disposé pour l'Eternité et qu'aucune créature quelle qu'elle soit ne pourra en changer les normes essentielles.

Le Père Garrigou-Lagrange explique ces choses d'une manière admirable dans son livre sur « l'amour de Dieu et la Croix de Jésus », car c'est bien cela qui désormais va dominer toute notre sainte religion ici-bas et dans le ciel : la Croix de Jésus, autel où s'est immolé le Prêtre et la Victime, et quel Prêtre et quelle Victime !...

« Habemus Pontificem magnum qui penetravit caelos, Jesum, Filium Dei » (Héb., IV. 14).

« S'il est une doctrine révélée qui peut nous faire entrevoir toute la grandeur du sacrifice de la Messe, dit le P. Garrigou, c'est incontestablement celle du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » On pourrait équivalement dire : s'il est une doctrine révélée qui nous fait entrevoir ce qu'est le Prêtre que nous sommes et ce qu'il devrait être, c'est incontestablement celle du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Permettez-moi d'attirer spécialement votre attention sur les lignes qui vont suivre : De même que toute la grandeur de Marie, tous ses privilèges et tout ce qu'est la source de sa gloire aujourd'hui lui viennent de sa Maternité divine — De même la dignité du prêtre, ses privilèges, ses obligations lui viennent de sa participation au sacerdoce du Christ qu'il réalise essentiellement lorsqu'il prononce les paroles de la consécration dans la célébration du Saint-Sacrifice de la Messe.

Son caractère sacerdotal, sa virginité, son pouvoir radical sur les sacrements et sur le corps mystique de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui viennent de son pouvoir sur le corps et le sang de Notre-Seigneur lui-même.

Comme le dit le Père Garrigou-Lagrange : Plus on sonde les richesses ineffables du sacerdoce de Notre-Seigneur, de sa Passion, de sa Croix, de sa résurrection et plus on pénètre les réalités mystérieuses du Sacrifice de la Messe. Ainsi l'on comprend mieux les définitions du Concile de Trente contre les Luthériens : « Dans le divin sacrifice qui s'accomplit pendant la Messe, le Christ qui s'est offert sur l'autel de la Croix, en versant son sang pour nous, est immolé d'une façon non sanglante, c'est la même victime, c'est aussi le même prêtre... idem nunc offerens sacerdotum ministerio, il s'est offert sur la Croix, il s'offre maintenant par ses ministres, seul le mode d'oblation diffère... » (Cône. Trid., sess. 22, c.2, Denz. 940). C'est donc le même sacrifice en substance. Ainsi, pour mieux mesurer l'importance du sacrifice de la Messe, puis la réalité du caractère sacerdotal qui configure le prêtre à Notre-Seigneur lui-même uni au Verbe hypostatiquement et enfin la vérité de la présence substantielle de Notre-Seigneur sous les espèces du pain et du vin, il faut reconnaître dans l'Evangile toute la place que Notre-Seigneur lui-même a donnée à son sacerdoce, à la Cène et à la Croix dans sa vie ici-bas — et pour les temps à venir.

C'est sur sa Croix qu'il dira « Consummatum est ». La tâche est accomplie. C'est cette heure qui le hante toute sa vie — « nondum venit hora mea » ... « Sciens Jésus quia venit hora eius ». « Venit hora ut clarificetur Filius hominis... » (St Jean).

Cette heure que Jésus entrevoit, c'est l'heure du sacrifice; il la désire, il la veut par conformité à la volonté de son Père. Cette heure domine toute sa vie, c'est la raison d'être de sa venue. C'est à la fois l'heure de sa mort et l'heure de son triomphe sur les puissances des ténèbres.

Et celui qui accomplit ce sacrifice et se donne en victime pour la rédemption du Monde c'est le Verbe de Dieu fait homme. C'est ce même sacrifice que nous accomplissons sur nos autels, c'est à ce même sacerdoce que nous participons.

Saint Paul, dans son Epître aux Hébreux, décrit la supériorité infinie du sacerdoce de Notre-Seigneur sur celui de Lévi — Jésus est supérieur aux anges — supérieur à Moïse — incomparablement supérieur aux grands prêtres de l'ancienne loi. « Novissime diebus istis locutus est nobis in Filio... tanto melior angelis effectus, quanta diŒerentius prae illis nomen haereditavit... » (Héb., X).

Sacrifice de la Messe, Sacerdoce des Prêtres

Si vous désirez savoir le pourquoi de la réalité de la Sainte-Messe, de la réalité de votre Sacerdoce, de la nécessité du célibat, le prêtre marié ne pouvant être qu'une tolérance, une exception qui devrait tendre à disparaître, scrutez la grandeur du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la sublimité de son sacrifice.

Vous comprendrez alors que tout votre être sacerdotal est fait pour continuer le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en conséquence à amener les âmes à cette source inépuisable de grâces pour leur sanctification et leur glorification.

Comme le dit très justement le Père Garrigou : « De même que le sacerdoce est la fonction sacrée par excellence, le sacrifice, comme son nom l'indique, est l'action sacrée par excellence. Pas de sacerdoce sans sacrifice. Pas de sacrifice sans sacerdoce » (1. c., p. 757). Entre ces deux termes il y a une relation transcendente, essentielle.

Jésus est le plus parfait des prêtres, la plus sainte des victimes, le plus uni avec son corps mystique. En effet, Jésus comme prêtre ne pouvait être plus uni à Dieu, étant Dieu lui-même. Il ne pouvait pas être plus uni à la Victime, étant lui-même la victime. Il ne pouvait être plus uni aux hommes, étant la tête du corps mystique et ayant pris la même nature qu'eux.

A la Messe, c'est toujours le même Prêtre, la même victime, le même Corps mystique uni au prêtre qui est le Christ. Les ministres n'offrent le sacrifice qu' « in per-sona Christi ».

Plus nous avançons dans ces considérations et plus nous devons conclure que le lien est profond, réel entre la Croix et la Messe — que le lien est nécessaire entre le Prêtre éternel et ses ministres.

Nous touchons même du doigt que trois réalités sont essentielles à la Messe pour être la continuation du sacrifice de la Croix : la réalité du sacrifice, c'est-à-dire de l'oblation de la victime réalisée dans la consécration, la présence substantielle et réelle de la Victime qui doit être offerte et donc nécessité de la transsubstantiation, nécessité d'un prêtre ministre du Prêtre principal qu'est Notre-Seigneur, et consacré par son Sacerdoce.

L'Eglise à laquelle Notre-Seigneur a légué son Sacerdoce ministériel pour l'accomplir jusqu'à la fin des temps, a réalisé avec amour, avec dévotion le sacrifice de la Messe, elle en a disposé les prières, les cérémonies, les rites pour signifier ses réalités et pour garder notre foi en ces réalités voulues et déterminées par Dieu lui-même.

Le Concile de Trente nous l'apprend (22e sess., c.V).

« La nature de l'homme étant telle qu'il ne peut aisément et sans quelques secours extérieurs s'élever à la méditation des choses divines, l'Eglise, comme une bonne Mère, a établi certains usages, comme de prononcer à la Messe des choses à voix basse, d'autres d'un ton plus haut; et elle a introduit, suivant la discipline et la tradition des Apôtres, des cérémonies comme les bénédictions mystiques, les lumières, les encensements, les ornements et plusieurs autres choses semblables, pour rendre par là plus recommandable la majesté d'un si grand sacrifice et pour exciter les esprits des fidèles par ces signes sensibles de piété et de religion à la contemplation des grandes choses qui sont cachées dans ce sacrifice. »

Nous devons à la vérité de dire et d'affirmer sans crainte de nous tromper que la Messe codifiée par saint Pie V exprimait clairement ces grandes réalités du sacrifice, de la présence réelle, et du sacerdoce des prêtres — ainsi que la relation essentielle avec le sacrifice de la Croix, d'où vient toute la vertu surnaturelle de la Messe.

Diminuer, estomper l'expression de notre foi en ces réalités qui constituent l'essence même du sacrifice que nous a légué Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même peut conduire à des conséquences les plus désastreuses — le Sacrifice de la Messe étant le cœur, l'âme, la fontaine mystique de l'Eglise.

Toute l'histoire du protestantisme est une illustration de cette parole blasphématoire de Luther : « Détruisons la Messe et nous détruirons l'Eglise. » Les martyrs anglais récemment canonisés ont scellé cette vérité de leur sang.

Les malheurs de l'Eglise et la diminution de la foi, des vocations, la ruine des sociétés religieuses, tous ces tristes effets dont nous sommes les témoins bouleversés, n'auraient-ils pas leur cause dans la ruine des autels remplacés par les tables du repas eucharistique — Je livre ces pensées à votre réflexion.

Conclusion

Voici quelques citations qui contribueront à notre sanctification.

« De même que toute la vie du Sauveur fut ordonnée à son propre sacrifice, ainsi toute la vie du prêtre, qui doit reproduire en soi l'image du Christ doit être avec lui, par lui et en lui un sacrifice agréable à Dieu » (Pie XII, *Menti nostrae*, 23 sept. 1950).

Uni si étroitement aux mystères divins le prêtre ne peut pas ne pas avoir faim et soif de justice, de sainteté — devant s'offrir et s'immoler lui-même avec le Christ, il ne peut pas ne pas sentir le besoin d'adapter sa vie à sa haute dignité, et d'orienter toute sa conduite vers le sacrifice.

Aussi bien ne se bornera-t-il pas à célébrer la Sainte-Messe, il la vivra intimement. Ainsi pourra-t-il puiser la force surnaturelle qui le transformera complètement et le fera participer à la vie de sacrifice du divin Rédempteur. Le prêtre s'efforcera donc de reproduire dans son âme ce qui se produit sur l'autel du Sacrifice...

C'est l'avertissement de saint Pierre Chrysologue : « Soyez le sacrifice et le prêtre de Dieu... »

« Prêtres et fils bien aimés, nous avons dans nos mains un grand trésor, la perle la plus précieuse, à savoir les richesses inépuisables du sang de Jésus-Christ; puisons

le plus largement possible dans ce trésor, pour être par le sacrifice total de nous-mêmes au Père avec Jésus-Christ, les vrais médiateurs de sainteté en ce qui regarde le culte de Dieu. »

Le Pape Jean XXIII, reprenant ces paroles de son prédécesseur, ajoutait : « C'est

cette haute doctrine que l'Eglise a en vue quand elle invite ses ministres à une vie d'ascète et leur recommande de célébrer avec une profonde piété le Sacrifice eucharistique. N'est-ce pas faute d'avoir bien compris le lien étroit et comme réciproque qui unit le don quotidien de soi-même à l'offrande de la Messe que des prêtres en sont venus peu à peu à perdre la ferveur première de leur ordination ? » Telle était l'expérience acquise par le Curé d'Ars. « La cause, disait-il, du relâchement du prêtre c'est qu'on ne fait pas attention à la Messe » (*Sacerdotii nostri primordia*, 1er août 1959).

Enfin ce conseil du Père Garrigou-Lagrange (*l.c.*, p. 771).

« Pour terminer par une conclusion pratique : on ne saurait trop recommander aux âmes intérieures d'avoir une grande dévotion à la Consécration qui est l'essence même du sacrifice de la Messe et le moment le plus solennel de chacune de nos journées. Jésus, en instituant l'Eucharistie, leva les yeux au ciel, son visage s'éclaira et il eut un très vif désir de s'anéantir en quelque sorte sous les espèces du pain et du vin jusqu'à la fin des temps pour rester ainsi réellement et substantiellement présent parmi nous, en se donnant à nous comme nourriture.

« Ainsi, au moment de la consécration, le prêtre, Ministre du Médiateur universel, doit comme lui lever les yeux au ciel avec un ardent désir de s'Unir à l'oblation du Christ toujours vivant qui ne cesse d'intercéder pour nous et qui ne cesse d'offrir avec soi à son Père tous les membres vivants de son corps mystique, particulièrement ceux qui souffrent à son exemple. >

Un poète, Jacques Debout, dans son poème « Les Trois contre l'Autre », exprime par la bouche de Satan qui parle contre Notre-Seigneur, ce qu'est le prix d'une Messe :

Le démon des Richesses

Que nous oppose-t-il ?

Satan

L'éternel Sacrifice

Qui m'a broyé la tête et malgré mes efforts m'arrache tous les jours des vivants et des morts.

Dans le destin caché, mais vrai des nations

Les Messes sont autant de Révolutions.

Celles qu'on ne voit pas et qui, seules profondes,

Savent bouleverser l'intérieur des Mondes.

La Messe, débordant le Prêtre et le Missel,

est un événement toujours universel.

Et quand, à quelque obstacle, impuissant, je me butte,

C'est que dans une église, une grange, une hutte,

Un homme infirme et pauvre a tenu dans sa main

La formidable Hostie et le terrible Vin.

Les fruits de la nouvelle Messe

L'usage du « *Novus Ordo Missae* », acte central de la Réforme liturgique a-t-il eu les conséquences salutaires attendues ou produit des effets désastreux qu'on pouvait prévoir ?

La réponse à cette question nous obligera à prêter attention aux circonstances de cette Réforme singulière et unique dans l'Histoire de l'Eglise et nous éclairera sur notre devoir dans l'avenir.

Pour juger de la valeur dogmatique, morale et spirituelle de cette Réforme, il nous faut rappeler brièvement les principes immuables de la Foi catholique sur ce

qui constitue essentiellement notre Sainte-Messe.

« In Missa offertur Deo verum et proprium Sacrificium » (De fide divina catholica definita).

Ceux qui nieraient cette proposition sont hérétiques.

« Pour tout Sacrifice sont requis un Prêtre, une Victime et une Action sacerdotale par laquelle la Victime est offerte. »

« In Missa et in Cruce eadem est Hostia et idem Sacerdos principalis » (De Fide divina catholica definita).

« Hostia seu Victima est « ipse Christus » praesens sub speciebus panis et vini » (De Fide divina catholica definita). Hérétiques aussi ceux qui nieraient ces deux dernières propositions.

Trois réalités sont donc essentielles à la réalité du Sacrifice de la Messe :

Le Prêtre (Sacerdotes, illique soli, sunt ministri. De fide divina catholica) ayant le caractère sacerdotal.

La présence réelle et substantielle de la Victime qui est le Christ.

L'Action sacerdotale de l'oblation sacrificielle qui se réalise essentiellement dans la Consécration.

N'oublions pas que ce sont précisément ces trois vérités fondamentales qui sont niées par les Protestants et les Modernistes.

N'oublions pas que c'est pour manifester leur refus de croire à ces dogmes que leurs Messes se sont transformées en culte, en cène ou assemblée eucharistique, avec un développement important de la lecture biblique, de la parole au détriment de l'offrande et de la liturgie du Sacrifice.

En dehors de quelques menus avantages accidentels, disons plutôt de l'unique que peut être la lecture de l'épître et de l'évangile en langue vernaculaire, on doit malheureusement affirmer que toute la Réforme directement ou indirectement porte atteinte à ces trois Vérités essentielles à la foi catholique. Il ne s'agit donc pas d'une Réforme liturgique semblable à celle de saint Pie X, il s'agit évidemment d'une nouvelle conception de la Messe. Les réformateurs ne s'en sont pas cachés. La Messe normative du P. Bunigni, telle qu'il l'a expliquée dans ses conférences à Rome, est bien celle qui est définie au n° VII de l'Introduction de l'Ordo Missae novus.

Tout ce qui a été prescrit comme nouveauté se ressent clairement de cette nouvelle conception plus proche de la conception protestante que de la conception catholique. Les affirmations des Protestants qui ont contribué à cette Réforme illustrent naïvement et tristement cette vérité :

« Les Protestants ne voient plus ce qui pourrait les empêcher de célébrer le Novus Ordo. »

On peut donc se demander très légitimement si insensiblement la foi catholique dans les Vérités essentielles de la Messe disparaissant, la validité des Messes ne disparaît pas aussi. L'intention du célébrant portera sur la nouvelle conception de la Messe qui, dans peu de temps, ne sera autre que la conception protestante. La Messe ne sera plus valide.

Or nous devons être bien persuadés que la Messe n'est pas seulement l'acte religieux le plus important, mais qu'il est la source de toute la doctrine catholique, la source de la foi, de la morale individuelle, familiale, sociale. C'est de la Croix continuée sur l'autel que descendent toutes les grâces qui permettent à la société chrétienne de vivre, de se développer; tarir la source, c'est anéantir tous les effets.

Ces effets qui sont les fruits de l'Esprit saint décrits si éloquemment par saint

Paul aux Galates V-22, sont sur le point de disparaître de la société. Toutes les familles sont divisées, les congrégations religieuses, les paroisses sont atteintes par le virus de la désunion. Les Evêques, les Cardinaux eux-mêmes en sont atteints.

La Messe catholique avait et a toujours pour effet d'élever les hommes vers la Croix, de les unir en Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, d'atténuer en eux les ferments du péché qui les porte à la division. Si la Croix de Notre-Seigneur disparaît, si son Corps et son Sang ne sont plus présents, les hommes se retrouveront entre eux autour d'une table déserte et sans vie, plus rien ne les unira.

De là sans doute cette lassitude et cet ennui qui commencent à s'exprimer partout, de là la disparition des vocations qui n'ont plus d'objet, de là cette sécularisation et cette profanation du prêtre ne trouvant plus leur raison d'être, de là ce besoin du monde. Jésus-Christ peu à peu par la faute de cette conception protestante de la Sainte-Messe quitte les Eglises, si souvent profanées.

La conception de cette Réforme, la manière dont elle a été publiée, avec des éditions successives indûment modifiées, la façon dont elle a été rendue obligatoire, parfois tyranniquement comme ce fut le cas pour l'Italie, la modification de la définition de la Messe de l'article VII sans aucune conséquence pour le Rite lui-même sont autant de faits sans précédents dans la Tradition de l'Eglise romaine agissant toujours « cum consilio et sapientia ». Ils nous permettent de mettre en doute la validité de cette législation et ainsi de nous conformer au Canon 23 : « Dans le doute on n'admet pas la révocation d'une loi, mais la loi récente doit être ramenée à la précédente et on doit autant que faire se peut les concilier. »

Ce qui demeure un devoir et un droit absolu c'est la sauvegarde de la Foi. Et la Sainte-Messe en est l'expression la plus vivante et la source divine, d'où son importance primordiale.

Rome, le 13 mai 1971.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE - Vendredi-Saint 1972 Le prêtre et la crise actuelle de l'Eglise

Pour bien manifester comment et à quel point le sacerdoce est atteint dans la crise que traverse l'Eglise aujourd'hui, il ne sera pas inutile de décrire brièvement cette crise. Nous le ferons en énumérant quelques-uns des aspects de cette situation tragique.

Et en premier lieu nous assistons à des attaques continuelles contre l'intégrité de notre foi catholique. Afin de corrompre la vérité qui nous a toujours été fidèlement consignée, deux moyens puissants sont mis en œuvre : un nouveau catéchisme et la soi-disant recherche théologique admise dans l'enseignement universitaire. Ainsi le peuple fidèle et particulièrement la jeunesse ne connaîtront plus la vérité catholique et bientôt une génération de clercs, de prêtres surgira avec une science philosophique et théologique entièrement faussée et erronée.

Les deux constatations sont indéniables. Tous les nouveaux catéchismes se sont plus ou moins inspirés du catéchisme hollandais. Or la Commission des Cardinaux nommés par le Pape a condamné dix points fondamentaux de ce catéchisme. Et jamais le texte n'a été modifié. Et ce catéchisme pervers a été traduit dans toutes les langues

* Conférence prononcée, en avril 1972, pendant la retraite de l'Association de Sacerdotes y Religieuses de S. Antonio Maria Claret, de Barcelone.

sans modification. Parfois le texte de la Commission était joint à la table des matières, parfois il ne l'était même pas.

Il est donc évident que ce catéchisme pétri des idées modernistes doit être à tout prix rejeté. Mettre ces nouveaux catéchismes dans les mains des enfants est un véritable crime et une atteinte à leur foi.

Le danger de la recherche théologique est lui aussi manifeste. Ces théologiens ou soi-disant tels se permettent sous ce prétexte d'enseigner ouvertement l'hérésie. Ce sont eux qui corrompent l'esprit des aspirants au sacerdoce, et qui rédigent des schémas proposés pour les Synodes diocésains ou nationaux. Grand nombre de ces schémas vont ouvertement contre ce qu'a toujours enseigné le Magistère de l'Eglise. Les exemples foisonnent dans toutes les universités catholiques.

La subversion sévit aussi dans la Liturgie. Cette subversion atteint tous les adultes pratiquants par l'intermédiaire du culte liturgique. Le C.N.P.L. (Centre National de Pastorale Liturgique) de France dans son numéro du mois de janvier reconnaît l'échec de la réforme. Il ne signale que la diminution très nette de la pratique religieuse, l'ennui qu'éprouvent les fidèles devant cette nouvelle liturgie. Mais il ne montre pas l'aspect le plus grave, la perte de la foi chez beaucoup de fidèles et de prêtres. Les dogmes essentiels de notre Sainte Religion ne sont plus exprimés avec la même vigueur, la foi deS fidèles n'est plus protégée par le culte. Les erreurs protestantes se répandent rapidement chez les fidèles et même les prêtres.

On ne touche pas impunément à une tradition aussi vénérable et d'une manière aussi radicale sans mettre en danger les dogmes qui y sont contenus.

Enfin, un autre objet de l'attaque des destructeurs de l'Eglise, c'est à la fois l'institution et la constitution de l'Eglise.

La nécessité de l'Eglise catholique, seule arche du salut, en dehors de laquelle personne ne peut être sauvé, est mise en doute, sinon ouvertement niée. Le souci d'un œcuménisme aberrant a ébranlé la vraie nature de l'Eglise, et cette erreur a des conséquences désastreuses, spécialement sur les vocations missionnaires et la raison d'être des Missions.

La constitution divine de l'Eglise, telle qu'elle a été conçue et voulue par Notre-Seigneur, est, elle aussi, objet de subversion. Alors que toute sa structure repose sur l'autorité personnelle de sujets consacrés par le sacrement de l'ordre et par le mandat de l'autorité compétente, la nouvelle théologie voudrait introduire le système démocratique et collégial absolument contraire à la volonté de Notre-Seigneur. Les nouveaux synodes sont un exemple de cette pénétration des idées maçonniques dans l'Eglise. Tout est objet de vote et d'élection. L'autorité personnelle est remplacée par des Conseils.

Les exemples sont tellement nombreux qu'on n'en finirait pas de les énumérer.

Reconnaissons à la simple considération de ces quelques points névralgiques de la crise combien celle-ci est profonde, savamment organisée et dirigée, à telle enseigne qu'on peut croire en vérité que le maître d'oeuvre de cette entreprise ne peut être un homme, mais Satan lui-même.

Disons en concluant ce bref aperçu que le coup magistral de Satan est d'être arrivé à jeter dans la désobéissance à toute la Tradition par l'obéissance. L'exemple le plus typique de cette constatation est celui de l'aggiornamento des sociétés religieuses. Par obéissance on fait désobéir les religieux et religieuses aux lois et constitutions de leurs fondateurs qu'ils ont juré d'observer à leur profession. D'où le désarroi profond qui règne au sein de ces sociétés et au sein de l'Eglise.

L'obéissance dans ce cas devrait être un refus catégorique. L'autorité même légitime ne peut commander un acte répréhensible, mauvais. Personne ne peut nous obliger à transformer nos vœux en simples promesses. Personne ne peut nous faire devenir protestants ou modernistes.

Les conséquences de cet aveuglement sont évidentes, et tragiques.

Mais venons-en à l'objet principal de ces quelques lignes : le sacerdoce : le prêtre devant cette crise. Nous pouvons et devons affirmer qu'il est au cœur même de cette crise et que c'est lui qui en est la plus grande victime. Car tout ce qui touche à l'Eglise touche d'abord au sacerdoce.

Il est malaisé de suivre d'une manière exacte l'évolution de l'idée du sacerdoce et de ses conséquences. Il faudrait peut-être remonter à trente années et se rappeler l'infiltration dans les séminaires d'idées subversives concernant la fonction du prêtre, ses relations avec le monde. Mais nous nous limitons aux dix dernières années, celles du Concile et d'après le Concile.

Comme pour tous les changements advenus au cours de cette période, on s'est appuyé sur l'évolution du monde pour faire croire au prêtre qu'il fallait que lui aussi change sa manière d'être. Il était facile de lui donner des complexes d'isolement, de frustration, d'étranger à la société. Il lui fallait renouer avec le monde, s'ouvrir à lui. On a accusé sa mauvaise formation, la manière désuète de se vêtir, de vivre.

Le slogan qui a aidé à aligner le prêtre sur le monde était tout trouvé : « Le prêtre est un homme comme les autres », moyennant quoi, il devait s'habiller comme les autres, exercer comme eux une profession, avoir la liberté de ses options syndicales et politiques, enfin être libre de se marier. Les séminaires n'avaient plus qu'à s'adapter à ce nouveau « type de prêtre ».

Malheureusement, ce langage n'était pas seulement dans la bouche des ennemis traditionnels de l'Eglise, mais dans la bouche de prêtres et d'évêques.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre : l'abandon de tout insigne ecclésiastique, la recherche d'une profession, la transformation du culte pour plaire au goût du monde; et après peu d'années la perte de la foi, aboutissant au parjure de milliers de prêtres.

C'est sans doute le signe le plus douloureux de cette Réforme : la perte de la foi chez le prêtre. Car celui-ci est essentiellement l'homme de la foi. S'il ne sait plus ce qu'il est, il perd la foi en lui-même, en ce qu'est son sacerdoce.

La définition du sacerdoce donnée par saint Paul et par le Concile de Trente est radicalement modifiée. Le prêtre n'est plus celui qui monte à l'autel et offre un sacrifice de louanges à Dieu et pour la rémission des péchés. On a inversé l'ordre des fins. Le sacerdoce a une fin première qui est d'offrir le sacrifice et une fin secondaire qui est l'évangélisation. L'évangélisation prend le pas sur le sacrifice et les sacrements. Elle est une fin en elle-même. Cette grave erreur a des conséquences tragiques. En effet, l'évangélisation perdant son but sera entièrement désorientée et cherchera des motifs qui plaisent au monde comme la fausse justice sociale, la fausse liberté qui prennent des noms nouveaux : développement, progrès, construction du monde. Nous sommes en plein dans le langage qui conduit à toutes les révolutions. Le prêtre se découvre un rôle primordial dans la Révolution mondiale contre les structures, toutes les structures : politiques, sociales, ecclésiastiques, familiales, paroissiales. Plus rien ne doit demeurer. Jamais le communisme n'a trouvé des agents aussi efficaces que ces prêtres. Les prêtres ont perdu la foi; constatation douloureuse s'il en est une, en celui qui est l'homme de la foi.

Tout, dans cette optique nouvelle du prêtre, se déduit logiquement; l'abandon

de l'habit, le désir d'exercer une profession, l'éventualité d'un mariage.

Le sacrifice de l'autel n'étant plus la raison première du sacerdoce, ce sont tous les sacrements qui sont en jeu et pour lesquels le prêtre fera appel aux laïcs, lui-même étant occupé à des tâches syndicales ou politiques. Le Baptême sera administré par des laïcs ou diacres mariés, ce sont eux aussi qui distribueront l'Eucharistie et la porteront aux malades. La Pénitence étant vraiment trop absorbante, on cherchera par tous les moyens de la discréditer et de la remplacer par des cérémonies pénitentielles communes. A ce sujet des efforts considérables sont faits par les théologiens modernistes pour obtenir des Conférences épiscopales, des documents jetant le doute sur la confession individuelle et approuvant les expériences de plus en plus nombreuses jusqu'au jour où les fidèles abandonneront complètement la pratique et la foi. Le sacrement de Pénitence étant un jugement, il est impossible de juger sans que la cause soit exposée. Les absolutions générales peuvent exciter à la contrition, elles ne sont pas sacramentelles. Dans tous les pays, les efforts se multiplient pour forcer la main des autorités.

Ainsi l'on procède peu à peu à la destruction des sacrements après avoir procédé à la destruction de la Messe. C'est de bonne guerre. Le démon est en train de marquer des points et de mener à la damnation des millions d'âmes.

Cette fausse définition du sacerdoce est à rapprocher de la fausse définition du mariage. Le procédé est le même :

déjà au Concile le Cardinal Suenens avait proposé de mettre sur un pied d'égalité l'amour conjugal et la procréation. Obligé le lendemain, après une véhémence intervention du Cardinal Brown, de rétracter sa thèse de la veille, il avait cependant réussi la veille à entrouvrir une porte par laquelle s'engageraient de nombreux théologiens et évêques. Nous l'avons vu à propos de l'encyclique « Humane vitae ». On voit là le danger de mal définir. En effet, la fin primaire du mariage est la procréation, et l'amour conjugal en est la fin secondaire, auxiliaire de la fin primaire. Changer ces rapports, c'est autoriser toutes les pratiques contraires à la sainteté et à la stabilité de la famille.

Il en a été de même pour la définition de la Messe.

Changer la définition de la Messe à la manière de l'article VII de l'Introduction du « Novus Ordo », c'est arriver à la cène protestante. Et bien que la définition ait été changée ou du moins modifiée, le texte de l'Ordo rédigé en fonction de cette fausse définition est demeuré le même. C'est une nouvelle preuve de l'importance des définitions exactes correspondant à la doctrine et à la foi de l'Eglise.

Le prêtre ayant une fausse notion de son sacerdoce et se croyant « un homme comme les autres » perd le sens de la dignité sacerdotale. Il ne doit pas s'étonner que le monde n'ait plus de respect pour lui. L'aboutissement de cette désorientation ne peut être que le mépris de la part des ennemis de l'Eglise et de la part de ceux qui gardent encore une idée exacte du sacerdoce.

Les séminaires qui ont accepté d'aligner la formation des séminaristes sur cette fausse conception du prêtre se sont littéralement sabordés. Les séminaristes sérieux refusent à juste titre cette formation dangereuse pour la foi et pour les mœurs. Ceux qui ont applaudi à ces réformes et les ont exigées ne tardent pas à conclure qu'ils seront des militants plus libres pour s'adonner à la révolution sociale, politique et religieuse en dehors des institutions de l'Eglise. C'est ainsi que les séminaires se vident plus ou moins rapidement suivant les pays.

Mais la possibilité de recréer de vrais séminaires existe, car les bonnes vocations sont nombreuses. Ce doit être pour les évêques et les prêtres conscients du danger

que court l'Eglise, le principal souci. L'Esprit saint demeure dans son Eglise et désire toujours se répandre dans les âmes et particulièrement dans les âmes sacerdotales. Puissions-nous arriver à reconstituer de vraies maisons de formation sacerdotale, telles que l'Eglise les a toujours désirées. Nous ne devons avoir aucune crainte quant aux vocations, quant au financement, quant aux professeurs. La Providence donne en abondance à ceux qui croient en elle et lui demeurent fidèles.

Que la Mère du Prêtre Eternel nous aide à former des prêtres selon le modèle de son divin Fils. C'est le meilleur vœu que je vous laisse en terminant.

Vendredi-Saint 1972.

CHAPITRE II

Un évêque nous parle

Titre donné, lors de sa première publication, à l'allocution prononcée et enregistrée en août 1972, à l'occasion d'une retraite sacerdotale.

Mes chers Amis,

On m'a demandé de vous parler du prêtre. Comme on en a déjà parlé longuement aujourd'hui, tous les bons conseils, tous les bons principes qui nous ont été rappelés ont été pour nous, il est évident, une source d'édification, une source d'encouragement, et je ne puis que les confirmer.

Je voudrais insister, non pas peut-être sur tous les points qui ont été décrits devant vous pendant cette journée — je ne ferais que répéter —, mais sur ce qui a été l'objet déjà de nos conversations et de nos discussions, et qui me semble capital pour bien comprendre la situation d'aujourd'hui. Il me semble en effet qu'il est impossible d'expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons sans remonter au Concile.

J'y reviens, parce que je crois qu'il est indispensable de bien étudier les schémas du Concile, de bien les lire, afin de déceler les portes qui sont ouvertes au modernisme, comme l'a dit si bien le Père Simon, et j'insisterai sur le fait qu'au Concile on n'a jamais voulu donner des définitions exactes des sujets dont on discutait, et c'est ce refus des définitions, ce refus d'examiner philosophiquement et théologiquement les sujets qui étaient traités qui a fait que nous n'avons pu que décrire les sujets, mais non pas les définir. Et non seulement on n'a pas défini, mais bien souvent, dans les discussions qui ont été faites de ces sujets, on a faussé la définition traditionnelle, et c'est pourquoi, je pense, nous nous trouvons maintenant devant tout un système que nous n'arrivons pas à étreindre, que nous n'arrivons que difficilement à contrecarrer, parce qu'on n'accepte plus les définitions traditionnelles, les véritables définitions.

Voici un exemple au sujet du Mariage : La définition traditionnelle du Mariage le fut toujours par la fin première du Mariage qui était la procréation, et la fin secondaire qui était l'amour conjugal. Eh bien, au Concile on a voulu transformer cette définition et dire qu'il n'y avait plus de fin primaire, mais que les deux fins de procréation et d'amour conjugal étaient équivalentes. C'est le Cardinal Suenens qui a fait cette attaque contre la finalité même du Mariage, et je me souviens encore du Cardinal Brown, Maître Général des Dominicains, se levant pour dire : « Caveatis ! caveatis ! Faites attention ! faites attention ! ». Et avec véhémence il déclarait : « Si nous acceptons cette définition, nous allons contre toute la tradition de l'Eglise

et nous allons pervertir le sens du Mariage. Nous n'avons pas le droit d'aller contre les « définitions traditionnelles de l'Eglise » ; et il citait plusieurs textes. Telle fut l'émotion produite dans l'Assemblée, que le Cardinal Suenens fut prié, par le Saint-Père je crois, de modérer un peu les termes qu'il avait employés, et même de les changer. Ce n'est qu'un exemple. Mais vous voyez que maintenant tout ce qui est dit au sujet du Mariage rejoint la fausse notion exprimée par le Cardinal Suenens que l'amour conjugal — qu'on appelle maintenant tout simplement et beaucoup plus crûment « sexualité » — est désormais une fin du Mariage, et non plus seulement la procréation. Conséquence : au titre de la sexualité tous les actes sont permis : la contraception, la limitation des naissances, l'usage du mariage avec tout ce qui peut empêcher les naissances, enfin l'avortement et ainsi de suite.

Donc, une mauvaise définition, et nous voilà en plein désordre.

Ou absence de définition. Nous avons demandé plusieurs fois de définir ce qu'était la Collégialité; ils n'ont jamais été capables de définir la Collégialité. Nous avons demandé plusieurs fois de définir l'Œcuménisme. Et ils nous disaient même, par la bouche des Secrétaires des Commissions, des Rapporteurs : « Mais nous ne faisons pas un Concile dogmatique, nous ne faisons pas de définitions philosophiques. C'est un Concile pastoral qui s'adresse au monde entier; par conséquent, il est inutile de donner ici des définitions qui ne seraient pas comprises. » Mais enfin, c'est insensé que nous puissions nous réunir et ne pas arriver à définir les termes sur lesquels nous discutons.

On a faussé également la définition de l'Eglise. Même de l'Eglise ! On n'a pas voulu donner l'Eglise comme moyen nécessaire de salut, et ainsi, insensiblement, dans les textes, on s'est aperçu que l'Eglise n'était plus un moyen nécessaire, mais un moyen utile, simplement utile. Les chrétiens doivent pénétrer la masse de l'humanité qui, elle, tout entière, se dirige déjà vers son salut, et les chrétiens doivent y apporter un complément d'union, de charité, etc... Et c'est tout. C'est ruiner à sa racine tout l'esprit missionnaire de l'Eglise.

C'est pourquoi le schéma des Missions a été miné littéralement par cette idée. Et actuellement nous voyons beaucoup de missionnaires rentrés des missions qui ne veulent plus retourner. On leur a rabâché dans les recyclages, dans les sessions, dans les réunions, et des délégués de France sont allés leur dire : « Il faut surtout ne pas faire de prosélytisme. Vous devez comprendre que toutes les religions au milieu desquelles vous vous trouvez ont des valeurs considérables, et que les missionnaires doivent simplement s'intéresser au développement de ces pays, par conséquent au progrès, au progrès social », et non plus à la véritable évangélisation, à la sanctification. Ces missionnaires qui étaient partis au-delà des mers pour évangéliser et sauver les âmes en se disant : « Il y aura des âmes qui se sauveront parce que je suis allé en mission » ; ce qu'on nous a toujours enseigné, que les âmes qui sont dans le péché originel et tous les péchés personnels qui s'en suivent risquaient fort de ne pas pouvoir se sauver, et par conséquent que nous devons tout faire pour aller les évangéliser. Ce n'est plus vrai maintenant ! Si j'avais le texte ici, le premier texte du fameux schéma qui parle de l'Eglise dans le monde, « Gaudium et Spes », je vous le lirais pour que vous vous rendiez compte de ce qu'il y a dans les autres schémas sur le même sujet.

Le premier schéma est inadmissible. Il y est dit explicitement que l'humanité tout entière est en marche vers sa fin ultime, vers son bonheur. Sans faire allusion au péché originel, sans faire allusion au baptême, sans faire allusion aux sacrements. En vérité c'est une conception toute nouvelle de l'Eglise, complètement nouvelle. L'Eglise, encore une fois, n'est plus qu'un instrument utile;

on réprimande les fidèles constamment, parce que les chrétiens ne doivent pas se croire meilleurs que les autres, ni croire qu'ils sont les seuls à avoir toute la vérité; les chrétiens doivent enfin se rendre utiles à l'humanité, mais qu'ils ne croient pas qu'ils sont, eux, la seule voie du salut.

C'est dans cet esprit-là qu'a été fait « Gaudium et Spes ». Au début il y a une longue description sur les changements intervenus dans l'humanité. C'est un postulat constamment répété maintenant pour justifier tous les changements qu'on veut nous proposer : le monde évolue, tout évolue, les temps changent, l'humanité change, l'humanité progresse, elle est en progrès continu. Et les conséquences, pour eux, viennent toutes seules : nous ne pouvons plus concevoir la religion comme on la concevait autrefois. Nous ne pouvons plus concevoir les relations de la religion catholique avec les autres religions comme on les concevait autrefois. Nous devons donc tout concevoir d'une manière totalement différente de notre religion. Je vous assure qu'il serait utile de rééditer ces schémas pour se rendre compte de l'esprit faux qui inspirait les rédacteurs.

Il y a un autre sujet qui aurait dû normalement être défini aussi d'une manière très précise : les Assemblées épiscopales. Qu'est-ce qu'une Assemblée épiscopale ? Que représente-t-elle ? Quels sont ses pouvoirs ? Quelle est donc la fin de l'Assemblée épiscopale ? Eh bien, on n'a jamais été capable de définir l'Assemblée épiscopale. Le Pape lui-même a dit qu'on verrait par la suite, dans la pratique, comment on pourrait définir et délimiter les pouvoirs des Assemblées épiscopales. On se lançait dans les faits, dans la pratique, sans avoir de définition, sans savoir où l'on allait. C'est d'une gravité énorme. Evidemment, ces Assemblées épiscopales, plus elles sont importantes, plus elles ont de droits, et plus les évêques sont anéantis; ainsi l'épiscopat, qui est la charpente véritable de l'Eglise de Notre-Seigneur, disparaît avec ces Assemblées épiscopales.

Et cela continue actuellement : on continue à ne plus définir les choses. Je suis allé voir un cardinal l'année dernière, au mois de mai, et je lui ai expliqué ce que je faisais. Je lui ai décrit le séminaire, sa spiritualité orientée surtout vers l'approfondissement de la théologie du Sacrifice de la Messe et vers la prière liturgique. Il m'a dit : « Mais, Monseigneur, mais c'est exactement à l'opposé de ce que les jeunes prêtres, chez nous, désirent actuellement. On ne définit plus le prêtre que par rapport à l'évangélisation, non pas par rapport à la sanctification, ni au Saint-Sacrifice de la Messe. »

Je lui ai dit : « Quelle évangélisation ? Si elle n'a pas un rapport fondamental et essentiel avec le Saint-Sacrifice de la Messe, comment comprenez-vous cette évangélisation ? Alors... évangélisation politique ? sociale ? humanitaire ? Quels sujets d'évangélisation ? »

Oui, mais c'est comme ça maintenant. C'est l'évangélisation qui prédomine, ce n'est plus la sanctification. Donc, mauvaise définition encore du prêtre, et une fois qu'on ne donne plus la véritable définition, on en subit toutes les conséquences.

Il en est de même de tous les Sacrements. Prenez tous les Sacrements les uns après les autres, on ne les définit plus comme ils étaient définis autrefois.

Le Baptême n'est plus le rachat du péché originel, mais simplement le sacrement qui vous unit à Dieu : ou plutôt vous fait adhérer à la communauté. On ne parle pas de la rémission du péché originel.

Le Mariage, on en a déjà parlé.

La Messe est maintenant définie comme la Cène du Seigneur, comme une assemblée, et non plus comme le véritable Sacrifice de la Messe. Nous ne voyons que trop toutes les conséquences qui en découlent.

L'Extrême-Onction n'est plus vraiment le sacrement des infirmes, le Sacrement des malades; c'est maintenant le sacrement des vieux. Ce n'est plus le sacrement qui prépare au dernier moment, qui efface les péchés avant la mort, et qui prépare vraiment à l'union définitive avec Dieu.

Et le sacrement de Pénitence ? Maintenant, avec le nouveau décret, je pense sincèrement que la définition même du sacrement de Pénitence est touchée, parce qu'on ne peut pas faire de l'exception la règle. Ce qui était une exception, c'est l'absolution générale donnée en cas de naufrage, de guerre : absolution dont la valeur est d'ailleurs discutée par les auteurs. On va à rencontre de la définition et de l'essence même du sacrement de Pénitence, qui est un acte judiciaire, un jugement. On ne peut pas juger sans avoir instruit une cause; il faut entendre la cause de chacun pour pouvoir le juger, pour pouvoir remettre ou retenir les péchés. A mon sens, cette habitude finira par ruiner l'essence même du sacrement de Pénitence, et désormais il est certain que cela va se répandre très rapidement. Les confesseurs vont trouver beaucoup plus pratique de dire aux gens qui sont là, devant le confessionnal : « Ecoutez, je n'ai pas le temps de vous confesser. Vous comprenez, maintenant on a l'autorisation de vous donner l'absolution générale. Nous vous donnons l'absolution générale • ». Quitte, en principe, à accuser les péchés graves s'il y en a; mais psychologiquement c'est une absurdité : les gens ne vont pas aller se confesser ensuite pour se désigner devant les autres comme ayant des péchés graves. Ensuite, les gens ayant déjà communié, ayant reçu l'absolution, diront : « Je ne vois pas pourquoi j'irais encore me confesser alors que je communie déjà ».

C'est excessivement grave; on va vraiment vers la suppression du sacrement de Pénitence.

Ainsi, je crois sincèrement que c'est le Concile qui est à l'origine de tout cela, parce qu'une bonne partie des évêques, surtout ceux qui ont été choisis comme membres des Commissions, étaient des gens qui avaient fait une philosophie existentialiste, qui n'avaient pas fait une philosophie thomiste, et par conséquent qui ne savent pas ce que c'est qu'une définition. Pour eux, il n'y a pas d'essence : on ne définit plus rien; on exprime, on décrit une chose, mais on ne la définit plus.

D'ailleurs, ce manque de philosophie s'est fait sentir dans tout le Concile, et c'est ainsi, je crois, qu'on en est arrivé à avoir un Concile rempli d'équivoques, de vague, de sentiment, de choses qui maintenant permettent évidemment toutes les interprétations, et qui ont laissé toutes les portes ouvertes.

Mais nous devons revenir sur la Messe, qui nous intéresse plus intimement, nous prêtres. La Messe, c'est le cœur de l'Eglise, comme le dit si bien le Concile de Trente.

Lorsqu'on s'attaque à la Messe, on s'attaque à toute l'Eglise, et par le fait même au prêtre. Le prêtre est celui qui en définitive est le plus touché par toutes ces réformes, car lui il est au cœur de l'Eglise, chargé de propager la foi et la sainteté de l'Eglise. C'est lui qui est le vrai ministre responsable, en raison de son caractère sacerdotal. L'Eglise est essentiellement sacerdotale. Ainsi, quand on touche à quelque chose dans l'Eglise, le prêtre en subit les conséquences. C'est pourquoi le prêtre actuellement est dans la situation la plus tragique, la plus dramatique qu'on puisse imaginer. Les séminaires sont inexistantes, parce qu'on a abandonné la définition du prêtre et la véritable notion du sacerdoce.

Je vous avoue que je me vois incapable, sincèrement incapable, de fonder un séminaire avec la nouvelle Messe.

Précisément, le prêtre se définissant par le Sacrifice, on ne peut pas définir le

prêtre sans faire allusion au Sacrifice, ni définir le Sacrifice sans faire allusion au prêtre. Ce sont des notions qui sont liées absolument par leur essence même. Et donc, s'il n'y a plus de Sacrifice il n'y a plus de prêtre. Je ne vois pas comment on peut faire des prêtres s'il n'y a plus de Sacrifice. Et il n'y a plus de Sacrifice, par exemple, s'il n'y a plus de Victime, et il n'y a plus de Victime s'il n'y a plus de Présence Réelle et s'il n'y a plus de Transsubstantiation.

Ainsi donc pas de Victime, pas de Sacrifice. Or, qu'est-ce qui tient le prêtre, le séminariste ? Qu'est-ce qui fait, je dirais, sa ferveur, sa piété ? Qu'est-ce qui lui donne une raison d'être dans le séminaire ? C'est le Sacrifice de la Messe.

Je pense que ce fut vrai de nous tous : notre bonheur, notre joie durant tout le séminaire était de penser à la tonsure, aux ordres mineurs, à monter à l'autel, à être sous-diacre, à être diacre, et enfin prêtre. Enfin, pouvoir offrir la divine Victime ! enfin pouvoir offrir le Sacrifice de la Messe ! Cela a été toute notre vie de séminaristes.

Or, on doute maintenant de la Présence Réelle, on doute du Sacrifice de la Messe : c'est une cène, c'est un repas, c'est une présence : le Seigneur est présent comme lorsque nous sommes ensemble. Mais ce n'est pas cela la Présence de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie; c'est la Présence de la Victime, la même Victime que sur la Croix. Alors on comprend qu'il y ait des séminaristes, qu'il y ait des vocations; ça vaut la peine d'être prêtre pour offrir le Sacrifice de la Messe, le vrai Sacrifice de la Messe. Ça ne vaut pas la peine d'être prêtre pour faire une assemblée où les laïques peuvent presque concélébrer, où les laïques peuvent tout faire. Il n'y a plus rien dans cette nouvelle conception de la Messe, conception protestante, et qui nous mène au protestantisme. C'est pourquoi je ne vois pas comment on peut faire un séminaire avec cette nouvelle Messe. Elle ne peut ni attacher les séminaristes ni susciter des vocations. Là est, à mon avis, la raison fondamentale pour laquelle il n'y a plus de séminaires : il n'y a plus de sacrifice de la Messe. Il n'y a pas de prêtre sans Sacrifice, on ne peut pas définir le prêtre sans Sacrifice. Il n'y a pas d'autres motifs. Tant qu'on ne rétablira pas le véritable Sacrifice de la Messe dans toute sa divine réalité, il n'y aura plus de séminaires et plus de séminaristes.

Vous me direz : « Mais il y a d'autres rites ». D'accord, il y a d'autres rites : le copte, le maronite, le slave, tout ce que vous voudrez; mais dans tous ces rites catholiques on retrouve les notions de Sacrifice, de Présence Réelle, de caractère sacerdotal. Certes, on aurait pu changer certains rites, mais en mettant davantage peut-être encore en valeur les trois ou quatre notions fondamentales de la Messe. Alors, oui, d'accord. Qu'il y ait un changement en mieux, une affirmation encore plus grande et plus forte de ces vérités fondamentales : d'accord. Mais pas en les faisant évanouir, pas en les supprimant. Ce n'est pas possible.

On le disait d'une manière très belle tout à l'heure, et je suis tellement persuadé aussi de cela : que la concélébration va à l'encontre de la finalité même de la Messe (1). Le prêtre lui-même, individuellement, a été consacré comme prêtre, pour offrir le Sacrifice de la Messe, son Sacrifice, le Sacrifice pour lequel il a reçu lui-même, et non pas une assemblée, le caractère sacerdotal. C'est lui-même (1) Allusion à la déclaration du R.P. Guérard des Lauriers sur « la pratique de la concélébration. « Renouveau » ou subversion ? ».

qui a été consacré, personnellement, on n'a pas fait une consécration massive et globale de tous les prêtres. Ils ont été, chacun, consacrés vraiment, personnellement, et ils ont reçu chacun le caractère qui n'est pas donné à l'assemblée. C'est un sacrement qui est reçu personnellement, et donc le prêtre est fait

pour offrir le Saint-Sacrifice de la Messe individuellement.

Il n'y a donc pas de doute que la concélébration n'a pas la valeur de l'ensemble des Messes qui seraient célébrées individuellement. Ce n'est pas possible : il n'y a qu'une seule Transsubstantiation, conséquemment un seul Sacrifice de la Messe. Pourquoi multiplier les Sacrifices de la Messe si une seule Transsubstantiation vaut tous les Sacrifices de la Messe ? Alors, il aurait dû n'y avoir qu'une seule Messe dans le monde après celle de Notre-Seigneur, si encore c'était utile... La multiplication des Messes est inutile si dix prêtres qui concélébrent font un acte qui vaut dix Messes distinctes. C'est faux, absolument faux. Pourquoi nous faire dire trois Messes à Noël et à la Toussaint ? Ce serait vraiment une pratique ridicule.

L'Eglise, justement, a besoin de cette multiplication des Sacrifices de la Messe, et pour l'application du Sacrifice de la Croix, et aussi pour toutes les fins de la Messe : l'adoration, l'action de grâces, la propitiation et l'impétration. Toutes les nouveautés dénotent un manque de théologie et un manque de définition des choses.

A ce point de vue, je remercie Monsieur l'Abbé Deen d'avoir fait son petit opuscule sur le Célibat des Prêtres, disant que ce célibat était déjà en pratique dès les premiers siècles; car il est faux de dire que le célibat a été exigé après un certain nombre de siècles. Je pense que là aussi il y a un manque de raisonnement théologique : ce célibat n'est pas demandé au prêtre uniquement en considération d'une facilité d'apostolat, pour lui donner une plus grande disponibilité pour ses fidèles; c'est un motif surrogatoire, mais ce n'est pas la véritable cause.

Je crois qu'il faut rapprocher le prêtre de la Très Sainte Vierge Marie. Pourquoi la Très Sainte Vierge Marie est-elle vierge ? A cause de sa maternité divine, parce qu'elle est la Mère de Notre-Seigneur. Elle a donc été unie d'une manière tellement intime au Verbe de Dieu, à Dieu Lui-même, qu'il était normal qu'elle fût vierge. Eh bien, le prêtre, lui aussi, au fond, refait l'acte que la Vierge Marie a eu à faire. La Vierge Marie a fait descendre Notre-Seigneur sur la terre, dans son sein, par son « Fiat »; le prêtre fait descendre par ses propres paroles Notre-Seigneur dans la Sainte-Eucharistie. Et par conséquent il est normal que le prêtre soit vierge puisqu'il a une telle intimité avec Notre-Seigneur, il a un tel pouvoir sur le corps physique de Notre-Seigneur, sur sa Divinité, sur toute la Personne même de Notre-Seigneur. Le prêtre a une telle intimité avec Lui, un tel pouvoir sur Lui, qu'il est normal qu'il soit vierge.

S'il y a des exceptions, ce sont des tolérances de l'Eglise. Par exemple dans le Proche-Orient : si on les connaît bien, si on en discute avec les prêtres orientaux, ce sont toujours des exceptions. Ceux qui sont mariés ne peuvent pas accéder aux charges importantes dans les diocèses. Les évêques ne peuvent pas être mariés. Donc, c'est une tolérance, une pure tolérance.

Mais il convient, et je dirais il est presque nécessaire, d'une certaine manière, dans une certaine mesure, que le prêtre soit vierge, parce qu'il prononce les paroles de la Consécration. Là se trouve le mystère, le grand mystère du prêtre, à la fois sa grandeur et son humilité. Le prêtre n'est rien devant le Souverain Prêtre, devant le Pontife Suprême qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est Lui qui est le Prêtre, c'est Lui qui est la Victime, c'est Lui qui s'offre à nouveau. Le prêtre n'est que son ministre, c'est entendu; donc, il doit s'humilier devant Notre-Seigneur, mais en même temps c'est ce qui fait toute sa grandeur, la grandeur du sacerdoce. Nous devons méditer là-dessus toujours; jamais nous n'arriverons à approfondir le grand mystère de la Messe.

Là est le Mystère de la Foi, justement. C'est bien cela, et non pas le mystère de

Jésus qui vient à la fin du monde. Il est inadmissible de faire penser à la venue de Notre-Seigneur à la fin des temps alors que le grand mystère de notre foi vient de se réaliser. Comment a-t-on pu avoir une pareille idée ? Les mots « Mystère de la Foi » ont été introduits justement pour souligner le mystère qui se réalise dans les paroles de la Consécration.

On m'a demandé de vous suggérer des sujets de méditation, je dirais pour votre sanctification. S'il y en a un, c'est bien celui-là : notre ressemblance avec la Très Sainte Vierge Marie. La Très Sainte Vierge Marie n'est pas prêtre, mais elle est la mère du prêtre, aussi proche que possible du prêtre. Ce n'est pas possible qu'il y ait une plus grande ressemblance, une plus grande union entre la Mère de Jésus et le prêtre, parce que tous deux font descendre sur terre Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous deux donnent au monde Notre-Seigneur Jésus-Christ; et ils sont vierges pour cela. Voilà, je pense, un sujet de méditation qui peut nous aider dans toutes nos difficultés, dans nos combats. Il faut précisément que notre sacrifice de la Messe soit un vrai sacrifice pour que nous gardions notre sainteté sacerdotale. Dans la mesure où s'évanouit notre sacrifice de la Messe, dans cette mesure-là aussi nous n'avons plus la source de notre sainteté sacerdotale.

Le problème actuel de la Messe est un problème extrêmement grave pour la Sainte-Eglise. Je crois que si les diocèses, et les séminaires, et les œuvres que l'on fait actuellement sont frappés de stérilité, c'est parce que les déviations récentes ont attiré sur nous la malédiction divine. Tous les efforts que l'on fait pour raccrocher ce qui se perd, pour réorganiser, reconstruire, rebâtir, tout cela est frappé de stérilité, parce qu'on n'a plus la source véritable de la sainteté qui est le Saint-Sacrifice de la Messe. Profané comme il est, il ne donne plus la grâce, il ne fait plus passer la grâce. Combien de prêtres voit-on maintenant qui ne célèbrent plus la Sainte-Messe lorsqu'ils ne peuvent pas concélébrer, ou s'il n'y a pas de peuple pour y assister. Ils ne célèbrent plus la Sainte-Messe seuls. C'est très fréquent, même dans nos sociétés religieuses.

Pensez aussi à tous les sacrilèges qui se font maintenant avec ce mépris de la Présence Réelle de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie. Enfin, c'est tout de même le Concile de Trente qui a dit que Notre-Seigneur était présent dans les moindres parcelles de la Sainte Eucharistie. Alors, quel manque de respect chez ceux qui peuvent avoir des parcelles de l'Eucharistie dans les mains, et qui s'en retournent à leur place sans se purifier les mains ! Quand on se sert d'un plateau, lorsque les communions sont peu nombreuses il y a toujours des parcelles qui restent dans le plateau. Par conséquent, ces parcelles restent dans les mains des fidèles, et il y a là un mépris de la Présence de Notre-Seigneur qui est un sacrilège. Saint Thomas cite comme exemple de sacrilège que des laïques prennent l'Eucharistie avec leurs mains.

Sans doute, c'est autorisé maintenant; mais la prescription ecclésiastique qui l'interdisait a une telle importance, que la foi en est ébranlée certainement chez beaucoup de fidèles, et surtout chez les enfants. Comment voulez-vous que les enfants aient encore une véritable foi dans la Présence Réelle ? Comment voulez-vous qu'ils aient encore le respect du prêtre, lorsque le prêtre ne se respecte plus lui-même ? Et comment voulez-vous qu'ils aient une juste notion du Sacrifice de la Messe, alors qu'il n'y a même plus le Crucifix sur les autels ? Il est évident qu'on lui a enlevé sa signification.

Maintenant, je vais terminer. Je ne veux pas abuser de votre patience. Je pense aussi qu'en plus du désir de garder absolument notre Sainte Messe, nous devons avoir également le désir de garder notre bréviaire. Sa définition a été également

changée. Il est dit dans la préface de ces fameuses « Prières pour le temps présent », que désormais ces prières sont modifiées afin que les fidèles, éventuellement, puissent réciter le bréviaire avec le prêtre. Mais c'est fausser la définition même du bréviaire ! Le bréviaire, c'est la prière du prêtre. Seul le prêtre avait l'obligation, sous peine de péché grave, de réciter ces heures, pas les laïques. Le prêtre est le religieux de Dieu, c'est un homme de prière, et donc on lui a mis dans les mains un bréviaire, afin qu'il puisse prier tout le long de la journée, et offrir des actions de grâces, offrir la louange de Dieu, en continuant ainsi sa Messe d'une certaine manière.

Alors, tout d'un coup, maintenant, on dit : « Non, non, non, ce n'est plus ça ! Les prières du prêtre ce sont des prières qui sont faites pour qu'éventuellement il puisse les réciter avec des laïques ». C'est une illusion totale. Les gens n'ont pas le temps de venir dans les paroisses pour aller réciter le bréviaire avec le prêtre, voyons ! Il faut n'avoir jamais fait de ministère pour pouvoir affirmer des choses de ce genre-là.

Qu'éventuellement on puisse dire une prière du soir avec les fidèles : bien sûr. Mais réciter toutes ces prières, ces psaumes qui sont difficiles à comprendre ! Eh bien, si l'on veut réciter une prière du soir avec les fidèles, mieux vaut réciter des prières très simples, que les fidèles comprennent. Ou alors, le vrai latin, du beau latin, chanté, comme les Compiles : les gens s'unissent par le chant, par la mélodie, et cela élève leurs âmes.

Mais il faut que nous gardions notre bréviaire : je vous assure que c'est indispensable. Plus nous abandonnerons notre bréviaire et moins nous aurons de sources de grâce pour nous sanctifier. Et maintenant, voyez-vous, on est revenu au psautier ancien, avec simplement les modifications qui avaient été apportées par la révision de l'Abbaye de Saint-Jérôme. C'est ce que voulait le Pape Jean XXIII. Il n'aimait pas le nouveau psautier. Il l'a dit ouvertement à la Commission centrale avant le Concile. Il nous l'a dit à nous tous qui étions là : « Oh moi, je ne suis pas pour ce nouveau psautier ». Il aimait l'ancien psautier. Mais maintenant, dans le nouveau bréviaire, on a repris, paraît-il, l'ancien psautier avec les modifications apportées par l'étude qui a été faite par les moines de Saint-Jérôme. C'est vous dire que justement on revient parfois aux bonnes solutions d'antan.

J'ai entendu dire qu'on prépare, à la Congrégation du Culte, encore un nouveau décret sur la Sainte Messe. Le prêtre sera libre de faire tout ce qu'il veut, sauf les paroles de la Consécration, qui ont cependant déjà été changées ! Donc, tout aura été changé. Le nouveau décret donnera simplement quelques orientations pour faire de nouveaux canons. Chacun pourra faire le canon qui lui plaira, un canon qui sera adapté, soi-disant, à son auditoire.

Voyez où ils veulent en venir ! Donc nous aurions tort de nous laisser entraîner dans ce courant qui ne mène à rien d'autre qu'à la ruine totale et complète du Saint-Sacrifice. Je ne sais pas ce que vont penser les évêques de cela ? S'ils vont encore être contents de cette nouvelle réforme, si elle paraît. On arrive à la fin de toute conception liturgique. Une liturgie qui n'a plus de règles, ce n'est plus une liturgie.

C'est pourquoi nous devons nous maintenir sur les positions d'avant le Concile, et ne pas craindre de sembler être en désobéissance avec l'Eglise lorsqu'on continue une Tradition qui est deux fois millénaire. Ce n'est pas possible.

Quel doit être le critère du Magistère ordinaire, pour savoir s'il est infallible ou non ? C'est sa fidélité à toute la Tradition. Dans la mesure où il ne se rapporte pas à la Tradition, dans cette mesure-là nous ne sommes pas contraints par les actes du

Saint-Père. C'est la même chose pour le Concile. Dans la mesure où le Concile se réfère à la Tradition, puisque c'est du Magistère ordinaire, on doit s'y conformer; mais dans la mesure où c'est nouveau, où ça ne correspond pas à la Tradition, il y a une plus grande liberté d'option. Donc, nous ne devons pas craindre de juger les choses maintenant, parce que nous ne pouvons pas nous laisser entraîner dans ce courant de modernisme qui risquerait de nous faire perdre la Foi à nous-mêmes et de nous faire devenir protestants sans le savoir.

C'est cela qui est grave, et c'est ce qui arrive pour nos pauvres fidèles, les pauvres gens, qui sont entraînés sans s'en rendre compte vers un nouveau protestantisme, un « néo-modernisme » a dit le Saint-Père lui-même. Et pour beaucoup de prêtres aussi ! Alors, remercions le Bon Dieu de nous faire cette grâce de voir un peu clair au milieu de ce trouble de l'Eglise. Et puis restons unis, comme nous l'avons été aujourd'hui, unis dans la prière, unis dans nos efforts, unis dans nos initiatives.

Dieu est là. C'est pourquoi nous ne devons pas nous décourager. Dieu est là qui veille sur son Eglise. A nous de faire en sorte qu'Elle continue à travers les épreuves douloureuses qu'elle traverse.

CHAPITRE III

Pour que l'Eglise continue - Allocution prononcée à Rennes en novembre 1972

Mesdames, Messieurs, je devrais dire, mes chers confrères, parce que je vois qu'il y a dans l'assemblée un bon nombre de soutanes, et j'en suis très heureux.

Je n'ai pas l'éloquence d'un Bossuet, je n'ai pas la science d'un saint Thomas d'Aquin, alors vous m'excuserez, je ne suis qu'un missionnaire; mais si ma parole n'est pas très éloquente, j'espère que la conviction de ma foi vous apparaîtra suffisamment, et que vous comprendrez que je ne viens pas ici faire entendre un discours éloquent; surtout, je viens ici avec joie, répondant à l'invitation qui m'a été faite, pour que votre foi et la mienne croissent, dans la Sainte-Eglise Catholique; que notre foi en Notre-Seigneur persévère, et que nous soyons, au sortir de cette conférence, plus décidés que jamais à maintenir cette foi, qui est le don le plus précieux que nous ayons dans nos âmes. Car c'est bien nos prêtres qui, un jour, ont demandé à nos parrains et marraines, lorsqu'ils nous portaient sur les Fonts Baptismaux : que vous procure la foi ? la vie éternelle. Et s'il est quelque chose dont nous avons besoin, que nous espérons et attendons, c'est bien la vie éternelle. Et par conséquent, il ne s'agit pas ici de paroles quelconques, il ne s'agit pas d'une conférence qui a pour objet quelque chose de transitoire. Il s'agit de la vie éternelle, du salut de nos âmes. Il s'agit du salut des âmes de ceux qui nous entourent, et qui nous sont confiées, des âmes de vos enfants. Et c'est pour cette raison que j'ai répondu. Je ne serais pas venu, s'il s'était agi de choses insignifiantes. Je viens, parce qu'il s'agit de choses graves, importantes, essentielles pour notre foi et pour la vie de nos âmes.

C'est donc pour ces motifs graves que je suis parmi vous. Car, en définitive, qu'est-ce qui est en danger actuellement, dans la situation où se trouve l'Eglise, dans ce combat qu'elle est en train de mener et où elle est sérieusement touchée et meurtrie ? De quoi s'agit-il ? il s'agit de notre foi. Et il me semble que c'est sur ce plan-là qu'il faut considérer tout ce qui se passe actuellement. Il ne suffit pas de considérer simplement la liturgie, les difficultés du sacerdoce, les attaques contre

la famille chrétienne, dont est l'école catholique. Il s'agit de considérer tous ces domaines dans lesquels l'Eglise se trouve aujourd'hui blessée en quelque sorte, sous l'aspect de notre foi. D'ailleurs, dans l'histoire de l'Eglise, je pense que l'on peut dire et affirmer que c'est toujours par manque de foi que sont nés les hérésies et les schismes; que l'Eglise a été amputée de familles entières par l'abandon de la Foi. Et c'est encore sous cet aspect qu'il faut considérer la crise d'aujourd'hui, si on veut la bien comprendre.

J'espère que mes paroles ne vous scandaliseront pas. J'espère que vous ne penserez pas que je suis trop absolu, que je ne mets pas assez de nuances dans les paroles que je prononcerai ! mais ce que je veux dire, avant d'entrer dans le vif du sujet, c'est que je n'ai nullement l'intention de critiquer les personnes. Si vous voulez, je me placerai comme se place et comme s'est toujours placé le Saint-Office, lorsqu'il fallait considérer la condamnation des livres et de leur mise à l'index. Le Saint-Office ne considérait pas les personnes, mais seulement les œuvres. On l'a critiqué parce qu'il condamnait les livres, soit-disant sans entendre les personnes. Mais précisément; ce n'était pas les personnes qu'il condamnait. Il condamnait sur pièces, les ouvrages. Il disait : « Ce livre contient des phrases qui ne sont pas conformes à la doctrine traditionnelle de l'Eglise. » Un point, c'est tout ! Peu importe l'auteur; le poison est là. L'Eglise le décelait, elle condamnait. C'était son devoir, et c'est ce que l'Eglise a toujours fait. Malheureusement, elle le fait moins maintenant. Aussi, je considérerai les événements que nous vivons, les choses que nous voyons, que nous entendons, qu'on nous met dans les mains, de la même manière, sans m'occuper des personnes. Vous me direz qu'il faut remonter plus haut, aux personnes qui ont écrit ces choses ou qui nous les ont données. Je ne sais pas et je ne veux pas le savoir, parce que je suis incapable de savoir quelle est la responsabilité, et encore moins la culpabilité, de ceux qui ont pu écrire ou donner tel ou tel document. Mais ce qui est certain, c'est que, si nous vivons une situation tragique, dramatique dans l'Eglise aujourd'hui, c'est qu'il y a des causes que nous devons étudier, et qu'il faut voir. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur une situation aussi grave que celle que nous vivons de nos jours.

Alors, si vous le voulez bien, je vous décrirai rapidement ce qui semble être les principaux sujets et phénomènes de cette crise; phénomènes qui nous apparaissent comme les plus graves. Et puis, nous rechercherons les causes, afin de bien nous prémunir et de savoir ce que nous avons à faire. Nous terminerons donc avec quelques conclusions pratiques : que faire devant cette crise qui attaque tous les domaines dans l'Eglise ?

Nous pourrions parler principalement de la crise actuelle de l'Eglise dans l'Enseignement et le Magistère.

C'est là un premier domaine qui est atteint, d'une manière très grave : l'enseignement dans les universités, car si quelque chose est important pour l'Eglise, ce sont bien les Universités catholiques. L'Eglise a toujours considéré comme organes de son magistère, ou du moins, comme organes de sa prédication, et d'une manière des plus authentiques, les chaires d'Université, de Théologie, de Droit Canon, de Liturgie, de Droit ecclésiastique. Or, c'est un fait certain, qu'actuellement, dans toutes les Universités catholiques ou presque, du moins dans celles qui ne sont pas derrière le Rideau de Fer, l'on n'enseigne plus intégralement la Foi catholique orthodoxe. A ma connaissance, je ne vois pas actuellement, en Europe libre, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, d'université catholique qui enseigne la Foi catholique d'une manière intégrale. Il y a toujours quelques professeurs qui, sous prétexte de recherches théologiques, se permettent

d'émettre des opinions qui vont à rencontre de notre foi, et pas seulement de quelques aspects secondaires, mais contre ses principes mêmes.

J'ai ici, sous les yeux, une conférence faite par le Doyen de la Faculté théologique de Strasbourg, sur l'Eucharistie : « Pensée contemporaine et expression de la Foi eucharistique ». Cette conférence, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, est hérétique. Il n'est plus question de la Présence Réelle de Notre-Seigneur. La Présence Réelle, pour lui qui est Doyen de la Faculté théologique de Strasbourg, y est comme la présence d'un auteur d'un morceau de musique, qui se révèle dans le morceau que l'on joue de lui. Voilà comment Notre-Seigneur serait présent dans la Sainte-Eucharistie. Des choses invraisemblables, inimaginables ! Et il parle de ce que sera la célébration eucharistique dans quelques années. Pour lui, il n'est déjà plus question du Novus Ordo; c'est une affaire désormais dépassée : le monde évolue avec une telle rapidité que ces choses se trouvent vite dans le temps passé; et par conséquent, il faut prévoir une Eucharistie qui sortira du groupe lui-même. En quoi consistera-t-elle ? il ne le sait pas exactement lui-même. Mais, les groupes se retrouvant entre eux, créeront l'Eucharistie, créeront le sentiment de cette communion au Christ qui, soi-disant, sera présent au milieu d'eux; mais pas du tout présent sous les espèces du pain et du vin. Et il sourit de cette Eucharistie qu'on appelle « signe efficace », qui est la définition du Sacrement, de tous les sacrements. Il dit : « Cela est absolument ridicule; on ne peut plus dire ces choses-là à présent, à notre époque cela n'a plus de sens. » Ce que dit ce Doyen est très grave, en vérité. Par conséquent, les jeunes élèves qui entendent ces choses de leur professeur, du Doyen même de la Faculté, jeunes séminaristes qui se trouvent encore là, petit à petit sont imprégnés par l'erreur, marqués par elle; ils reçoivent une formation qui n'est plus catholique. De même pour ceux qui sont actuellement à Fribourg, et qui entendent, de la part de ce fameux professeur dominicain, le Père Pfuertner, que les relations prématrimoniales sont une chose normale et souhaitable. Cela a été un tel scandale dans toute la Suisse, que les laïques eux-mêmes ont pris la chose en main. Imaginez-vous, pour des pères de famille, apprendre que le professeur de la Faculté, le professeur de morale, enseigne des choses pareilles ! C'était ahurissant; et il y eut tout de même, chez les parents chrétiens, catholiques, une réaction violente et véhémement qui a fait prendre conscience aux Evêques de l'existence d'un danger grave. Or, ce professeur, malgré les observations qui lui ont été faites, malgré la venue du Supérieur général des Dominicains à Fribourg, malgré le voyage de l'Evêque à Rome, afin d'envisager les mesures à prendre vis-à-vis de ce professeur, ce Père dominicain est demeuré à l'Université de Fribourg, où il a continué son enseignement. Il vient seulement d'accepter de prendre un congé de trois mois, et il se promet bien de reprendre sa chaire pour le deuxième semestre de l'année, en disant que ces trois mois lui serviront à dialoguer avec les Evêques.

Ce sont de petits exemples. Mais ils montrent que, même dans les universités comme Fribourg, considérée jusqu'à présent comme université solide et traditionnelle, on n'enseigne plus, désormais, la doctrine de l'Eglise. De même en liturgie, le Père Baumgartner, lui aussi dominicain, a enseigné à mes propres séminaristes, ceux qui se trouvent à Fribourg — ils me l'ont rapporté eux-mêmes — la manière de composer de nouveaux Canons. H leur a dit : « Ce n'est pas très difficile de faire de nouveaux Canons; voici quelques principes que vous pourrez utiliser facilement quand vous serez prêtres. » Et, à ma connaissance, on ne lui a jamais adressé le moindre blâme ni la moindre observation. Et ainsi de suite, on pourrait multiplier les exemples. Et quand on pense que même dans les Universités

romaines, y compris la Grégorienne, on se permet, sous prétexte de recherche théologique, les théories les plus invraisemblables sur les relations de l'Eglise et de l'Etat, sur le divorce, etc. ! Il est certain que le fait même d'avoir transformé le Saint-Office — qui a toujours été considéré par l'Eglise comme le Tribunal de la Foi — est significatif et lourd de conséquences. N'importe qui, fidèle, prêtre, évêque à plus forte raison, pouvait soumettre au Saint-Office un écrit, une revue, un article et demander ce qu'en pensait l'Eglise, si cet écrit était conforme ou non à la Doctrine catholique. Un mois, six semaines ensuite, le Saint-Office répondait : « Ceci est juste, ceci est faux, ceci doit être distingué, il y a une partie vraie et une partie fautive. » Enfin, tout cela était examiné, jugé définitivement. C'était le Tribunal de la Foi. Désormais, le Saint-Office s'est défini lui-même : Office de Recherches théologiques. Vous voyez tout de suite la différence. Et je me souviens bien d'avoir demandé au Cardinal Browne, qui est l'ancien Supérieur général des Dominicains, et a été très longtemps au Saint-Office : « Eminence, avez-vous l'impression que ce changement du Saint-Office est un changement radical ou simplement un changement superficiel et accidentel ? — Oh, m'a-t-il dit, mais non, le changement est essentiel ! » Le Saint-Office n'est donc plus le Saint-Office qu'il était autrefois. Et c'est pourquoi il ne faut pas nous étonner si on ne condamne plus, si le Tribunal pour la Foi de l'Eglise n'agit plus, n'exerce plus son rôle vis-à-vis des théologiens et de tous ceux qui écrivent sur la Foi de l'Eglise. Il ne faut donc pas nous étonner que les erreurs se répandent partout et que les théologiens, qui n'ont de théologiens que le nom, puissent se permettre de publier des erreurs, de les professer publiquement sans que personne n'intervienne. Et ainsi, le poison de l'hérésie finit par se répandre dans toute l'Eglise. Le Magistère de l'Eglise est donc soumis à une crise très grave.

Magistère qui se manifeste également dans nos catéchismes. Là, vous en savez quelque chose ! vous avez pu voir vous-mêmes les catéchismes que l'on met dans les mains de vos enfants, et qui se trouvent dans les écoles catholiques. J'ai ici quelques exemplaires d'un catéchisme particulièrement « dans le vent ». Ce sont des catéchismes canadiens. Tous ces catéchismes, quels qu'ils soient, français, canadiens, allemands, italiens — que sais-je —, tous dérivent plus ou moins du catéchisme-mère, si on peut dire, celui de Hollande... Or, vous savez très bien que le catéchisme hollandais a été condamné, sinon directement par le Saint-Père, du moins par la Commission nommée par lui et formée de Cardinaux. Dix points ayant trait à dix points fondamentaux de la doctrine de l'Eglise ont été condamnés, ou du moins, on a demandé aux auteurs de les réaffirmer, et donc de changer le texte de l'ouvrage en question; il leur était demandé de faire une nouvelle publication du catéchisme, en changeant le texte. Or, jamais le texte n'a été changé. On a fait quelques éditions, en ajoutant ces dix points à la fin du livre, mais on n'a jamais changé le texte. Et pour finir, cette addition des points a disparu. Aussi, à présent on ne la trouve plus dans les nouvelles éditions. Or, ces catéchismes sont à l'origine de tous les catéchismes du monde entier, actuellement.

Voyez celui-ci, par exemple, où vous pouvez voir : « Sexualité et vie quotidienne ». Je regrette de ne pas pouvoir vous le faire passer; vous pourriez voir vous-mêmes les horreurs qui s'y trouvent, d'images mêmes qui visent à donner une obsession aux enfants. C'est une abomination, je vous assure. Et il n'y a que cela dans le livre, et toujours en gros titres : Sexualité ! vous pouvez prendre à toutes les pages, constamment vous y trouverez ceci : la sexualité vécue dans la Foi, la promotion sexuelle... Et les images elles-mêmes sont absolument répugnantes : promotion sexuelle, union sexuelle. Il n'y a plus que cela. Et l'enfant qui a ces

images sous les yeux et ces textes qui attirent, finit par croire qu'il n'y a plus que cela dans la vie, que c'est une réalité que nul ne peut ignorer. Sous mille formes, la sexualité envahit l'univers intérieur et extérieur de tout homme et de toute femme, comme s'il n'y avait plus que cela. Donner à l'enfant le désir et l'obsession du sexe !

Voilà ce que l'on met dans les mains des enfants au Canada. Des parents chrétiens, beaucoup de parents chrétiens ont réclamé, mais il n'y a rien à faire, hélas ! Pour quelle raison? il suffit de regarder à la dernière page :

elle indique que ces catéchismes sont approuvés par la Commission de Catéchèse : « Permission d'imprimer, Gérard-Marie Coderre, Président de la Commission épiscopale de l'Enseignement religieux du Québec... » En voilà un autre; c'est encore le même sujet : « La force des rencontres... » Vous vous imaginez ce que cela peut encore être : la force des rencontres... Voici un troisième catéchisme : « Un sens au voyage », réflexions sur la rupture. Encore une fois vous voyez immédiatement ce que cela peut être. L'enfant est invité à rompre avec tout : avec ses parents, avec la tradition, avec les liens de la société, afin de retrouver sa personnalité, afin de se libérer des complexes qui lui viennent de la société ou de la famille. C'est la rupture ! et on prétend alors qu'en vivant ces ruptures, le Christ nous révèle ce que c'est que d'être fils de Dieu. Notre-Seigneur est donc celui qui a vécu ces ruptures; et qui veut ces ruptures.

Quand on compare cela à ce que je vous disais tout à l'heure de la Foi, on s'aperçoit, si on se place dans le domaine, que c'est tout le contraire que nous devons être : nous devons rechercher des liens, et avec Dieu d'abord. Nous devons être les esclaves de Dieu, nous devons être les serviteurs de Dieu; et donc, au lieu de parler sans cesse de rupture, on devrait parler de liens, de ceux qui font notre vie : l'amour de Dieu. Qu'est-ce que l'amour de Dieu, sinon un lien avec Dieu, une obéissance à Dieu, à ses commandements ? Le lien avec les parents, l'amour pour les parents, ce sont des liens de vie et non pas des liens de mort. Et on les présente à l'enfant comme quelque chose qui le contraint et qui l'enserme, qui diminue sa personnalité et dont il faut qu'il se débarrasse. Voilà encore un catéchisme approuvé par Mgr Coderre et l'Episcopat canadien...

Il y a donc quelque chose qui se passe dans l'Eglise et qui n'est pas normal. Voilà des faits. Je ne juge pas Mgr Coderre, je ne juge pas l'Episcopat canadien. Mais voilà les catéchismes, voilà ce qu'ils ont mis entre les mains des enfants. Voilà la conférence faite par le Doyen de la Faculté de Strasbourg. Ce sont des faits indéniables. Cela m'est parvenu par hasard. Mais devant de tels faits, réels, et qui nous montrent à l'évidence que quelque chose ne va plus, nous n'avons pas le droit de fermer les yeux; de dire « cela nous est donné, cela vient d'en haut, donc fermons les yeux, acceptons et obéissons ». Eh bien, non ! Saint Thomas lui-même se demande, dans les questions qu'il pose sur la correction fraternelle, si la correction fraternelle peut exister à l'égard des supérieurs. Ce peut être, en apparence, une question osée de la part de saint Thomas. Mais il n'évite aucun problème, il n'a pas peur des problèmes. Il pose donc la question : peut-on exercer la correction fraternelle vis-à-vis de ses supérieurs ? Après avoir fait toutes les distinctions nécessaires et utiles, il répond : « On peut exercer la correction fraternelle à l'égard des supérieurs, lorsqu'il s'agit de la foi. » Et il a tout à fait raison. Ce n'est pas parce que quelqu'un est le supérieur, qu'il peut nous imposer de perdre la foi, qu'il peut nous imposer de diminuer notre foi. Là est tout le problème. Nous n'avons pas le droit de courir le risque de perdre la foi : c'est le bien le plus précieux que nous avons; et si nous étions plus fermes dans la foi, nous éviterions ainsi d'en venir

tout doucement à assimiler les hérésies. Que vont devenir ces enfants qui auront, pendant des années, étudié ces catéchismes nouveaux? Pour nous, qui avons un certain âge et qui avons été élevés dans la vraie foi, avec le vrai catéchisme, le danger est moindre. Mais les enfants, les jeunes séminaristes qui sont formés dans ce milieu-là, que seront-ils plus tard ? C'est ce que me disait le Supérieur général des Pères Franciscains que je rencontrais dernièrement à Rome. Il me disait : « Monseigneur, ce n'est pas tellement pour nous que cette crise est grave, mais c'est pour les jeunes séminaristes qui se trouvent actuellement dans les universités. Que sauront-ils, en fait de théologie dogmatique, morale ? Plus rien ! » Et d'ailleurs, parce qu'ils ne veulent plus étudier ces sciences, ils font de la psychologie expérimentale, de la sociologie. Ils ne font plus de théologie dogmatique ni de théologie morale, ni de Droit Canon ou d'Histoire de l'Eglise. Tout cela ne les intéresse plus. Alors ? ceux-là seront les prêtres de demain, les évêques ? qu'en sera-t-il alors de la foi de vos enfants, de la foi de ceux qui vivront à cette époque ? Nous n'avons pas le droit de nous en désintéresser.

Et de même que cette crise de la foi se manifeste dans l'enseignement et le magistère, elle se manifeste évidemment dans le Sacerdoce et dans la Liturgie. On n'a plus, du Sacerdoce, du Prêtre, la conception que nous donne la foi. Peu à peu, on change les définitions. Le prêtre a toujours été considéré, dans la Sainte-Eglise, comme quelqu'un ayant un « caractère » donné par le Sacrement de l'Ordre, et qui le disposait au Saint-Sacrifice de la Messe, au Saint-Sacrifice et non pas à la Cène, pas n'importe quelle communion, pas la fraction du pain de la charité ou du pain de la communauté; il était ordonné pour le Saint-Sacrifice de la Messe et la continuation du Sacrifice de la Croix, sur l'autel, destiné à répandre, sur l'autel, le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; à faire venir, par les paroles de la Consécration, Celui qui est le Roi et le Prince de l'univers, le Créateur de toutes choses, le Sauveur, le Rédempteur. C'est pour cela que le prêtre a le « caractère » sacerdotal et qu'il est prêtre. Voilà ce qu'est le prêtre, voilà ce qu'on nous a toujours enseigné. Aussi, au cours de nos années de séminaires, nous n'avions qu'un désir, monter à l'autel : ah, le jour où j'offrirai ma première Messe ! Ma première tonsure commençait alors à m'y mener, puis les Ordres Mineurs, puis le Sous-Diaconat, ma promesse de chasteté, et puis le Diaconat; et enfin, monter à l'autel, y prononcer les paroles de la Consécration, faire cet acte sacrificiel, qui n'est pas seulement un récit comme on le fait actuellement : ce n'est pas le récit de la Passion ! C'est bien un acte et un sacrifice qui se produit à ce moment-là; et il est de foi que « soli sacerdotes sunt ministri sacrificii ». Et l'on vient aujourd'hui nous dire : « c'est toute l'assemblée qui fait le sacrifice... » L'assemblée communie au Sacrifice, évidemment, mais ce n'est pas elle qui offre le Sacrifice, ou qui est le ministre du Sacrifice. Seul le prêtre est le ministre du sacrifice. Et c'est ce qui fait la dignité du prêtre; et c'est ce qui fait que le prêtre ne peut devenir un être profane. Il ne peut pas se mettre sur le même pied que ceux qui ne sont pas consacrés, que ceux qui n'ont pas ce « caractère » sacerdotal. Il a beau faire, devant les Anges, devant Dieu, dans l'éternité, le prêtre est prêtre. Il aura beau « jeter sa soutane aux orties », il aura beau se mettre en pull-over rouge ou de toute couleur, il reste prêtre. Et s'il veut cacher son caractère sacerdotal, il trahit sa mission. Oui, il trahit sa mission.

Le monde a besoin du prêtre; le monde ne peut pas se passer de prêtres, et le prêtre doit se manifester. Il n'a pas le droit de cacher son « caractère ». Il est prêtre du matin au soir; vingt-quatre heures de sa journée, il est prêtre ! A tout instant, on peut l'appeler pour la confession, pour l'extrême-onction, pour donner

un conseil à des âmes qui sont en perdition. Le prêtre doit être présent. Alors, se profaner, manquer de foi dans son caractère sacerdotal, c'est la fin du prêtre, c'est la fin du Sacerdoce; et nous y arrivons. Il ne faut pas s'étonner que les séminaires soient vides. Pourquoi le prêtre garde-t-il le célibat ? Là encore, il nous faut faire appel à la foi. Si on perd la foi dans le sacerdoce, si on perd cette notion que le prêtre est fait pour le Sacrifice, pour ce Sacrifice unique qu'est le Sacrifice de l'autel, qui est la continuation du Sacrifice de Notre-Seigneur, on perd aussi le sens du célibat. Il n'y a plus de raison pour le prêtre d'être célibataire. Car on vient bien nous dire : le prêtre est tellement occupé, son rôle l'absorbe tellement, qu'il ne peut avoir le souci d'un foyer. Cet argument n'a pas de sens. Le médecin est aussi occupé que le prêtre, s'il a vraiment la vocation de médecin; s'il est un vrai docteur, et qu'on l'appelle de nuit comme de jour, il doit être présent pour soigner ceux qui lui demandent de venir à leur secours; et par conséquent, lui aussi ne devrait pas être marié, parce qu'il peut ne pas avoir le temps de s'occuper de sa femme et de ses enfants. Cela donc n'a pas de sens de dire que le prêtre est tellement occupé qu'il ne pourrait pas se charger d'un foyer. La raison profonde du célibat sacerdotal n'est pas là; la vraie raison du célibat sacerdotal consacré, c'est la même raison qui a fait que la Très Sainte Vierge est restée Vierge; parce qu'elle a porté Notre-Seigneur dans son sein. Alors il était juste et H était convenable qu'elle demeurât vierge. De même le prêtre, par les paroles qu'il prononce à la Consécration, fait, lui aussi, venir Dieu sur terre. Il a une telle proximité avec Dieu, être spirituel, Esprit avant tout, qu'il est bon, et juste et éminemment convenable, que le prêtre soit vierge et demeure célibataire. Voilà la raison fondamentale : c'est parce que le prêtre a reçu le « caractère » qui lui permet de prononcer les paroles de la Consécration et de faire descendre Notre-Seigneur sur la terre pour le donner aux autres. Voilà la raison de sa virginité. Mais alors, me direz-vous, pourquoi y a-t-il des prêtres mariés en Orient ? C'est une tolérance; ne vous y trompez pas, ce n'est qu'une tolérance. Demandez aux prêtres orientaux : un évêque ne peut être marié. Tous ceux qui ont des fonctions de quelque importance dans le clergé oriental, ne peuvent pas être mariés. C'est donc une simple tolérance; et ce n'est pas la conception qu'en a le clergé oriental lui-même. Car lui aussi vénère le célibat du prêtre. En tout cas, il est absolument certain que dès l'instant de la Pentecôte, même s'ils ont vécu auprès de leurs épouses, les apôtres ne les « connaissent » plus. Car, enfin, à qui Notre-Seigneur se serait adressé lorsqu'il a dit : « Si vous voulez être mes disciples, quittez tout, quittez vos épouses » ? Comment les Apôtres, ayant reçu l'Esprit saint, eux, les premiers qui ont été remplis de la lumière et de la force du Saint-Esprit, comment n'auraient-ils pas obéi au conseil donné par Notre-Seigneur lui-même ? Mais, me direz-vous, saint Paul a bien dit qu'il n'avait pas d'épouse. C'est vrai, saint Paul n'avait pas de femme qui le suivait. Et les épouses des Apôtres ont continué sans doute à suivre leurs maris. Mais profitant elles aussi de la grâce de l'Esprit saint qui était descendu sur leurs époux les Apôtres, elles comprirent le rôle qu'ils devaient désormais jouer, et elles ont continué à vivre en se contentant seulement de les suivre sans les « connaître ». Voilà certainement ce qui est dans la Tradition de la Sainte-Eglise. Et voilà la raison du célibat du prêtre. Une fois perdue la définition de l'état du prêtre, on ne peut plus juger sainement de ce qu'il est. On se demande donc à présent : qu'est donc le prêtre, qu'est-ce donc que le sacerdoce ? Enfin ! depuis deux mille ans qu'il y a des prêtres dans l'Eglise, on ne sait pas encore ce qu'est le prêtre ? mais c'est de la démente. Maintenant, on dit évidemment que le prêtre est fait pour l'évangélisation. Un Cardinal lui-même m'a dit cela alors que je lui disais

que j'avais centré tout mon Séminaire sur l'autel. Et du Sacrifice, on passe à l'apostolat, à l'évangélisation; parce que du cœur de Notre-Seigneur doit sortir cette flamme qui embrase le prêtre, qui annonce alors Notre-Seigneur pour amener les âmes à l'Eucharistie, et donc à Notre-Seigneur lui-même. Voilà le mouvement d'allée et venue que le prêtre doit faire. Il annonce alors Notre-Seigneur. Mais s'il est seulement fait pour l'évangélisation, je me demande l'évangélisation de quoi ? si ce n'est pas de Jésus-Christ ? C'est l'annonce d'une soi-disant justice sociale, qui n'est, ni plus ni moins, qu'une véritable révolution. Aussi, ne vous étonnez pas que les prêtres deviennent marxistes. C'est normal; tout cela est normal, logique. Il faut libérer les gens; voilà le nouveau but du Sacerdoce, la libération de l'humanité, les ruptures. Voilà ce que le prêtre doit évangéliser ! Et on en fait des militants syndicalistes. On les comprend alors; c'est une nouvelle mystique dont le prêtre a besoin, dont les jeunes ont besoin. Ils la trouvent de cette manière. Mais ils ont perdu la mystique de l'autel, du Sacrifice; complètement désorienté, ne vous étonnez pas ensuite que le prêtre se marie, qu'il abandonne son sacerdoce. Et l'on parle maintenant, vous l'avez entendu (je ne veux pas donner son nom, mais vous comprendrez tout de suite ce que je veux dire), on parle de prêtres à temps limité. Tout ceci est extrêmement grave.

Dans la Messe, c'est la même chose. Si on ne définit pas le prêtre par le Sacrifice, et si on ne définit plus le Sacrifice par l'oblation de la Victime qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ présent sur l'autel, mais si on définit le Sacrifice comme une assemblée qui se réunit pour faire un repas, alors on évacue ce qu'il y a d'essentiel et de principal : la Victime. Et il n'y a plus besoin de victime, puisqu'il n'y a plus de sacrifice. C'est un repas; si ce n'est donc qu'un simple repas, il n'y a plus besoin que la victime

soit présente, et donc plus besoin de la Présence réelle de Notre-Seigneur. Et je pourrais évidemment continuer avec les autres sacrements; mais je ne veux pas trop prolonger. Un autre domaine dans lequel nous avons également besoin de ranimer notre Foi, pour bien comprendre la gravité de la situation, c'est dans le domaine même de l'Eglise; car on n'a plus la foi dans la Sainte-Eglise, et on la perd de jour en jour. On veut soumettre l'Eglise au droit commun, on veut la mettre sur le même pied, sur le même plan que toutes les autres religions. On ne veut plus dire, même parmi les prêtres, les séminaristes et les professeurs dans les séminaires que l'Eglise Catholique est la seule Eglise, et qu'elle a la vérité, qu'elle est la seule qui donne le Salut aux hommes par Jésus-Christ. Quand vous êtes vertueux, vous quittez le vice; dans la mesure où vous êtes dans la vérité, vous quittez l'erreur; dans la mesure où vous allez au Ciel, vous évitez l'Enfer. Alors, ne venons pas dire que l'Eglise est sur le même pied que les religions qui sont dans l'erreur; ce n'est pas possible. Or, maintenant on le dit ouvertement : « L'Eglise n'est plus qu'un ferment spirituel dans la société, mais à l'égal des autres religions; un peu plus que les autres, peut-être... » L'Eglise serait donc seulement utile. Elle ne serait plus nécessaire; et ceci est radicalement contraire au dogme même de l'Eglise Catholique. L'Eglise est nécessaire; l'Eglise est la seule arche du salut, nous devons l'affirmer. Cela a toujours été l'adage de la théologie : « Hors de l'Eglise, point de salut. » C'est de l'intolérance? Non, c'est l'enseignement de la théologie, c'est la vérité. Ce qui ne veut pas dire que personne ne se sauve dans les autres religions. Mais personne ne se sauve par sa religion erronée^ par sa religion fautive. Si les hommes se sauvent dans le protestantisme, dans le bouddhisme, dans l'islam, ils se sauvent par l'Eglise Catholique, par la grâce de Notre-Seigneur, par les prières de ceux qui sont dans l'Eglise, par le Sang de Notre-Seigneur, individuellement, à

l'occasion peut-être de la pratique de leur religion, à l'occasion de ce qu'ils entendent dans leur religion, mais non pas par leur religion; parce qu'on ne peut se sauver par l'erreur, ce n'est pas possible. L'erreur est contraire à la vérité, elle est rupture avec l'Esprit saint. On ne peut donc se sauver, par quelque chose qui ne possède plus l'Esprit saint. On ne peut se sauver par une religion fausse. Cela a toujours été enseigné par l'Eglise. Alors, combien se sont sauvés ? c'est là le grand mystère de la prédestination, le grand mystère du Bon Dieu et de sa miséricorde; nous ne savons pas. Mais ce qui est certain, c'est que le Bon Dieu nous a demandé d'aller prêcher l'Evangile : « Celui qui croira, sera sauvé; celui qui ne croira pas, sera condamné. » Quelle intolérance ! Pourtant, Notre-Seigneur a bien dit : « Celui qui ne croira pas, sera condamné. » Il faut donc éclairer les gens. Si on ne leur dit pas qu'ils seront condamnés s'ils ne veulent pas croire, comment auront-ils le désir de croire ? Pourquoi, avant le Concile, y avait-il 170 000 protestants qui se convertissaient au catholicisme aux Etats-Unis et 80 000 en Angleterre, par an ? Il y en a très peu maintenant; pourquoi? Parce qu'on a changé la définition de l'Eglise et que l'esprit missionnaire s'est éteint. On ne peut pas dire que toutes les religions se valent. Car, si toutes les religions se valaient, pourquoi l'évangélisation ? pourquoi partir et traverser les mers ? s'en aller en Afrique, dans les Indes? Ce n'est plus nécessaire, si les gens se sauvent dans leur religion. L'esprit missionnaire est radicalement éteint par cette mauvaise définition de l'Eglise: Seulement dans la mesure où l'on dit : le salut ne vient que par l'Eglise (et c'est ce que l'Eglise a toujours dit), cela vaut la peine de traverser les mers pour aller sauver quelques âmes, pour leur demander de croire en Notre-Seigneur et d'être ainsi sauvés. Ces âmes sont tout de même soumises au péché originel, et le péché originel a des conséquences graves, il blesse gravement notre nature humaine, notre âme. Ce sont les quatre fameuses blessures dont parle saint Thomas; blessures de l'ignorance, de la malice, de la faiblesse, de la concupiscence, qui nous restent même à nous ici présents et qui sommes baptisés. Ces blessures sont encore en nous et nous avons besoin de les panser, de les diminuer, afin de mieux vivre de la vie du Christ Jésus. Personnellement, j'ai passé trente ans en Afrique, j'ai vécu au milieu de ces populations et je puis vous dire qu'il y a, par exemple, une chose grave chez elles : c'est la haine. Il y a peu de ces gens-là qui ne haïssent pas quelqu'un. Dans le village, on hait le village voisin. Dans le village, on hait telle famille. Pourquoi ? Parce qu'ils croient que cette famille dans le temps passé a jeté un sort sur leur propre famille et que par ce sort une personne est morte chez eux, et cela crée de la rancune. « Telle famille, souviens-toi — disent les parents aux enfants —, telle famille a lancé un sort contre la tienne et ton grand-père est mort, parce que cette famille-là a jeté un sort, alors souviens-toi. » Ainsi naît une haine, une haine profonde qui peut aller jusqu'à l'homicide, jusqu'à l'empoisonnement; de vieilles rancunes, de vieilles rancœurs de famille, c'est bien un péché mortel de nourrir dans son cœur le désir de l'homicide.

Certes Dieu est miséricordieux, il comprend bien qu'ils sont dans un complexe de vie et de société dramatique; mais ils peuvent quand même se rendre coupables de péché grave et nous devons donc aller porter l'Evangile à ces populations. Le Bon Dieu l'a demandé : « Allez, évangélisez toutes les nations. » D'où la gravité de ce changement de la définition de l'Eglise.

Je voudrais parler aussi de la Constitution de l'Eglise — cette Constitution de l'Eglise qui a toujours été une constitution où l'autorité était personnelle. Le Pape a son autorité personnelle, parce qu'il est Evêque de Rome, parce que comme Evêque de Rome il est le successeur de Pierre sur la chaire de Pierre à Rome; il est donc le

Pontife universel, parce qu'il est Evêque de Rome. Il doit d'abord être nommé Evêque de Rome, et quand il s'assied sur le siège de Rome, il devient son successeur — et étant successeur de Pierre, il devient le Pontife universel. Ceci est la tradition et la vérité que l'Eglise enseigne; et c'est pourquoi tous les Cardinaux qui élisent le Saint-Père, sont curés de Rome, car c'est au clergé de Rome d'élire son évêque. Tous les cardinaux ont un titre romain — ils sont curés de Rome; et vous pouvez voir sur les églises de Rome le blason de tel et tel cardinal. Tous sont véritablement curés; ils doivent obligatoirement faire la visite pastorale de leur église, lorsqu'ils vont à Rome. Et les cardinaux élisent l'Evêque de Rome qui, parce qu'il devient Evêque de Rome, devient le Pape de l'Eglise universelle. C'est donc personnellement que le Pape est nommé. Ensuite, les évêques reçoivent leur sacre personnellement, ils ont une grâce particulière par leur sacre; et aussi les prêtres sont consacrés personnellement. L'autorité dans l'Eglise a toujours été donnée personnellement. Or, on veut de plus en plus remplacer et noyer l'autorité de cette personne par l'autorité d'un collège. Et c'est ce qui fait que l'autorité se trouve avoir les mains liées.

Le Pape se sent plus ou moins les mains liées par le Synode, l'évêque se sent les mains liées par son conseil presbytéral, le curé se sent les mains liées maintenant parce qu'il doit consulter ses paroissiens. Il semble que s'il commande personnellement, il commet un abus d'autorité. Alors tout cela finit par noyer l'autorité personnelle dans une autorité collective, ce qui est absolument contraire à toute la Constitution de l'Eglise faite par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Alors j'en viens maintenant, parce que je ne veux pas abuser de votre patience, à ce que je crois le noeud, je dirais le cœur de ma conférence. J'espère ne pas vous émouvoir, mais pour moi, j'en ai une telle conviction, une telle persuasion que je ne puis me taire. Oh, je sais bien, on me dira que je suis contre le Concile; je ne suis pas contre le Concile, ce n'est pas vrai, mais j'aurais souhaité que le Concile fût ce qu'avait été sa préparation.

J'ai été dans la préparation du Concile, membre de la Commission centrale préparatoire du Concile, et j'ai donc, pendant deux ans, assisté à toutes ses réunions; la Commission centrale était chargée de vérifier et d'examiner tous les schémas préparatoires qui venaient de toutes les Commissions; par conséquent, j'étais bien placé pour savoir ce qui avait été fait, ce qui devait être examiné, et ce qui devait être présenté au Concile.

Ce travail était fait avec beaucoup de conscience et avec beaucoup de perfection. J'ai les soixante-douze schémas préparatoires et j'ai pu constater que dans ces soixante-douze schémas la doctrine de l'Eglise, d'une manière générale, était absolument orthodoxe et qu'il n'y avait, pour ainsi dire, plus rien à retoucher; il y avait donc un très beau travail qui avait été fait pour être présenté au Concile : des schémas conformes à la doctrine de l'Eglise, adaptés d'une certaine manière à notre époque, mais avec beaucoup de mesure et de sagesse.

Or, vous savez ce qui est arrivé au Concile. Quinze jours après que le Concile était commencé, il ne restait plus aucun des schémas préparés, plus aucun schéma ! Tout a été renvoyé, tout a été mis au panier; plus rien, plus aucune phrase. Tout a été rejeté.

Il était prévu dans le règlement du Concile qu'il fallait les deux tiers des voix pour rejeter un schéma préparatoire. Or, dans la sixième ou septième séance du Concile, on a voté sur les schémas préparatoires pour savoir si on les prenait comme sujets d'études, ou si on les rejetait. Il fallait donc les deux tiers des voix pour les rejeter. En réalité, il y a eu soixante pour cent contre et quarante pour

cent pour; par conséquent, il n'y avait pas les deux tiers et donc, normalement, on devait continuer avec les schémas, c'était le règlement du Concile.

Mais il faut bien dire qu'il y avait déjà à ce moment-là une organisation puissante, très puissante, bien organisée par des cardinaux des bords du Rhin et de tout leur secrétariat parfaitement monté; ils ont fait pression auprès du Pape Jean XXIII, en lui disant : « C'est inadmissible, vous allez nous faire étudier des schémas qui n'ont pas eu la majorité. Il faut absolument les faire rejeter. » Le Pape Jean XXIII nous a fait dire, qu'étant donné qu'il n'y avait pas la moitié des membres de l'assemblée favorables à ces schémas, tous étaient renvoyés. Nous nous sommes retrouvés au bout de quinze jours sans aucune préparation : c'est vraiment inimaginable.

Mais qui parmi vous, Messieurs, étant Président de Conseil d'Administration ou en faisant partie dans vos Sociétés, accepterait de siéger sans aucune préparation, sans aucun ordre du jour ? le Concile a commencé comme cela.

Puis, il y avait eu l'affaire des Commissions, qui devaient être des Commissions conciliaires. Il y avait d'abord eu les Commissions préconciliaires, celles qui avaient préparé le Concile, ensuite il fallait nommer les Commissions conciliaires; là, deuxième drame. Vous pouvez lire cela dans le livre du Père Wiltgen « Le Rhin coule dans le Tibre ». C'est un livre écrit en anglais qui a été traduit et qui est disponible aux éditions du Cèdre. Le Père Wiltgen était le Directeur de la meilleure agence de presse du Concile. Ses papiers sortaient en quatre-vingts ou quatre-vingt-dix langues; c'est vous dire qu'il était très bien organisé. Il était donc très renseigné et il a fait ce livre, où il parle des « victoires ». Il est un témoin absolument impartial, parce qu'on ne peut pas dire ni qu'il soit libéral, ni qu'il soit conservateur; c'était d'abord le technicien, le technicien de la presse. Pour lui, les idées qui passent n'importent pas, tout ce qu'il voulait, c'était l'organisation, la diffusion; il voulait donc avoir beaucoup de personnalités à interviewer. Tout cela était rédigé, envoyé dans toutes ces langues — c'est donc un témoin impartial. Il a fait, par la suite, ce livre, qui est extraordinaire, et qui montre comment toute une organisation a pris en main le Concile. Que voulez-vous que j'y fasse, c'est un fait historique qu'on ne peut pas nier. Donc, ces commissions qui devaient être nommées, nous ont mis dans l'embarras.

Imaginez des évêques qui arrivent de leur pays; ils connaissent bien deux, trois de leurs collègues. Mais comment des évêques qui viennent de partout et se réunissent à Rome, peuvent-ils connaître ceux de leurs confrères présents qui sont les plus aptes à se trouver dans la Commission du Sacerdoce, dans celle de la Liturgie, dans celle du Droit Canon. Ils ne se connaissent pas. Aussi le Cardinal Ottaviani, très légitimement, a fait passer à tous la liste des membres qui faisaient partie des Commissions préconciliaires, des gens, par conséquent, qui avaient été choisis par le Saint-Siège et qui avaient déjà travaillé dans ces commissions. Il semble assez normal qu'un certain nombre d'entre eux fassent partie des Commissions conciliaires. Mais alors un cri s'est élevé; je n'ai pas besoin non plus de parler de la personne qui a poussé ce cri d'alarme et qui a dit : « C'est une pression intolérable exercée sur le Concile de donner des noms. Il faut laisser la liberté aux Pères conciliaires. C'est encore une fois la Curie romaine qui veut faire pression pour faire nommer ses membres dans les commissions. » Alors, un peu pris d'épouvanté devant cette levée de boucliers, on a arrêté la séance et l'après-midi le Secrétaire, Mgr Felici, nous a dit : « Eh bien, le Saint-Père reconnaît, en effet, qu'il vaut peut-être mieux que ce soient les Conférences épiscopales qui se réunissent et fournissent les listes. » Or, les Conférences épiscopales étaient

encore à l'état embryonnaire : elles se réunissent donc pour désigner les membres qu'elles croient les plus aptes à faire partie des Commissions. Mais ceux qui avaient préparé ce petit coup d'état, eux, étaient prêts. Ils avaient déjà toutes leurs listes et toutes les Commissions préparées, tous les noms choisis dans divers pays, connaissant bien leurs individus, et nous les ont immédiatement mises sous les yeux; et comme il s'est trouvé que les Conférences épiscopales n'ont pas eu le temps de se réunir, puisqu'il fallait que ce soit dans les vingt-quatre heures, elles n'ont pas pu présenter assez tôt les noms.

Alors ces listes sont passées évidemment avec une grande majorité. C'est ainsi que nous nous sommes trouvés dès le début du Concile avec des Commissions qui étaient formées avec des membres qui étaient pour les deux tiers d'une tendance évidemment très prononcée, le troisième tiers étant nommé par le Saint-Père. On l'a bien vu après dans tous les schémas qui nous sont venus, qui étaient d'orientation complètement différente des schémas de la préparation.

Je voudrais, si j'en avais le temps et la possibilité, publier les deux textes : ceux de la préparation et ceux qui nous ont été donnés après. Il est évident que les orientations sont très différentes. Il y a donc eu des faits qui ont dominé le Concile et l'ont orienté.

Il en fut de même, il faut bien le dire, pour les quatre modérateurs nommés après les Présidents. Le Pape Jean XXIII avait nommé dix Présidents du Concile. Puis le Pape Paul VI, après la mort du Pape Jean XXIII, a nommé quatre modérateurs seulement après la deuxième session du Concile. Ces quatre modérateurs furent le Cardinal Döpfner, le Cardinal Suenens, le Cardinal Lercaro et le Cardinal Agagianian; l'orientation était manifeste. Cela a eu un poids énorme sur la masse des Pères conciliaires.

Nous aurions pu avoir un concile splendide, en suivant la préparation et en prenant comme Maître et comme Docteur du Concile le Pape Pie XII. Le Pape Pie XII a parlé de tous les problèmes; il aurait suffi de se référer à lui. Je ne pense pas qu'il y ait un problème du monde moderne, de l'actualité, qu'il n'ait pas tranché avec toute sa science, avec toute sa théologie, avec toute sa sainteté. Le Pape Pie XII y a donné une solution, je ne dis pas définitive, mais quasi définitive. C'est parce qu'il a vraiment vu les choses sous l'angle de la foi. Mais non, on n'a pas voulu faire de concile dogmatique, rappelez-vous bien de cela. Le Pape Jean XXIII l'a dit, le Pape Paul VI l'a répété. Dans les séances du Concile, plusieurs fois nous avons voulu faire définir les notions. Définissez la liberté religieuse ! la collégialité, etc. On nous répondait : « Mais nous ne faisons pas ici du dogmatisme, nous ne faisons pas ici de la philosophie. Nous faisons de la pastorale. »

Définissez ce qu'est l'homme, définissez ce que c'est que la dignité humaine. C'est très beau de parler de dignité humaine, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que la liberté ? Définissez ces termes-là. — Non, non, nous faisons ici de la pastorale. — C'est bien, vous faites de la pastorale, mais alors votre concile n'est pas comme les autres conciles. Les autres conciles ont tous été dogmatiques. Tous les conciles ont combattu des erreurs. Or, Dieu sait s'il y avait des erreurs à combattre de notre temps. Il y avait de quoi faire un concile dogmatique, et je me souviens très bien que le Cardinal Wyszinsky nous disait : « Mais faites donc un schéma sur le communisme; s'il y a une erreur aujourd'hui qui est grave et qui menace le monde, c'est bien celle-là. Si le Pape Pie XI a cru devoir faire une encyclique sur le communisme, il serait tout de même bien utile que nous, ici réunis en assemblée plénière, nous fassions un schéma sur le communisme. »

Nous avons obtenu six cents signatures d'évêques en faveur d'une déclaration

contre le communisme. Mais savez-vous comment cette histoire s'est terminée ? les six cents signatures ont été oubliées dans un tiroir... Et lorsque le rapporteur de « Gaudium et spes » nous a exposé le problème, il nous a dit : « Il y a eu deux pétitions pour demander une condamnation du communisme. — Deux pétitions ? avons-nous répondu, il y en a eu plus de six cents. — Mais, a-t-il dit, je ne suis pas au courant. » Des recherches ont été faites; les six cents signatures sont bien restées dans les tiroirs.

Ces choses-là, je les ai vécues. Si je vous le dis, ce n'est pas pour condamner le Concile. Il aurait pu être une chose magnifique, mais tel qu'il s'est passé, il faut bien le dire : il y a eu des choses qui ont été inadmissibles. Mais, direz-vous, le Concile est tout même inspiré par le Saint-Esprit ? Pas nécessairement. Un concile pastoral, non dogmatique, c'est une prédication, qui de soi n'engage pas l'infaillibilité.

Lorsque nous avons demandé au Secrétaire du Concile, à la fin des Sessions : « Ne pourriez-vous pas nous donner ce que les théologiens appellent la note du Concile ? »

Il nous a répondu : « Il faut distinguer suivant les schémas, les chapitres, ceux qui ont déjà fait l'objet de définitions dogmatiques dans le passé; quant aux déclarations qui ont un caractère de nouveauté, il faut faire des réserves. »

Donc, ce concile n'est pas un concile comme les autres, et c'est pourquoi nous avons le droit de le juger avec prudence et réserve. Nous n'avons pas le droit de dire que la crise que nous subissons n'a rien à voir avec le Concile, que c'est simplement une mauvaise interprétation du Concile.

Il y avait dans le Concile des bombes à retardement. A mon sens, elles sont au nombre de trois :

La collégialité, la liberté religieuse et l'œcuménisme.

La collégialité, qui correspond au terme d'Egalité de la Révolution française — c'est la même idéologie. La collégialité, c'est la destruction de l'autorité personnelle; la démocratie, c'est la destruction de l'autorité de Dieu, de l'autorité du Pape, de l'autorité des évêques. Collégialité correspond à l'égalité de la Révolution de quatre-vingt-neuf.

La liberté religieuse est la deuxième bombe à retardement. La liberté religieuse correspond au terme 3^e Liberté dans la Révolution française; c'est un terme ambigu, dont le démon se sert volontiers.

Jamais ce terme-là n'a été compris dans le sens admis par le Concile. Tous les documents précédents de l'Eglise qui parlent de liberté religieuse entendent parler de la liberté de la religion et jamais de la liberté des religions. Toujours, lorsque l'Eglise a parlé de cette liberté, elle a parlé de la liberté de la religion et de la tolérance vis-à-vis des autres religions. On tolère l'erreur. Lui donner la liberté, c'est lui donner un droit; or, elle n'en a pas. La vérité seule a des droits. Admettre la liberté des religions, c'est donner le même droit à la vérité qu'à l'erreur. Cela est impossible. Jamais l'Eglise ne peut dire une chose pareille. A mon avis, oser dire cela, est blasphémer. Cela va contre la gloire de Dieu — Dieu est la vérité, Jésus-Christ est la vérité. Mettre Jésus-Christ sur le même pied qu'un Mahomet, qu'un Luther, qu'est-ce sinon blasphémer ? Si nous avons la foi, nous n'avons pas le droit d'admettre cela; c'est l'erreur du droit commun qui a été condamnée par Pie IX et tous les Papes.

Avec la liberté religieuse, c'est le terme de la liberté selon la Révolution Française qui a pénétré dans le Concile.

Et enfin, dernière bombe à retardement : l'œcuménisme. Prêtez-y attention et

vous verrez que cela correspond à la Fraternité. On a appelé frères les hérétiques, les protestants : frères séparés. Et voilà la fraternité. Nous y sommes bien avec l'œcuménisme; c'est la fraternité avec les communistes.

Les Papes l'ont dit et redit; dans l'encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII a écrit sur le droit nouveau et le droit ancien. Le droit nouveau, c'est toute l'idéologie révolutionnaire. Relisez tous ces passages pour comprendre comment nous vivons actuellement de ce qui s'est passé dans la société civile et qui se passe maintenant dans l'Eglise. Jusqu'au Pape Pie XII, tous les Papes depuis la Révolution Française avaient fait un barrage infranchissable face aux erreurs de la Révolution; les idées de la Révolution n'avaient jamais pénétré dans l'Eglise. Par ces trois mots, par la collégialité, la liberté religieuse et l'œcuménisme, les modernistes sont arrivés à ce qu'ils voulaient.

Voilà donc les objectifs à propos desquels nous nous sommes battus. Certes, l'Eglise a les paroles de la vie éternelle, elle ne périra pas; mais qui sait ce qui restera comme petit troupeau après que ces erreurs, ces idéologies auront pénétré partout.

Et que dire de la Liturgie et des sacrements.

Pour que l'Eucharistie soit valide, ainsi que tous les sacrements, il faut la matière, la forme et l'intention nécessaire pour leur validité. Et cela, le Pape même ne peut pas le changer. La matière est d'institution divine; le Pape ne peut pas dire : « Demain, on prendra de l'alcool pour baptiser les enfants. » Il n'y peut rien. Il y a des choses que le Pape ne peut pas changer dans les sacrements. Il ne peut pas non plus en changer essentiellement la forme. Il est des mots essentiels; par exemple, on ne peut absolument pas dire « Je te baptise au nom de Dieu ». Notre-Seigneur lui-même a donné la forme : « Vous baptiserez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Le Pape ne peut pas changer non plus le fait que l'intention du prêtre est nécessaire. Comment peut-on le savoir ? Souvenez-vous de ce fait historique du Pape Léon XIII proclamant que toutes les ordinations anglicanes sont invalides par défaut d'intention; défaut d'intention, parce qu'il faut vouloir faire ce que veut l'Eglise. Il est vrai que la foi du prêtre n'est pas un élément nécessaire, un prêtre peut ne plus avoir la foi, un autre peut en avoir moins, un autre une foi pas tout à fait intègre; et cela n'a pas une influence directe, mais indirecte, sur la validité des sacrements. Or, précisément les Anglicans, parce qu'ils ont perdu la foi, ont refusé de faire ce que fait l'Eglise.

N'aurons-nous pas le même cas chez les prêtres qui perdent la foi ? Nous aurons des prêtres qui ne voudront plus faire le sacrement de l'Eucharistie selon la définition du Concile de Trente. Si on leur demande : « L'Eucharistie que vous faites, est-elle celle du Concile de Trente ? — Non, dira-t-on, le Concile de Trente, il y a longtemps que c'est passé. Il y a maintenant le Vatican II. Maintenant, c'est la transsignification, la transfinalisation. La transsubstantiation : Présence Réelle de Notre-Seigneur, du corps de Notre-Seigneur, présence physique de Notre-Seigneur sous les espèces du pain et du vin ? Non, plus à notre époque. » Si des prêtres vous disent cela, la consécration est invalide, car alors ils ne font plus ce que l'Eglise a défini au Concile de Trente. Or, ceci est irréformable. Ce qu'a dit le Concile de Trente sur la Sainte-Messe et sur l'Eucharistie, les chrétiens sont obligés de le croire jusqu'à la fin des temps. On peut expliciter les termes, mais on ne peut plus les changer, ce n'est pas possible. Celui qui dit qu'il n'accepte pas la transsubstantiation — dit le Concile de Trente — est anathème, donc séparé de l'Eglise. Vous serez peut-être un jour obligés de demander à vos prêtres : « Croyez-vous aux définitions du Concile de Trente, oui ou non ? Si vous n'y croyez plus, votre

Eucharistie est invalide. Le Seigneur n'est pas présent. » Parce qu'ils voudront faire ce que, soi-disant, la nouvelle théologie, la nouvelle religion veut; ce n'est plus ce que veut l'Eglise. C'est pourquoi il faut faire très attention. On ne peut pas faire n'importe quoi avec les sacrements; les sacrements ont été fondés par Notre-Seigneur Jésus-Christ et ont été précisés par toute la tradition de l'Eglise.

Mais alors, que devons-nous faire ? Je conclurai pour ne pas abuser de votre patience. Que devons-nous faire devant ce déchaînement du démon contre l'Eglise, car il s'agit bien de cela? Il faut voir les choses surnaturellement. Actuellement le démon est déchaîné, c'est peut-être une de ses dernières batailles, une bataille générale. Il veut attaquer tous les secteurs. Et si Notre-Dame de Fatima a dit qu'un jour le démon monterait jusque dans les plus hautes sphères de l'Eglise, ce n'est peut-être pas inexact. Je n'affirme rien de moi-même, je ne condamne personne; mais enfin, si elle l'a dit, c'est que cela pourrait arriver. Et quand cela arrivera-t-il ? Je n'en sais rien, cependant il y a maintenant des signes, des symptômes, qui peuvent nous faire croire qu'il y a peut-être dans les organismes romains les plus élevés des gens qui ont perdu la foi. Je suis prêt à faire et à dire et à admettre tout ce que voudront toutes les autorités romaines depuis le Pape jusqu'au dernier des secrétaires de Congrégation, à condition qu'ils ne nous enlèvent pas la foi. Ne me faites pas changer ce que le Concile de Trente a dit. Ne me faites pas changer mon Credo. Ne me faites pas changer ce qui est essentiel dans les sacrements. Si un ange du Ciel vient vous dire le contraire de la vérité, dit saint Paul, ne l'écoutez pas...

Il faut que nous priions, il faut que nous fassions pénitence. La Sainte Vierge l'a dit. Mais il faut le mettre en pratique. Il faut réciter le chapelet en famille. Il faut prier devant le Saint-Sacrement. Priez Notre-Seigneur, Notre-Dame, priez les Anges Gardiens. Il faut prier saint Michel Archange, vivre avec tous ceux qui sont au Ciel, afin qu'ils intercèdent pour nous, qu'ils nous aident dans ces circonstances tragiques. Aujourd'hui, les gens se mettent à prier lorsque les bombes commencent à tomber ou qu'il y a d'autres dangers graves; alors ils se mettent à trembler et commencent à penser à Dieu.

Mais nous sommes à un moment où les bombes nous tombent dessus et nous sommes sur le point de perdre la foi. Perdre la vie de l'âme, c'est bien pire que de perdre la vie du corps. Aussi, prions et sachons faire pénitence. Nous devons savoir nous priver de télévision, il faut que nous rompions avec la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, l'orgueil de la vie, les honneurs. Il faut savoir faire pénitence, refusant tout ce qui est trop mondain, tout ce qui flatte la chair, toutes ces modes indécentes. Toutes ces choses-là doivent être absolument prosrites pour de vrais chrétiens, sinon nous n'obtiendrons pas les grâces du Bon Dieu, les grâces qui sont nécessaires actuellement à notre salut. On ira toujours de malheur en malheur.

Et enfin, maintenant il faut aussi organiser votre apostolat, soutenir vos prêtres et les aider. Je comprends les difficultés qu'ils ont actuellement pour résister, surtout ceux qui sont dans le ministère, qui ont des charges. Je comprends très bien que c'est difficile, parce qu'une pression morale est exercée sur eux, et elle les met dans une espèce d'obligation de faire ce qu'ils font, de modifier dans une certaine mesure tous les rites de la Messe. Cette adoration du Saint-Sacrement qui avait lieu, tous ces saluts du Saint-Sacrement qu'il y avait autrefois, tout cela disparaît, le chapelet, on ne peut plus le dire, et ainsi de suite. Il faut donc soutenir vos prêtres. S'ils sentent qu'il y a des chrétiens autour d'eux qui les encouragent, les prêtres reprendront courage et on recommencera à adorer le

Saint-Sacrement, à prier le chapelet, à ne plus donner la Communion dans la main, à ne plus faire prêcher n'importe qui ou lire n'importe quelle lecture, que sais-je. Tout doucement, on reprendra les bonnes et saintes traditions et même aussi, dans la mesure du possible, au moins le canon d'autrefois, qui est une prière apostolique. Quand on nous dit : « Mais vous n'avez pas le droit, saint Pie V avait fait une Messe, Paul VI en a fait une autre. Vous devez prendre la Messe de Paul VI, et abandonner celle de saint Pie V. », ce n'est pas du tout la même chose. La messe qu'on nous a donnée est une messe qui a changé. La meilleure preuve, c'est la définition de la messe de l'article 7, qui n'est pas la même définition que celle du Concile de Trente. Saint Pie V n'a rien changé; au contraire, il n'a fait que codifier ce qui était depuis les temps des apôtres. Saint Thomas le dit lui-même : en expliquant toute la Messe, il dit fréquemment que ces prières sont de tradition apostolique. Donc, nos prières du Canon, et bien d'autres prières, sont de tradition apostolique. Saint Pie V n'a rien changé. C'est maintenant qu'on nous fait changer en vue de l'œcuménisme, en vue de pouvoir prier avec les protestants. Dans sa naïveté — dirais-je — le Père Schutz de Taizé l'a dit en termes clairs, lorsque, revenant de Rome comme attaché à la Commission pour la Liturgie et pour la Réforme de la Messe, il a commenté : « Maintenant, nous pouvons dire la Messe avec les prêtres catholiques. » Pourquoi maintenant ? Pourquoi pas avant ? Il y a donc quelque chose de changé.

Et puis aussi la question du catéchisme. Il faut organiser vos catéchismes de telle manière que partout il y ait des groupes qui se forment pour expliquer la vraie doctrine, et pour que les enfants soient bien enseignés. Le Bon Dieu vous bénira, soyez-en sûr. — Mais que vont dire nos prêtres, que va dire notre curé ? On va nous refuser la Première Communion, la Confirmation. — Laissez cela au Bon Dieu. Enseignez la foi à vos enfants, et tout s'arrangera. Le Bon Dieu, un jour, ouvrira les portes. Déjà les évêques commencent à s'inquiéter sérieusement. Plus personne dans les séminaires ! Il n'y aura plus de prêtres... Mais vous, gardez la foi, donnez la foi aux enfants, vous verrez que les choses s'arrangeront.

En tout cas, ce que je puis vous affirmer, c'est que mes séminaristes ont la foi, et que je suis édifié par ces jeunes. Ils sont pieux, gais. Beaucoup d'entre eux ont fait des études universitaires; j'ai deux ingénieurs, un médecin, quatre ou cinq licenciés en mathématiques, un maître en biologie; des jeunes gens donc, qui ne sont pas des enfants, qui savent ce qu'ils font, qui savent ce qu'ils veulent. Aussi, j'ai beaucoup de confiance dans cette jeunesse et je suis persuadé qu'elle est excellente. Pour moi, c'est un miracle, un vrai miracle. Car tous ces jeunes ont vécu comme tous les autres jeunes, ils ont été dans les universités, ils ont donc été en contact avec le monde. Quand on dit que ces jeunes gens ne seront pas adaptés au monde — mais voyons, ne sortent-ils pas des universités ? L'un d'entre eux a fait sept ans de biologie et il ne serait pas adapté au monde ? soyons sérieux. Ce sont des jeunes gens qui savent très bien ce qu'ils font Ils aiment le Saint-Sacrifice de la Messe, parce qu'ils sentent que c'est le cœur de l'Eglise. Tout cela est profondément consolant et encourageant. Je vous assure qu'il ne faut pas du tout désespérer de notre temps, bien au contraire. Il y a encore de très belles vocations; et il suffirait qu'on donne la possibilité à toutes ces vocations d'éclorre normalement, et nous pourrions de nouveau remplir les séminaires.

Je suis persuadé que si aujourd'hui aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie et même en Suisse allemande, je pouvais ouvrir des séminaires, je les remplirais de bonnes vocations. C'est absolument certain. Si je vous dis cela, c'est pour vous encourager, pour que vous ne perdiez pas confiance et je souhaite vivement que

vous soyez, vous aussi, capables de dire comme saint Paul à la fin de ses jours, en attendant la récompense du Seigneur : « J'ai gardé la Foi. » Et pourquoi a-t-il dit cela ? parce qu'il se rendait compte que garder la foi jusqu'à la fin de ses jours, jusqu'à sa mort, c'est une très grande grâce du Bon Dieu, c'est la plus grande grâce : celle de la persévérance finale. Je demande donc au Bon Dieu que vous aussi, jusqu'à la fin de vos jours, vous gardiez la foi, pour que l'Eglise continue.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE

CHAPITRE UNIQUE - Des prêtres pour demain

Conférence prononcée en mars 1973 à Paris à l'instigation de l'Union des Intellectuels indépendants et du Club de la Culture française.

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous remercie des paroles que vous venez d'exprimer. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements aux personnalités qui veulent bien nous entourer ce soir. Jf Tous œuvrent pour un retour à la vérité. En effet, c'est là vérité qui doit nous sauver, c'est la vérité qui doit être notre lumière, c'est la vérité qui redonnera à nos institutions et à toutes les entreprises que nous pouvons faire leur valeur de formation humaine, de formation spirituelle, de formation chrétienne. C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général, d'avoir bien voulu demander à ces personnalités de m'entourer ce soir. Je me sens comme encouragé, appuyé par eux pour faire le travail que la Providence me donne de faire aujourd'hui.

Je ne suis pas un orateur, je suis un Missionnaire qui essaie de continuer son travail de Missionnaire, c'est-à-dire porter la vérité qui est le salut des âmes. J'ai toujours aimé les séminaires, j'ai toujours aimé les séminaristes, les futurs prêtres et les prêtres et c'est pourquoi je suis heureux, si Dieu le permet, de consacrer les dernières années de ma vie à la formation de bons et de saints prêtres. C'est ce que je voudrais vous exposer ce soir.

On a beaucoup parlé ces derniers temps, des séminaires « sauvages ». On écrit de nombreux articles sur les prêtres, sur l'Eglise, sur l'Eglise de l'an 2000 : « Que sera l'Eglise en l'an 2000 ? » — « Où va la messe ? » — « Prêtres, pourquoi ? »... Autant de problèmes qui passionnent aujourd'hui non seulement les Catholiques, non seulement les prêtres, mais qui passionnent le monde entier, car on est en train de remettre en question les problèmes fondamentaux de l'Eglise Catholique.

L'Eglise Catholique a toujours été une source d'Espérance, une source de grandes valeurs morales et spirituelles qui ont soutenu, en quelque sorte, le monde entier dans une Espérance, dans un modèle de vertu et qui ont, par conséquent, aidé le monde à demeurer plus humain parce que plus chrétien, parce que plus catholique. Et c'est pourquoi ces questions sont graves et si je viens aujourd'hui parmi vous, ce n'est pas pour vous parler d'un problème qui n'a pas d'intérêt, ce n'est pas pour vous parler de quelques petits détails concernant mon séminaire. Non, c'est pour vous parler de ce qui est l'objet fondamental et final de cette Institution qu'est le Séminaire dans l'Eglise qui est la continuation de notre Foi catholique et de tous les effets que peuvent apporter dans le monde l'application et la vie de cette Foi catholique. Cela est considérable : dès qu'on touche à l'Eglise, on touche au Sacerdoce. Dès qu'on touche au Sacerdoce, on touche à la civilisation chrétienne. Nous l'avons vu depuis dix ans, nous le constatons partout ! Les efforts du démon et

de tous ceux qui en sont les instruments s'attaquent au Sacerdoce; ils savent parfaitement que le Sacerdoce est la colonne qui soutient les vertus civilisatrices et que si demain on peut détruire le Sacerdoce, on aura détruit la civilisation chrétienne — et c'est pourquoi l'œuvre de formation sacerdotale me semble capitale, non seulement pour l'Eglise Catholique, mais pour toute civilisation. Et c'est pourquoi, aujourd'hui je voudrais pouvoir vous expliquer ce que la Providence m'a permis de faire, ce pourquoi je le fais.

Je le dis immédiatement : mes collaborateurs et moi-même ne travaillons pas contre quelqu'un, contre des personnes, contre des institutions. Nous travaillons pour construire, pour continuer ce que l'Eglise a toujours fait et pas pour autre chose. Nous ne sommes liés à aucun mouvement, à aucun parti, à aucune organisation particulière. Nous sommes liés à l'Eglise, à l'Eglise Catholique Romaine, et nous voulons continuer le Sacerdoce de l'Eglise Catholique et Romaine. Pas autre chose !

Certes, ce n'est pas une critique pour nos amis qui combattent le bon combat, loin de là ! Nous les aimons, nous les encourageons, nous les recevons volontiers. Mais, encore une fois, nous ne sommes pas liés à eux. Nous voulons faire une œuvre d'Eglise.

Comme je vous le disais, j'ai toujours aimé les séminaristes, j'ai toujours aimé la formation sacerdotale parce qu'elle m'a semblé justement être l'œuvre capitale de l'Eglise.

Quand j'ai été appelé à être missionnaire au Gabon pendant quinze ans, mon Evêque m'a mis immédiatement professeur au Séminaire de Libreville, où je suis resté pendant six ans pour former des séminaristes dont certains, aujourd'hui, ont reçu la grâce de l'Episcopat. Et puis, quand j'ai été nommé à Dakar, il m'a semblé que l'œuvre principale de l'Evêque était de développer le Séminaire, de rechercher les vocations, de les former et d'amener ces

jeunes gens à la prêtrise. Et là aussi, j'ai la joie de pouvoir dire que j'ai pu donner la grâce du Sacerdoce à celui qui est aujourd'hui mon successeur à Dakar, Son Excellence Mgr Thiandoum. Je suis très fier d'avoir pu lui conférer cette grâce du Sacerdoce et de l'avoir eu dans le Séminaire de Dakar. Et également M⁸* Dionne, qui est aujourd'hui Archevêque de Thies, au Sénégal. Deux prêtres remarquables et qui sont certainement parmi ceux qui font la gloire de l'Episcopat africain. J'en remercie Dieu. Il me semble que c'est là une œuvre capitale, essentielle.

Et c'est pourquoi, étant Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit, je me suis attaché à pouvoir donner une sérieuse formation à tous nos jeunes qui se trouvaient dans nos scolasticats. J'ai eu l'occasion de réunir pour la première fois tous les Supérieurs de nos scolasticats pour essayer de maintenir les valeurs essentielles de la formation sacerdotale. Je dois avouer que déjà, à ce moment-là, la pression était telle, les difficultés si considérables que je n'ai pu aboutir à un résultat vraiment efficace, au résultat que je désirais atteindre. Ce fut malheureusement ma douleur de voir que je ne pouvais pas maintenir le Séminaire français dans la bonne ligne dans laquelle il se trouvait lorsque nous-mêmes y étions, entre mil neuf cent vingt et mil neuf cent trente. Et c'est pourquoi, étant Supérieur Général et ayant déjà reçu de nombreux appels de parents, d'amis, de prêtres amis des séminaristes et me demandant à qui s'adresser et où mettre les jeunes gens qui avaient la vocation sacerdotale et désiraient devenir prêtres, j'avoue que j'étais très hésitant. Cependant, j'en ai orienté un certain nombre vers le Séminaire français, puisque ce Séminaire dépendait de la Congrégation du Saint-Esprit. Et puis, ayant donné, en 1968, ma démission de Supérieur Général, j'ai

pensé que je pouvais peut-être aider ces jeunes gens à recevoir une meilleure formation. Et c'est pourquoi je me suis dirigé vers l'Université de Fribourg, en Suisse; elle avait la réputation, à juste titre, d'être une Université restant encore orientée et dirigée par la doctrine thomiste. Je me suis donc rendu à Fribourg et je suis allé trouver Son Excellence M⁸* Charrière, alors Evêque de Fribourg, que j'avais connu d'une façon toute particulière pendant une quinzaine de jours, lorsqu'il était venu à Dakar visiter ses compatriotes suisses du Sénégal.

M⁸* Charrière m'a reçu à bras ouverts et m'a dit : « Mais pourquoi ne feriez-vous pas vous-même quelque chose à Fribourg ? » Et, devant cet accueil, j'ai donc loué une maison, quelques chambres, chez les Salésiens, au Foyer Dom Bosco, et là nous avons commencé une vie de séminaire avec neuf séminaristes, dont quelques-uns d'ailleurs étaient d'origine suisse. Cette première année a été, il faut le dire, assez pénible parce que, d'une part, j'ai été moi-même atteint d'une maladie qui a failli me conduire au tombeau, et que l'ambiance dans laquelle nous nous trouvions n'était pas très favorable à la formation de jeunes séminaristes.

Mais cependant, avec ces jeunes qui étaient très ardents, très désireux de devenir de bons prêtres, nous avons réfléchi et eux-mêmes m'ont suggéré de les unir dans une Association, dans une Fraternité, parce que, m'ont-ils dit : « Quittant le séminaire où nous avons été bien formés et nous retrouvant dans les diocèses, ne risquerons-nous pas de perdre le résultat de notre formation ? Nous voudrions continuer à travailler ensemble, en équipe, comme on dit aujourd'hui ». Nous avons réfléchi à cela et je suis allé retrouver Mgr Charrière, pour lui demander si, éventuellement, il accepterait de signer un décret de fondation d'une « Fraternité » qui réunirait ces séminaristes et ces futurs prêtres. M⁸¹ Charrière m'a encouragé et j'ai donc rédigé les statuts de la Fraternité et les lui ai portés en juin 1970.

Après examen, Mgr Charrière, le 1er novembre 1970, signait le décret d'érection de la « Fraternité Sacerdotale de saint Pie X », approuvant les statuts. Par conséquent, nous étions érigés comme société, canoniquement (nous disons « *Pia Unio* »), dans le diocèse de Fribourg. Nous étions donc devenus une Institution diocésaine. J'insiste sur ce point, car combien de fois ai-je entendu dire : « Mais, Monseigneur, êtes-vous approuvé par Rome ? » — Je dirai : canoniquement, non, parce que je suis approuvé par le diocèse et parce que lorsqu'on est approuvé dans un diocèse comme congrégation diocésaine, on n'a pas besoin d'être approuvé par Rome. Rome approuve indirectement, les fondations diocésaines. L'Evêque a le droit, canoniquement, d'ériger dans son diocèse des associations. Et, par le fait même, indirectement, Rome les reconnaît, reconnaissant ce pouvoir des évêques. A tel point que si un évêque, successeur par exemple de cet évêque, désirait supprimer la Fraternité ou l'association que son prédécesseur a fondée dans son diocèse, il est obligé de recourir à Rome. Il ne peut plus la supprimer sans recourir à Rome, parce que Rome protège ce qu'a fait l'évêque, et ne veut pas que les associations soient soumises à une précarité qui serait nuisible à leur développement.

Imaginez qu'aujourd'hui un évêque signe un décret d'érection; l'évêque qui lui succède la supprime; l'évêque qui vient encore ensuite l'érige à nouveau... il serait absolument impossible de faire vivre une telle association. Par conséquent, Rome reconnaît bien la signature d'un décret par un évêque mais la protège, en exigeant de cet évêque et de ses successeurs que si un jour ils désirent supprimer cette association, ils doivent recourir à Rome.

Par conséquent, indirectement, nous sommes reconnus par Rome. Mais il est certain que, après quelques années d'existence, après quelques années de

développement, ces associations souhaitent en général être reconnues directement ^par Rome, c'est-à-dire être de droit pontifical au lieu d'être de droit diocésain. Mais, comme le disait le Cardinal Agagianian lorsque je lui en ai parlé (il était alors Préfet de la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples) : « Monseigneur, ici nous ne donnons pas le baptême, nous donnons la confirmation ! » Il voulait dire par là : « Commencez à vivre dans un diocèse, développez-vous; dans quelques années, lorsque votre association sera suffisamment importante, lorsqu'elle aura au moins cinquante membres et peut-être un peu plus, à ce moment-là, nous verrons à vous accorder la reconnaissance par Rome ».

C'est d'ailleurs, désormais, obligatoire : une association qui veut se fonder ne peut plus se fonder qu'en passant d'abord par les diocèses. C'est ensuite qu'elle sera reconnue par Rome. Si bien que nous sommes parfaitement dans la légalité. Ce n'est pas parce que nous sommes reconnus par un diocèse que nous ne sommes pas reconnus par Rome, bien au contraire, voyez-vous.

Et maintenant, êtes-vous reconnu par Rome moralement ? — Là, évidemment, je dois faire quelques distinctions. Il y en a qui m'encouragent; il y en a qui me reçoivent gentiment mais qui, évidemment, dans le tréfond de leur cœur, ne me sont peut-être pas aussi favorables que d'autres. Et il est bien certain que tous les Cardinaux, Préfets de Congrégations, n'ont pas exactement la même attitude vis-à-vis de ma Fondation. Mais ceci n'a qu'une importance secondaire, puisque l'association est reconnue légalement. Par conséquent, je n'ai pas à demander aux Préfets des Congrégations une reconnaissance immédiate. Je puis vivre dans le diocèse des décennies et des décennies, si je ne vois pas l'utilité à demander le droit pontifical. Par exemple, les Pères de Chabeuil sont toujours Institution diocésaine; ils ne sont pas de droit pontifical. Et vous avez des centaines de Congrégations religieuses qui sont toujours de droit diocésain et qui ont des maisons dans le monde entier. C'est que le droit pontifical n'est pas nécessaire; il est utile lorsqu'on se développe et lorsqu'on est dans de nombreux diocèses.

Ainsi, notre Association, notre Fraternité est donc fondée légalement : « Fraternité Sacerdotale de saint Pie X »; les statuts en sont approuvés et, par conséquent, nous avons le droit d'avoir une maison de formation pour nos sujets. Il serait absurde de nous accorder l'existence et de ne pas nous accorder les moyens de nous développer. Il serait ridicule de nous dire : nous acceptons votre Association, nous la reconnaissons, nous l'érigeons, mais nous vous défendons d'avoir des membres... Par le fait même qu'on accepte une Fondation, une Association diocésaine, on accepte qu'il y ait une formation de membres. Si c'est une Congrégation religieuse, on accepte par le fait même qu'il y ait un noviciat et qu'il y ait une maison de formation.

Pour ma Fraternité Sacerdotale, j'ai deux maisons de formation : l'une à Fribourg, qui est modeste, où se trouvent actuellement cinq séminaristes qui suivent les cours à l'Université et une autre maison qui est plus importante : celle d'Ecône, dans le diocèse de Sion, où se trouvent actuellement les soixante grands séminaristes, entourés de professeurs, qui leur donnent une formation : c'est le Séminaire de la Fraternité Sacerdotale de saint Pie X.

Ces détails sont très importants, parce que, voyez-vous, les attaques qui nous sont faites ne reposent sur rien, absolument rien. Quand on dit que nous sommes un « séminaire sauvage », comme si nous avions poussé en dehors des lois normales de l'Eglise, c'est absolument faux ! Il n'y a absolument aucune apparence de vérité dans ces attaques. Pourquoi nous considère-t-on comme et sauvages » ?... Parce que nous ne sommes pas dans le vent, tout simplement !

Si nous donnions la clé de la maison aux séminaristes pour qu'ils puissent sortir tous les soirs à leur guise, si nous avions des séances de télévision de huit heures à onze heures du soir, si tous nos séminaristes étaient en col roulé, s'ils pouvaient ne pas assister à la messe le matin et rester au lit jusqu'au premier cours, n'est-ce pas, eh bien, nous n'aurions pas d'attaques ! Nous ne serions pas pris en grippe. Mais parce que nous voulons maintenir les bonnes traditions de l'Eglise depuis le Concile de Trente, nous sommes en butte aux attaques ! Et pourtant, ces traditions devraient être maintenues encore aujourd'hui... J'ai eu l'occasion de rencontrer le Cardinal Garrone et je lui ai exposé ce que nous faisons. Le Cardinal m'a dit : « C'est très bien, vous venez me voir, mais vous savez que vous dépendez des Evêques du lieu : de l'Evêque de Sion et de l'Evêque de Fribourg; vous ne dépendez pas directement de moi ». Je lui ai répondu : « Je le sais parfaitement, mais j'ai tenu à vous faire part de la fondation de la Fraternité, de mon séminaire ». — « Pour moi, a répondu le Cardinal, je n'ai qu'une chose à vous dire : suivez la « ratio fundamentalis », c'est-à-dire la règle générale que j'ai donnée pour la fondation des séminaires, que tous les séminaires doivent suivre ». Je me suis permis de lui dire : « Eminence, je crois bien que nous sommes un des seuls à la suivre ! »

Cette « Ratio fundamentalis » prévoit une année de spiritualité : nous la faisons. Cette « Ratio fundamentalis »

prévoit qu'on fasse encore du latin au séminaire : nous en faisons. Cette « Ratio fundamentalis » prévoit les études selon la doctrine de saint Thomas : c'est ce que nous faisons, et ainsi de suite... Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous serions pris en grippe et mal vus de la Congrégation des Etudes universitaires. Ce qui ne veut pas dire que, peut-être, il n'y ait pas quelques critiques qui nous soient faites.

Ainsi, notre Fraternité est née. Il fallait ensuite, pour nous, savoir si nous ferions notre maison de formation ou si nous enverrions nos séminaristes pour être formés à l'Université de Fribourg. Et c'est là que se place un petit événement que je vous raconte parce que les journaux en ont parlé, chose que j'avoue avoir regretté. Vous avez pu voir que S.E. le Cardinal Journet a fait une petite lettre qui a paru dans les journaux à mon sujet et qui m'a beaucoup peiné, parce que j'ai une très grande estime pour le Cardinal Journet, qui est certainement un théologien remarquable et une personnalité très sainte. Mais, par défaut de mémoire sans doute il ne se souvenait plus exactement de la visite que je lui avais faite et de la conversation que nous avions eue ensemble. Je n'ai jamais dit, d'ailleurs, dans la communication que j'ai faite à tous les journaux après l'attaque de l'Assemblée de novembre, je n'ai jamais dit que le Cardinal Journet avait approuvé la fondation de mon Séminaire puisqu'il ne me connaissait pas, et que, moi je ne connaissais pas le Cardinal. Le séminaire avait vécu pendant un an et demi avant que nous nous soyons rencontrés. Mais c'est au moment où il a fallu prendre la décision ou de faire un séminaire indépendant, ou d'envoyer les séminaristes à l'Université de Fribourg, que je suis allé consulter le Cardinal Journet, à cause de sa grande expérience et de sa grande autorité.

Je lui ai demandé : « Eminence, que feriez-vous si vous étiez à ma place ? Feriez-vous une Maison de formation indépendante de l'Université ou enverriez-vous vos séminaristes à l'Université ? » Son Eminence n'a pas hésité un instant. Il m'a dit : « Non, ne mettez pas tous vos séminaristes à l'Université. Faites une maison de formation. 80 % de vos séminaristes ne sont pas faits pour des études universitaires. Vous enverrez ensuite les meilleurs à l'Université pour prendre des diplômes. Voilà ce que je vous conseille. » Et quand je suis allé le trouver de

nouveau, il y a deux mois, pour lui dire simplement ma tristesse, ma peine, et lui expliquer ce que je viens de vous expliquer, il m'a dit : « Oh, mais Monseigneur, si vous me le demandiez encore maintenant, je vous dirais la même chose! » Par conséquent, c'est vous dire qu'on l'a trompé dans la manière dont on a exposé les choses, et le Cardinal Journet a pu dire en toute vérité : « Je n'ai pas approuvé la fondation du séminaire de Monseigneur Lefebvre ». C'est vrai. Je n'ai jamais dit cela non plus. J'ai dit que le Cardinal Journet m'avait donné un avis très judicieux, très valable. La meilleure preuve, c'est que je l'ai suivi. Je suis allé, immédiatement après, voir M61 Mamie pour lui demander sa pensée. Il n'était pas tout à fait de l'avis du Cardinal Journet, mais enfin il m'a dit : « Faites ce que vous croyez devoir faire. Vous comprenez bien que nous, nous sommes obligés de mettre nos séminaristes de Fribourg à l'Université; nous ne pourrions pas continuer à avoir tout un corps professoral pour un petit nombre de Séminaristes. Mais évidemment il peut y avoir des inconvénients ».

De là je suis allé trouver M8* Adam pour lui demander de fonder le séminaire dans son diocèse, M81 Adam m'a accueilli aimablement et m'a dit : « Je suis d'accord, vous pouvez faire le séminaire dans mon diocèse ». J'ai donc loué la maison d'Ecône qui appartenait depuis... je n'ose pas dire le chiffre, mais c'est pourtant cela : 666 ans ! — c'est le chiffre de la bête de l'Apocalypse — mais enfin...; aux chanoines du Grand-Saint-Bernard; puis ils l'ont vendue à des laïcs, à un groupe de catholiques valaisans qui n'ont pas voulu que la maison devienne autre chose qu'une maison religieuse, et qui ont cherché une organisation, une association religieuse qui puisse prendre cette maison et y vivre. Et j'ai donc eu la chance de le savoir, de faire un accord avec eux, et ainsi de commencer notre installation à Ecône, où nous sommes depuis trois ans. C'est donc là que le séminaire se développe actuellement et que nous espérons pouvoir donner toute la formation sacerdotale à nos séminaristes.

Nous avons donc huit professeurs sur place; nous avons soixante séminaristes, des religieuses qui sont là et qui s'occupent de la lingerie; nous avons tous les services nécessaires à la vie du séminaire. J'ai déjà dû construire deux immeubles : un immeuble de chambres, avec soixante-quatre chambres pour les séminaristes et neuf chambres pour les professeurs, et un immeuble pour les classes, pour le réfectoire, la cuisine, la lingerie, que sais-je : tous les services communs. J'ai encore, cette année, l'intention de construire un immeuble de soixante-sept chambres, puisque j'ai déjà soixante séminaristes sur place et que j'ai déjà plus de trente demandes pour l'année prochaine. Ensuite, j'aurai encore une chapelle (ou petite église) à construire pour terminer le séminaire et avoir ainsi, je l'espère, cent vingt élèves qui pourront suivre leur formation à Ecône.

- Quel est le but de la Fraternité ? Que vont devenir ces prêtres ? Voilà une question que l'on pose souvent. Eh bien, ils deviendront ce que sont, par exemple, les prêtres des Missions Etrangères. J'ai consulté les Missions Etrangères avant de fonder ma Fraternité, pour la faire un peu sur leur modèle, mais nous n'appelons pas notre Fraternité « Fraternité des Missions Etrangères » parce qu'il me semble que ce terme est maintenant dépassé et que nous devons être Missionnaires pour le monde entier. Peu importe où nous serons demandés : si nous sommes demandés en Europe, nous irons en Europe. Si nous sommes demandés en Amérique du Sud, nous irons en Amérique du Sud, en Afrique, dans les Indes, en Russie, si jamais Dieu permettait que la Russie soit ouverte. Nos séminaristes, nos futurs prêtres, seront disponibles pour l'apostolat sacerdotal dans le monde entier, de préférence dans leur nation. Car nous espérons avoir beaucoup de nationalités. Nous avons déjà :

des Américains du Nord, des Anglais, des Allemands, des Suisses, des Italiens, et nous aurons probablement des Australiens au mois d'octobre prochain, et des Belges.

Par conséquent, nous espérons former des groupes qui pourront retourner dans leur pays, faire un apostolat en accord avec les évêques du lieu et, peut-être, fonder des séminaires de la Fraternité dans ces différents pays, afin de redonner une véritable formation à des jeunes gens qui le désirent. Et partout il y en a, c'est admirable ! Je vous assure que vous pouvez passer à Ecône, si vous avez l'occasion de venir en Suisse. Il y a ici, dans l'assemblée, bien des personnes qui y sont déjà passées, et qui pourraient témoigner du bon esprit de ces jeunes gens, de quelque nationalité qu'ils soient : ils sont tous excellemment disposés à être de bons et de vrais prêtres, à être des apôtres dans leurs pays, non pas des contestataires, non pas des gens aigris, non pas des gens qui respirent la lutte ou le commando. Il ne s'agit pas de faire un séminaire de commando; il s'agit de faire des prêtres qui aiment leur sacerdoce — et si vous me demandez précisément maintenant :

Mais quelle est l'orientation générale de la formation que vous leur donnez ? Je voudrais vous en parler en quelques mots, car je pense que c'est très important de savoir ce que doit savoir un prêtre, ce qu'il doit être pour éviter de tomber dans des erreurs qui aujourd'hui sont partout et nous envahissent de partout.

Nous demandons à nos séminaristes d'aider l'Eglise, d'aimer leur mère l'Eglise. Le prêtre est pour l'Eglise, c'est le fils, le fils chéri de l'Eglise. Il doit donc aimer sa mère. Mais pour l'aimer, il faut qu'il la connaisse; il ne faut pas que ce soit une mère qui soit défigurée, dénaturée. Or, de nos jours, on est en train de dénaturer l'Eglise catholique ! Comment la dénature-t-on ? En quelques mots (je ne veux pas vous faire ici un grand cours de théologie) mais tout de même je pense que vous avez assez de Foi et de science de votre Foi pour comprendre ce que je vais vous dire.

L'Eglise est la seule Société que Notre-Seigneur ait fondée pour notre salut : l'Eglise n'est pas une Société qui soit seulement utile à notre salut, mais Elle est indispensable, nécessaire à notre salut. Nous ne pouvons pas faire notre salut sans l'Eglise; nous ne pouvons pas atteindre le Ciel, atteindre la vie éternelle sans passer par l'Eglise. Alors, me direz-vous, Monseigneur, aucun protestant, aucun musulman, aucun bouddhiste, aucun animiste ne sera sauvé ? Je n'ai pas dit cela, mais je dis, et je confirme, et j'affirme, parce que ce n'est pas moi qui le dis mais l'Eglise, qui l'a toujours dit et qui l'a toujours cru, personne, même chez les musulmans, même chez les protestants, même chez les animistes, ne peut se sauver que par la grâce de l'Eglise catholique, par la grâce de la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il y a une seule Croix par laquelle on peut se sauver, et cette Croix, est donnée à l'Eglise Catholique : Elle n'est pas donnée aux autres.

Cette Croix et ce sacrifice de la Croix sont continués sur nos autels, et c'est précisément cela qui est le cœur de l'Eglise, qui est la raison d'être de l'Eglise. Toutes les grâces nous viennent par la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ et Notre-Seigneur n'a qu'une épouse mystique qui est la sainte Eglise catholique. Sans doute, il y a des âmes qui se sauvent en dehors de l'Eglise visible, mais vous savez parfaitement qu'il y a trois baptêmes : le baptême de l'eau, le baptême du sang et le baptême de désir.

Le baptême de désir peut être un baptême explicite : c'est le cas, par exemple, de nos catéchumènes en Afrique qui se préparent au baptême et qui ont le désir explicite du baptême. Dieu sait si nous avons entendu souvent, quand nous étions en Afrique, des catéchumènes nous dire : « Mais, mon Père, il faut nous baptiser; si

jamais nous mourions, nous irions en enfer ! » — Nous répondions : « Non, si vous n'avez pas de péché mortel sur la conscience, puisque vous avez le désir du baptême, vous avez déjà la grâce du baptême en vous. Evidemment, le baptême vous donnera des grâces encore plus abondantes. Mais par le fait même que vous avez un désir sincère du baptême et si votre cœur est libre du péché, eh bien, vous avez la grâce du baptême, parce que vous avez le baptême de désir. >

Et on peut avoir le baptême de désir implicite, dans une grande bonne volonté. Seul Dieu est juge à ce moment-là. Nous ne savons pas ce qui se passe dans les âmes : Dieu connaît toutes les âmes et, par conséquent, sait que, dans les milieux protestants, dans les milieux musulmans, dans les milieux bouddhistes, et dans toute l'humanité il y a des âmes de bonne volonté. Dieu connaît les âmes qui sont disposées à Le servir, qui sont disposées à faire Sa sainte volonté. Et par le fait même qu'elles veulent faire Sa sainte volonté, elles ont le baptême de désir implicite. Baptême qui est le moyen de rejoindre l'Eglise. Ces âmes ne le savent pas, mais elles reçoivent la grâce du baptême par la sainte Eglise catholique; elles ne peuvent pas recevoir une grâce en dehors de l'Eglise catholique. On ne peut pas se sauver par l'Islam, par le Bouddhisme, par le Protestantisme; on ne se sauve pas par l'erreur. Il n'y a pas d'Eglise bouddhiste au Ciel, il n'y a pas d'Eglise protestante au Ciel; il n'y a pas d'Eglise musulmane au Ciel; il n'y a qu'une seule Eglise au Ciel : l'Eglise catholique. C'est Dieu Lui-même qui L'a fondée. Ce sont des choses qui peuvent paraître dures à dire, c'est cependant la vérité. Ce n'est pas moi qui ait fondé l'Eglise, c'est Notre-Seigneur, c'est le Fils de Dieu, c'est Lui qui a fait cela. Et nous sommes obligés, nous, prêtres, de dire la vérité. Mais on peut se sauver dans le protestantisme, dans le bouddhisme, et dans n'importe quelle religion, mais pas par cette religion ! Il y a une énorme différence.

On peut se sauver dans ces religions, et non par ces religions. On ne se sauve pas par l'erreur. L'erreur est un écran vis-à-vis du Saint-Esprit. Ceci est très important et capital pour les prêtres. Imaginez un prêtre qui soit persuadé que l'on se sauve par toutes les religions. Pourquoi aller en Missions, je vous le demande un peu ! Pourquoi traverser les mers, aller se soumettre peut-être à 1\$ maladie, à une mort précoce, si cet esprit missionnaire n'est pas fait pour aller porter la Grâce de Dieu. Puisque les âmes se sauvent dans leur religion, pourquoi venir leur apporter la religion catholique ? C'est inutile ! On va leur donner des complexes ! On va peut-être augmenter la difficulté de leur conversion : qu'on les laisse dans leur religion ! Et malheureusement aujourd'hui, il y a un évêque qui a eu l'audace de dire à un prêtre qui voulait convertir de petits musulmans : « Mais non, faites-en donc de bons musulmans, ce sera beaucoup mieux que d'en faire des catholiques ! » Que voulez-vous, c'est comme cela actuellement. Autre chose : on m'a certifié (cela je puis le dire de manière certaine), que les Pères de Taizé avaient demandé avant le Concile d'abjurer leurs erreurs et de devenir catholiques. Et les autorités leur ont dit à ce moment-là : « Non, attendez! Après le Concile, vous serez le pont entre les catholiques et les protestants ». Eh bien, c'est très grave, cela, parce que la grâce de Dieu vient à un moment, elle ne vient peut-être pas toujours. Et nous constatons maintenant que ces chers Pères de Taizé (qui ont peut-être de très bonnes intentions, je ne critique pas) ne sont pas catholiques, et ils font du tort à nos catholiques, à nos enfants, parce qu'ils jettent la confusion dans l'esprit des enfants, dans l'esprit de ceux qui vont les voir, même s'ils ont de très bonnes intentions.

Ainsi, voyez-vous l'importance qu'il y a pour que les séminaristes aient une notion précise de ce qu'est l'Eglise catholique !

L'Eglise catholique est la seule échelle, qui atteint le Ciel. C'est la seule voie. Il n'y a pas de nom qui puisse nous sauver en dehors de celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est saint Pierre qui l'a dit et toute la tradition a répété cela en le disant de l'Eglise, qui est l'épouse mystique de Notre-Seigneur.

Autre vérité très importante, capitale pour nos prêtres : c'est précisément ce qu'est le Sacrifice de la Messe. Ceci est capital ! On ne peut pas dénaturer le Sacrifice de la Messe sans toucher profondément au Sacerdoce lui-même.

Il est évident, il est clair que la réforme liturgique, de nos jours, tend — je dis bien tend — à remplacer la notion et la réalité du Sacrifice par la réalité d'un repas. C'est ainsi qu'on parle de célébration eucharistique, de repas eucharistique, de Cène, mais le terme de « Sacrifice » est beaucoup moins évoqué et même disparaît du langage de nos catéchismes, disparaît du langage habituel des prédications lorsqu'on parle du Sacrifice de la Messe. Or, ceci est une erreur fondamentale, capitale. C'est précisément l'erreur des protestants. C'est cela que les protestants ont fait et c'est cela qui les a distingués des catholiques. C'est cela qui a fait passer des catholiques, aux xve et xvi^e siècles, du Catholicisme au Protestantisme. Ils ont dénaturé le Sacrifice de la Messe et en ont fait un repas, un pur repas. Ils ont immédiatement remplacé l'autel par une table, fait retourner le « Président de l'Assemblée » vers les fidèles, ils ont supprimé le Crucifix — exactement ce que nous faisons malheureusement maintenant, et ceci est grave, très grave — car la messe est un Sacrifice ! Si les protestants disent que c'est un blasphème que de dire cela, comment l'expliquent-ils ? Les protestants disent : il n'y a qu'un sacrifice, celui de la Croix, et c'est en croyant au Sacrifice de la Croix que nous appliquons en nous les mérites de la Croix et que nous couvrons nos péchés; nos péchés sont couverts... Car ils ne croient pas à une rénovation intérieure. C'est cela : ils croient que les mérites de Notre-Seigneur « couvrent » nos péchés. L'Eglise catholique dit : non, non.

Certes, le Sacrifice de la Croix est la source de toutes les grâces, mais ce Sacrifice de la Croix continue sur nos autels, en réalité, avec le même prêtre, la même victime et c'est le même Sacrifice, réalisé mystiquement, par la séparation du corps et du sang dans les espèces du pain et du vin et non plus d'une manière sanglante. Mais c'est la même réalité, exactement le même Sacrifice qui est réalisé sur l'autel et qui est fait précisément pour appliquer les mérites de la Croix aux âmes qui sont là présentes et pour faire continuer cette source infinie de grâces, la faire continuer et la faire descendre sur les âmes qui vivent dans le temps et dans l'espace. C'est pourquoi l'Eglise a voulu toujours multiplier les prêtres pour multiplier les sacrifices; afin que ces sacrifices multiplient les grâces de conversion et multiplient les grâces de notre propre conversion.

Ceci est totalement différent de la conception protestante.

Or, malheureusement, on ne peut nier qu'actuellement, peu à peu, la notion de ce Sacrifice véritable qui existe sur l'autel tend à disparaître. Et c'est pourquoi aussi la notion de Présence Réelle tend à disparaître : on met en doute la Présence Réelle du Corps et du Sang de Notre-Seigneur. Pourquoi ? parce que s'il n'y a plus de sacrifice, il n'y a plus besoin de victime ! La victime est présente pour le sacrifice; sinon, il n'y a plus besoin de victime si c'est un repas : c'est donc un repas mémorial, mémorial de ce qui s'est passé le jour de la Cène, mémorial du Christ. Ce n'est plus le sacrifice, et donc il n'y a plus besoin de victime. S'il n'y a plus besoin de victime, il n'y a plus besoin de Présence Réelle — et le repas devient simple souvenir. Tandis que, s'il y a le sacrifice, il faut une victime. Quelle Victime ? C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la Victime, toujours la même Victime !

Tel est le grand mystère de la religion chrétienne : tout est attaché à cela, parce qu'il ne peut plus y avoir de véritable sacerdoce s'il n'y a pas sacrifice.

Pourquoi le Prêtre reçoit-il un caractère qui le distingue des autres ? C'est parce qu'il a le pouvoir de faire descendre Dieu lui-même, le Fils de Dieu, le Verbe Incarné, dans la Sainte-Eucharistie. Pourquoi le prêtre doit-il garder le célibat ? Parce qu'il a un pouvoir sur Dieu Lui-même. Quelle est la créature qui a un pouvoir semblable ? Le Prêtre lui-même n'arrivera jamais à se rendre compte de la sublimité, de la grandeur de son pouvoir. Quand on pense que, par les simples paroles de la Consécration, il est capable de faire obéir Dieu à ses paroles ! Dieu obéit à ses paroles, a promis qu'il obéirait aux paroles du prêtre ! Alors, il est bien juste et nécessaire et convenable que le prêtre soit célibataire, que le prêtre soit vierge, comme la Vierge Marie l'a été aussi; il était nécessaire que la Vierge Marie fut vierge parce que, Elle aussi, Elle a eu le pouvoir sur Dieu : quand elle a prononcé son « Fiat », Dieu est descendu dans son sein. Des créatures qui ont un tel pouvoir sur Dieu doivent demeurer vierges.

Telle est la grandeur du Sacerdoce. Et c'est cela qui fait toute la beauté du Sacerdoce; tout le reste est secondaire, dirais-je et vient en conséquence de ce Sacrifice de la Messe. Il en est de même pour les religieux et les religieuses. Ne vous étonnez pas qu'il n'y ait plus de vocations de religieux et de religieuses.

Qu'est-ce qu'un religieux, qu'est-ce qu'une religieuse ? C'est une personne qui offre sa vie en victime avec la Victime qui s'offre sur l'autel. Voilà ce qu'est le religieux ou la religieuse, pas autre chose. C'est cela, le fondement de toute la vie religieuse. S'il n'y a plus de victime sur l'autel, s'il n'y a plus de sacrifice sur l'autel, il n'y a plus de raison d'être pour les religieux et les religieuses. Et ce n'est pas étonnant qu'il n'y en ait plus. Cela est très important.

Il en est de même, pour vous, chers Chrétiens qui êtes ici. Votre raison d'être chrétiens, c'est de vous offrir en victimes avec la Victime qui est sur l'autel. Vous offrez toutes vos souffrances, toutes vos épreuves, tout ce que vous êtes. Vous êtes signés de la Croix, vous avez été signés de la Croix le jour de votre baptême, le jour de votre confirmation. Vous êtes régénérés dans le sang du Christ Jésus. Et ceci, vous le refaites et vous le redites tous les jours, à l'autel, lorsque vous allez à l'autel du Sacrifice. C'est votre seule raison d'être ici-bas, votre seule raison d'être unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'offrir vos vies en victimes avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. Alors, vous comprendrez ce qu'est la souffrance lorsque vous serez sur un lit d'hôpital, lorsque vous serez à la veille de votre mort, et il ne faudra pas vous raconter des histoires. Mais si un prêtre vient vous dire : « Ah, cher Ami, pensez à Notre-Seigneur Jésus-Christ, voyez la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pensez qu'en offrant vos souffrances, vous sauvez des âmes, vous sauvez votre âme, vous sauvez des âmes que vous verrez au Ciel. » Alors, cela vaut la peine de souffrir, cela vaut la peine d'avoir des épreuves, cela vaut la peine d'être emprisonné pendant des années pour souffrir avec Notre-Seigneur. S'il n'y a pas cela, cela ne vaut pas la peine. Il n'y a plus de raison d'être !

Ainsi, tout repose, voyez-vous, sur ce Sacrifice de la Messe qui est le trésor que Notre-Seigneur a donné en mourant sur la Croix. Il a donné Son trésor : Son corps, Son âme, Sa divinité. Il l'a donné à l'Eglise catholique, sur l'autel du Sacrifice.

Alors, pourquoi a-t-on enlevé nos autels ? Pourquoi les a-t-on remplacés par une table ? Pourquoi a-t-on remplacé la Messe par une simple Cène ? S'il n'y a plus que la Cène, c'est normal que l'on communie dans la main. S'il n'y a plus de présence réelle, s'il n'y a plus de sacrifice, c'est normal que l'on communie debout. Parce que, alors, c'est un simple souvenir : on rompt le pain de l'amitié, du repas, de la

Foi commune — que sais-je ! de la présence spirituelle de Notre-Seigneur, du souvenir de Notre-Seigneur... Mais on comprend très bien tout cela ! Seulement, on ne comprend plus s'il s'agit de la présence Réelle de Notre-Seigneur, s'il s'agit de la présence de notre Dieu Lui-même, de Notre Créateur, de notre Rédempteur. Celui qui est notre Tout, Celui qui est notre raison d'être ici-bas. Alors, il n'est pas normal que nous communions debout, comme si nous étions son égal.

S'il est vrai qu'au ciel, sur la terre et dans les enfers tout genou ploie devant Dieu, comment est-il possible que sur la terre nous, humains, nous ne ployions pas le genou, que nous ne voulions plus ployer le genou devant Dieu ? Cela est inconcevable, inconcevable ! Or, vous voyez bien, c'est un fait : beaucoup de prêtres, désormais, ne s'agenouillent plus devant la Sainte-Eucharistie. Cela n'est pas une invention, je n'exagère pas. Tous ces excès, nous pouvons les constater autour de nous : vous avez chacun votre histoire à raconter, et nous pourrions rester des jours, ici, à raconter tout ce que vous avez vu, tout ce que vous avez constaté.

Et quand on nous réplique : « Ah, mais il s'agit d'abus. Ce sont ceux qui ne suivent pas la règle ! » — Eh bien, je suis obligé de dire : Malheureusement non. Ce ne sont pas des abus. Voilà de petits imprimés : « Les messes de petits groupes et les messes de groupes particuliers », qui sont les règlements donnés par l'Épiscopat et qui, par conséquent, ouvrent les portes à tous les abus. Evidemment, puisque, pour ces messes de groupes, il ne s'agit plus que de dire un Évangile et de réciter un des quatre Canons — et encore, on en ajoute trois, ad experimentum, pour les enfants ! Sans compter que, bientôt, on pourra faire son Canon, soi-même, légitimement. Mais, pour l'instant, nous devons encore dire un des quatre Canons et seulement un Évangile. Tout le reste peut être mis à la disposition du prêtre qui « préside l'Assemblée ». Il pourra commencer la messe comme il le voudra, dire l'Offertoire comme il l'entend, « créer des oraisons » — c'est le terme qui est employé — « En ce qui concerne les oraisons, on peut choisir dans le missel celles qui conviennent le mieux au groupe; si cela se révèle nécessaire, on peut adapter le texte de ces prières en jonction de l'assemblée, du thème choisi. En certains cas (et évidemment là, ce sera toujours « certains cas »), il sera peut-être indiqué de créer de nouveaux textes de prières >... Alors, moi je demande à ce moment-là, je demande à la Conférence épiscopale de pouvoir créer mes textes, c'est-à-dire de les prendre dans la Tradition !

Puisqu'il s'agit d'expériences, n'est-ce pas, d'expériences légales, légalisées par ces décrets épiscopaux, eh bien, je demande de faire l'expérience de la Tradition. Je ne vois pas pourquoi on nous la refuserait ! Et c'est pourquoi nous disons toujours la messe de saint Pie V, au Séminaire. Et sans doute, c'est une des choses qu'on nous reproche. On nous dit : « Vous devriez prendre le nouvel Ordo, vous n'êtes pas dans l'obéissance ». Je suis dans l'obéissance avec les Evêques, avec leurs directives. Je suis parfaitement dans l'obéissance. Car voici, par exemple, ce qui est encore marqué pour les petits groupes : « On peut encore concevoir des groupes particuliers en jonction d'une intention pastorale ou d'un but pastoral particulier : étudiants, apprentis. > — Nous sommes des étudiants, nous avons des étudiants : nous sommes, par conséquent, parfaitement en règle. Il ne faut pas nous mener, comment dirais-je? jusqu'à l'absurde ! Nous voulons bien reconnaître tout ce qui doit être reconnu, mais qu'on ne nous dise pas : « Vous avez le droit d'inventer toutes les prières, sauf de prendre celles de la Tradition. » — Cela, nous ne l'acceptons pas.

Voici pourquoi, donc, nous sommes pleinement persuadés que nous ne

désobéissons pas à la Hiérarchie en ne prenant pas la nouvelle Messe. Et je puis dire davantage : ce nouvel Ordo Missae, jamais je ne dirai qu'il est hérétique, jamais je ne dirai que ce ne puisse être tin Sacrifice. Je pense que beaucoup de prêtres – surtout les prêtres qui ont connu l'ancien Ordo – disent certainement la Messe avec de très bonnes intentions. Loin de moi de dire que tout est mauvais dans le nouvel Ordo. Mais j'affirme que ce nouvel Ordo ouvre la porte à de multiples possibilités, à des divisions. Si bien que si, aujourd'hui, je donne cette possibilité dans mon séminaire, il y aura dix séminaristes qui voudront le premier Canon, deux autres qui voudront le second, un autre voudra le troisième; des professeurs vont vouloir organiser la liturgie d'une manière ou d'une autre... C'est fini, nous sommes divisés et je n'ai plus qu'à mettre la clé sous la porte du séminaire. Le séminaire sera comme les autres. Parce que nous ne pouvons pas vivre dans la division et que ce nouvel Ordo, par sa nature, divise. Parce qu'il permet trop de choses possibles et de choses légales. C'est naturel ! Les uns vont vouloir une table, les autres vont vouloir dire la Messe face au peuple. D'autres vont vouloir dire la Messe avec un seul diacre puisque cela se fait maintenant; les autres avec un diacre et un sous-diacre. Nous n'en finissons plus ! D'autres voudront la concélébration, d'autres ne la voudront pas. Nous ne pouvons plus en sortir et, une fois qu'on a introduit cette division dans ce qu'il y a de plus grand, de plus important, de plus beau, de plus noble dans l'Eglise, tout est perdu. Nous, nous avons choisi de garder ce qui a fait l'unité pendant des siècles, et nous pensons que cela peut encore garder l'unité pour l'avenir.

Enfin, je passe à la troisième vérité importante que nous enseignons à nos séminaristes : nous voulons mettre dans les mains de nos séminaristes le vrai Catéchisme. Nous voulons leur donner la vraie Foi. Nous ne voulons pas que ces séminaristes soient en proie à des doutes sur la Vérité qui doit leur être enseignée. Nous ne voulons pas les mettre constamment en recherche. Or, actuellement, il n'y a plus que cela : nous sommes tous en recherche, comme si le Credo ne nous avait pas été donné, comme si Notre-Seigneur n'était pas venu porter la Vérité. Nous devons toujours nous souvenir de ceci, qui est une vérité enseignée par notre sainte Eglise : le dépôt de la Révélation a été terminé le jour de la mort du dernier Apôtre. Par conséquent, le Dépôt existait. Quand Notre Saint-Père le Pape Pie XII a défini le dogme de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, cette vérité de l'Assomption, il a précisément dit qu'elle se trouvait dans le Dépôt de la Révélation, qu'elle existait déjà dans tous les textes qui nous ont été révélés avant la mort du dernier Apôtre. On ne peut pas définir une vérité – ni l'Immaculée Conception, ni l'Assomption de la Très Sainte Vierge, ni un jour peut-être sa Médiation – sans dire que cela se trouve dans le Dépôt de la Révélation, donc avant la mort du dernier Apôtre. Et ceci est très important.

Par conséquent, on ne peut pas changer ces vérités-là. L'Eglise a eu comme rôle, après la mort du dernier des Apôtres, de transmettre la Tradition, de transmettre le Dépôt de la Foi, en recherchant toutes les vérités qui y sont contenues, en les explicitant d'une manière toujours plus claire, plus belle, plus grande, mais jamais en y ajoutant un seul dogme. Tout était dit après la mort du dernier Apôtre. Nous n'avons pas le droit, aujourd'hui, de parler de l'évolution du dogme, de dire que le dogme est en constante évolution. Pas du tout : le dogme demeure ce qu'il était après la mort du dernier des Apôtres, et c'est le rôle du Pape, des évêques et des prêtres de transmettre ce dépôt à toutes les générations. C'est cela, la Sainte-Eglise, c'est donc la Tradition.

Quand on veut donner l'Ecriture sainte à la place de la Tradition, c'est encore

une tendance protestante. Parce que les protestants ne reconnaissent pas la Tradition. Les protestants veulent nous mettre l'Evangile dans les mains, affirmant que c'est le seul livre qui compte. Certes, l'Evangile est un livre divin, un livre inspiré divinement. Mais avant que l'Evangile fut écrit, que croyaient les fidèles ? Car l'Eglise a existé avant que les Evangiles ne fussent écrits. La Pentecôte a eu lieu avant que les Evangiles ne fussent écrits. Qu'est-ce qu'ils ont cru à ce moment-là ? Comment s'est faite la transmission de la Révélation ? Il y a bien eu la Tradition, la Tradition orale : auprès de Tite, auprès de Timothée, auprès de tous les Evêques que les apôtres ont nommés. Ils leur ont transmis la Révélation qui, ensuite, a été écrite dans les Evangiles. Certes, les Evangiles sont inspirés. Ce sont les mêmes qui nous disent aujourd'hui : « La Tradition, le Magistère de l'Eglise, vous comprenez ce sont des choses trop compliquées. Il faut nous en tenir à l'Evangile », ce sont ceux-là mêmes qui détruisent l'Evangile. Ce sont ceux-là mêmes qui disent : « Qu'est-ce qu'il y a d'inspiré dans l'Evangile ? Seulement les vérités qui sont nécessaires à notre Salut ! » — Voilà ce qu'ils disent. On s'est battu au Concile sur cette phrase-là : « seulement les vérités qui sont nécessaires à notre salut » — Par conséquent, tous les miracles, tous les récits de l'enfance, tous les récits qui ne sont pas « nécessaires à notre salut », tout cela n'est pas inspiré... Il n'y a d'inspiré que les vérités nécessaires à notre salut ! C'est absolument faux : tout l'Evangile est inspiré, tout l'Evangile a été inspiré par Notre-Seigneur. Et il ne s'agit pas seulement d'une infaillibilité. Vous savez que l'infaillibilité, c'est seulement la protection contre l'erreur. Le Pape ne peut pas, ex cathedra, proclamer une erreur, mais ce n'est qu'une protection contre l'erreur. Ce n'est pas cela, l'inspiration de l'Evangile. Ceux qui ont écrit les Evangiles avaient vraiment leur esprit et leur intelligence sous l'influence de l'Esprit saint, de telle sorte que tout ce qui a été écrit dans l'Evangile est Parole de Dieu, « Verbum Dei », Parole de Dieu !

Cela, c'est absolument certain. Nous n'avons pas le droit de choisir et de dire aujourd'hui : * Eh bien ! nous prenons telle partie, nous ne voulons pas de telle autre. » Mais, encore une fois, quoique l'Ecriture soit inspirée par Dieu, c'est la Tradition qui nous transmet l'Evangile. C'est par la Tradition, par le Magistère de l'Eglise que l'Evangile nous est venu et nous a été transmis au cours des siècles. Et c'est à la Tradition et au Magistère qui, puis-je dire, englobent l'Evangile d'une certaine manière, de nous expliquer ce qu'il y a dans l'Evangile, ce que cela signifie. Si nous n'avons personne pour interpréter l'Evangile, nous pouvons être plusieurs à dire exactement le contraire pour les mêmes paroles et c'est alors qu'on part dans le libre arbitre, dans la libre inspiration et dans tout ce « Pentecôtisme » actuel qui nous jette dans l'aventure pure ! Tout cela est très important aussi. Il faut que nos séminaristes connaissent bien cela et qu'ils apprennent à bien connaître ce qu'est le Magistère de l'Eglise, et ce qu'il a toujours enseigné. C'est ainsi que tous les conciles ont été des conciles dogmatiques, sauf le dernier concile. Mais tous les autres ont été des conciles dogmatiques qui nous ont donné l'expression exacte de la Tradition, l'expression exacte de ce que les Apôtres ont enseigné. Et c'est irréformable. On ne peut plus changer les décrets du Concile de Trente : ils sont irréformables, parce qu'ils sont infaillibles. Ils ont été écrits et donnés comme étant la Foi venant par la Tradition, et ceci par un acte officiel de l'Eglise. Donc, c'est absolument sans erreur. Nous devons le croire. Mais le dernier Concile, qui a été un Concile pastoral (les papes eux-mêmes l'ont dit et répété), ce Concile n'a pas voulu être dogmatique et, par conséquent, on peut en discuter les différentes propositions. Ses propositions ne sont pas infaillibles parce que les

Papes n'ont pas voulu engager leur Infaillibilité. Cela est d'une importance très grande.

Donc, voilà en résumé ce que nous voulons apprendre à nos séminaristes : qu'ils aiment leur Eglise, qu'ils la connaissent, qu'ils la comprennent, qu'ils sachent ce qu'elle est pour eux, qu'ils aiment aussi leur Sacrifice de la Messe, les sacrements et l'évangélisation qui se fait précisément par la Foi — par la Foi qu'ils doivent communiquer aux autres, qui doit être une Foi sûre, basée sur la Tradition, sur le Magistère de l'Eglise. Voilà comment sont formés nos séminaristes, voilà comment nous espérons leur donner une véritable formation sacerdotale.

En premier lieu, nous leur donnons une année de spiritualité, afin qu'ils approfondissent leur vie intérieure. Je dois dire que nous avons un peu de regret, lorsque nous étions séminaristes, de ne pas avoir une année de spiritualité. Les cours de spiritualité, à la Grégorienne, entre mil neuf cent vingt et mil neuf cent trente, étaient des cours libres, on pouvait les suivre ou ne pas les suivre. Or, vous savez, lorsqu'on a déjà beaucoup de cours par ailleurs, il est difficile de suivre encore des cours libres d'une manière régulière. Nous le regrettions, parce que la spiritualité nous semblait être la mise en actes de la doctrine que nous recevions. Il ne faut pas que nous soyons des spéculatifs. Il faut être des âmes qui vivent de leur Foi : « Justus in fide vivit », le Saint vit de sa Foi. Il faut que nous vivions de cette Foi, il faut apprendre à vivre de cette Foi, apprendre à prier, apprendre à s'unir à Dieu, apprendre à acquérir des vertus. Cela est une chose qu'ils apprécient beaucoup, et qui les rend fermes dans leur vocation et dans leur spiritualité.

Voilà ce que je voulais vous dire, et j'espère avoir répondu un peu à votre attente pour vous assurer que, demain, il y aura encore des prêtres si nous voulons nous donner la peine de les former comme l'Eglise le désire. Je dis comme l'Eglise Catholique et Romaine désire que ses prêtres soient formés. Eh bien, si nous nous attachons à cette formation, nous sommes absolument persuadés d'avoir aujourd'hui, comme autrefois, de bons et de saints prêtres.

MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE
CHAPITRE UNIQUE
Crise de l'Eglise ou crise du Sacerdoce

Conférence prononcée à Tourcoing le 30 janvier 1974
à l'instigation de M. Michel Lefebvre.

Mesdames, Messieurs,

Je me dois de remercier mon frère Michel de m'avoir présenté et je le remercie ainsi que les personnes qui, avec lui, se sont dévouées pour préparer cette salle de conférence et envoyer les invitations auxquelles vous avez largement répondu, je vous en remercie.

Je tiens également à remercier M. le Maire de Tourcoing, qui a bien voulu être présent, ici, à cette conférence, et je dois vous dire toute la joie que j'éprouve à me retrouver parmi mes concitoyens, concitoyens qui s'étendent un peu au-delà de la commune, disons concitoyens du département, car j'ai fait de nombreuses conférences en France et à l'étranger sur le sujet dont je vais vous parler ce soir.

Mais d'abord, je voudrais parler de mes rapports avec les différents mouvements traditionalistes. Je pense que c'est une question préalable qu'il est bon d'éclairer parce que je ne viens pas ici, la preuve en est que c'est mon frère qui m'a présenté,

je ne viens pas appelé par un groupement. Certes, tous ceux qui travaillent à la défense de la Foi, à la conservation de la Foi catholique, je ne puis que les encourager. C'est pourquoi, il m'arrive en effet d'encourager ces mouvements, mais je ne veux pas pour autant être lié à l'un ou l'autre; je tiens à garder une indépendance totale.

On a voulu, par exemple, me faire dire que c'était moi qui avais pris l'initiative de l'achat du petit séminaire de Flavigny : ce n'est pas exact. Je n'ai aucune responsabilité dans cet achat du petit séminaire de Flavigny : c'est M. l'Abbé Coache qui en a pris l'initiative. Il m'a demandé si je l'encourageais, je lui ai dit qu'en effet, il manquait de petits séminaires actuellement en France, et que s'il y avait un bon petit séminaire, je ne pouvais que m'en réjouir.

Je voudrais aussi, avant d'entrer dans le vif du sujet, vous dire que les jugements que je porterai sur les documents que j'ai ici, et sur d'autres documents, ne signifient pas que je porte un jugement sur les personnes qui les ont écrits. Je préfère laisser à Dieu de juger les personnes. Mais il me semble que devant des documents qui nous sont donnés, même venant de Rome, des documents importants qui touchent à notre Foi, nous ne pouvons pas rester indifférents. Nous sommes obligés de juger selon la tradition, selon la Foi de l'Eglise, selon l'enseignement du magistère de l'Eglise afin de savoir si tel ou tel document est bien conforme à l'orthodoxie que l'Eglise nous a toujours enseignée. Mais je ne veux pas porter de jugement sur les personnes.

Le Saint-Office, quand il juge d'un document, le juge d'après la teneur des phrases et des paroles qui se trouvent dans le document. On a reproché au Cardinal Ottaviani, étant encore Préfet ou tout au moins Secrétaire du Saint-Office, de ne pas appeler à Rome ceux dont on jugeait les ouvrages. Il a répondu : « il n'est pas nécessaire de connaître l'auteur d'un ouvrage pour dire que des propos tenus dans cet ouvrage sont bons ou mauvais ». Il n'est pas nécessaire de connaître l'auteur d'un poison pour qu'un pharmacien puisse dire que tel ingrédient est nocif.

Je voudrais me placer dans cette optique, dans laquelle se place le Saint-Office, pour juger les documents, juger sur pièces.

Enfin je vous dis que je ne suis pas venu pour faire une quête pour le Séminaire. Bien qu'évidemment, je recevrai volontiers ce que vous voudrez me donner; mais la Providence pourvoit à mes besoins financiers d'une manière absolument incroyable. J'en remercie surtout Saint-Joseph qui est notre pourvoyeur. Je ne viens même pas pour faire du recrutement pour le Séminaire, rechercher des vocations de Séminaristes, vocations de Frères, car nous avons aussi des Frères dans notre Fraternité. Nous avons également maintenant des Religieuses, nous commençons à avoir des Postulantes, si Dieu nous en envoie, Deo Gratias. Mais ce n'est pas pour cela que je viens.

Si j'accepte de faire des conférences, sincèrement c'est pour défendre, protéger et raviver notre Foi. Je pense que nous vivons un temps où notre Foi est attaquée de toutes parts, elle est vraiment en danger. Notre Foi est en danger, de l'intérieur même de l'Eglise, il faut le dire. Nous recevons maintenant des publications, des enseignements qui ne sont plus conformes à l'orthodoxie, qui ne correspondent pas à la Foi catholique, à la Foi qu'on nous a toujours enseignée, à la Foi qui est enseignée par tous les conciles. Alors nous ne pouvons pas rester indifférents devant cette situation tragique. Je voudrais précisément prendre comme exemple de cette situation, celle qui me semble la plus dramatique, celle qui nous touche au plus profond de notre cœur et de notre Foi de chrétien et de catholique, c'est celle du Sacerdoce. Car si l'Eglise est touchée, si l'Eglise est en danger, c'est

d'abord le Sacerdoce qui en subit les conséquences. Rien ne peut toucher l'Eglise sans atteindre immédiatement celui qui est au cœur de l'Eglise : le prêtre. Et c'est pourquoi je voudrais d'abord vous exposer quelle est cette crise du Sacerdoce, en quoi elle consiste.

Saint Paul dit à Timothée dans sa première Epître : « Depositum custodi », garde le dépôt. Déjà à cette époque-là, quel était ce dépôt, sinon les vérités que saint Paul avait pu enseigner à Timothée. Garde ces vérités, garde-les précieusement.

« Devita profanas vocum novitates. » Fais attention aux mots nouveaux, ou simplement « Vocum novitates ». Non pas seulement les idées nouvelles, mais même les mots nouveaux. Prends garde à ce qui a une apparence de fausse science, prends garde à la fausse science, car ceux qui parlent de cette manière perdent la Foi. « Circa fidem exciderunt. » Perdent la Foi.

Ainsi, nous devons, nous aussi, faire attention à tout ce que nous recevons, à tout ce qui nous est actuellement mis dans les mains.

Parlons donc de cette crise du Sacerdoce : le fait de la crise.

Je pense que vous la connaissez aussi bien que moi, je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, nous pourrions donner des statistiques, nous pourrions donner des faits, mais ces faits, malheureusement disons-le, ont paru à la télévision. Depuis dix ans, on parle beaucoup du prêtre, et on en parle de toutes les manières. Sans doute, il y a des manières de parler du prêtre qui sont inexactes. Mais malheureusement nous sommes bien obligés de constater qu'il y a des faits, douloureux, de prêtres qui abandonnent leur sacerdoce, leur activité sacerdotale. Certains avec autorisation, d'autres sans autorisation; d'autres dans des cas vraiment pénibles; d'autres semblent avoir perdu la Foi dans ce qu'ils peuvent affirmer. D'autres souffrent, et je pense que c'est le groupe le plus nombreux : prêtres qui souffrent de la crise de l'Eglise, parce que le prêtre, qui est précisément l'homme de Dieu, l'homme de l'Eglise, ne peut pas ne pas souffrir en voyant sa Mère attaquée comme elle l'est et subir une crise qui rarement a été aussi grave que celle que nous subissons aujourd'hui.

Aussi il nous est bon de préciser d'une manière plus claire, plus nette, ce en quoi consiste cette crise du Sacerdoce. Il me semble qu'on enlève au prêtre sa Mère qui est l'Eglise. On tend du moins à dénaturer sa Mère qui est l'Eglise, on tend à lui enlever ou à dénaturer ce qu'il a de plus cher, qui est le sacrifice de la Messe, sa liturgie. Et enfin on lui enlève son catéchisme. Dites-moi ce qu'il reste au Prêtre si on lui enlève sa Mère l'Eglise, si on lui enlève son sacrifice de la Messe, et si on lui enlève son catéchisme. Que reste-t-il au prêtre ?

Quel était l'idéal du prêtre, que pensait le séminariste qui entrait au séminaire, du moins en notre temps ? Pour servir l'Eglise, pour servir sa Mère l'Eglise; pourquoi ? parce qu'il croyait que l'Eglise était le seul moyen de salut, le seul moyen par lequel les âmes pouvaient se sauver. Alors il valait la peine de consacrer sa vie à l'Eglise pour sauver les âmes. Mais si on n'a plus la Foi en cette Eglise, si on croit que toutes les religions sauvent les âmes, dans ce cas, à quoi bon servir l'Eglise ? Laissons les âmes dans leur religion, laissons à chacun sa conscience, ce n'est pas la peine de se sacrifier si le salut des âmes est assuré par toutes les religions.

On dénature l'Eglise. L'Eglise n'est plus présentée comme une société nécessaire au Salut. Comme la voie nécessaire au salut. Elle est présentée comme un moyen utile au Salut, et ceci est complètement différent. C'est changer la définition même de l'Eglise et ceci est très très grave, car c'est couper à la racine, tout l'esprit missionnaire de l'Eglise.

Pourquoi les missionnaires ont-ils traversé les océans, pourquoi aller s'exposer à

des maladies tropicales qui les exterminent, si ce n'est pas pour sauver les âmes ? Si leur présence est inutile pour le salut des âmes, mais utile seulement pour un progrès, pour un développement social, pour une justice sociale, pour un progrès matériel. Ce n'est pas pour cela que le prêtre s'est fait prêtre, ce n'est pas pour cela que le missionnaire traverse les océans, c'est pour convertir les âmes, parce qu'il est persuadé que beaucoup d'âmes se perdent, si elles ne connaissent pas Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De plus, il est faux que l'on peut se sauver par d'autres religions. Je dis bien par d'autres religions, je ne dis pas dans les autres religions. Il est faux que l'on se sauve par les autres religions, on ne peut se sauver que par l'Eglise catholique, que par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il n'y a pas d'autre nom sous le Ciel qui soit donné pour notre salut. C'est bien ce que saint Pierre nous a dit : « Pas d'autre nom sous le Ciel que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Et par conséquent, pas d'autre moyen que son Eglise qui est son Epouse mystique, à laquelle Notre-Seigneur a donné toutes ses grâces. Aucune grâce en ce monde, aucune grâce dans l'histoire de l'humanité ne sera distribuée sans passer par l'Eglise, et sans passer par la très Sainte Vierge Marie.

Alors les âmes ne peuvent pas se sauver dans les autres religions ? Mais si, elles peuvent se sauver. Comment se sauvent-elles ? Elles se sauvent par le baptême de désir, mais pas explicite.

Vous savez qu'il y a trois espèces de baptême : le baptême de l'eau, le baptême du sang, le baptême de désir.

Le baptême de désir peut être explicite, comme c'est le cas des catéchumènes que nous avons en Afrique; comme il y en a encore maintenant : des personnes, des adultes qui demandent le baptême, donc qui ont le désir explicite du baptême, et qui peuvent se sauver, même avant de recevoir le baptême de l'eau.

Quelquefois nous avons en Afrique de braves catéchumènes qui nous disaient : « Mais mon Père, si je ne suis pas baptisé, si je meurs maintenant, je vais en enfer ». Nous leur répondions : « Mais non, si vous avez votre cœur bien disposé, si vous aimez le Bon Dieu, si vous voulez faire sa volonté et que vous avez le désir du baptême, vous avez déjà la grâce. » Evidemment elle sera plus complète, plus abondante, le jour où ils recevront le baptême, à moins qu'il y ait un obstacle, qu'il y ait péché grave et qu'ils s'attachent à leurs péchés graves.

Donc il y a le baptême de désir explicite pour les catéchumènes, et le baptême de désir implicite, qui est dans l'acte de faire la volonté de Dieu. Les âmes qui sont donc protestantes, bouddhistes, musulmanes, et qui ont ce désir sincère de faire la volonté du Bon Dieu, implicitement, peuvent avoir le désir du baptême, et donc recevoir la Grâce surnaturelle, la Grâce de la vie éternelle, mais ceci par l'Eglise. Donc le baptême, par ce désir implicite, les rattache à l'âme de l'Eglise, et c'est par l'Eglise qu'ils peuvent se sauver, mais jamais par leur religion.

Les fausses religions sont contraires à l'Esprit saint, elles ne peuvent pas être la voie de l'Esprit saint. Qu'on lise ce que dit l'Eglise dans les documents officiels : voici un document qui est dans ce petit livre que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute : La Foi Catholique, du Père Dumeige. Voici ce que dit ce document qui avait été préparé pour le concile Vatican I : « L'Eglise est une société absolument nécessaire pour obtenir le salut. Par là tous peuvent comprendre que l'Eglise du Christ est la société nécessaire pour obtenir le salut. Sa nécessité est aussi forte que celle de la participation et de l'union au Christ et à son corps mystique. Elle est absolument nécessaire, et non pas seulement en vertu du précepte du Seigneur, mais nécessaire aussi comme un moyen, puisque, dans

l'ordre du salut voulu par la Providence, la communication du Saint-Esprit, la participation à la vérité, à la vie, ne s'obtiennent que dans l'Eglise et par l'Eglise, dont la tête est le Christ, voilà la doctrine de l'Eglise. »

« De plus c'est un dogme de Foi, qu'hors de l'Eglise personne ne peut être sauvé. » On a la Foi ou on ne l'a pas, ce n'est pas moi qui l'invente, ce ne sont pas des idées personnelles, c'est la doctrine de l'Eglise. Or, maintenant, on a l'impression que dans tous les documents qui nous sont donnés, on a l'impression que dans toutes les religions on peut se sauver, que toutes les religions mènent au salut de l'humanité, que nous marchons tous ensemble vers notre salut. Ce sont des choses absolument fausses et qui ruinent encore une fois l'esprit missionnaire de l'Eglise. Pas étonnant qu'il n'y ait plus de vocation missionnaire.

De même donc que l'on dénature l'Eglise et que le prêtre ne sait plus exactement ce pourquoi il a été ordonné; de même on a aussi dénaturé la définition de sa Foi. Et ceci est une chose peut-être difficile à comprendre, mais qui pourtant est une chose absolument capitale dans la sainte Eglise. Il y a une définition de la Foi, on ne peut pas la changer. Or, on est en train de nous changer aussi la définition de la Foi.

La Foi est l'adhésion de l'intelligence à la vérité révélée par le Verbe de Dieu, à cause de l'autorité de Dieu qui révèle. Nous croyons à une vérité qui nous vient du dehors, du Verbe de Dieu, et qui doit être crue à cause de l'autorité de Dieu qui révèle. Voilà ce que c'est que la définition de la Foi. Or que fait-on de la Foi maintenant ? Un sentiment intérieur. C'est la définition de Foi moderniste, condamnée par le pape s. Pie X. La Foi n'est pas un sentiment personnel, n'est pas quelque chose de purement subjectif, une adhésion de l'âme à Dieu, chacun pour soi, chacun dans sa conscience, ce n'est pas ça la Foi : cela c'est précisément ce qui corrompt toute l'autorité de Dieu, toute l'autorité de l'Eglise. Mais parce que la Foi nous vient de l'extérieur, nous sommes obligés de nous y soumettre, tout le monde est obligé de s'y soumettre. « Celui qui croit sera sauvé, celui qui ne croit pas sera condamné. » C'est bien ce qu'a dit Notre-Seigneur. Donc la Foi est absolument imposée, nous est imposée de l'extérieur, ce n'est pas un sentiment purement personnel, une affection pour Dieu, un sentiment envers la divinité.

Or, c'est cela qu'ont pensé les modernistes et que pensent actuellement malheureusement beaucoup de personnes qui commencent à transformer le concept de la Foi. Et ceci fait comprendre pourquoi on dit que toutes les religions sauvent, parce que chacun a une Foi selon sa conscience, donc toutes les fois sauvent. Les consciences. sont différentes, l'un croit de cette manière, l'autre croit d'une autre manière, peu importe, pourvu que la conscience soit orientée vers Dieu, on est uni à Dieu. C'est absolument faux. Et voyez, c'est ce que nous dit le serment antimoderniste que tous les prêtres qui sont ici et qui ont un certain âge ont récité, et d'ailleurs nous l'avons encore lu au moment du concile : « Je tiens très certainement, et je professe sincèrement, que la Foi n'est pas un sentiment religieux aveugle, qui émerge des ténèbres du subconscient sous la pression du cœur et l'inclination de la volonté moralement informée. Mais qu'elle est un véritable assentiment de l'intelligence à la vérité reçue du dehors, par lequel nous croyons vrai, à cause de l'autorité de Dieu souverainement véridique. > Voilà ce que c'est que la Foi, et c'est complètement différent. Il est bon que nous répétions ces choses-là, nous les oublions.

Mais je suis obligé malheureusement de vous présenter un document, édité ces dernières semaines, qui vient de la Commission de Catéchèse officielle de l'épiscopat français dont le siège se trouve au bureau de l'Archevêché de Paris.

Voici ce que disent ces personnes, au sujet de la Foi. Ce n'est pas moi qui l'invente, que voulez-vous, je ne fais que lire.

D'abord, au sujet de la vérité : « La vérité n'est pas quelque chose de reçu, tout fait, mais quelque chose qui se fait. >

Donc la vérité est quelque chose qui se fait, comme quelque chose qui se crée. L'homme ne reçoit pas la vérité, il la construit. Voyez la différence totale d'optique. Recevoir la vérité de Dieu, du Verbe de Dieu, de l'Eglise, du Magistère de l'Eglise, c'est une chose. Ce qui a toujours été dit. Nous avons reçu notre catéchisme, nous l'avons étudié, comme quelque chose qui nous venait de Dieu. Et nous y croyons, parce que c'est l'autorité de Dieu qui le révèle. Mais la vérité ne se crée pas, elle ne se crée pas à partir du subconscient, à partir de nous-mêmes, ce n'est pas nous qui créons la vérité. C'est terrible n'est-ce pas, ce sont des choses qui sont très graves, très graves.

De tout ceci il résulte des conséquences extrêmement très importantes pour notre Foi, par exemple, « Car nous percevrons alors qu'elle est toute autre chose qu'une croyance ou une adhésion intellectuelle à des choses que l'on croit; mais bien plutôt une vie actuelle et active de relations entre Dieu et l'Homme. » Ce n'est plus la Foi, c'est la Foi moderniste. Je regrette infiniment que ce soit des documents qui viennent de Commissions officielles de l'épiscopat, je le regrette... Vous avez entendu ce que je viens de vous lire de la Foi qui nous a toujours été enseignée, et voilà ce qu'on nous dit ici, dans ces documents ! C'est très regrettable ! Ou nous croyons, ou nous ne croyons pas. Ou nous croyons en l'autorité de Dieu, ou nous n'y croyons pas.

Il en est de même pour le dogme de notre salut. Voici la fiche du salut : « Le Salut, deux schémas catéchétiques. »

Le Salut réparation, c'est le salut traditionnel, et voilà la fiche traditionnelle :

« Nous avons perdu la Grâce de Dieu, mais le Christ nous a rachetés par sa croix, et il a remis à l'Eglise les moyens de Salut. » — Très bien, c'est en effet ce que l'on nous a toujours appris, que c'est l'Eglise qui nous sauve.

« Espérons que les autres hommes pourront être sauvés aussi. » — Espérons et prions, on aurait bien pu ajouter... « et prions pour que les autres hommes soient sauvés aussi, et qu'il y ait des vocations pour aller les sauver », d'où l'esprit missionnaire de l'Eglise.

Et puis un nouveau schéma, qui est opposé à celui-là, dans lequel il est dit, le Salut Alliance.

« L'avenir de l'humanité. » — De l'humanité, déjà voyez, on est un peu perdu, qu'est-ce que ça signifie exactement ? « L'avenir de l'humanité, c'est l'alliance de Dieu, scellée en Jésus le jour de Pâques; alors que nous ignorions Dieu, la communauté des croyants en répond dans l'Histoire. >

Et voici ce que dit l'auteur de ce schéma : « Ces deux schémas essayaient de cerner dans les grandes lignes, deux conceptions du salut. Ils se voulaient sommaires, qu'on ne les prenne donc pas pour des credos, qui disent tout l'essentiel. Répétons-le, il ne s'agit que de schémas, et le catéchiste peut être convaincu de la convenance pour notre temps d'une présentation du salut, analogue à celle du second schéma; mais il doit se garder de mépriser ceux qui se reconnaissent dans le premier schéma. »

C'est très grave : on nous présente un schéma de salut qui n'est plus celui qui a été enseigné pendant deux mille ans par l'Eglise.

Des mots vagues : « l'avenir de l'humanité », « l'alliance avec Dieu », qu'est-ce que cela signifie ? On nous parle de la Vérité qui se crée, qui se fait en nous. On

retrouve toutes les erreurs modernistes qui ont été condamnées par le pape, s. Pie X. Je regrette d'être obligé de constater cela, mais nous sommes obligés de le constater. Il ne faut pas avoir peur de l'affirmer, parce que, peu à peu, nous deviendrons des protestants, des modernistes. Il n'y a aucun doute, nous serons empoisonnés lentement, mais sûrement. Et nous arriverons à nous retrouver, comme se sont retrouvés ariens au temps de l'arianisme, la plupart des fidèles et des évêques..., nous nous retrouverons, protestants et modernistes, sans nous en rendre compte.

Première douleur du prêtre : on dénature son Eglise.

Deuxième blessure qui est faite au prêtre : on enlève ta prêtre, au fond, sa véritable raison d'être.

Quelle est la véritable raison d'être du prêtre dans toutes les religions ? prêtre et sacrifice, ce sont deux notions absolument nécessaires et liées entre elles d'une manière absolue. Il n'y a pas de sacrifice sans prêtre, il n'y a pas de prêtre sans sacrifice — on ne peut pas comprendre la notion du prêtre sans sacrifice — on ne peut pas comprendre le sacrifice sans un prêtre —, et cela vaut dans toutes les religions, et à plus forte raison dans notre sainte Religion.

- : C'est Dieu lui-même qui a pris soin de nous donner ce Sacrifice, de nous le remettre dans les mains, et de faire un sacrement spécial qui donne un caractère au prêtre; caractère qui l'associe, qui lui fait participer au Sacerdoce de Notre-Seigneur, pour offrir le Sacrifice. Le Sacrifice unique de la Croix se continue sur nos autels. C'est le même prêtre, c'est la même Victime qui s'offre sur l'autel — C'est Notre-Seigneur qui est le vrai prêtre — Nous ne sommes que des instruments prêtres qui sommes consacrés, qui avons reçu ce caractère. Nous ne sommes que des instruments du Prêtre unique qui est Notre-Seigneur, pour offrir l'unique victime qui est Notre-Seigneur aussi, présent sur l'autel.

Voyez l'importance de garder les notions fondamentales. Pour un séminariste, quelle est la chose la plus belle : l'appel de monter à l'autel. Pendant tout notre séminaire nous avons vécu cela : passer par les ordres mineurs puis devenir sous-diacre, diacre, — bientôt je monterai à l'autel : j'offrirai le Corps et le Sang de Notre-Seigneur, je pourrai, en prononçant les paroles de la consécration, faire descendre Dieu sur l'autel, comme la Vierge Marie dans son Fiat a fait descendre Notre-Seigneur dans son sein. J'aurai la même puissance que la Très Sainte Vierge Marie quand elle a dit son Fiat.

Quand nous, nous prononçons les paroles de la consécration, Jésus descend du ciel sous les espèces du Pain et du Vin. C'est une dignité invraisemblable, incroyable, pour la pauvre créature que nous sommes. Alors il vaut la peine d'être prêtre pour monter à l'autel, pour offrir le Divin Sacrifice, pour continuer le Sacrifice de la Croix. Et c'est cela la liturgie, c'est cela la Messe.

Donner la sainte communion : que peut faire de mieux le prêtre que de donner la sainte communion ? Il ne peut rien faire de mieux que de donner Notre-Seigneur Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, c'est la raison même de son célibat. N'allons pas chercher ailleurs.

On dit souvent : le célibat du prêtre, c'est pour faciliter son ministère; le prêtre est très surchargé par son ministère, il doit pouvoir être à la disposition des fidèles de nuit et de jour, par conséquent, le prêtre doit être célibataire et doit être vierge. Mais non, ce n'est pas que cela. S'il n'y avait que cela, mais alors les médecins qui sont ici peuvent le dire : eux aussi sont appelés de jour et de nuit, eux aussi sont occupés toute la journée, s'ils veulent se dévouer un peu auprès de leurs malades. Ils ont encore moins de temps que le prêtre probablement. Et puis,

bien d'autres personnes qui sont ici, qui sont occupées aussi à d'autres professions. Il y a autre chose : c'est la grandeur de son sacerdoce. C'est sa proximité, son intimité avec Dieu. Précisément, par la faculté qu'il a de prononcer les paroles de la consécration, et de faire descendre Notre-Seigneur sur l'autel. C'est cela, la raison profonde de la virginité du prêtre. De même, il est normal que la Vierge fût vierge, parce qu'elle était unie si intimement au mystère de la Trinité et au mystère de l'Incarnation, qu'il était normal qu'elle fût vierge. Eh bien ! de même pour le prêtre, qui est si intimement uni à Dieu, si près de Dieu, si près de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il est normal aussi qu'il donne toute sa vie et toute son activité pour Dieu.

Si on définit comme cela le sacerdoce, on comprend qu'il vaille la peine d'avoir une vocation sacerdotale. Par contre, si lentement, mais sûrement, on dénature le sacrifice de la Messe, pour en faire uniquement un repas, un simple repas mémorial de la Cène, alors ce n'est plus la peine d'être prêtre. Ça ne vaut pas la peine, parce que ce repas mémorial, un président d'assemblée peut le faire. En effet, il suffit de désigner l'un d'entre nous pour faire ce mémorial. Il n'y a plus besoin d'avoir de caractère sacerdotal, puisqu'il n'y a plus de sacrifice. Parce qu'alors, la présence réelle n'est plus nécessaire non plus. Pourquoi la présence réelle de Notre-Seigneur est-elle nécessaire ? Parce que, précisément, il faut offrir la victime. Pour qu'il y ait sacrifice, il faut que la victime soit présente. Mais, s'il n'y a plus de sacrifice, plus besoin de victime. S'il n'y a plus de victime, plus besoin de présence réelle de Notre-Seigneur, une présence spirituelle suffit largement. Si on transforme le sacrifice en repas, nous prenons tout à fait la pensée protestante.

Il faut bien le dire, les faits sont là encore une fois, je n'invente pas, je vais vous donner quelques exemples. Voici, par exemple, la petite brochure qui est éditée au sujet des Messes de petits groupes et de groupes particuliers (Conférence des évêques suisses et Commission suisse de liturgie). Voici comment y parle-t-on de la Messe : « Le repas du Seigneur réalise d'abord la communion avec le Christ. C'est la même communion que Jésus réalisait durant sa vie terrestre en se mettant à table avec les pêcheurs, qui se continue dans le repas eucharistique depuis le jour de la Résurrection. Le Seigneur invite ses amis à se rassembler et il sera présent parmi eux. »

Eh bien non ! Ce n'est pas ça la Messe. Ce n'est pas la Messe, ce repas, auquel nous convie Notre-Seigneur, dans lequel il se trouverait au milieu de nous, comme il s'est trouvé à un repas, là-bas, en Palestine. Non, nous participons à sa Chair et à son Sang, qui sont présents sur le saint autel, et nous l'offrons. Notre-Seigneur s'offre en victime à Dieu pour le salut des âmes, et c'est ainsi que se continue la Rédemption, c'est ainsi que se continue l'expiation des péchés. Parce que s'il n'y a plus de Sacrifice, s'il n'y a plus de sang qui est répandu, il n'y a plus non plus la rémission des péchés. Un simple souvenir mémorial ne suffit pas pour la rémission des péchés.

Et voici bien d'autres documents : par exemple, l'Ecole théologique du soir de Strasbourg : « Nous devons reconnaître aujourd'hui que nous sommes en présence d'une véritable mutation culturelle. Une certaine manière de célébrer le mémorial du Seigneur était liée à un univers religieux qui n'est plus le nôtre. »

Moyennant quoi, évidemment, on change toute la définition de la Messe. Cette idée du changement, qu'aujourd'hui nous sommes complètement différents, que nous n'avons plus aucune idée semblable à celles qu'ont eues ceux qui nous ont précédés, n'est-ce pas une absurdité ? Est-ce que nous sommes vraiment des hommes complètement différents de ceux qui sont nés il y a un siècle ? On nous

répète ça à satiété, pour nous amener à changer notre Foi. Si tout change, si le Monde change, si l'humanité change, si nos conditions changent, comme on le prétend ici ; « le mémorial du Seigneur a été lié à un univers religieux qui n'est plus le nôtre ». C'est vite dit, et tout disparaît : « un univers religieux qui n'est plus le nôtre ». Alors il faut commencer à zéro.

Commencer, et on en arrive à ce que dit ce doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg au sujet de la présence réelle de Notre-Seigneur : « On parle aussi de la présence d'un orateur, d'un acteur, désignant par là une qualité autre qu'un simple « être là » topographique. Enfin, quelqu'un peut être présent, par une action symbolique, qu'il n'accomplit pas physiquement, mais que d'autres accomplissent par fidélité créatrice à son intention profonde. Par exemple, le festival de Bayreuth réalise, sans doute, une présence de Richard Wagner, qui est bien supérieure en intensité à celle que peuvent manifester des ouvrages ou des concerts occasionnels, consacrés au musicien. C'est dans cette dernière perspective, me semble-t-il, qu'il convient de situer la présence eucharistique du Christ. »

On joue un morceau d'un auteur et la présence de cet auteur est semblable à la présence de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Enfin ! Un doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg ! Comment voulez-vous que les séminaristes qui écoutent des choses comme cela, ensuite, gardent la Foi?... Ce n'est pas moi qui l'invente, je n'invente rien.

Et voici un autre document du Centre Jean-Bart, centre officiel de l'Evêché de Paris, il y est dit des choses invraisemblables : « Aujourd'hui l'Eucharistie du Christ » (ce n'est pas ancien, c'est du 17 mars 1973), « La Messe n'est-elle pas le repas du Seigneur, une invitation à la communion ? »... et plus rien du sacrifice.

Ensuite : « Au cœur de la Messe, il y a un récit » — Il y a un récit ! Et ceci est dit aussi dans la petite brochure des Evêques suisses, ... « Il y a un récit ». Mais non, ce n'est pas un récit, ce n'est pas un récit le Canon, c'est une action. Regardez sur les vieux missels, au-dessus du « Communicantes », vous verrez *Infra actionem*. Regardez sur vos missels, par curiosité. *Infra actionem*, durant l'action. Qu'est-ce que ça veut dire ? Mais c'est que le prêtre fait une action, une action sacrificielle. C'est une action que la transsubstantiation, c'est une action que le sacrifice, ce n'est pas simplement une narration. C'est pourquoi le prêtre va se pencher et se préparer à cette action extraordinaire, qui va s'accomplir au moment où Notre-Seigneur sera présent sur le saint Autel. C'est à ce moment que Notre-Seigneur de nouveau s'offre à son Père et expie nos péchés. C'est une action, ce n'est pas une narration.

Or, au cœur de la Messe... « c'est un récit ». Mais non, ce n'est pas un récit.

« Ce que nous célébrons, c'est donc le mémorial de notre rédemption. Mémorial, un mot qu'il faut bien comprendre. Il ne s'agit pas de la commémoration d'un événement passé, comme si on se réunissait seulement pour se souvenir. Il ne s'agit pas, non plus, du renouvellement de cet événement. Le Christ est mort, ressuscité une fois pour toutes, et cet événement ne peut plus se reproduire... »

« ... Ne peut plus se reproduire. » Est-ce que Notre-Seigneur n'est pas capable de faire un miracle, qui nous reproduit son sacrifice du calvaire? Ils ont l'air de dire que c'est impossible. Il y a eu le sacrifice du calvaire et c'est terminé pour toujours. C'est absolument faux, le sacrifice du calvaire est là réellement, continué sur l'autel, d'une manière non sanglante. C'est la seule chose qui diffère avec le sacrifice du calvaire. D'un côté, Notre-Seigneur s'est offert d'une manière sanglante, et sur nos autels, il s'offre d'une manière non sanglante. Mais son Sang

est présent, son Corps est présent. Si on ne croit plus à ça, on ne croit plus à rien dans la Sainte Eglise. Parce que tout est là, voyez-vous, toute la spiritualité chrétienne est dans le sacrifice de la Messe. Nous ne devons jamais oublier cela. On a peut-être trop parlé de l'Eucharistie : Communion; et pas suffisamment du sacrifice de la Messe. Et je pense qu'il faut revenir aux notions fondamentales, à cette notion fondamentale qui a été celle de toute la tradition de l'Eglise : Le Sacrifice de la Messe, qui est le cœur de l'Eglise. La communion n'étant que le fruit, le fruit du sacrifice. La communion des fidèles une communion à la Victime qui s'offre, qui s'est offerte. Il faut revenir à ces principes essentiels.

Si nous abandonnons ces principes essentiels, il n'y a plus de raisons du sacerdoce d'abord. Parce que le prêtre, s'il n'a plus son sacrifice à offrir, n'a plus de raison d'être. Il n'y a plus de raison d'être religieux. Pourquoi ? Qu'est-ce qu'un religieux ? Un religieux est celui qui offre toute sa vie complète, toute son activité, en union avec la Victime qui s'offre sur l'autel. La meilleure preuve c'est que, chaque fois que l'on fait une profession solennelle, chaque fois qu'il y a profession, ou un renouvellement de profession, c'est toujours à l'autel. C'est toujours en union avec la Sainte Victime et c'est ça qui est la joie, la consolation des religieux et des religieuses de savoir que, publiquement, officiellement dans l'Eglise, et reçus par l'Eglise, ils se sont offerts définitivement pour toute leur vie, avec la Victime qui s'offre sur l'autel. S'il n'y a plus de Victime qui s'offre sur l'autel, il n'y a plus de raison d'être religieux et religieuses.

Et même pour vous, chrétiens fidèles, c'est le sens de votre vie chrétienne. Quel est le sens de votre vie ? Quel est le sens de votre baptême ? Mais c'est de s'offrir, d'offrir vos vies tout entières, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Victime sur l'autel.

C'est cela qui est la consolation de vos vies. C'est cela qui, dans vos épreuves, peut vous soutenir. Allez dans les hôpitaux, allez parler à ceux qui meurent, qui se préparent à la mort. Si vous ne leur parlez pas du sacrifice de Notre-Seigneur, si vous ne joignez pas leur sacrifice à celui de Notre-Seigneur, vous pouvez parler de n'importe quoi, ils ne comprendront pas.

Mais, parlez-leur de Notre-Seigneur s'offrant sur la Croix, sur les autels, dites-leur : « Unissez vos souffrances et vos douleurs à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en même temps vous sauverez votre âme et vous sauverez celle des autres. » Alors les malades comprennent que cela vaut la peine de souffrir.

Parmi ceux qui ont été en prison, dans des camps de concentration, combien sont revenus à la Foi, en pensant qu'ils souffraient et qu'ils s'offraient avec la victime qui s'offre sur l'autel. S'il n'y a pas cela, s'il n'y a plus la croix dans nos vies, voyez-vous, s'il n'y a plus le sacrifice de la croix, et le sacrifice de l'autel, il n'y a plus rien dans nos vies chrétiennes, c'est terminé. C'est très important : toute la spiritualité chrétienne est suspendue en quelque sorte au sacrifice de l'autel. Donc, nous n'avons pas le droit de dire que la Sainte Messe est un simple repas.

Or, que voulez-vous, il faut dire les choses comme elles sont. On nous a remplacé l'autel du sacrifice qui est un autel de pierre, un autel massif sur lequel on offre le sacrifice, on l'a transformé en table, qui est une table de repas.

On a enlevé dans bien des cas, les reliques des martyrs qui étaient dans la pierre d'autel. Il y avait au moins une pierre d'autel qui représentait justement la pierre du sacrifice, parce que le sacrifice se fait sur un autel de pierre. Et les reliques des martyrs, pourquoi les reliques des martyrs ? Parce qu'ils ont offert leur sang pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette communion du sang de Notre-Seigneur, avec le sang des martyrs, n'est-ce pas là une évocation admirable qui nous encourage

justement à offrir nos vies avec celle de Notre-Seigneur, comme l'ont fait les martyrs ? Mais maintenant, on supprime les reliques des martyrs.

Si la Messe est un repas, je comprends très bien que le prêtre se tourne vers les fidèles. On ne préside pas un repas en tournant le dos aux convives. Mais, par contre, si c'est un sacrifice, le sacrifice s'offre à Dieu, il ne s'offre pas aux fidèles. Alors on comprend que le prêtre soit à la tête des fidèles et se tourne vers Dieu, se tourne vers le Crucifix, il offre le sacrifice à Dieu. Quand il doit parler aux fidèles pour l'enseignement, il est très normal qu'il se tourne vers les fidèles. Mais dès que le prêtre s'adresse à Dieu, c'est lui qui agit, à partir de l'Offertoire, c'est lui qui entre en action, avec son caractère sacerdotal, ce ne sont pas les fidèles.

Là encore, il y a une notion confuse : on mélange le sacerdoce des fidèles et le sacerdoce des prêtres. Le sacerdoce des prêtres est essentiellement différent de celui des fidèles. C'est ce qu'ont dit les cardinaux, lorsqu'ils ont fait leurs commentaires du catéchisme hollandais. Ils ont demandé que le catéchisme hollandais revienne sur cette notion : le sacerdoce ministériel. Il y a dix points sur lesquels ils ont demandé au catéchisme hollandais de changer le texte. On n'a rien changé du tout. On a mis cette déclaration de la Commission cardinalice sur ce nouveau catéchisme à la fin de l'édition, mais elle a bien vite disparu.

Et maintenant les catéchismes hollandais sont traduits dans toutes les langues, et on n'y voit pas les transformations faites, demandées par les cardinaux, sur des points capitaux, sur des points fondamentaux de notre Foi.

« Qu'on évite de diminuer la grandeur du sacerdoce ministériel qui, dans sa participation au sacerdoce du Christ, diffère du sacerdoce commun des fidèles d'une manière non seulement graduelle, mais essentielle. » Voilà ce que disent les cardinaux. Or, il ne faut pas oublier que la plupart des catéchismes ont été faits sous l'influence du catéchisme hollandais, le nouveau catéchisme.

Ce sont autant de choses qui sont très graves, que nous n'avons pas le droit de minimiser. Si on tend à faire du sacrifice de la Messe un repas, il est très normal aussi qu'on communie dans la main; si c'est un repas, on distribue un pain, qui est un souvenir, un mémorial.

Mais quand on sait que Notre-Seigneur est présent ! Quand on sait ce qu'est Notre-Seigneur ! Certes nous ne savons pas, nous sommes incapables de nous rendre compte ! Qu'on songe que tous les anges du ciel s'inclinent devant Notre-Seigneur, que tout genou fléchira au seul nom de Jésus, dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers. Alors nous, nous avons peur de nous mettre à genoux, devant Celui dont le seul nom prononcé fera mettre à genoux toute l'humanité au moment du jugement dernier, toutes les âmes qui sont au ciel, tous les anges, et tous ceux qui sont en enfer. Nous devrions réfléchir à ces choses-là.

Enfin, dernière blessure qui est faite au prêtre, on lui enlève son catéchisme. Je viens déjà d'en parler, donc je n'insisterai pas beaucoup. Mais on a transformé le catéchisme, et ce catéchisme est fait sous l'inspiration du catéchisme hollandais.

Je lisais, il n'y a pas très longtemps, dans une enquête faite par le Pèlerin, un questionnaire à des mères de famille auxquelles on demandait ce qu'elles pensaient du nouveau catéchisme et des nouvelles méthodes et du nouvel enseignement qui étaient faits pour leurs enfants. Eh bien ! Je ne crois pas me tromper, sur neuf ou dix réponses qui étaient données, il n'y en avait que deux qui étaient un peu favorables à la nouvelle méthode et au nouveau catéchisme. Toutes les autres réponses des mères de famille étaient défavorables : « Nous nous rendons compte, disaient-elles, que nos enfants ne savent plus rien, ils ne savent même plus leurs prières, ils ne savent plus se confesser, ils ne retiennent rien. » C'était la

conclusion des mères de famille, dans le Pèlerin. C'est tout de même grave.

Or, nous entendons tous les jours ces plaintes. J'avais pensé faire, pour mes séminaristes, une année de spiritualité avant le séminaire, une véritable année de spiritualité, telle qu'on pouvait la concevoir autrefois, c'est-à-dire l'ascétisme, la mystique. Leur parler des vertus, des dons, des béatitudes, que sais-je, de la présence du Saint-Esprit en eux, de la grâce surnaturelle, et des choses de ce genre. Mais nous nous sommes aperçus qu'ils ne connaissent même plus les notions fondamentales. A ces jeunes gens, qui viennent pour être prêtre, et qui ont un désir d'être de vrais prêtres, nous avons été obligés, en définitive, pendant cette année de spiritualité, de leur faire tout simplement un catéchisme expliqué. Il a fallu reprendre toutes les notions. C'est inimaginable, c'est d'une gravité incroyable. Est-ce que oui ou non, nous avons conscience que notre Foi, c'est la Vie Eternelle ?

Dans le baptême, quand le prêtre baptise, il demande bien au parrain : « Que vous procure la Foi ? » — La Foi vous procure la Vie Eternelle ». La Vie Eternelle est-elle quelque chose pour nous ? Ou n'est-elle rien ?

Si vraiment la Foi nous procure la Vie Eternelle, nous n'avons pas le droit de minimiser notre Foi, avec des : « Qu'est-ce que vous voulez », ou bien, « On nous dit qu'il faut faire cela — On nous dit qu'il faut penser comme cela — Que voulez-vous que j'y fasse — Moi je n'y connais rien. » Vous n'avez pas le droit de dire cela, vous avez été éduqués dans la Foi. On n'a pas le droit de changer la Foi. Saint Paul l'a dit lui-même, si un ange venait du ciel et vous disait le contraire de ce que je vous ai dit, ne l'écoutez pas. Voilà ce que disait saint Paul à ses fidèles. Ce ne sont pas des idées personnelles, encore une fois, que je défends, c'est toute la tradition de l'Eglise. Nous n'avons pas le droit de minimiser notre catéchisme. Il faut revenir à nos anciens catéchismes. Il le faut. Sinon nos enfants ne sauront plus rien, et ils perdront la Foi. On n'a pas le droit de laisser les enfants abandonner la Foi catholique. Il faut leur apprendre le vrai catéchisme.

Voilà donc la situation actuelle du Sacerdoce. Mais, enfin, comment a-t-on pu arriver à des choses comme celles-là ? C'est inimaginable. Comment peut-on penser, qu'on met maintenant dans les mains des enfants, des catéchismes qui ne reflètent plus vraiment la Foi traditionnelle ?

Je regrette de n'avoir pas apporté ici les catéchismes canadiens pour montrer ce que sont ces catéchismes. C'est une aberration, une abomination... Evidemment, la plupart des catéchismes et des livrets de catéchisme ont de longs développements sur la vie sexuelle. Vraiment on croirait qu'il n'y a plus que cela à enseigner aux enfants. Et encore, de quelle manière ! D'une manière qui leur donne une espèce d'obsession.

Sur toutes les pages de ces catéchismes et de ces deux ou trois livrets qui parlent de ces choses, on ne voit qu'en grosses lettres : Sexe, Sexe, Sexe, partout, sur toutes les pages, de quoi obséder... obséder absolument l'enfant. Quand on pense qu'à la fin de ces catéchismes, il y a un imprimatur : Monseigneur Couderc, Evêque de Saint-Hyacinthe, Président de la Commission épiscopale catéchétique. J'avoue que, pour moi, ce sont des mystères, je ne comprends pas.

Comment en est-on arrivé là ? Eh bien ! Je crois qu'il faut voir les choses de loin. Evidemment, on pourrait remonter, bien sûr, au péché originel. On peut remonter aussi au diable, il est là certainement, il n'y a pas de doute. Parce que pour accomplir une action pareille dans l'Eglise, arriver à cette autodestruction dans l'Eglise, dont a parlé le saint Père, il faut que le diable soit là, ce n'est pas possible autrement. Et il y est, soyez sûrs.

Mais je pense qu'il faut remonter à toutes ces erreurs qui ont été condamnées par les Papes depuis deux siècles. On a eu, surtout, le libéralisme, le communisme, le marxisme, le socialisme, le sillonisme, le modernisme et toutes ces choses qui ont été constamment condamnées par les Papes. Nous avons des actes pendant deux siècles, des condamnations de saints Pères. Par exemple, prenez l'encyclique Immonde Dei du pape Léon XIII. Le pape Léon XIII condamne le droit nouveau. Ce qu'il appelle le droit nouveau, est toute une conception nouvelle, conception de la vie, conception du monde, conception de l'Eglise, qui est complètement, totalement différente de la véritable conception de l'Eglise. Elle est basée sur les principes maçonniques qui sont résumés dans ces fameux trois mots : « Liberté, Egalité, Fraternité » qui peuvent être très bons, mais qui peuvent signifier, aussi, des choses très mauvaises. Si la liberté c'est la liberté totale, c'est-à-dire, on laisse tout à la conscience, il n'y a plus de lois, c'est la ruine de toute autorité, et c'est surtout cela qui est attaqué dans ces mots « Liberté, Egalité, Fraternité ». On ruine l'autorité.

Liberté de ma conscience, c'est-à-dire, je fais ce que je veux, je ne connais ni loi, ni autorité personnelle.

Egalité, nous sommes tous égaux, nous ne voulons pas d'autorité.

Fraternité, mais sans Père. Pas de Père — fraternité de la masse : tous les individus s'embrassent les uns les autres, mais pas de Père. Comment peut-on imaginer une fraternité sans paternité, sans père ? Invraisemblable, mais c'est comme cela. C'est ce qu'on a voulu nous enseigner : la ruine de l'autorité; et par le fait même, attenter à l'autorité de Dieu. C'est attaquer directement Dieu, car toute autorité vient de Dieu, et par une participation à l'autorité de Dieu. C'est bien ce que dit saint Paul. Donc on attaque Dieu directement. La meilleure preuve, c'est que les francs-maçons ont offert des sacrifices à la déesse Raison, à l'Homme, l'Homme devenu Dieu. D'ailleurs ils le disent encore aujourd'hui, ces francs-maçons. Il ne faut pas l'oublier. Ne croyons pas que tout cela a disparu.

« Si mettre l'Homme sur l'autel, plutôt que d'y mettre Dieu, est le péché de Lucifer, écrit l'ancien Grand Maître du Grand Orient, M. Mitterrand, tous les humanistes depuis la Renaissance commettent ce péché. » Ce fut l'un des griefs invoqués contre les francs-maçons, quand ils furent pour la première fois excommuniés par le pape Clément XII, en 1738.

Et malheureusement, ce franc-maçon nous dit : « Entre la politique de Pie XII et celle de ses successeurs, il existe une distinction capitale. Le bien commun, avec Pie XII, a un caractère réactionnaire, quasi fasciste et nettement anticommuniste. Avec Jean XXIII et puis avec Paul VI, le bien commun a un aspect progressiste caractérisé. Le rapport des forces a changé dans le monde et l'Eglise l'a apprécié. »

Evidemment tout cela est vu par un franc-maçon, je ne dis pas que j'épouse ce que dit cet homme-là. Mais ces gens-là sont derrière toutes ces transformations, ils n'ont pas été inactifs dans le concile soyez sûrs, et autour du concile, soyez persuadés.

« Il y a quelque chose de changé dans l'Eglise », dit Mitterrand, le Grand Maître du Grand Orient. « Les réponses formulées par le Pape aux questions les plus brûlantes, comme le célibat des prêtres ou la régulation des naissances sont ardemment contestées au sein de l'Eglise elle-même, la parole du Souverain Pontife est mise en cause par certains évêques, par des prêtres, par les fidèles. Pour le franc-maçon, l'homme qui discute le dogme est déjà un franc-maçon sans tablier. » Voilà ce que disent ces gens-là, et ils savent ce qu'ils disent.

Voici un autre livre fait par un franc-maçon : « L'Œcuménisme vu par un franc-

maçon » de M. Marsaudon, du rite écossais. Ce Marsaudon parle de l'œcuménisme, et de l'œcuménisme qui a eu lieu au cours du concile. « Les catholiques, particulièrement les conservateurs, ne devront pas oublier pour autant que tout chemin mène à Dieu. Et se maintenir dans cette courageuse notion de la liberté de pensée, qui, on peut vraiment parler là de révolution, partie de nos loges maçonniques, s'est étendue magnifiquement au-dessus du dogme de saint Pierre. »

Eh oui ! qu'est-ce que vous voulez, il faut le dire, c'est malheureusement exact, on n'a pas voulu définir d'une manière bien claire les choses dans le concile, alors on a employé des termes ambigus, équivoques. Et de ces termes ambigus, équivoques, on a tiré les résultats post-conciliaires. Le Père Schillbeck l'a dit lui-même explicitement, il l'a imprimé dans une revue : « Nous avons mis des termes équivoques dans le concile et nous savons ce que nous en tirerons après. »

Ces gens-là savaient ce qu'ils faisaient, car dans les sous-commissions se trouvaient tous ces fameux théologiens modernes : Schillbeck, Hans Kung, Rahner, Congar, Leclerc, Murphy. Ils se trouvaient tous dans les sous-commissions. Car, les commissions pouvaient nommer des sous-commissions, et donc nommer ces théologiens qui, eux, savaient très bien où ils allaient. Et si nous sommes dans cette situation, ces gens-là sont très coupables. Pétris qu'ils sont des idées modernistes, ils veulent absolument et par tous les moyens faire devenir moderniste l'Eglise. Nous ne devons pas nous laisser prendre à ce jeu, n'est-ce pas, et nous devons avoir l'œil ouvert.

Comment pratique-t-on actuellement la manière de nous faire devenir modernistes, ou de nous faire épouser les idées du libéralisme ? Eh bien ! on le fait dans les recyclages, et j'en suis témoin dans ma Congrégation en particulier.

Dans ces recyclages, la première chose qu'on dit, chose qui est d'ailleurs aussi dans ce fascicule dont je parlais tout à l'heure, « La Foi mot à mot », qui sort du Bureau de l'Archevêché de Paris, la première chose c'est : avoue/ le changement.

Avouez le changement. Encore une fois, comme je vous le disais tout à l'heure, il faut qu'on fasse comprendre à ces séminaristes, à ces prêtres, à tous ceux qui viennent dans ces recyclages : il y a des changements qui sont opérés, donc nous devons changer.

« La deuxième opération plus délicate, consiste à repérer les manières différentes, qu'ont les chrétiens, d'apprécier dans ces divers changements, le fait même du changement. Ce repérage importe beaucoup, parce que les oppositions actuelles concernent bien plus les attitudes spontanées et inconscientes devant le changement, que l'enjeu précis de chaque changement.

Deux attitudes typiques se dessinent, semble-t-il, à condition de ne pas négliger pour autant tous les intermédiaires possibles.

Selon la première, on concède un certain nombre de nouveautés après avoir vérifié qu'elles s'imposent l'une après l'autre. »

« C'est le cas de beaucoup de chrétiens, beaucoup de catholiques qui cèdent de degré en degré. »

« Selon la deuxième, on consent à un renouvellement d'ensemble des formes de la Foi chrétienne à l'orée d'un âge culturel inédit. » — Je répète : « Selon la deuxième, on consent à un renouvellement d'ensemble des formes de la Foi chrétienne à l'orée d'un âge culturel inédit. Quitte à s'assurer sans cesse de la fidélité à la Foi des Apôtres. »

Il est bien tard, et il sera bien temps de s'occuper de la Foi des Apôtres quand on aura démolé complètement la Foi. Il est dit évidemment, que cette opération, cette problématique nouvelle, est celle qu'il faut essayer d'inculquer actuellement

aux catholiques.

Une troisième opération devient nécessaire dans le cas où on accepte le deuxième diagnostic. « Le chrétien ne peut pas ne pas y pressentir un risque redoutable pour la Foi. » Voilà ce qu'ils disent eux-mêmes explicitement. C'est terrible, incroyable ! « Ne va-t-elle pas disparaître purement et simplement en même temps que la problématique qui l'avait apportée jusque-là ? Il demande donc, à bon droit une assurance fondamentale, qui lui permette de dépasser les premières attitudes stériles. Cette assurance préalable comporte pour le moins les éléments suivants. »

– Vous verrez ce qui reste de notre Foi : « L'Esprit Saint est précisément celui qui assiste les croyants dans le mouvement de l'Histoire. » Donc on s'adresse purement à l'Esprit Saint, il n'y a plus de hiérarchie, il n'y a plus de magistère, il n'y a plus rien, les chrétiens sont directement inspirés par l'Esprit Saint.

Or, actuellement, on est en train de mettre cela en pratique par le Pentecôtisme. On fait des réunions comme la nôtre : nous invoquerions le Saint-Esprit, puis tout d'un coup, l'un d'entre vous se mettrait à parler une langue que personne ne comprendrait, l'un parlerait l'arabe, l'autre parlerait l'arménien, l'autre parlerait l'hébreu. Tout cela est diabolique. Ce n'est pas possible autrement. Donc en premier lieu l'Esprit Saint, ensuite le seul invariant de notre Foi est la personne même de Jésus. Jésus, mais qu'entendent-ils par Jésus ?

Et enfin voilà l'assurance qu'ils donnent aux fidèles qui auront peur de perdre la Foi, par cette nouvelle problématique : « Vatican II présente assurément de nombreux indices d'un changement de problématique. »

Nous sommes vraiment dans une entreprise de subversion, il faut dire le mot, une entreprise de subversion.

Il nous faut conclure. Que devons-nous faire ?

Nous avons vu rapidement un exemple de cette subversion dans le prêtre. Or ce qui touche le prêtre atteint l'Eglise et nécessairement les fidèles. Eh bien ! nous n'avons pas le droit de nous laisser embarquer dans cette aventure. Cela passera, comme toutes les hérésies ont passé, comme toutes les erreurs ont passé, comme tout ce qui est arrivé et a secoué l'Eglise est passé. L'Eglise a connu des tempêtes, celle-ci est terrible, parce qu'elle s'attaque justement aux racines de la Foi des fidèles, et malheureusement par l'intermédiaire de ceux qui devraient protéger la Foi des fidèles.

On a voulu réunir en livre les quelques conférences que j'ai faites et quelques articles que j'ai pu faire depuis le concile. J'ai mis en exergue de ce livre [il s'agit du présent volume] : « On nous fait désobéir à toute la tradition par obéissance. » Vous me direz : « Mais ce sont nos prêtres qui nous disent cela. C'est un Evêque qui a dit cela. Voyez, c'est un document qui vient de la Commission de la catéchèse ou d'une autre Commission officielle. Alors que voulez-vous que je fasse ? » Eh bien ! alors, perdez la Foi. Non, non, personne n'a le droit de vous faire perdre la Foi, pas même le Pape, pas même un Ange. On n'a pas le droit de faire perdre la Foi. La Foi en Jésus-Christ, c'est le moyen de nous sauver, c'est la voie de notre salut, nous n'avons pas le droit de perdre la Foi catholique, et donc, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour la garder vivante en nous.

Vous parents chrétiens, dans vos familles, dans vos foyers, protégez la Foi de vos enfants. Lisez donc, relisez le catéchisme du Concile de Trente, qui est le plus beau, le plus parfait, le plus complet de notre Foi. Et garde/ la Foi aussi dans les écoles. Allez dans les écoles, si on leur fait perdre la Foi, allez réclamer, ne laissez pas les éducateurs de vos enfants faire perdre la Foi à vos enfants. Allez trouver

vos prêtres, il y a encore de bons prêtres, et Dieu sait, je suis heureux d'en voir ici un bon nombre. Entourez ces prêtres, encouragez-les, ils souffrent de la situation. Et ils sentent que vous êtes là et que vous leur faites appel, en leur disant : « Protégez la Foi de nos enfants. MM. les Abbés, de grâce, donnez-nous la vérité qui sauve nos âmes. » Ils le feront et ils seront heureux de vous donner ces vérités de la Foi. Réclamez-les de tous ceux qui doivent protéger votre Foi.

Et puis, formez des groupes de prières. Il faut prier, prier, prier. Formez des groupes de prières, récitez le chapelet, soit en famille, soit en groupe dans les paroisses.

Demandez à vos prêtres de vous commenter le chapelet, demandez de vous donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Faites des adorations, adorations nocturnes.

Ayant eu l'occasion de voyager beaucoup ces derniers temps, je puis vous assurer qu'il y a un renouveau parmi les catholiques. Beaucoup de catholiques sentent que quelque chose ne va plus dans l'Eglise, qu'on ne peut plus continuer comme cela, qu'ils risquent de perdre la Foi. Or, ces catholiques se regroupent et récitent des chapelets en commun, demandent au prêtre de passer une nuit d'adoration dans les Eglises. Tout cela est beau. Le Bon Dieu ne restera pas indifférent à cette prière, à ces supplications, c'est cela qu'il faut faire aujourd'hui.

Je ne sais pas si toutes les apparitions dont on parle sont authentiques. Je n'oserais pas le dire. Mais il n'est pas étonnant que la très Sainte Vierge vienne pour nous aider à garder la Foi.

Autant on peut être encouragé à aller dans des lieux où l'on est certain que la Sainte Vierge est apparue, autant il faut être prudent, là où il n'y a pas eu une confirmation réelle. En tout cas, un signe à peu près certain de la vérité d'une apparition, c'est la conversion des âmes; et une conversion non pas factice, non pas un feu de paille, mais une conversion réelle.

Qu'il y ait souvent, autour de ces pèlerinages, des choses qui ne sont pas normales, des gens hystériques, des gens déséquilibrés, ou des gens qui ne recherchent que cela; qui, une fois qu'ils croient qu'une apparition est vraie, n'ont plus que cela en tête et croient que c'est cela qui va les sauver. Que tout le reste dans l'Eglise ne compte plus, les sacrements, la hiérarchie, que plus rien ne compte dans l'Eglise. C'est très dangereux, il ne faut pas nous laisser entraîner dans ce chemin.

Pour ma part, la Providence m'a donné l'occasion de faire un séminaire, par une Fraternité sacerdotale, dont Mgr Charrière a signé le décret d'érection. Cette Fraternité est semblable aux Missions Etrangères. Mais dans ma pensée, il n'y a pas de champ qui soit exclu de l'apostolat de ces futurs prêtres. Là, où les évêques les appelleront, ils iront. Si un jour la Chine s'ouvre, si un jour la Russie s'ouvre, si on les appelle en Amérique du Sud, en Afrique, en Europe, partout où on les demandera, où on voudra de ces prêtres, eh bien ! ils iront en groupe. Ils iront, évidemment avec un contrat avec l'Evêque, puisque c'est une Société. Ce ne sont pas des prêtres qui viennent des diocèses et qui vont retourner dans leur diocèse pour y être incardinés. Non, ce sont des prêtres qui sont donc membres de la Fraternité, membres d'une Société, et qui iront là où le Supérieur Général les enverra, et où ils sont appelés par des Evêques qui les désirent, mais évidemment avec certaines conditions. Je vous assure que je suis vraiment très heureux de ce que le Bon Dieu me donne de faire actuellement, quand je vois la générosité de ces séminaristes. Je vous assure que ce n'est pas perdu. Ne soyez pas découragés, ne soyez pas pessimistes. Il y a encore une très bonne jeunesse. Ces quatre-vingts

séminaristes sont vraiment très bons, très généreux.

Ce ne sont pas des enfants, la plupart d'entre eux ont des grades universitaires. Il y a deux médecins qui ont fini leurs études de médecine, trois ou quatre ingénieurs dont un sorti de Centrale; un autre est maître en biologie, qui a fait sept ans de biologie; il y a encore plusieurs licenciés en mathématiques, en droit, en lettres. Donc, ce n'est pas de la petite jeunesse, qui vient se réfugier chez moi, chercher je ne sais quoi; ce sont vraiment des jeunes gens qui ont réfléchi et qui viennent et qui ont l'intention d'être de véritables prêtres. Les deux tiers sont Français, puis le groupe le plus nombreux vient des Etats-Unis, et ensuite : un Canadien, trois Anglais, deux Allemands, quatre Suisses, un Italien, un Espagnol, deux Australiens. C'est vous dire que c'est bien international. Ils s'entendent parfaitement.

Désormais, j'ai un petit groupe de prêtres américains aux Etats-Unis, qui commencent, eux aussi, à regrouper des jeunes séminaristes et à les préparer pour le séminaire d'Ecône. Plus tard, quand Dieu le permettra, nous aurons un autre séminaire aux Etats-Unis. J'ai également une procure à Londres, une à Paris, deux maisons en Suisse : la maison de Fribourg, puis la maison d'Ecône qui est le Grand séminaire, où il y a douze professeurs venant un peu de tous les horizons, dont deux professeurs dominicains venant de l'Université de Fribourg. J'ai un corps professoral qui est, je crois, aussi bon que je pouvais le désirer. J'ai une maison, maintenant, près de Rome, à Albano, pour y mettre mes jeunes prêtres.

Dès que j'aurai des jeunes prêtres, ils iront faire un an à Rome, pour s'attacher à Rome. Je veux qu'ils soient des Romains, Catholiques Romains, attachés au Souverain Pontife, attachés au magistère de l'Eglise, attachés à l'Eglise Catholique; qu'ils comprennent, qu'ils vivent de tous les souvenirs de Rome. Voilà en résumé ce que je fais actuellement, et je dois dire que je le fais avec une grande satisfaction.

Un évêque parle

Textes rendus publics en 1975

CHAPITRE I - Déclaration²

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le Concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamné maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles.

« *S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème* » (Gai. I, 8).

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Eglise.

On ne peut modifier profondément la « *lex orandi* » sans modifier la « *lex credendi* ». A la messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte

² Mgr Lefebvre a fait cette déclaration le 21 novembre 1974 aux membres de la Fraternité sacerdotale saint Pie X. Elle s'adressait plus spécialement aux professeurs et aux élèves du Séminaire international d'Ecône. Elle fut rendue publique, par la volonté de Mgr Lefebvre, en janvier 1975 (Itinéraires, n° 189); c'est pourquoi elle est classée à cette date.

Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du Concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Eglise Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les « *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto* ». Amen.

Ecône, le 21 novembre 1974.

Annexe Lettre de Mgr Lefebvre à M. l'abbé de Nantes.

Cher Monsieur l'Abbé,

Vous reconnaîtrez, je pense, que ce n'est pas moi qui ai souhaité que nous échangeons des lettres qui deviennent publiques. Je vous l'ai déjà écrit. Les débats de ce genre ne font qu'affaiblir les forces spirituelles dont nous avons besoin pour combattre l'erreur et l'hérésie.

L'indélicatesse de votre procédé est telle que je serais demeuré silencieux si vous n'aviez pas dans vos deux dernières publications écrit des articles très insidieux et pouvant me causer préjudice.

Le premier avait trait à la rupture, estimée par vous souhaitable, d'un Evêque avec Rome. Sans doute aucune allusion explicite n'était faite. Cependant dans les lignes qui suivaient vous citiez mon nom à l'occasion du pèlerinage du Credo. Les lecteurs peu avertis ont immédiatement fait le rapprochement entre celui que vous nommiez et les lignes qui précédaient. Ce procédé est odieux. Sachez que si un Evêque rompt avec Rome ce ne sera pas moi. Ma « Déclaration » le dit assez explicitement et fortement.

Et c'est à son propos que je dois vous dire aussi mon entier désaccord avec les commentaires que vous y avez joints dans votre dernier numéro, qui expriment ce que vous souhaitez, ce que vous voudriez y voir, mais non ce qui est.

Nous pensons que lorsque l'Apôtre Paul a adressé des reproches à Pierre il a gardé et même manifesté envers le chef de l'Eglise l'affection et le respect qui lui sont dus. Saint Paul était, en même temps, « avec » Pierre Chef de l'Eglise qui au Concile de Jérusalem avait donné des prescriptions claires, et « contre » Pierre qui dans la pratique agissait à l'opposé de ses propres instructions. Ne sommes-nous pas tentés d'éprouver ces sentiments aujourd'hui, en maintes occasions ? Mais cela ne nous autorise pas à mépriser le successeur de Pierre, et doit nous inciter à prier pour lui avec une ferveur toujours plus grande.

Avec le Pape Paul VI nous dénonçons le néo-modernisme, l'auto-démolition de l'Eglise, la fumée de Satan dans l'Eglise et en conséquence nous refusons de coopérer à la destruction de l'Eglise par la propagation du modernisme et du protestantisme en entrant dans les réformes qui en sont inspirées même si elles nous viennent de Rome.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire récemment à Rome à propos du Concile Vatican II : le Libéralisme a été condamné pendant un siècle et demi par l'Eglise. Il est entré dans l'Eglise à la faveur du Concile. L'Eglise se meurt des conséquences

pratiques de ce libéralisme. Nous devons donc tout faire pour aider l'Eglise et ceux qui la gouvernent à se dégager de cette emprise satanique.

Voilà le sens de ma « Déclaration ».

Quant à vos illogismes et au fait que vous ne m'avez pas rencontré à Ecône, je n'en parlerai pas, ce sont des vétilles à côté du problème capital que je viens d'évoquer. Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, mes sentiments respectueux et cordialement dévoués in Christo et Maria.

Le 19 mars 1975 en la fête de saint Joseph.

CHAPITRE II

De la messe évangélique de Luther au nouvel Ordo Missae³

Mesdames, Messieurs,

Je parlerai ce soir de la messe évangélique de Luther et des ressemblances surprenantes du nouveau rite de la messe avec les innovations rituelles de Luther.

Pourquoi ces considérations? Parce que l'idée d'œcuménisme qui a présidé à la Réforme liturgique, aux dires du Président de la commission lui-même nous y invite, parce que s'il était prouvé que cette filiation du nouveau rite existe réellement, le problème théologique, c'est-à-dire le problème de la foi ne peut pas ne pas être posé selon l'adage bien connu « *Lex orandi, lex credendi* ».

Or les documents historiques de la Réforme liturgique de Luther sont très instructifs pour éclairer la Réforme actuelle.

Pour bien comprendre quels furent les objectifs de Luther dans ces Réformes liturgiques, nous devons rappeler brièvement la doctrine de l'Église concernant le sacerdoce et le Saint-Sacrifice de la messe.

Le Concile de Trente dans sa XXIIe Session nous enseigne que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne voulant pas mettre fin à son sacerdoce, à sa mort, institua à la dernière Cène un sacrifice visible destiné à appliquer la vertu salutaire de sa Rédemption aux péchés que nous commettons chaque jour. A cette fin il établit ses apôtres prêtres du nouveau testament, eux et leurs successeurs, instituant le sacrement de l'Ordre qui marque d'un caractère sacré et indélébile ces prêtres de la Nouvelle Alliance.

Ce sacrifice visible s'accomplit sur nos autels par une action sacrificale par laquelle Notre-Seigneur réellement présent sous les espèces du pain et du vin s'offre comme victime à son Père. Et c'est par la manducation de cette victime que nous communions à la chair et au sang de Notre-Seigneur nous offrant nous aussi en union avec Lui.

Ainsi donc l'Eglise nous enseigne que :

Le sacerdoce des prêtres est essentiellement différent de celui des fidèles, qui n'ont pas de sacerdoce, mais font partie d'une Eglise qui requiert absolument un sacerdoce. A ce sacerdoce convient profondément le célibat et une distinction externe d'avec les fidèles, soit l'habit sacerdotal.

L'acte essentiel du culte accompli par ce sacerdoce est le Saint-Sacrifice de la messe, différent du sacrifice de la Croix uniquement par le fait que celui-ci est sanglant et l'autre non sanglant. Il s'accomplit par un acte sacrificiel réalisé par les

³ Conférence donnée à Florence le 15 février 1975.

paroles de la Consécration et non par un simple récit, mémorial de la Passion ou de la Cène.

C'est par cet acte sublime et mystérieux que s'appliquent les bienfaits de la Rédemption à chacune de nos âmes et aux âmes du Purgatoire. Et cela est exprimé admirablement dans l'offertoire.

La présence réelle de la victime est donc nécessaire et elle s'opère par le changement de la substance du pain et du vin à la substance du corps et du sang de Notre-Seigneur. On doit donc adorer l'Eucharistie et avoir pour elle un immense respect : d'où la tradition de réserver aux prêtres le soin de l'Eucharistie.

La messe du prêtre seul à laquelle seul il communie est donc un acte public, sacrifice de la même valeur que tout sacrifice de la messe et souverainement utile au prêtre et à toutes les âmes. La messe privée est ainsi très recommandée et souhaitée par l'Eglise.

Ce sont ces principes qui sont à l'origine des prières, des chants, des rites qui ont fait de la messe latine un véritable joyau dont la pierre précieuse est le Canon. On ne peut lire sans émotion ce qu'en dit le Concile de Trente : « *Comme il convient de traiter saintement les choses saintes et que ce Sacrifice est la plus sainte de toutes, pour qu'il fut offert et reçu dignement et respectueusement, l'Eglise catholique a institué depuis nombre de siècles, le saint Canon, si pur de toute erreur qu'il n'est rien en lui qui ne respire une sainteté et une piété extérieure et qui n'élève vers Dieu les esprits de ceux qui offrent. Il est en effet composé des paroles mêmes du Seigneur, des traditions des Apôtres et de pieuses instructions des Saints Pontifes* » (Session XXII, chap. 4).

Voyons maintenant comment Luther a accompli sa Réforme, c'est-à-dire sa messe évangélique comme il l'appelle lui-même et dans quel esprit. Nous ferons pour cela appel à un ouvrage de Léon Cristiani datant de 1910 et donc non suspect d'être influencé par les réformes actuelles. Cet ouvrage est intitulé « *Du Luthéranisme au Protestantisme* ». Il nous intéresse par les citations qu'il nous rapporte de Luther ou de ses disciples au sujet de la Réforme liturgique.

Cette étude est très instructive, car Luther n'hésite pas à manifester l'esprit libéral qui l'anime. « Avant tout, écrit-il, je supplie amicalement... tous ceux qui voudront examiner ou suivre la présente ordonnance du service divin, de n'y pas voir une loi contraignante et de ne captiver aucune conscience par là. Que chacun l'adopte quand, où et comme il lui plaira. Ainsi le veut la liberté chrétienne » (p. 314).

« Le culte s'adressait à Dieu comme un hommage, il s'adressera désormais à l'homme pour le consoler et l'éclairer. Le sacrifice occupait la première place, le sermon va le supplanter » (p. 312).

— Que pense Luther du sacerdoce ? — Dans son ouvrage sur la messe privée, il cherche à démontrer que le sacerdoce catholique est une invention du diable. Pour cela il invoque ce principe désormais fondamental : « *Ce qui n'est pas dans l'Ecriture est une addition de Satan* ». Or l'Ecriture ne connaît pas le sacerdoce visible. Elle ne connaît qu'un prêtre, qu'un Pontife, un seul, le Christ. Avec le Christ nous sommes tous prêtres. Le sacerdoce est à la fois unique et universel. Quelle folie de vouloir l'accaparer pour quelques-uns... Toute distinction hiérarchique entre les chrétiens est digne de l'Antéchrist. Malheur donc aux prétendus prêtres » (p. 269).

En 1520, il écrit son « *Manifeste à la Noblesse chrétienne d'Allemagne* » dans lequel il s'attaque aux « Romanistes » et demande un Concile libre.

« *La première muraille élevée par les Romanistes* » est la distinction des clercs et des laïcs. « *On a découvert, dit-il, que le pape, les évêques, les prêtres, les*

moines, composent l'état ecclésiastique, tandis que les princes, les seigneurs, les artisans, les paysans, forment l'état séculier. C'est une pure invention et un mensonge. Tous les chrétiens sont en vérité de l'état ecclésiastique, il n'y a entre eux aucune différence que celle de la fonction... Si le pape ou un évêque donne l'onction, fait des tonsures, ordonne, consacre, s'habille autrement que les laïcs, il peut faire des trompeurs ou des idoles ointes, mais il ne peut faire un chrétien, ni un ecclésiastique... tout ce qui sort du baptême peut se vanter d'être consacré prêtre, évêque et pape, bien qu'il ne convienne pas à tous d'exercer cette fonction » (p. 148-149).

De cette doctrine Luther tire les conséquences contre l'habit ecclésiastique et contre le célibat. Lui-même et ses disciples donnent l'exemple, ils abandonnent le célibat et se marient.

Que de faits découlant des Réformes de Vatican II ressemblent aux conclusions de Luther : l'abandon de l'habit religieux et ecclésiastique, les nombreux mariages agréés par le Saint-Siège, soit l'absence de tout caractère distinctif entre le prêtre et le laïc. Cet égalitarisme se manifestera dans l'attribution de fonctions liturgiques jusqu'ici réservées aux prêtres.

La suppression des Ordres mineurs et du sous-diaconat, le diaconat marié contribuent à la conception purement administrative du prêtre et à la négation du caractère sacerdotal; l'ordination est orientée vers le service de la communauté et non plus vers le sacrifice, qui seul justifie la conception catholique du sacerdoce.

Les prêtres ouvriers, syndicalistes, ou cherchant un emploi rémunéré par l'État, contribuent aussi à faire disparaître toute distinction. Ils vont plus loin que Luther.

La deuxième erreur doctrinale grave de Luther sera la suite de la première et fondée sur son principe premier : c'est la foi ou la confiance qui sauve et non les œuvres et c'est la négation de l'acte sacrificiel qu'est essentiellement la messe catholique.

Pour Luther, la messe peut être un sacrifice de louange, c'est-à-dire un acte de louange, d'action de grâces, mais certainement pas un sacrifice expiatoire renouvelant et appliquant le sacrifice de la Croix.

Parlant des perversions du culte dans les couvents il disait : « L'élément principal de leur culte, la messe, dépasse toute impiété et toute abomination, ils en font un sacrifice et une bonne œuvre. N'y eut-il pas d'autre motif de quitter le froc, de sortir du couvent, de rompre les vœux, celui-là suffirait amplement » (p. 258).

La messe est une « synaxe », une communion. L'Eucharistie a été soumise à une triple et lamentable captivité : on a retranché aux laïcs l'usage du Calice, on a imposé comme un dogme l'opinion inventée par les thomistes de la transsubstantiation, on a fait de la messe un sacrifice.

Luther touche ici à un point capital. Il n'hésite pas cependant. « *C'est donc une erreur évidente et impie, écrit-il, d'offrir ou d'appliquer la messe pour des péchés, des satisfactions, pour les défunts... La messe est offerte par Dieu à l'homme et non par l'homme à Dieu...* »

Quant à l'Eucharistie comme elle doit avant tout exciter la foi, elle devrait être célébrée en langue vulgaire, afin que tous puissent bien comprendre la grandeur de la promesse qui leur est rappelée (p. 176).

Luther tirera les conséquences de cette hérésie en supprimant l'offertoire qui exprime clairement le but propitiatoire et expiatoire du sacrifice. Il supprimera la plus grande partie du Canon, gardera les textes essentiels mais comme récit de la Cène. Afin d'être plus près de ce qui s'est accompli à la Cène, il ajoutera dans la formule de consécration du pain « *quod pro vobis tradetur* » il supprimera les mots

« *mysterium fidei* » et les paroles « *pro multis* ». Il considérera comme paroles essentielles du récit celles qui précèdent la consécration du pain et du vin et les phrases qui suivent.

Il estime que la messe est en premier lieu la liturgie de la Parole, en second lieu une communion.

On ne peut qu'être stupéfait de constater que la nouvelle Réforme a appliqué les mêmes modifications et qu'en vérité les textes modernes mis entre les mains des fidèles ne parlent plus de sacrifice mais de la « liturgie de la Parole », du récit de la Cène et du partage du pain ou de l'Eucharistie.

L'article VII de l'instruction qui introduit le nouveau rite était significatif d'une mentalité déjà protestante. La correction intervenue ensuite n'est nullement satisfaisante.

La suppression de la pierre d'autel, l'introduction de la table revêtue d'une seule nappe, le prêtre tourné vers le peuple, l'hostie demeurant toujours sur la patène et non sur le corporal, l'autorisation du pain ordinaire, de vases faits de diverses matières même les moins nobles, et bien d'autres détails contribuent à inculquer aux assistants les notions protestantes opposées essentiellement et gravement à la doctrine catholique.

Rien n'est plus nécessaire à la survie de l'Eglise catholique que le Saint Sacrifice de la messe; le mettre dans l'ombre équivaut à ébranler les fondements de l'Eglise. Toute la vie chrétienne, religieuse, sacerdotale est fondée sur la Croix, sur le Saint Sacrifice de la Croix renouvelé sur l'autel.

Luther en conclut à la négation de la transsubstantiation et de la présence réelle, telle qu'elle est enseignée par l'Eglise catholique. Pour lui le pain demeure. En conséquence comme le dit son disciple Mélanchton, qui s'élève avec force contre l'adoration du Saint-Sacrement, « *Le Christ a institué l'Eucharistie comme un souvenir de sa Passion. C'est une idolâtrie que de l'adorer* » (p. 262).

D'où la communion dans la main et sous les deux espèces, en effet niant la présence du corps et du sang de Notre-Seigneur sous chacune des deux espèces, il est normal que l'Eucharistie soit considérée comme incomplète sous une seule espèce.

On peut mesurer là encore l'étrange similitude de la Réforme actuelle avec celle de Luther : toutes les nouvelles autorisations concernant l'usage de l'Eucharistie vont dans le sens d'un moindre respect, de l'oubli, de l'adoration : communion dans la main et distribution par des laïcs, même par des femmes, la réduction des genuflexions qui ont amené leur disparition de la part de nombreux prêtres, l'usage du pain ordinaire, de vases ordinaires, toutes ces réformes contribuent à la négation de la présence réelle telle qu'elle est enseignée dans l'Eglise catholique.

On ne peut s'empêcher de conclure que les principes étant intimement liés à la pratique selon l'adage « *lex orandi, lex credendi* », le fait d'imiter dans la liturgie de la messe la Réforme de Luther conduit infailliblement à adopter peu à peu les idées mêmes de Luther. L'expérience des six dernières années, depuis la publication du nouvel Ordo, le prouve amplement. Les conséquences de cette manière d'agir soit disant œcuménique sont catastrophiques, dans le domaine de la foi d'abord, et surtout dans la corruption du sacerdoce et la raréfaction des vocations, dans l'unité des catholiques divisés dans tous les milieux sur cette question qui les touche de si près, dans les relations avec les protestants et les orthodoxes.

La conception des protestants sur ce sujet vital et essentiel de l'Eglise Sacerdoce-Sacrifice-Eucharistie est totalement opposée à celle de l'Eglise catholique. Ce n'est

pas pour rien qu'il y a eu le Concile de Trente et tous les documents du Magistère s'y rapportant depuis quatre siècles.

Il est psychologiquement, pastoralement, théologiquement impossible pour les catholiques d'abandonner une liturgie qui est vraiment l'expression et le soutien de leur foi pour adopter de nouveaux rites qui ont été conçus par des hérétiques sans mettre leur foi dans le plus grand péril. On ne peut imiter les protestants indéfiniment sans le devenir.

Que de fidèles, que de jeunes prêtres, que d'évêques ont perdu la foi depuis l'adoption de ces réformes. On ne peut contrecarrer la nature et la foi sans qu'elles se vengent.

Il vous sera profitable de relire le récit des premières messes évangéliques et ses conséquences pour vous convaincre de cette étrange parenté entre les deux Réformes.

« Dans la nuit du 24 au 25 décembre 1521, la foule envahit l'Eglise paroissiale... La « messe évangélique » allait commencer, Karlstadt monte en chaire, il prêche sur l'Eucharistie, il présente la communion sous les deux espèces comme obligatoire, la confession préalable comme inutile. La foi seule suffit. Karlstadt se présente à l'autel en habit séculier, récite le Confiteor, commence la messe comme à l'ordinaire jusqu'à l'évangile. L'offertoire, l'élévation, bref, tout ce qui rappelle l'idée de sacrifice est supprimé. Après la consécration vient la communion. Parmi les assistants beaucoup ne se sont point confessés, beaucoup ont bu et mangé et même pris de l'eau-de-vie. Ils s'approchent comme les autres. Karlstadt distribue les hosties et présente le calice. Les communiants prennent le pain consacré à la main et boivent à leur guise. L'une des hosties s'échappe et tombe sur le vêtement d'un assistant, un prêtre la relève. Une autre tombe à terre, Karlstadt dit aux laïcs de la ramasser et comme ils s'y refusent par un geste de respect ou de superstition, il se contente de dire « *qu'elle reste où elle est pourvu qu'on ne marche pas dessus.* »

Le même jour un prêtre des environs donnait la communion sous les deux espèces à une cinquantaine de personnes dont cinq seulement s'étaient confessées. Le reste avait reçu l'absolution en masse et comme pénitence on leur avait simplement recommandé de ne pas retomber dans le péché.

Le lendemain Karlstadt célébrait ses fiançailles avec Anna de Mochau. Plusieurs prêtres imitèrent cet exemple et se marièrent.

Pendant ce temps, Zwilling, échappé de son couvent, prêchait à Eilenbourg. Il avait quitté l'habit monastique, portait la barbe. Vêtu en laïc il tonnait contre la messe privée. Au Nouvel an il distribue la communion sous les deux espèces. Les hosties étaient distribuées de la main à la main. Plusieurs en mirent dans leurs poches et les emportèrent. Une femme en consommant l'hostie en fit tomber quelques fragments par terre. Personne n'y prit garde. Les fidèles prenaient eux-mêmes le calice et buvaient de bonnes rasades.

Le 29 février 1522, il se mariait avec Catherine Falki. Il y eut alors une véritable contagion de mariages de prêtres et de moines. Les monastères commençaient à se vider. Les moines restés au couvent rasèrent les autels à l'exception d'un seul, brûlèrent les images des saints, même l'huile des infirmes.

La plus grande anarchie régnait parmi les prêtres. Chacun disait maintenant la messe à sa guise. Le conseil débordé résolut de fixer une liturgie nouvelle destinée à rétablir l'ordre en consacrant les réformes.

On y réglait la façon de dire la messe. L'introït, le Gloria, l'épître, l'évangile, le Sanctus étaient conservés, suivait une prédication. L'offertoire et le canon étaient

supprimés. Le prêtre réciterait simplement l'institution de la Cène, dirait à haute voix et en allemand les Paroles de la Consécration, et donnerait la communion sous les deux espèces. Le chant de l'*Agnus Dei* de la communion et du *Benedicamus Domino* terminait le service (pp. 281, 2, 3, 4, 5).

Luther s'inquiète de créer de nouveaux cantiques. Il cherche des poètes et il en trouve non sans peine. Les fêtes des saints disparaissent. Luther ménage les transitions. Il conserve le plus possible de cérémonies anciennes. Il se borne à en changer le sens. La messe garde en grande partie son appareil extérieur. Le peuple retrouve dans les églises le même décor, les mêmes rites, avec des retouches faites pour lui plaire, car désormais on s'adresse à lui beaucoup plus qu'auparavant. Il a davantage conscience de compter pour quelque chose dans le culte. Il y prend une part plus active par le chant et la prière à haute voix. Peu à peu le latin fait place définitivement à l'allemand.

La consécration sera chantée en allemand. Elle est conçue en ces termes : « *Notre-Seigneur dans la nuit qu'il fut trahi prit du pain, rendit grâces, le rompit et le présenta à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps qui est donné pour vous. Faites ceci toutes les fois que vous le ferez, en mémoire de moi. De la même manière il prit aussi le calice après le souper et dit : Prenez et buvez-en tous ceci est le calice, un nouveau testament, dans mon sang qui est versé pour vous et pour la rémission des péchés. Faites ceci, toutes les fois que vous boirez ce calice, en mémoire de moi* » (p. 317).

Ainsi se trouvent ajoutées les paroles « *quod pro vobis tradetur - qui est donné pour vous* » et supprimées « *Mysterium fidei* » et « *pro multis* » dans la consécration du vin.

Ces récits concernant la messe évangélique n'expriment-ils pas les sentiments que nous avons de la liturgie réformée depuis le Concile ?

Tous ces changements dans le nouveau rite sont vraiment périlleux, parce que peu à peu, surtout pour les jeunes prêtres, qui n'ont plus l'idée du Sacrifice, de la présence réelle, de la transsubstantiation et pour lesquels tout cela ne signifie plus rien, ces jeunes prêtres perdent l'intention de faire ce que fait l'Eglise et ne disent plus de messes valides.

Certes, les prêtres âgés, quand ils célèbrent selon le nouveau rite, ont encore la foi de toujours. Ils ont dit la messe avec l'ancien rite durant tant d'années, ils en gardent les mêmes intentions, on peut croire que leur messe est valide. Mais, dans la mesure où ces intentions s'en vont, disparaissent, dans cette mesure, les messes ne seront plus valides.

Ils ont voulu se rapprocher des protestants, mais ce sont les catholiques qui sont devenus protestants, et non les protestants qui sont devenus catholiques. Cela est évident.

Lorsque cinq cardinaux et quinze évêques sont allés au « Concile des jeunes » à Taizé, comment ces jeunes peuvent-ils savoir ce qu'est le catholicisme, ce qu'est le protestantisme ? Certains ont pris la Communion chez les protestants, d'autres chez les catholiques.

Quand le cardinal Willbrands est allé à Genève, au Conseil œcuménique des Eglises, il a déclaré : « Nous devons réhabiliter Luther ». Il l'a dit comme envoyé du Saint-Siège !

Voyez la Confession. Qu'est devenu le Sacrement de la Pénitence avec cette absolution collective ? Est-ce une manière pastorale que de dire aux fidèles : « Nous vous avons donné l'absolution collective, vous pouvez communier, et quand vous aurez l'occasion, si vous avez des péchés graves, vous irez vous confesser au cours

des six mois prochains ou d'une année... » Qui peut dire que cette manière de faire est pastorale? Quelle idée peut-on se faire du péché grave ?

Le sacrement de Confirmation est aussi dans une situation identique. Maintenant une formule courante est la suivante : « *Je te signe de la Croix et reçois l'Esprit Saint* ». Ils doivent préciser qu'elle est la grâce spéciale du Sacrement par lequel se donne l'Esprit Saint. Si on ne dit pas cette parole : « *Ego te confirmo in nomine Patris...* » il n'y a pas le Sacrement ! Je l'ai dit aussi aux cardinaux, parce qu'ils m'ont déclaré : « *Vous donnez la Confirmation où vous n'avez pas le droit de le faire !* » — « Je le fais parce que les fidèles ont peur que les enfants n'aient pas la grâce de la Confirmation, parce qu'ils ont un doute sur la validité du Sacrement qui est donné maintenant dans les églises. Alors pour avoir au moins cette sécurité d'avoir vraiment la grâce, on me demande de donner la Confirmation. Je le fais parce qu'il me semble que je ne puis refuser à ceux qui me demandent la Confirmation valide, même si ce n'est pas licite. Parce que nous sommes en un temps dans lequel le droit divin naturel et surnaturel passe avant le droit positif ecclésiastique lorsque celui-ci s'y oppose au lieu d'en être le canal.

Nous sommes dans une crise extraordinaire. Nous ne pouvons suivre ces réformes. Où sont les bons fruits de ces réformes ? Je me le demande vraiment ! La réforme liturgique, la réforme des séminaires, la réforme des congrégations religieuses. Tous ces chapitres généraux ! Où ont-ils mis ces pauvres congrégations maintenant? Tout s'en va... ! Il n'y a plus de novices, il n'y a plus de vocations... !

Le Cardinal-Archevêque de Cincinnati l'a reconnu également au Synode des Evêques à Rome : « *Dans nos pays — il représentait tous les pays anglophones — il n'y a plus de vocations parce qu'ils ne savent plus ce qu'est le prêtre* ». Nous devons donc demeurer dans la Tradition. Seule la Tradition nous donne vraiment la grâce, nous donne vraiment la continuité dans l'Eglise. Si nous abandonnons la Tradition, nous contribuons à la démolition de l'Eglise.

Je l'ai dit aussi à ces cardinaux : « *Ne voyez-vous pas dans le Concile que le schéma sur la liberté religieuse est un schéma contradictoire? Il est dit dans la première partie du schéma : « Rien n'est changé dans la Tradition » et à l'intérieur de ce schéma, tout est contraire à la Tradition. C'est contraire à ce qu'ont dit Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.* »

Alors il faut choisir ! Ou nous sommes d'accord avec la liberté religieuse du Concile et donc, nous sommes contraires à ce qu'ont dit ces Papes, ou bien nous sommes d'accord avec ces Papes et alors nous ne sommes plus d'accord avec ce qui est dit dans le schéma sur la liberté religieuse. C'est impossible d'être d'accord avec les deux. Et j'ai ajouté : « *Je prends la Tradition, je suis pour la Tradition et non pour ces nouveautés qui sont le libéralisme. Rien d'autre que le libéralisme qui fut condamné par tous les Pontifes durant un siècle et demi. Ce libéralisme est entré dans l'Eglise à travers le Concile : la liberté, l'égalité et la fraternité* ».

La liberté : la liberté religieuse; la fraternité : l'œcuménisme; l'égalité : la collégialité. Et cela ce sont les trois principes du libéralisme, qui est venu des philosophes du XVIIe siècle, et a abouti à la Révolution française.

Ce sont ces idées qui sont entrées dans le Concile par des paroles équivoques. Et maintenant, nous allons à la ruine, la ruine de l'Eglise, parce que ces idées sont absolument contre la nature et contre la foi. Il n'y a pas d'égalité entre nous, il n'y a pas de véritable égalité. Le Pape Léon XIII l'a si bien dit, clairement, dans son encyclique sur la liberté.

Puis la fraternité ! S'il n'y a pas un père, où irions-nous trouver la fraternité? S'il n'y a pas de Père, il n'y a pas Dieu, comment sommes-nous frères ? Comment peut-on

être frères sans père commun ? Impossible ! Doit-on embrasser tous les ennemis de l'Eglise : les communistes, les bouddhistes et tous ceux qui sont contre l'Eglise? Les maçons ?

Et ce décret qui date d'une semaine qui dit que maintenant il n'y a plus d'excommunication pour un catholique qui entre dans la franc-maçonnerie. Elle qui a détruit le Portugal ? Qui était au Chili avec Allende ? Et maintenant au Sud-Vietnam : Il faut détruire les Etats catholiques. L'Autriche durant la Première Guerre mondiale, la Hongrie, la Pologne... Les francs-maçons veulent la destruction des pays catholiques ! Qu'en sera-t-il dans un an de l'Espagne, de l'Italie, etc... ? Pourquoi l'Eglise ouvre-t-elle les bras à tous ces gens qui sont les ennemis de l'Eglise ?

Ah ! Combien nous devons prier, prier; nous assistons à un assaut du démon contre l'Eglise comme on n'en a jamais vu. Nous devons prier Notre-Dame, la Bienheureuse Vierge Marie, de venir à notre aide, parce que vraiment nous ne savons pas ce que sera demain. Il est impossible que Dieu accepte tous ces blasphèmes, sacrilèges, qui sont faits à Sa gloire, à Sa majesté ! Songeons aux lois sur l'avortement, que nous voyons dans tant de pays, au divorce en Italie, toute cette ruine de la loi morale, ruine de la vérité. Il est difficile de croire que tout cela peut se faire sans qu'un jour Dieu parle ! et punisse le monde de terribles châtements.

C'est pourquoi, nous devons demander à Dieu la miséricorde pour nous et pour nos frères; mais nous devons lutter, combattre. Combattre pour maintenir la Tradition et ne pas avoir peur. Maintenir, par-dessus tout, le rite de notre sainte messe, parce qu'elle est le fondement de l'Eglise et de la civilisation chrétienne. S'il n'y avait plus une vraie messe dans l'Eglise, l'Eglise disparaîtrait.

Nous devons donc conserver ce rite, ce Sacrifice. Toutes nos églises ont été construites pour cette messe, non pour une autre messe; pour le Sacrifice de la messe, non pour une Cène, pour un Repas, pour un Mémorial, pour une Communion, non ! pour le Sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui continue sur nos autels ! C'est pour cela que nos pères ont construit ces belles Eglises, non pour une Cène, non pour un mémorial, non !

Je compte sur vos prières pour mes séminaristes, pour faire de mes séminaristes de vrais prêtres, qui ont la foi et qui pourront ainsi donner les vrais sacrements et le vrai Saint-Sacrifice de la messe. Merci.

CHAPITRE III

Relation sur la manière dont la « Commission des trois Cardinaux » a procédé pour aboutir à la décision de supprimer la Fraternité sacerdotale saint Pie X et son Séminaire.

Il convient de rappeler qu'avant cette procédure et depuis la fondation de la Fraternité et de son Séminaire, et surtout son succès auprès des jeunes et sa réputation mondiale, des campagnes de presse étaient déclenchées, contenant des calomnies odieuses comme celle de « Séminaire sauvage » retenue par l'Episcopat Français suivi de l'Episcopat Suisse, alors que l'Evêque de Fribourg savait parfaitement qu'il n'en était rien.

Il était évident que des démarches étaient faites alors auprès de Rome pour notre suppression. Or, le 9 novembre, une lettre de la Nonciature de Berne nous annonçait qu'une Commission désignée par le Pape et composée des trois Cardinaux, Préfets des Congrégations intéressées, Religieux, Education catholique, Clergé,

nous envoyait des Visiteurs Apostoliques : S. Exc. Mgr Descamps et Mgr Onclin. Le lundi 11 novembre à 9 heures du matin les deux Visiteurs se présentèrent. Durant trois jours ils interrogèrent dix professeurs, vingt élèves sur les 104 et moi-même. Ils sont partis le 13 novembre à 18 heures sans qu'aucun protocole de Visite n'ait été signé. Nous n'avons jamais eu la moindre connaissance de la Relation qu'ils ont faite.

Persuadé que cette Visite était le premier pas accompli en vue de notre suppression, désirée depuis longtemps par tous les progressistes et constatant que les Visiteurs

venaient avec le désir de nous aligner sur les changements opérés dans l'Eglise depuis le Concile, je décidais de préciser ma pensée devant le Séminaire.

Je ne pouvais adhérer à cette Rome que représentaient des Visiteurs Apostoliques qui se permettaient de trouver normale et fatale l'ordination de gens mariés, qui n'admettent pas une Vérité immuable, qui émettent des doutes sur la manière traditionnelle de concevoir la Résurrection de Notre-Seigneur.

C'est là l'origine de ma Déclaration, il est vrai, rédigée dans un sentiment d'indignation, sans doute excessive.

Deux mois et demi ont passé sans aucune nouvelle. Le 30 janvier 1975, j'étais invité par lettre signée par les membres de la Commission à venir à Rome « m'entretenir » avec eux « des points qui laissent quelque perplexité ».

Répondant à cette invitation, je me suis rendu le 13 février 1975 à la Congrégation de l'Education Catholique. Leurs Eminences les Cardinaux Garrone, Wright et Tabera accompagnés d'un secrétaire m'ont invité à prendre place avec eux autour d'une table de Conférence. S. Em. le Cardinal Garrone m'a demandé si je ne voyais pas d'inconvénient à ce que la conversation soit enregistrée et le secrétaire a installé le magnétophone.

Après m'avoir dit la bonne impression recueillie par les Visiteurs Apostoliques, il n'a plus été question, ni le 13 février, ni le 3 mars, de la Fraternité et du Séminaire. Il n'a été question que de ma Déclaration du 21 novembre 1974 faite à la suite de la Visite Apostolique.

Avec véhémence, le Cardinal Garrone m'a reproché cette Déclaration, allant jusqu'à me traiter de « fou », me disant que « je me faisais Athanase » et cela pendant 25 minutes. Le Cardinal Tabera renchérit, me disant que « ce que vous faites est pire que ce que font tous les progressistes », que « j'avais rompu la communion avec l'Eglise », etc.

Me trouvais-je devant des interlocuteurs ? ou plutôt des juges ? Quelle était la compétence de cette Commission ? On m'affirmait seulement qu'elle était mandatée par le Saint-Père et que c'est lui qui jugerait. Il était clair que tout était jugé.

J'ai essayé en vain de formuler des arguments, des explications qui indiquaient le sens exact de ma Déclaration. J'affirmais que je respectais et respecterai toujours le Pape et les Evêques, mais qu'il ne me paraissait pas évident que critiquer certains textes du Concile et les Réformes qui s'en sont suivies équivalait à une rupture avec l'Eglise, que je m'efforçais de déterminer les causes profondes de la crise que subit l'Eglise et que toute mon action prouvait mon désir de construire l'Eglise et non de la détruire. Mais aucun argument n'était pris en considération. Le Cardinal Garrone m'affirmait que la cause de la crise se situait dans les moyens de communication sociale.

A la fin de la séance du 13 février comme à la fin de celle du 3 mars, j'ai eu l'impression d'avoir été trompé : on m'invitait pour un entretien et en fait j'avais à

faire à un tribunal décidé à me condamner. Rien n'a été fait pour m'aider à un compromis ou à une solution amiable. Aucun écrit ne m'a été donné pour préciser les accusations, aucune monition écrite. Seul l'argument d'autorité accompagné de menaces et d'invectives m'a été présenté pendant cinq heures d'entretien.

A la suite de la deuxième séance, j'ai demandé la copie de l'enregistrement. Le Cardinal Garrone m'a répondu qu'il était bien juste que j'aie une copie, que c'était mon droit et en fit part à son secrétaire. J'envoyais le soir même une personne munie des appareils nécessaires.

Mais le secrétaire affirma qu'il ne s'agissait que d'une transcription. J'allais moi-même le lendemain demander cette copie. Le secrétaire se rendit alors chez le Cardinal et revint me dire que c'était d'une transcription qu'il s'agissait. Elle m'était promise pour le lendemain soir. Pour m'assurer qu'elle était prête, je téléphonais le lendemain matin. Le secrétaire me dit alors qu'il n'était pas question de donner une transcription, mais que je pouvais venir le voir de 17 à 20 heures. Devant de tels procédés, je me suis abstenu.

Ainsi donc, après ce simulacre de procès fait d'une visite soi-disant favorable avec de légères réserves et de deux entretiens qui n'ont porté que sur ma Déclaration pour la condamner totalement sans réserve, sans nuances, sans examen concret et sans qu'il me soit remis le moindre écrit, je recevais coup sur coup une lettre de S. Exc. Mgr Mamie supprimant la Fraternité et le Séminaire avec l'approbation de la Commission Cardinalice, puis une lettre de la Commission confirmant la lettre de M81 Mamie sans que soit formulée une accusation formelle et précise sur les propositions des propositions données. Et la décision, dit Mgr Mamie, est « immédiatement exécutive ».

Je devais donc immédiatement renvoyer du Séminaire 104 séminaristes, 13 professeurs et le personnel, et cela deux mois avant la fin de l'année scolaire. Il suffit d'écrire ces choses pour deviner ce que peuvent penser les personnes qui ont encore un peu de sens commun et d'honnêteté. Nous étions au 8 mai de l'année de la réconciliation !

Le Saint-Père a-t-il vraiment eu connaissance de ces choses ? Nous avons peine à le croire.

Rome, le 30 mai 1975.

CHAPITRE IV Lettre à la " Libre Belgique "

Les attaques dirigées à plusieurs reprises dans vos colonnes contre la Fraternité sacerdotale saint Pie X, dont je suis le fondateur et supérieur général, m'obligent à certaines mises au point. L'on tente, en effet, de jeter le discrédit sur ma personne et mon œuvre, en alléguant des déviations « qui vont bien au-delà des tendances et qui manifestent des durcissements où la foi et la fidélité chrétiennes ne sont plus sauves », accusations qu'il est très grave de proférer sans preuve péremptoire. L'article de l'Osservatore Romano que vous avez publié dans votre numéro du 13 mai reproduit presque intégralement (mais en omettant l'alinéa qui proclame expressément ma fidélité « à tous les successeurs de Pierre »...) ma Déclaration du 21 novembre 1974, qu'il se propose de livrer au lecteur « sans commentaires, vraiment superflus » (la virgule est de P.O.R.). Et que fait-il ? Il se livre à des commentaires fort désobligeants, pose des « questions * insinuant et finalement, sous prétexte d'inviter le lecteur à réfléchir « gravement », porte un véritable jugement que seule la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi aurait

compétence pour prononcer, après instruction dans les formes canoniques. Les magistrats étant ainsi remplacés par des journalistes, cette attaque déclencha immédiatement une campagne internationale. Sans se soucier d'essayer de réfuter les termes de ma Déclaration, des journalistes se contentèrent de répercuter les insinuations de l'Osservatore Romano, en les amplifiant par des distorsions supplémentaires. Un exemple : l'O.R. écrit : « On hésite à parler de « secte », mais comment éviter au moins d'y penser ? » ; votre chroniqueur religieux n'en reste pas à la question et y va de tout un commentaire qu'il intitule carrément : « Comment naissent les sectes » et où je suis, entre autres amabilités, assimilé aux hérétiques vieux-catholiques (alors que ma défense de la primauté romaine contre le collégialisme épiscopal est connue de toutes les personnes compétentes). Autre exemple : l'O.R. se demande s'il existe encore, chez les personnes qu'il vise anonymement, communion avec l'Eglise vivante; F.D. ramasse la balle au bond et la relance : « ce qui est grave, écrit-il, c'est le refus de communier à l'Eglise universelle (...). Plus grave encore d'opposer sa propre orthodoxie à l'hérésie du pape et des milliers d'évêques réunis au concile ». La stricte vérité est que je n'ai jamais tenu de tels propos et je mets quiconque au défi de prouver le contraire, textes à l'appui. Et pourquoi passer sous silence que j'ai écrit dans le Supplément-Voltigeur d'Itinéraires du 15 avril (texte reproduit dans Itinéraires du 1er mai); « Si un évêque rompt avec Rome, ce ne sera pas moi. Ma « Déclaration » le dit assez explicitement et fortement » ?...

Un fait étonnant dans les attaques dirigées contre Ecône est que les publicistes ne prennent pas la peine de s'enquérir de la valeur intellectuelle, doctrinale et morale de l'établissement, non plus que des vertus sacerdotales proposées comme base de la formation religieuse.

Ce qui heurte le plus le bon sens et l'équité naturelle, non moins que « l'instinct de la foi », est qu'au milieu du désastre quasi universel et auquel l'autorité ne fait rien pour remédier (l'O.R. doit reconnaître que « les mesures défensives (lesquelles?) n'ont pas été à la mesure des dangers », mais l'on attend les signes de repentir efficace), un seul séminaire est frappé, et précisément celui dont un journal belge a parlé comme du « séminaire le plus florissant d'Europe occidentale ». Croyez bien que c'est sans orgueil que je l'écris, n'ayant que trop conscience d'être l'indigne instrument de la Providence. Voici cependant quelques éléments :

Octobre 1969 : Fondation à Fribourg, avec 9 séminaristes, dans des bâtiments prêtés par une congrégation religieuse.

Octobre 1970 : Ouverture d'Ecône : 11 séminaristes en première année, plus 5 restés à Fribourg (dans une maison que j'avais acquise entre-temps).

1er novembre 1970 : Décret d'érection, par le prédécesseur de S. Exc. Mgr Mamie, de la Fraternité sacerdotale internationale saint Pie X.

Juin 1971 : Pose de la première pierre des nouveaux bâtiments d'Ecône. Depuis lors, trois ailes ont été construites, permettant d'abriter environ 140 professeurs et séminaristes, et je vais entamer la construction de la quatrième aile (au moment où tant et tant de séminaires, en France, en Belgique et ailleurs, sont fermés ou vendus).

Octobre 1974 : Une quarantaine de nouveaux séminaristes (sur environ 130 aspirants) et 5 postulants-frères.

Outre Ecône et Fribourg, la Fraternité possède 5 maisons : à Albano (à côté de Rome; car je tiens beaucoup à donner l'esprit romain à mes séminaristes), en France, en Angleterre et deux aux Etats-Unis, et doit envisager de nouvelles fondations.

Par comparaison, le nombre total de séminaristes français est tombé, de 1963 à 1971, de 21'713 à 8'391, les ordinations de 573 à 237, et le nombre d'entrées est passé de 470 en 1969 à 151 en 1973.

L'arbre, dit l'Evangile, se juge à ses fruits. Pour les aveugles volontaires, ce scandale permanent devait cesser.

Dans une conférence que j'ai faite à Paris le 29 mars 1973 et qui est reproduite dans mon ouvrage *Un évêque parle*, j'ai rappelé avoir fait remarquer à S. Em. le Cardinal Garrone, Préfet de la Sacrée Congrégation pour l'Education catholique et les Séminaires, qu'Ecône est l'un des seuls établissements où l'on observe la « ratio fundamentalis » édictée par cette congrégation (après « le Concile » !) et qui ordonne l'étude du latin, l'enseignement de la théologie spéculative en prenant saint Thomas d'Aquin pour maître, une année de spiritualité, etc. Alors, où est l'indiscipline ?

D'aucuns me reprochent ma fidélité à la Messe catholique de tradition immémoriale, codifiée par saint Pie V comme rempart contre l'hérésie protestante et que S. S. Paul VI n'a jamais interdite (pour le moins, il y eût fallu un acte législatif clair et émané du pape en personne; qu'on le cite s'il existe, mais pas un texte introduit subrepticement entre la première et la deuxième édition ou falsifié en traduction). Mais pourquoi n'adresse-t-on aucune critique aux évêques qui ont donné l'imprimatur à des prières eucharistiques non approuvées par Rome, qui refusent de conserver le chant grégorien malgré les prescriptions du IIe Concile du Vatican et ne donnent pas la moindre diffusion au fascicule « *Jubilate Deo* » envoyé l'an dernier par le pape à tous les évêques pour faire apprendre aux fidèles les chants latins, qui enseignent cette hérésie (anathématisée par le Concile de Trente) qu'à la Messe « il s'agit simplement de faire mémoire de l'unique sacrifice déjà accompli » ou qui laissent chanter l'Internationale en leur présence ?...

Certaines allégations de M. F. D. dénotent d'ailleurs une grande légèreté. Comment « un refus systématique d'appliquer les décisions conciliaires dans (mon) diocèse » aurait-il pu me mettre « en conflit avec l'épiscopat français », alors qu'un coup d'œil à l'*Annuario pontificio* eût appris à votre chroniqueur que depuis août 1962 (deux mois donc avant l'ouverture du IIe Concile du Vatican), j'étais archevêque titulaire de Synnada-en-Phrygie, c'est-à-dire ne dirigeais pas de diocèse (je fus, en effet, Supérieur général des Spiritains de 1962 à 1968).

Quand F. D., qui s'obstine à décanoniser saint Pie V et saint Pie X et pour lequel le modernisme n'existe qu'entre guillemets, parle de fanatisme à propos de mes séminaristes, je l'invite, s'il veut juger honnêtement et en connaissance de cause, à venir à Ecône et à s'associer à la vie de prière de jeunes gens sains et équilibrés, dont beaucoup sont titulaires de licences universitaires.

Quant à la lettre de la « commission cardinalice » publiée dans votre numéro du 4 juin, elle suscite plus de questions qu'elle n'en résout. Voici quelques anomalies, sans prétentions exhaustives :

1. Ne conviendrait-il pas, dans un document de cette importance de viser l'acte pontifical par lequel la « commission » prétend avoir été instituée et à défaut de laquelle elle est radicalement dénuée de pouvoir de décision ? Quelle en est la date ? En quelle forme a-t-il été pris ? A qui a-t-il été notifié ? Pourquoi, lors de ces comparutions devant ces trois cardinaux, les 13 février et 3 mars, m'avoir caché qu'il s'agissait d'un organe investi de compétences extraordinaires ? La lettre (une simple lettre toujours, même pas un décret), qui devrait contenir en elle-même la preuve de sa régularité, ne donne aucune réponse à ces questions. Et comment expliquer, si commission spéciale il y avait, que S. Exc. Mgr Mamie ait déclaré le 9

mai avoir agi « en accord avec les Congrégations romaines pour les religieux et les instituts séculiers, pour le clergé, pour l'éducation catholique et les séminaires » ? Les préfets de congrégations ne sont pas la congrégation, pas plus qu'un président de tribunal n'est le tribunal; et s'il y avait une commission instituée par le pape, les congrégations n'avaient plus à intervenir. « Dans le doute de droit, la loi n'oblige pas », dit le Code de droit canon : il en est a fortiori de même lorsque c'est la compétence, voire l'existence, de l'autorité qui est douteuse.

2. On ne nous explique pas non plus en quoi le refus des réformes d'un concile pastoral, qui a expressément refusé d'être infaillible, serait plus grave que l'infidélité systématique à la doctrine, à la morale et à la discipline intangibles de l'Eglise (même sur des points réaffirmés par le même concile) qui se pratique notoirement et impunément dans nombre de séminaires aussi squelettiques que régulièrement approuvés.

La « commission » considérerait-elle « le Concile », ou plutôt ses réformes et leur application, comme la loi suprême de l'Eglise et ferait-elle sienne l'affirmation d'un célèbre cardinal guère suspect d'intégrisme et qui ne fut jamais, sauf erreur, contredit quant à ce : « *On peut faire une impressionnante liste de thèses enseignées à Rome, avant-hier et hier, comme seules valables, et qui furent éliminées par les Pères conciliaires* » ?

3. C'est, paraît-il, ma Déclaration du 21 novembre 1974 qui aurait soudain explicité « *tout ce que le visiteur (il y en avait deux, mais on n'en est pas à une contradiction près !) n'avait pu éclairer* » (il y a, en effet, beaucoup de choses qui ne sont pas claires dans cette affaire).

Et la commission d'insister en demandant « *de ne pas soupçonner gratuitement aux décisions prises d'autres motifs que cette déclaration elle-même* ». Or, ce n'est pas « *soupçonner gratuitement* » que d'observer que cette Déclaration est tout simplement la synthèse de propos que j'ai tenus à de nombreuses reprises dès 1969 et surtout depuis 1972, dans des conférences publiques dont plusieurs sont reproduites dans le recueil « *Un évêque parle* » publié en février 1974 et abondamment annoncés à l'époque dans Itinéraires. Les visiteurs canoniques et S. Em. le Cardinal-Préfet de la S.C. pour l'Education catholique et les Séminaires étaient bien mal informés s'ils l'ignoraient.

4. En tout cas, la décision n'est nullement motivée par la fidélité à la Messe « de saint Pie V ». Ce silence forcé est un aveu qu'elle reste bien autorisée.

La dissolution du Séminaire et de la Fraternité est entachée de divers vices canoniques tant de forme (par exemple, l'absence de tout décret) que de fond (notamment ce que les auteurs de droit administratif appellent « détournement de pouvoirs », c'est-à-dire l'utilisation de compétences contre le but dans lequel elles doivent être exercées).

Le 5 juin, j'ai déposé un recours canonique auprès de la Signature Apostolique. Le cardinal-secrétaire d'Etat a écrit à mon avocat romain que ce recours n'était pas reçu, interdisant ainsi de facto au Suprême Tribunal de l'Eglise d'examiner mes griefs. Qui craint donc, et pourquoi, l'examen impartial et régulier du dossier? Et pourquoi aucune suite n'est-elle donnée à mes demandes répétées d'être reçu en audience par le Saint-Père ?

Les attaques contre Ecône apparaissent clairement comme une manifestation de ce que S. S. Paul VI a dénoncé sous le nom d' « auto-destruction » de l'Eglise.

Dans ce cas, au-delà de nos indignes personnes, notre devoir est de combattre pour l'honneur de Dieu, la foi catholique et une relève sacerdotale aussi compromise que vitale pour la Sainte Eglise.

C'est pourquoi j'ai ordonné le 29 juin, avec l'accord de l'évêque dans le diocèse duquel ils ont été canoniquement incardinés, les trois premiers séminaristes entièrement formés dans mon séminaire, ainsi que treize sous-diacres. Ce nous a été un grand réconfort de voir un millier d'amis assister à cette cérémonie, dont une trentaine de prêtres suisses, français, etc., venus de l'extérieur.

C'est aussi pourquoi, avec l'aide de mes professeurs et de bienfaiteurs dont les dons sont gérés par des associations dotées de la personnalité juridique et contrôlées par des amis sûrs, je continuerai de former dans la fidélité à l'Eglise romaine les nombreux jeunes gens qui m'ont fait confiance, tout heureux d'avoir enfin trouvé un séminaire où ils puissent apprendre à devenir, tout simplement, des prêtres catholiques.

21 août 1975.

CHAPITRE V De la Messe et du Sacerdoce catholique⁴

Mes biens chers frères,

Je regrette de ne pas pouvoir vous parler dans votre langue, mais vous avez un interprète dans la personne de ce séminariste qui m'accompagne et qui a l'habitude de traduire mes paroles.

Je remercie le Dr Steinhart qui a bien voulu préparer ce pèlerinage et je remercie également les chers révérends-pères qui voulaient bien me recevoir. Certes nous serions heureux de célébrer le Saint-Sacrifice de la messe avec vous mais le bon Dieu nous demande ce petit sacrifice pour l'adorer dans Son Saint-Sacrement. Nous demanderons à la Très Sainte Vierge Marie de L'adorer de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, car s'il y a aujourd'hui un sentiment qui risque de disparaître du cœur des hommes, c'est bien celui de l'adoration. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que nous ferons pendant cette heure de prière, pendant cette heure d'adoration. Pourquoi surtout prions-nous? Nous prions la Très Sainte Vierge Marie dans ce pèlerinage (à Mariazell, pèlerinage national autrichien) que vous aimez et qui est le cœur de l'Autriche, dans ce pèlerinage où tout récemment a été enseveli l'éminent Cardinal Mindzenty qui est pour nous une image de la foi s'opposant à tous les ennemis de l'Eglise et de tous ceux qui veulent arracher de nos cœurs cette foi qui est pour nous le gage de la vie éternelle et sans laquelle un chrétien catholique ne peut pas vivre. Nous demanderons donc aussi, par l'intercession du Cardinal Mindzenty, à la Très Sainte Vierge Marie d'augmenter aujourd'hui notre foi dans nos cœurs et dans nos âmes, et d'être vraiment de ceux qui sont attachés au Credo de l'Eglise catholique et au sacerdoce catholique.

La Très Sainte Vierge Marie est d'abord et avant tout la mère du Prêtre éternel. Notre-Seigneur Jésus-Christ a été essentiellement prêtre pour l'éternité, prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Toute la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, toute Sa raison d'être a été d'offrir le Sacrifice de la croix, de s'offrir sur la croix. Voilà quel a été le but de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Toute sa vie Notre-Seigneur Jésus-Christ a été hanté par le désir de monter sur la croix. Combien de fois Notre-Seigneur a dit : « *Mon heure n'est pas encore venue* », « *Mon heure arrive* », « *Mon heure est venue* ». Pourquoi ? Parce que l'heure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'était l'heure de Son sacrifice. Lorsqu'il est monté sur la Croix et qu'il a offert Son

⁴ Allocution donnée à Mariazell, le 8 septembre 1975.

sacrifice, Il a dit Lui-même « *tout est consommé — consummatum est* ». J'ai fait Mon œuvre. J'ai réalisé Mon désir, J'ai réalisé ce pourquoi Je suis venu sur la terre : offrir mon Sacrifice à Dieu pour la rédemption des péchés du monde. Voilà pourquoi Notre-Seigneur est venu, et voilà ce que nous enseigne la Très Sainte Vierge Marie. Car la Vierge Marie n'est que le miroir de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans Son cœur il n'y a pas un autre nom inscrit, que le nom de Jésus et Jésus crucifié. La Très Sainte Vierge l'a accompagné partout jusqu'au sacrifice de la croix. Elle était là présente comme pour nous enseigner que ce qu'Elle avait de plus cher c'était d'accompagner Notre-Seigneur sur le calvaire, au sacrifice de la croix.

Voilà donc aujourd'hui ce qu'Elle nous enseigne d'une manière toute particulière, comme toujours : aimer le sacrifice de la Croix; voir dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié. Et par conséquent nous devons avoir ce désir, nous aussi, de participer au sacrifice de Notre-Seigneur, de nous unir au sacrifice de la croix, afin d'être vraiment des chrétiens qui s'offrent avec Notre-Seigneur, qui s'unissent à Lui dans son Sacrifice comme victime avec Lui. Voilà ce qu'est le véritable chrétien. Voilà ce qu'est le catholique.

Il me semble que la Vierge Marie qui se trouve près de la croix, Notre-Dame de Compassion, Notre-Dame co-rédemptrice, nous invite chacun d'entre nous, chacune des créatures humaines qui naîtra en ce monde. Elle nous prend par la main en quelque sorte, pour nous conduire au calvaire, pour nous faire participer aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comment nous ferait-elle participer aux mérites de son divin fils pour la rédemption de nos péchés ? par les prêtres. Notre-Seigneur a voulu que nous participions au sacrifice de la croix, que nous recevions Ses mérites, que nos âmes soient lavées de nos péchés par Son sacrifice continué par Ses prêtres. Lorsqu'il leur a dit à la dernière cène : « *faites — faites — ceci en mémoire de moi — hoc facite in meam commemorationem* ». Notre-Seigneur n'a pas dit : racontez le récit de ma cène, rappelez-vous de mon sacrifice. Il a dit : *facite — faites ce sacrifice*. Reproduisez ce sacrifice, continuez Mon sacrifice. « *Hoc facite in meam commemorationem* ». Et ceci est toute la différence qu'il y a entre la doctrine catholique qui nous a toujours été enseignée et la doctrine protestante. Les Protestants oublient, ils ne veulent pas connaître que Notre-Seigneur a dit : « *hoc facite — faites* » ceci en mémoire de moi. Ils disent simplement : « *in meam commemorationem* », rappelez-vous de moi.

Voilà ce que disent ceux qui ne continuent pas le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La Très Sainte Vierge Marie nous apprend, avec les apôtres, avec Notre-Seigneur, que nous devons aller à l'autel avec le prêtre pour offrir le Saint-Sacrifice de la messe et que par la main du prêtre ou par la bouche Notre-Seigneur revient vraiment sur l'autel comme victime présente dans la Sainte Eucharistie. C'est aux apôtres qu'il a dit « *hoc facite* ». Nous devons donc demander à la Très Sainte Vierge Marie d'avoir la foi profonde dans le Saint Sacrifice de l'autel.

L'Eglise ne peut pas se passer du sacrifice de l'autel. Voyez ces belles églises qui ont été construites. Tout à l'heure le révérend père abbé me disait que cette église, ou du moins l'origine de cette église, remonte au début du IX^e siècle. Que de générations sont venues dans cette église de Mariazell pour prier et pour offrir le Saint Sacrifice de la messe, pour participer au Sacrifice de la messe offert par les prêtres. C'est la vie de l'Eglise, l'autel, l'autel du Saint Sacrifice de la messe.

Nous devons donc avoir la foi profonde en l'action qui se produit sur l'autel par la bouche du prêtre. Lorsque le prêtre prononce les paroles de la Consécration, Notre-Seigneur, comme sur la croix, revient sur l'autel pour offrir Son sacrifice qui se continue pour la rémission de nos péchés. Voilà ce qu'est le cœur de la messe,

voilà ce que nous enseigne la Très Sainte Vierge Marie, voilà ce que nous enseignent les apôtres.

Vous avez appris dans votre catéchisme que le sacrifice de l'autel est un véritable sacrifice et qu'il ne diffère du sacrifice de la croix que parce que le sacrifice de la croix est sanglant et que le sacrifice de la messe est non sanglant. C'est la seule différence qu'il y a entre le sacrifice de la croix et le sacrifice de l'autel. C'est pourquoi nous vénérons le sacrifice de l'autel. Tout est là dans la doctrine catholique. Tout est rassemblé à la fois dans cette petite et cette immense réalité du Sacrifice de la messe. Parce que s'il y a un sacrifice, la victime doit être présente. Il n'y a pas de sacrifice s'il n'y a pas de victime présente. Donc Notre-Seigneur doit être présent parce qu'il s'offre en sacrifice. Et ne disons donc pas que le Sacrifice de la messe est tout simplement un repas commémoratif, un repas souvenir, un simple souvenir de ce que Notre-Seigneur a fait à la cène. Tout cela est un blasphème contre la doctrine de l'Eglise, contre ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait et ce qu'il a voulu faire.

Tout cela ruine le sacerdoce. Le prêtre n'est pas seulement le président d'un repas commémoratif, il n'est pas seulement celui qui préside à la table du repas. Le prêtre est le sacrificateur. Le prêtre est celui qui fait descendre sur l'autel la victime présente, réellement présente sur l'autel. Alors vous voyez toute la grandeur du prêtre qui a besoin d'un caractère pour offrir le sacrifice, qui a besoin d'être marqué dans son âme pour toujours, pour l'éternité, pour offrir ce sacrifice, qu'il doit garder la virginité, le célibat parce que c'est pour lui une chose extraordinaire : faire venir Dieu, du Ciel sur la terre, faire venir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte-Eucharistie, par ses paroles, par ses lèvres. Alors on comprend que le prêtre soit vierge, que le prêtre ne se marie pas, qu'il soit vierge comme la Vierge Marie. Voilà pourquoi le prêtre est célibataire et non pas parce qu'il est très occupé par les soucis de son apostolat. Toute la grandeur du Sacrifice de la messe vient précisément de ce que c'est un sacrifice réel, comme le sacrifice du Calvaire.

C'est ce qu'ont toujours cru nos ancêtres, c'est ce qu'a toujours cru l'Eglise. Nous ne pouvons pas varier d'un iota sur cette foi. Si nous varions, si nous changeons les formules, si nous disons maintenant : nous offrons une eucharistie, nous faisons un repas eucharistique, nous faisons une cène, nous devenons des protestants. Et nous perdons toute la réalité de l'Eglise catholique qui repose sur cette vérité. Il n'y a plus d'Eglise catholique s'il n'y a plus de Sacrifice de la messe. Il n'y a plus d'Eglise catholique s'il n'y a pas de prêtre qui ait un caractère pour offrir le Saint-Sacrifice.

Voilà pourquoi on a construit ces belles églises. Ce n'est pas pour un repas eucharistique. C'est la foi des fidèles qui a fait construire ces magnifiques basiliques dans le monde entier pour le sacrifice de Notre-Seigneur qui doit se continuer sur l'autel et pour la présence de la Divine Victime à laquelle nous participons dans la sainte communion et avec laquelle nous nous offrons. Voilà la réalité du sacrifice de la messe. Voilà la réalité du sacerdoce.

C'est aussi pourquoi les fidèles se doivent d'avoir un respect immense pour l'autel de Dieu où s'offre le sacrifice. Et ils doivent avoir ce respect de l'eucharistie où se trouve vraiment réellement et substantiellement le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous ne serons jamais assez respectueux, nous n'adorerons jamais avec un cœur suffisamment respectueux la Sainte-Eucharistie.

Et c'est pourquoi c'était la coutume de l'Eglise depuis des siècles et des siècles de s'agenouiller pour recevoir la Sainte-Eucharistie. C'est prosternés à terre que nous devrions recevoir la Sainte-Eucharistie, et non pas debout. Sommes-nous les égaux de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? N'est-ce pas Lui qui viendra sur les nuées du Ciel

pour nous juger ? Ne ferons-nous pas lorsque nous verrons Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme les apôtres sur le Tabor qui se sont prosternés par terre de frayeur et d'admiration devant la grandeur, la splendeur de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? N'est-ce pas la honte de notre époque de penser que nous manquons de respect vis-à-vis de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Gardons dans notre cœur, dans notre âme cet esprit d'adoration, cet esprit de respect profond pour Celui qui nous a créé, pour Celui qui nous a rachetés, pour Celui qui est mort sur la croix pour nos péchés.

Or que constatons-nous depuis dix ans que le Concile est terminé ? Nous sommes obligés de constater, nous ne pouvons pas fermer les yeux, et nous ne devons pas fermer les yeux sur les tristes réalités de notre époque, où des prêtres eux-mêmes perdent la foi dans leur sacerdoce, ne savent plus ce qu'est le Sacrifice de la messe. Où même des prêtres abandonnent leur sacerdoce. Les séminaires se vident. Pourquoi ? Pourquoi n'y a-t-il plus de vocations ? Parce que on ne sait plus ce qu'est le Sacrifice de la messe. En conséquence, on ne peut plus définir le prêtre. Là où l'on définit le Sacrifice de la messe, où on le connaît, où on l'estime comme l'Eglise l'a toujours enseigné, les vocations sont nombreuses.

J'en ai le témoignage dans mon propre séminaire. Je ne fais rien d'autre, que de réaffirmer les vérités que l'Eglise a toujours affirmées. Alors ces jeunes sont attirés par l'autel, par le sacrifice de la messe. Quelle grâce extraordinaire pour un jeune homme de monter à l'autel comme ministre de Notre-Seigneur, d'être un autre Christ, d'offrir le même sacrifice que Notre-Seigneur a offert. Rien de plus beau, rien de plus grand ici-bas. Cela vaut la peine de monter à l'autel, d'abandonner sa famille, de quitter le monde pour monter à l'autel. Mais s'il n'y a plus cela, alors il n'y a plus de raison aux vocations. Et c'est pourquoi les séminaires sont vides. Qu'on revienne aux véritables notions de la foi et il y aura des vocations, mais si on abandonne ces notions de la foi, si l'on continue dans la ligne dans laquelle l'Eglise s'est engagée depuis dix ans, bientôt tous les séminaires seront en vente et toutes les congrégations religieuses se seront anéanties.

Car qu'est-ce qui est la grandeur et la beauté d'un religieux et d'une religieuse ? C'est de s'offrir comme victime à l'autel avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est cela la vie d'une religieuse et d'un religieux. S'ils n'ont plus cette signification dans leur esprit « je m'offre publiquement dans l'Eglise comme victime avec Notre-Seigneur, toute ma vie est offerte avec Notre-Seigneur » alors la vie religieuse n'a plus aucun sens. Et c'est pourquoi il n'y a pas plus de vocations religieuses. Que l'on revienne ici à cet esprit de victime, de sacrifice, d'union à Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'autel, et alors les vocations reflouriront et deviendront nombreuses. Il y a des vocations, les jeunes désirent se dévouer et ils sont aussi généreux à notre époque qu'à d'autres époques. Mais qu'on leur donne des choses véritables, des choses réelles, ce que l'Eglise a toujours donné, et alors les vocations reflouriront.

Ah, combien je voudrais, mes bien chers frères, que vous compreniez pourquoi notre séminaire d'Ecône est rempli de vocations, pourquoi ces jeunes gens viennent vers nous : pour continuer l'Eglise catholique, pas pour un autre motif. Et non pas pour devenir protestants. Nous refusons de devenir protestants, d'être modernistes, d'être progressistes dans la mesure où ces choses-là sont contraires à Notre vérité catholique, dans la mesure où ces choses-là ont été condamnées par les papes pendant des siècles et des siècles. Nous les refusons ! Nous voulons rester catholiques. Nous voulons des séminaires et des prêtres catholiques, pas autre chose. Or, on voudrait nous refuser de former des prêtres catholiques, d'avoir des séminaires catholiques. Ces jeunes gens, si je les envoie dans d'autres séminaires, risquent de perdre la foi, et non seulement la foi mais les mœurs. Aussi je garde

profondément la foi dans la Sainte Providence. Le bon Dieu ne peut pas abandonner Son Eglise.

Notre-Seigneur veut des prêtres catholiques comme il les a fait Lui-même. Le pape ne peut pas ne pas vouloir des prêtres catholiques. L'Eglise ne peut pas ne pas vouloir des prêtres catholiques. C'est pourquoi je suis persuadé que nous demeurons profondément unis à notre Saint-Père le Pape et à l'Eglise. Ce que l'Eglise a voulu pendant vingt siècles le pape ne peut pas ne pas le vouloir. C'est impossible. Il est donc tout à fait faux de dire que nous risquons de devenir une secte ou d'être dans le schisme. Bien loin de là, nous sommes ceux qui sont les plus unis à notre Saint-Père le Pape et à l'Eglise catholique.

Nous demanderons donc à la Très Sainte Vierge Marie de garder le sacerdoce catholique et de faire en sorte que celui-ci continue. Nous demanderons donc de donner de nombreuses grâces de vocations et d'attachement à l'Eglise catholique pour des jeunes gens qui désirent se faire prêtres. Nous prions donc au cours de ce chapelet pour l'Eglise, pour notre Saint-Père le Pape, pour que les séminaires redeviennent des pépinières de prêtres catholiques, pour que les religieux et les religieuses retrouvent le chemin de la vérité et pour que les congrégations religieuses refleurissent à nouveau et retrouvent la foi de la Tradition, la foi qui a été enseignée pendant vingt siècles.

C'est ce que nous demanderons à la Très Sainte Vierge au cours de cette prière car vous avez besoin de prêtres, de beaucoup de prêtres, de saints prêtres. Voilà ce que vous désirez certainement, ce que pour quoi aujourd'hui, réunis tous ensemble autour de Notre-Dame de Mariazell, nous prions. Que le bon Dieu vous accorde la grâce d'avoir toujours des prêtres, des saints prêtres. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il !

CHAPITRE VI

Lettre aux Amis et Bienfaiteurs⁵

Chers Amis et Bienfaiteurs,

Le moment me semble venu de porter à votre connaissance les derniers événements concernant Ecône, et l'attitude qu'en conscience, devant Dieu, nous croyons devoir prendre en ces graves circonstances.

En ce qui concerne le recours auprès de la Signature apostolique : la dernière instance faite par mon avocat auprès des cardinaux qui forment le tribunal afin de connaître exactement quelle fut l'intervention du Pape dans le procès qui nous est fait, a été arrêtée dans son cours par une lettre autographe du Cardinal Villot au Cardinal Staffa, président du tribunal, lui enjoignant d'interdire tout recours.

Quant à l'audience auprès du Saint-Père, elle est également refusée par le Cardinal Villot. Je n'aurai d'audience que lorsque mon œuvre aura disparu et que je conformerai ma manière de penser à celle qui règne dans l'Eglise réformée d'aujourd'hui.

Cependant, l'événement le plus important est sans doute cette lettre signée du Saint-Père, présentée comme autographe par le Nonce de Berne, en réalité dactylographiée et qui, sous une forme nouvelle, reprend les arguments ou plutôt les affirmations de la lettre des cardinaux. Je l'ai reçue le 10 juillet dernier. Elle me demande un acte public de soumission « au Concile, aux réformes post-

⁵ Lettre n° 9 rendue publique en octobre 1975.

conciliaires et aux orientations qui engagent le Pape lui-même ».

Une deuxième lettre du Pape reçue le 10 septembre demande d'urgence la réponse à la première lettre.

Cette fois, sans que je le désire, n'ayant pour but que de servir l'Eglise dans l'humble et bien consolante tâche de donner de vrais prêtres dévoués à son service, nous étions affrontés aux autorités de l'Eglise jusqu'à son plus haut sommet ici-bas, le Pape. J'ai donc répondu au Saint-Père, affirmant notre soumission au successeur de Pierre dans sa fonction essentielle, qui est de nous transmettre fidèlement le dépôt de la foi.

Si l'on considère les faits dans leur aspect purement matériel, il s'agit de peu de chose : la suppression d'une Fraternité à peine née ne comptant que quelques dizaines de membres, la fermeture d'un séminaire, voilà bien peu de chose en réalité, et qui ne mérite pas qu'on s'en préoccupe.

Par contre, si l'on est un instant attentif aux réactions provoquées dans les milieux catholiques et même protestants, orthodoxes, athées, et cela dans le monde entier, aux innombrables articles de la presse mondiale, réactions d'enthousiasme et de véritable espoir, réactions de dépit et d'opposition, réactions de simple curiosité, nous ne pouvons nous empêcher de penser, même si nous le regrettons, qu'Ecône pose un problème qui dépasse de beaucoup les dimensions modestes de la Fraternité et du séminaire, problème profond, inéluctable, qu'on ne peut écarter d'un revers de la main, qu'on ne peut résoudre par un ordre formel, de quelque autorité qu'il vienne. Car le problème d'Ecône, c'est celui de milliers et de millions de consciences chrétiennes déchirées, divisées, bouleversées depuis dix années par ce dilemme martyrisant : ou obéir au risque de perdre la foi, ou désobéir et garder sa foi intacte; ou obéir et collaborer à la destruction de l'Eglise, ou désobéir et travailler à la préservation et la continuation de l'Eglise; ou accepter l'Eglise réformée et libérale, ou maintenir son appartenance à l'Eglise catholique.

C'est parce qu'Ecône est au cœur de ce problème crucial qui s'est rarement posé aux consciences catholiques avec cette ampleur et avec cette gravité, que tant de regards sont tournés vers cette maison qui a résolument choisi l'option d'appartenance à l'Eglise de toujours et refuse l'appartenance à l'Eglise réformée et libérale.

Et voici que l'Eglise, par ses représentants officiels, prend une position contre cette option d'Ecône, condamnant ainsi publiquement la formation traditionnelle du prêtre, au nom du Concile Vatican II, au nom des réformes postconciliaires et au nom des orientations postconciliaires qui engagent le Pape.

Comment expliquer cette opposition à la Tradition au nom d'un Concile et de son application ? Peut-on raisonnablement et doit-on réellement s'opposer à un Concile et à ses réformes ? Peut-on, au surplus, et doit-on s'opposer aux ordres de la hiérarchie sommant de suivre le Concile et toutes les orientations postconciliaires officielles ?

Voilà le grave problème qui, aujourd'hui, après 10 années postconciliaires se pose à notre conscience à l'occasion de la condamnation d'Ecône.

Il est impossible de répondre prudemment à ces questions sans faire un rapide exposé de l'histoire du libéralisme et du catholicisme libéral au cours des derniers siècles. On ne peut expliquer le présent que par le passé.

Principes du libéralisme

Définissons d'abord en quelques mots le libéralisme dont l'exemple historique le plus typique est le protestantisme. Le libéralisme prétend libérer l'homme de toute contrainte non voulue ou acceptée par lui-même.

Première libération : celle qui libère l'intelligence de toute vérité objective imposée. La Vérité doit être acceptée différente selon les individus ou les groupes d'individus, elle est donc nécessairement partagée. La Vérité se fait et se recherche sans fin. Personne ne peut prétendre l'avoir exclusivement et dans son intégralité. On devine combien cela est contraire à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son Eglise.

Deuxième libération : celle de la foi qui nous impose des dogmes, formulés de façon définitive et auxquels l'intelligence et la volonté doivent se soumettre. Les dogmes, selon le libéral, doivent être soumis au crible de la raison et de la science et cela d'une manière constante, étant donné les progrès scientifiques. Il est donc impossible d'admettre une vérité révélée définie pour toujours. On remarquera l'opposition de ce principe à la Révélation de Notre-Seigneur et à Son autorité divine.

Enfin, troisième libération, celle de la loi. La loi, selon le libéral, limite la liberté et lui impose une contrainte d'abord morale et enfin physique. La loi et ses contraintes vont à rencontre de la dignité humaine et de la conscience.

La conscience est la loi suprême. Le libéral confond Liberté et Licence. Notre-Seigneur Jésus-Christ est la Loi vivante, étant le Verbe de Dieu; on mesurera encore combien est profonde l'opposition du libéral à Notre-Seigneur.

Conséquences du libéralisme

Les principes libéraux ont pour conséquence de détruire la philosophie de l'être et de refuser toute définition des êtres pour s'enfermer dans le nominalisme ou l'existentialisme et l'évolutionnisme. Tout est sujet à la mutation, au changement.

Une deuxième conséquence aussi grave, sinon plus, est la négation du surnaturel, donc du péché originel, de la justification par la grâce, du véritable motif de l'Incarnation, du sacrifice de la Croix, de l'Eglise, du Sacerdoce. Tout est faussé dans l'œuvre accomplie par Notre-Seigneur; et cela se traduit par une vision protestante de la Liturgie du Sacrifice de la Messe et des Sacrements qui n'ont plus pour objet l'application de la Rédemption aux âmes, à chaque âme, afin de lui communiquer la grâce de la vie divine et la préparer à la vie éternelle, par l'appartenance au corps mystique de Notre-Seigneur, mais qui ont désormais pour centre et motif l'appartenance à une communauté humaine de caractère religieux. Toute la Réforme liturgique se ressent de cette orientation.

Autre conséquence : la négation de toute autorité personnelle, participation à l'autorité de Dieu. La dignité humaine demande que l'homme ne soit soumis qu'à ce qu'il consent. Puisqu'une autorité est indispensable pour la vie de la société, il n'acceptera que l'autorité agréée par une majorité, parce qu'elle représente la délégation de l'autorité des individus les plus nombreux à une personne ou un groupe désigné, cette autorité n'étant toujours que déléguée.

Or ces principes et leurs conséquences, qui exigent la liberté de pensée, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de choisir sa religion, ces fausses libertés qui supposent la laïcité de l'Etat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont été, depuis le Concile de Trente, sans cesse condamnés par les successeurs de Pierre, et d'abord par le Concile de Trente lui-même.

Condamnation du libéralisme par le Magistère de l'Eglise

C'est l'opposition de l'Eglise au libéralisme protestant qui a provoqué le Concile de Trente, d'où l'importance considérable de ce Concile dogmatique pour la lutte contre les erreurs libérales, pour la défense de la Vérité, de la Foi, en particulier

par la codification de la Liturgie du Sacrifice de-la Messe et des sacrements, par les définitions concernant la justification par la grâce.

Enumérons quelques documents parmi les plus importants qui ont complété cette doctrine du Concile de Trente et qui l'ont confirmée :

- La Bulle *Auctorem fidei* de Pie VI contre le Concile de Pistoie.
- L'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI contre Lamennais.
- L'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* de Pie IX.
- L'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII condamnant le droit nouveau.
- Les Actes de saint Pie X contre le Sillon et le modernisme et spécialement le décret *Lamentabili* et le serment antimoderniste.
- L'encyclique *Divini Redemptoris* du pape Pie XI contre le communisme.
- L'encyclique *Humani Generis* du pape Pie XII.

Ainsi le libéralisme et le catholicisme libéral ont toujours été condamnés par les successeurs de Pierre au nom de l'Evangile et de la Tradition apostolique.

Cette conclusion évidente est d'importance primordiale pour déterminer notre attitude et manifester notre union indéfectible au Magistère de l'Eglise et aux successeurs de Pierre. Personne plus que nous n'est attaché au successeur de Pierre aujourd'hui régnant lorsqu'il se fait écho des Traditions apostoliques et des enseignements de tous ses prédécesseurs. Car c'est la définition même du successeur de Pierre de garder le dépôt et de le transmettre fidèlement. Voici ce que proclame le pape Pie IX à ce sujet dans *Pastor aeternus* : « *Le Saint-Esprit n'a pas en effet été promis aux successeurs de Pierre pour leur permettre de publier, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais de garder strictement et d'exposer fidèlement avec son assistance les révélations transmises par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.* »

Influence du libéralisme dans le Concile Vatican II

Nous en arrivons maintenant à la question qui nous préoccupe : Comment expliquer que l'on puisse, au nom du Concile Vatican II, s'opposer à des Traditions séculaires et apostoliques, mettant ainsi en cause le Sacerdoce catholique lui-même et son acte essentiel, le Saint-Sacrifice de la Messe ?

Une grave et tragique équivoque pèse sur le Concile Vatican II présenté par les papes eux-mêmes dans des termes qui l'ont favorisée : Concile de l'« *aggiornamento* », de la « *mise à jour* » de l'Eglise, Concile pastoral, non dogmatique, comme vient de le nommer à nouveau le Pape, il y a un mois.

Cette présentation, dans la situation de l'Eglise et du monde en 1962, présentait d'immenses dangers auxquels le Concile n'a pas réussi à échapper. Il était aisé de traduire ces mots de telle manière que les erreurs libérales s'introduisent largement dans le Concile. Une minorité libérale par les pères du Concile et surtout parmi les cardinaux fut très active, très organisée, très appuyée par une pléiade de théologiens modernistes et de nombreux secrétariats. Qu'on songe à la production énorme des imprimés de l'IDOC subventionnée par les Conférences épiscopales allemande et hollandaise.

Ils eurent beau jeu de demander instamment l'adaptation de l'Eglise à l'homme moderne, c'est-à-dire à l'homme qui veut se libérer de tout, de présenter l'Eglise comme inadaptée, impuissante, de battre la coulpe sur la poitrine des prédécesseurs. L'Eglise est présentée comme aussi coupable que les protestants et les orthodoxes des divisions d'antan. Elle doit demander pardon aux protestants présents.

L'Eglise de la Tradition est coupable dans ses richesses, dans son triomphalisme, les

Pères du Concile se sentent coupables d'être hors du monde, de n'être pas du monde; ils rougissent déjà de leurs insignes épiscopaux, bientôt de leurs soutanes. Cette ambiance de libération gagnera bientôt tous les domaines et se reflétera dans l'esprit collégial où sera voilée la honte que l'on éprouve d'exercer une autorité personnelle si contraire à l'esprit de l'homme moderne, disons de l'homme libéral. Le Pape et les évêques exerceront leur autorité collégialement dans les synodes, les conférences épiscopales, les conseils presbytéraux. Enfin, l'Eglise s'ouvre aux principes du monde moderne.

La liturgie sera elle aussi libéralisée, adaptée, soumise aux expérimentations des conférences épiscopales.

La liberté religieuse, l'œcuménisme, la recherche théologique, la révision du droit canon atténueront le triomphalisme d'une Eglise qui se proclamait seule arche du salut ! La Vérité se trouve en partage dans toutes les religions, une recherche commune fera avancer la communauté religieuse universelle autour de l'Eglise.

Les protestants à Genève — Marsaudon dans son livre *L'œcuménisme vu par un franc-maçon* — les libéraux comme Fesquet, triomphent. Enfin disparaîtra l'ère des Etats catholiques. Le droit commun pour toutes les religions ! « l'Eglise libre dans l'Etat libre », la formule de Lamennais ! Voilà l'Eglise adaptée au monde moderne ! Le droit public de l'Eglise et tous les documents cités plus haut deviennent des pièces de musée destinées à des temps révolus ! Lisez au début du schéma sur « l'Eglise dans le monde » la description des temps modernes en mutation; lisez les conclusions, elles sont du plus pur libéralisme. Lisez le schéma sur la « liberté religieuse » et comparez avec l'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, avec *Quanta cura* de Pie IX, et vous pourrez constater la contradiction presque mot pour mot.

Dire que les idées libérales n'ont pas influencé le Concile Vatican II est nier l'évidence. La critique interne et la critique externe le prouvent abondamment.

Influence du libéralisme dans les réformes et orientations postconciliaires

Et si nous passons du « concile » aux « réformes » et aux « orientations », la preuve est aveuglante. Or, remarquons bien que dans les lettres de Rome qui nous demandent un acte public de soumission, les trois choses sont présentées toujours comme indissolublement unies. Se trompent donc lourdement ceux qui parlent d'une mauvaise interprétation du Concile, comme si le Concile en lui-même était parfait et ne pouvait être interprété d'après les réformes et orientations.

Les réformes et orientations officielles postconciliaires manifestent avec plus d'évidence que n'importe quel écrit l'interprétation officielle et voulue du Concile.

Or, ici, nous n'avons pas besoin de nous étendre : les faits parlent d'eux-mêmes et sont éloquents, hélas bien tristement.

Que reste-t-il d'intact de l'Eglise pré-conciliaire? Où n'est pas passée l'auto-démolition ? Catéchèse - séminaires - congrégations religieuses - liturgie de la Messe et des sacrements - constitution de l'Eglise - conception du Sacerdoce. Les conceptions libérales ont tout ravagé et emmènent l'Eglise au-delà des conceptions du protestantisme, à la stupéfaction des protestants et à la réprobation des orthodoxes.

Une des constatations les plus effroyables de l'application de ces principes libéraux est l'ouverture à toutes les erreurs et particulièrement à la plus monstrueuse jamais sortie de l'esprit de Satan : le communisme. Le communisme a ses entrées officielles au Vatican et sa révolution mondiale est singulièrement facilitée par la non-résistance officielle de l'Eglise, bien plus, par des soutiens fréquents à la révolution, malgré les avertissements désespérés des cardinaux qui ont subi les

geôles communistes.

Le refus de ce Concile pastoral de condamner officiellement le communisme est à lui seul suffisant pour le couvrir de honte devant toute l'histoire, quand on songe aux dizaines de millions de martyrs, aux gens dépersonnalisés scientifiquement dans les hôpitaux psychiatriques, servant de cobayes à toutes les expériences. Et le Concile pastoral réunissant 2 350 évêques s'est tu, malgré les 450 signatures des pères demandant cette condamnation, que j'ai portée moi-même à Mgr Felici, secrétaire du Concile, en compagnie de Mgr Sigaud, archevêque de Diamantina.

Faut-il pousser plus loin l'analyse pour arriver à la conclusion ? Il me semble que ces lignes suffisent pour que l'on puisse refuser de suivre ce Concile, ces réformes, ces orientations en tout ce qu'ils ont de libéral et de néo-moderniste.

Nous voulons répondre à l'objection qu'on ne manquera pas de nous faire au sujet de l'obéissance, au sujet de la juridiction de ceux qui veulent nous imposer cette orientation libérale. Nous répondons : Dans l'Eglise, le droit, la juridiction sont au service de la Foi, finalité première de l'Eglise. Il n'y a aucun droit, aucune juridiction qui puisse nous imposer une diminution de notre Foi.

Nous acceptons cette juridiction et ce droit quand ils sont au service de la Foi. Mais qui peut juger de cela ? la Tradition, la Foi enseignée depuis 2000 ans. Tout fidèle peut et doit s'opposer à quiconque dans l'Eglise touche à sa foi, la foi de l'Eglise de toujours, appuyé sur le catéchisme de son enfance.

Défendre sa foi est le premier devoir de tout chrétien, à plus forte raison de tout prêtre et de tout évêque. Dans le cas de tout ordre comportant un danger de corruption de la foi et des mœurs, la « désobéissance » est un devoir grave.

C'est parce que nous estimons que notre foi est en danger par les réformes et les orientations postconciliaires que nous avons le devoir de « désobéir » et de garder les Traditions. C'est le plus grand service que nous pouvons rendre à l'Eglise catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de notre âme, que de refuser l'Eglise réformée et libérale, car nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu fait homme, qui n'est ni libéral, ni réformable.

Autre dernière objection : le Concile est un concile comme les autres. Par son œcuménicité et sa convocation, oui; par son objet, et c'est là l'essentiel, non. Un concile non dogmatique peut ne pas être infaillible; il ne l'est que dans la reprise de vérités dogmatiques traditionnelles.

Comment justifiez-vous votre attitude vis-à-vis du Pape ?

Nous sommes les plus ardents défenseurs de son autorité comme successeur de Pierre, mais nous réglons notre attitude sur la parole de Pie IX citée plus haut. Nous applaudissons au Pape écho de la Tradition et fidèle à la transmission du dépôt de la Foi. Nous acceptons les nouveautés intimement conformes à la Tradition et à la Foi. Nous ne nous sentons pas liés par l'obéissance à des nouveautés qui vont contre la Tradition et menacent notre Foi. Dans ce cas, nous nous rangeons derrière les documents pontificaux cités plus haut.

Nous ne voyons pas, en conscience, comment un catholique fidèle, prêtre ou évêque, peut avoir une autre attitude vis-à-vis de la crise douloureuse que traverse l'Eglise. « *Nihil innovetur nisi quod traditum est* » – qu'on n'innove rien mais qu'on transmette la Tradition.

Que Jésus et Marie nous aident à demeurer fidèle à nos engagements épiscopaux !
« Ne dites pas vrai ce qui est faux, ne dites pas bon ce qui est mauvais. » Voilà ce que l'on nous a dit à notre sacre.

A ce document, j'ajoute quelques lignes pour vous informer de la vie de l'œuvre.

Nous avons eu 12 départs à la fin de l'année scolaire, dont quelques-uns dus aux

attaques réitérées de la hiérarchie. Dix autres sont appelés au service militaire. Nous aurons par contre une rentrée de 25 à Ecône et de 5 à Weissbad dans le canton d'Appenzell, de 6 également à Armada aux U.S.A.

D'autre part, nous avons 5 postulants frères et 8 postulantes religieuses. C'est vous dire que la jeunesse, par son sens de la Foi, sait où trouver les sources de grâces nécessaires à sa vocation. Nous préparons l'avenir : aux Etats-Unis par la construction d'une chapelle à Armada et de 18 chambres pour les séminaristes; en Angleterre par l'achat d'une maison plus vaste pour les quatre prêtres qui dispensent la vraie doctrine, le vrai sacrifice et les sacrements. En France, nous avons acquis le premier prieuré, à Saint-Michel-en-Brenne. Ces prieurés, comprenant une maison pour les prêtres et les frères, une autre pour les sœurs et une maison de 25 à 30 chambres pour les exercices spirituels, seront des sources de vie de prière, de sanctification pour les fidèles, pour les prêtres, et des centres missionnaires. En Suisse, à Weissbad, une société Saint-Charles Borromée met des chambres à notre disposition dans un immeuble loué dans lequel des cours privés sont organisés pour les étudiants de langue allemande.

C'est pourquoi nous comptons sur l'appui de vos prières et sur votre générosité afin de poursuivre, malgré les épreuves, cette formation sacerdotale indispensable à la vie de l'Eglise. Ce n'est pas l'Eglise ni le successeur de Pierre qui nous frappent, mais des hommes d'Eglise imbus des erreurs libérales qui occupent des postes élevés de l'Eglise et profitent de leur pouvoir pour faire disparaître le passé de l'Eglise et instaurer une nouvelle Eglise qui n'a plus rien de catholique.

Il faut donc que nous sauvions la véritable Eglise et le successeur de Pierre de cet assaut diabolique qui fait songer aux prophéties de l'Apocalypse.

Prions sans cesse la Vierge Marie, saint Joseph, les saints anges, saint Pie X, de nous venir en aide pour que la Foi catholique triomphe des erreurs. Demeurons unis dans cette Foi, évitons la discussion, aimons-nous les uns les autres, prions pour ceux qui nous persécutent et rendons le bien pour le mal.

Et que Dieu vous bénisse.